



Le Siam et les Siamois  
d'après l'abbé de Choisy dans *Journal du voyage de Siam*

Par  
Phanjit Duangchan

Mémoire d'études françaises  
Diplôme de Maîtrise  
Département de Français  
École des Études Supérieures  
Université Silpakorn  
2009

สังคมไทยและชาวสยาม  
ใน "จดหมายเหตุรายวัน การเดินทางไปสู่ประเทศสยาม" ของบาทหลวง เดอ ชัวซี

โดย  
นางสาวพันธุ์จิต ดวงจันทร์

วิทยานิพนธ์นี้เป็นส่วนหนึ่งของการศึกษาตามหลักสูตรปริญญาอักษรศาสตรมหาบัณฑิต  
สาขาวิชาฝรั่งเศสศึกษา  
ภาควิชาภาษาฝรั่งเศส  
บัณฑิตวิทยาลัย มหาวิทยาลัยศิลปากร  
ปีการศึกษา 2552  
ลิขสิทธิ์ของบัณฑิตวิทยาลัย มหาวิทยาลัยศิลปากร

Le Siam et les Siamois  
d'après l'abbé de Choisy dans *Journal du voyage de Siam*

Par  
Phanjit Duangchan

Mémoire d'études françaises  
Diplôme de Maîtrise  
Département de Français  
École des Études Supérieures  
Université Silpakorn  
2009

L'École des Études Supérieures de l'Université Silpakorn a accepté le mémoire : "Le Siam et les Siamois d'après l'abbé de Choisy dans *Journal du voyage de Siam*" proposé par Mademoiselle Phanjit Duangchan dans le cadre des études françaises de maîtrise.

.....  
(Dr. Sirichai Chinatankul, maître de conférence)  
Doyen de l'École des Études Supérieures  
Date.....mois.....année.....

Directeur du mémoire  
Dr. Bernard Wirth

Le jury

.....président  
(Dr. Prayat Nichalanont, maître assistant)  
...../...../.....

.....membre  
(Dr. Kanika Chansang, maître de conférence)  
...../...../.....

.....membre  
(Dr. Bernard Wirth)  
...../...../.....

50203201 : Majeur : Études Françaises

Mots clés : L'abbé de Choisy / Journal du voyage de Siam / Le Siam et les Siamois

Phanjit Duangchan : Le Siam et les Siamois d'après l'abbé de Choisy dans *Journal du voyage de Siam*. Directeur du mémoire : Bernard Wirth, Ph.D. 192 pp.

François-Timoléon de Choisy, connu comme l'abbé de Choisy, fait partie de la première Ambassade de Louis XIV envoyée au Siam, comme adjoint du chevalier de Chaumont. Cette expédition a pour but de convertir le roi Narai au christianisme et d'obtenir quelques privilèges commerciaux. L'expédition quitte Brest le 3 mars 1685. La traversée dure près de sept mois. Le détail de ce qui s'est passé tout au long du parcours est relaté, jour après jour, par la plume aisée de l'abbé de Choisy dans son *Journal de voyage*. Le séjour au Siam de l'ambassade française dure environ trois mois au cours desquels Choisy continue à tenir son *Journal* et à décrire avec tous les détails possibles, ce qu'il a vu, comme la société, les gens, les cérémonies et les fêtes auxquelles il a assisté. Le départ est le 22 décembre, et après une traversée un peu mouvementée, l'ambassade arrive à Brest le 18 juin 1686.

Notre objectif est d'étudier et d'analyser le Siam et les Siamois au XVII<sup>e</sup> siècle d'après l'abbé de Choisy dans son *Journal de voyage*. Sous forme d'une description analytique, notre travail confronte les dires de Choisy aux écrits de deux de ses contemporains, Nicolas Gervaise et Simon de La Loubère. Nous utilisons aussi d'autres documents français, anglais et thaïs, ainsi que des articles de chercheurs français et thaïs pour évaluer les affirmations de Choisy.

Nous espérons que notre travail permettra aux chercheurs intéressés par le Siam du XVII<sup>e</sup> siècle de mieux comprendre le Siam et les Siamois grâce à cette vision d'Occidentaux et qu'il sera une nouvelle contribution à l'histoire thaïe et aux relations franco-thaïes de cette époque-là.

---

Département de Français, École des Études Supérieures, Université Silpakorn, Année Universitaire 2009

Signature de l'étudiante *Phanjit Duangchan*  
Signature du directeur du mémoire *Bernard Wirth*

50203201 : สาขาวิชาฝรั่งเศสศึกษา

คำสำคัญ : บาทหลวง เดอ ชัวซี / จดหมายเหตุรายวัน การเดินทางไปสู่ประเทศสยาม / สังกมไทยและ  
ชาวสยาม

พันธกิจ ดวงจันทร์ : สังกมไทยและชาวสยามใน จดหมายเหตุรายวัน การเดินทางไปสู่ประเทศ  
สยาม ของบาทหลวง เดอ ชัวซี, อาจารย์ที่ปรึกษาวิทยานิพนธ์ อ.ดร. Bernard Wirth. 192 หน้า.

ฟร็องซัวส์ ทิโมเลอง เดอ ชัวซี หรือที่รู้จักในอีกชื่อหนึ่งว่า บาทหลวง เดอ ชัวซี ได้ร่วม  
เดินทางมายังประเทศสยามกับคณะทูตเซอวาลิเยร์ เดอ โชมองต์ ในฐานะอุปทูตที่พระเจ้าหลุยส์ที่ 14 ส่งมา  
เจริญสัมพันธไมตรี โดยภารกิจหลักของคณะทูตชุดนี้คือชักชวนสมเด็จพระนารายณ์ให้นับถือคริสต์  
ศาสนาและเสริมสร้างความสัมพันธ์ทางการค้า

คณะทูตได้ออกเดินทางจากเมืองแบรสต์ของฝรั่งเศสเมื่อวันที่ 3 มีนาคม ค.ศ. 1685  
ใช้ระยะเวลาเดินทางประมาณเจ็ดเดือน ในระหว่างการเดินทาง บาทหลวง เดอ ชัวซี ได้บันทึกเหตุการณ์  
และสิ่งที่พบเห็นเป็นรายวัน นอกจากนี้ ในช่วงที่พำนักอยู่ในสยามเป็นเวลาประมาณสามเดือน บาทหลวง  
เดอ ชัวซี ยังได้บันทึกรายละเอียดเกี่ยวกับการเดินทางไปสถานที่ต่างๆ รวมทั้งสิ่งที่ได้พบเห็น เช่น สภาพ  
สังคม ชีวิตความเป็นอยู่ พระราชพิธี พิธี และเทศกาลต่างๆ ภายหลังจากเสร็จสิ้นภารกิจคณะทูตเซอวาลิเยร์  
เดอ โชมองต์ได้เดินทางกลับฝรั่งเศสโดยออกจากสยามเมื่อวันที่ 22 ธันวาคม ค.ศ. 1685 และถึงเมือง  
แบรสต์ เมื่อวันที่ 18 มิถุนายน 1686

วิทยานิพนธ์ฉบับนี้มีวัตถุประสงค์เพื่อศึกษาวิเคราะห์สังกมไทยและชาวสยามในคริสต์ศตวรรษ  
ที่ 17 ในทัศนะของบาทหลวง เดอ ชัวซี จากจดหมายเหตุบันทึกการเดินทางรายวัน โดยใช้แนวการเขียน  
แบบพรรณนาวิเคราะห์ ผู้วิจัยได้นำข้อความในบันทึกของบาทหลวง เดอ ชัวซี มาทำการเปรียบเทียบกับ  
ผลงานเขียนของนิโกลาส์ แชรแวส นักเดินทางชาวฝรั่งเศส และ ซิมง เดอ ลาลูแบร์ ราชทูตวิสามัญ ซึ่ง  
ตีพิมพ์ในปี ค.ศ. 1688 และ ค.ศ. 1691 โดยลำดับ ในการนี้ ผู้วิจัยได้รวบรวมข้อมูลจากเอกสารภาษา  
ฝรั่งเศส ภาษาอังกฤษ และภาษาไทย รวมทั้งเอกสารของนักวิจัยชาวฝรั่งเศสและชาวไทยมาทำการวิเคราะห์  
ในเชิงเปรียบเทียบเพื่อประเมินคุณค่าข้อมูลที่ เดอ ชัวซี นำเสนอไว้ในเอกสารเล่มนี้

ผู้วิจัยหวังเป็นอย่างยิ่งว่าเนื้อหาในวิทยานิพนธ์ฉบับนี้จะเป็นประโยชน์ต่อผู้ที่สนใจค้นคว้า  
สยามประเทศในสมัยคริสต์ศตวรรษที่ 17 เนื่องจากจะช่วยให้สามารถเข้าใจสังกมไทยและชาวสยามได้  
ดียิ่งขึ้น โดยผ่านมุมมองและทัศนะของผู้บันทึกชาวตะวันตก อีกทั้งมีส่วนช่วยให้เกิดมุมมองใหม่ๆ  
ในวงการประวัติศาสตร์ไทยและความสัมพันธ์ฝรั่งเศส-ไทยในยุคนี้ได้อีกด้วย

ภาควิชาภาษาฝรั่งเศส

บัณฑิตวิทยาลัย มหาวิทยาลัยศิลปากร

ปีการศึกษา 2552

ลายมือชื่อนักศึกษา ..... พันธุ์จิต ดวงจันทร์

ลายมือชื่ออาจารย์ที่ปรึกษาวิทยานิพนธ์ ..... Bernard Wirth

## REMERCIEMENTS

Qu'il me soit permis d'exprimer ici mes remerciements les plus sincères et ma reconnaissance la plus profonde au Dr. Bernard Wirth, mon directeur de mémoire dont les enseignements, les conseils, les encouragements, la longue patience et la sympathie ont permis à ce mémoire de voir le jour. Ma gratitude va à Dr. Pensiri Charoenpote et à Dr. Kanika Chansang pour les encouragements, les aides et les conseils précieux qu'elles m'ont apportés durant mes études.

Un grand merci au Ministère des Affaires Universitaires de Thaïlande pour la bourse d'ASEM DUO, gracieusement attribuée d'avril à août 2009 pour des recherches de documentation en France.

Je tiens à exprimer ici mes hommages respectueux au Professeur Gilles Delouche pour les services interuniversitaires, les contributions et la bienveillance dont il m'a fait part pendant mon séjour à Paris ainsi qu'à Mme Vina Bunnac pour son accueil chaleureux et son affection.

J'aimerais exprimer ma plus vive reconnaissance à tous les professeurs du Département de Français de la Faculté des Lettres de l'Université Silpakorn qui m'ont nourri de leurs connaissances.

Merci également à Mme Patchareporn Chongpermwattanol pour sa sympathie, ses conseils et son aide. Ensuite, j'ai une affectueuse pensée pour M. Patiwat Unruan, M. Anusorn Chomphupol, la famille Blechschmidt et la famille Kervella qui m'ont encouragé jusqu'à la fin de la rédaction et pour terminer, merci à toute ma famille pour le soutien moral et l'encouragement tout au long de ma recherche.

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
Résumé en français .....	d
Résumé en thaï.....	e
Remerciements .....	f
Table des Illustrations .....	i
Chapitre	
I    Introduction .....	1
II   Présentation de la vie et des œuvres de l'abbé de Choisy .....	10
2.1 Vie et œuvres.....	10
2.2 Choisy au Siam.....	26
III  Présentation du Siam et des Siamois d'après l'abbé de Choisy.....	49
3.1 Présentation du Siam .....	49
3.1.1 Système politique.....	49
3.1.2 Aperçu général du Siam.....	55
3.2 Présentation des Siamois.....	68
3.2.1 Portrait .....	68
3.2.2 Mode de vie.....	69
3.2.3 Mœurs et croyances.....	72
IV  Analyse et évaluation de l'œuvre de l'abbé de Choisy.....	79
4.1 Présentation du Siam de Choisy confrontée aux écrits de Gervaise et de La Loubère .....	79
4.1.1 Système politique.....	79
4.1.2 Aperçu général du Siam.....	93
4.2 Présentation des Siamois de Choisy confrontée aux écrits de Gervaise et de La Loubère .....	111
4.2.1 Portrait et mode de vie .....	111
4.2.2 Mœurs et croyances.....	121

Chapitre	Page
4.3 Évaluation des données de Choisy .....	134
V Conclusion.....	154
Bibliographie .....	158
Annexe .....	169
Curriculum Vitæ .....	192

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

ILLUSTRATIONS	Page
1	Portrait de l'abbé de Choisy..... 170
2	Le cap de Bonne Espérance au XVII <sup>e</sup> siècle..... 171
3	Audience donnée par le roi de Siam au chevalier de Chaumont, le 18 octobre 1685. L'abbé de Choisy est représenté derrière l'ambassadeur qui offre la lettre de Louis XIV au roi de Siam. L'évêque de Métellopolis est le personnage représenté debout au premier plan à droite. L'aventurier Constance Faulcon est le personnage prosterné qui élève le bras gauche..... 172
4	Les souverains de Siam vus par les graveurs de la rue Saint-Jacques à Paris. Curieux mélange de fantaisie et de documentation sérieuse, bon exemple de l'iconographie "exotique" du XVII <sup>e</sup> siècle..... 173
5	Carte représentant "Siam ou Iudia, capitale du royaume de Siam, dessinée sur le lieu par M. Courtaulin, missionnaire apostolique de la Chine". En haut et à droite "Louvo, résidence du roi de Siam, ou son lieu de plaisir". À gauche "Embouchure de la Rivière de Siam". Carte gravée par François Jollan en 1686..... 174
6	Ambassade siamoise à la cour de France. Frontispice du "Voyage de Siam des Pères Jésuites, envoyés par le Roy aux Indes et à la Chine" l'abbé de Choisy..... 175
7	Plan de la ville de Siam..... 176
8	Divers "ballons", dont celui du roi de Siam ..... 177
9	Mandarin siamois..... 178
10	"Vue du fond du salon de l'audience du Palais de Siam"..... 179
11	Portrait du comte de Forbin en costume d'amiral de Siam..... 180
12	Le roi de Siam monte sur son éléphant..... 181
13	"Ballon du roi de Siam à cent et vingt rameurs"..... 182

ILLUSTRATIONS

Page

14	Portrait des ambassadeurs envoyés par le roi de Siam à Louis XIV. Partis de Siam le 22 décembre 1685, arrivés à Brest le 18 juin 1686, et reçus en audience publique à Versailles le 1 <sup>er</sup> septembre .....	183
15	Femme siamoise avec son enfant.....	184
16	“Palais de Louvo d’où le roi de Siam observe l’éclipse de lune”. À droite les Pères astronomes .....	185
17	“Talapoin allant par la ville.....	186
18	Richesses végétales du Siam.....	187
19	La Maison d’un Siamois.....	188
20	La Monnaie des Siamois.....	189
21	M. Constance .....	190
22	Le carte du royaume de Siam et des pays voisins.....	191

## Chapitre I

### Introduction

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les relations franco-thaïes ont débuté par l'arrivée des missionnaires catholiques français en 1662. Elles ont connu leur apogée avec les échanges d'ambassades entre Louis XIV et le roi Narāi. En 1685, le souverain français a décidé d'envoyer une ambassade au Siam, il rêvait en effet de voir le monarque de ce lointain pays embrasser le christianisme et d'en obtenir quelques privilèges commerciaux. Le roi de France a choisi le chevalier de Chaumont comme ambassadeur et l'abbé de Choisy comme adjoint, dans le but précis de veiller à la conversion du roi Narāi. En effet, d'après les missionnaires vivant au Siam, ce souverain était très ouvert à la religion chrétienne et favorisait les missionnaires. C'est ainsi que l'abbé de Choisy est arrivé au Siam en 1685, accueilli à Ayutthaya par les Siamois.

Depuis le départ de France le 3 mars 1685 jusqu'à son retour le 18 juin 1686, l'abbé de Choisy a pris beaucoup de notes sur tout ce qu'il a vu et entendu au cours du voyage et de son séjour au Siam. Il a réuni ses notes dans une œuvre appelée "*Journal du voyage de Siam*".<sup>1</sup>

François-Timoléon de Choisy est né le 16 août 1644 à Paris. Son père, intendant du Languedoc, ne participe guère à son éducation. Sa mère en assume seule la charge et inculque au petit Timoléon des manières très féminines. Après une jeunesse assez frivole à la cour, le jeune Choisy s'est tourné vers l'Église et, en 1683, s'est engagé dans les ordres ecclésiastiques. En 1685, c'est le départ au Siam. Une fois de retour en France, l'abbé est élu à l'Académie Française en 1687. Il se consacre alors à l'écriture, accumulant les ouvrages édifiants, de la Vie de Saint Louis à une Histoire de l'Église, en passant par des histoires de piété et de morale. Il meurt le 2 octobre 1724 à Paris.

---

<sup>1</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du voyage de Siam. Paris : Sébastien Mabre-Cramoisy, 1687.

Même si ce voyage au Siam, n'a pas vraiment permis à Choisy de remplir sa mission religieuse, à savoir assurer la conversion du roi Naraï, il a recueilli dans son Journal des informations précieuses sur la cour du roi, la société, la culture, le mode de vie, les mœurs, la religion des Siamois et leurs croyances. En 1687, deux éditions de son ouvrage ont été publiées à Paris par Sébastien Mabre-Cramoisy et, une autre, la même année à Amsterdam chez Pierre Mortier.<sup>2</sup> En 1690, elle a été publiée chez Antoine Dezallier<sup>3</sup>, et 51 ans plus tard, en 1741, une nouvelle édition a paru chez Trévoux.<sup>4</sup> Puis il a fallu attendre en 1930 pour voir le livre réimprimé par Duchartre et Van Buggenhoudt, précédé d'une étude de Maurice Garçon. Cette édition non annotée est illustrée de 16 planches reproduisant des tailles-douces de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.<sup>5</sup> En 1995, *Journal du voyage de Siam* de l'abbé de Choisy est publié par Fayard<sup>6</sup>, présenté et annoté par Dirk Van der Cruysse.

En Thaïlande, des extraits de cet écrit ont été publiés pour la première fois à Bangkok<sup>7</sup> en 1924, traduits en thaï par Monsieur Kamjai Phalangkool, et une deuxième fois, la même année chez Phrachan.<sup>8</sup> En 1973, l'imprimeur Kaona a publié la traduction de Monsieur San Thor Komolabutr<sup>9</sup>, reprise la même année<sup>10</sup> et en

---

<sup>2</sup> CHOISY, François-Timoléon, abbé de. *Journal du voyage de Siam*. Amsterdam : Pierre Mortier, 1687.

<sup>3</sup> \_\_\_\_\_. *Journal du voyage de Siam*. second édition. Paris : Antoine Dezallier, 1690.

<sup>4</sup> \_\_\_\_\_. *Journal du voyage de Siam*. Paris : Trévoux, 1741.

<sup>5</sup> \_\_\_\_\_. *Journal du voyage de Siam*. précédé d'une étude par Maurice Garçon. Paris : Duchartre et Van Buggenhoudt, 1930.

<sup>6</sup> \_\_\_\_\_. *Journal du voyage de Siam*. présenté et annoté par Dirk Van der Cruysse. Paris : Fayard, 1995. Nous utiliserons cette édition comme référence tout au long de notre étude.

<sup>7</sup> กำจาย พลังกูร. จดหมายเหตุรายวัน การเดินทางไปสู่ประเทศสยาม. กรุงเทพฯ : สำนักพิมพ์จันทนะผลิน, 2467. (Kamjai PHALANGKOOL. *Journal du voyage de Siam*. Bangkok : Chantanaphalin, 1924.)

<sup>8</sup> \_\_\_\_\_. จดหมายเหตุรายวัน การเดินทางไปสู่ประเทศสยาม. พิมพ์ครั้งที่ 2. กรุงเทพฯ : สำนักพิมพ์พระจันทร์, 2477. (Kamjai PHALANGKOOL. *Journal du voyage de Siam*. seconde édition. Bangkok : Phrachan, 1934.)

<sup>9</sup> สันต์ ท. โกมลบุตร. จดหมายเหตุรายวัน การเดินทางไปสู่ประเทศสยาม. กรุงเทพฯ : สำนักพิมพ์ก้าวหน้า, 2516. (San Thor KOMOLABUTR. *Journal du voyage de Siam*. Bangkok : Kaona, 1973.)

<sup>10</sup> \_\_\_\_\_. จดหมายเหตุรายวัน การเดินทางไปสู่ประเทศสยาม. กรุงเทพฯ : สำนักพิมพ์ศรีปัญญา, 2516. (San Thor KOMOLABUTR. *Journal du voyage de Siam*. Bangkok : Sripanya, 1973.)

2007<sup>11</sup> par l'imprimeur Sripanya. Quant aux éditions Chalermnit, elles en ont édité un fac-similé en 1985, à l'occasion du tricentenaire des relations franco-thaïlandaises.<sup>12</sup>

*Journal du voyage de Siam* de l'abbé de Choisy est divisé en trois parties : la première partie, du 3 mars 1685 au 24 septembre 1685, présente les événements pendant le voyage au Siam. Dans la deuxième partie, du 25 septembre 1685 au 21 décembre 1685, on trouve principalement les détails sur la société thaïe et les Siamois. La dernière partie, du 22 décembre 1685 au 18 juin 1686, ce sont les notes sur le retour en France.

Durant tout le voyage, Choisy tient un journal destiné à son ami l'abbé de Dangeau à qui il promet dès le premier soir du voyage de noter tout ce qu'il voit chaque jour. Il raconte les péripéties du voyage, son émerveillement devant les paysages exotiques, ainsi que les fastes de la cour siamoise. Avec un esprit curieux, il décrit les détails des nombreuses cérémonies auxquelles participe l'Ambassade : gigantesques processions aquatiques rythmées par la musique, visites de pagodes peuplées d'idoles dorées, chasses à l'éléphant et feux d'artifice. De plus, il donne des renseignements sur la société et les Siamois.

Le *Journal du voyage de Siam* a paru avant les œuvres sur le Siam de Nicolas Gervaise *L'Histoire naturelle et politique du royaume de Siam*<sup>13</sup> et Simon de La Loubère *Du Royaume de Siam*.<sup>14</sup> Comme ouvrages antérieurs à Choisy sur cette période d'apogée des relations entre la France et le Siam, il n'existe que des récits de voyage des missionnaires MEP qui sont arrivés au Siam à partir de 1662.<sup>15</sup>

---

<sup>11</sup> สันต์ ท. โกมลบุตร. จดหมายเหตุรายวัน การเดินทางไปสู่ประเทศสยาม. กรุงเทพฯ : สำนักพิมพ์ศรีปัญญา, 2550. (San Thor KOMOLABUTR. *Journal du voyage de Siam*. Bangkok : Sripanya, 2007.)

<sup>12</sup> \_\_\_\_\_. จดหมายเหตุรายวัน การเดินทางไปสู่ประเทศสยาม. กรุงเทพฯ : สำนักพิมพ์เฉลิมนิจ, 2528. (San Thor KOMOLABUTR. *Journal du voyage de Siam*. Bangkok : Chalermnit, 1985.)

<sup>13</sup> GERVAISE, Nicolas. *Histoire naturelle et politique du royaume de Siam*. Paris : cl. Barin, 1688.

<sup>14</sup> LA LOUBÈRE (Simon de). *Du Royaume de Siam par Monsieur de La Loubère, envoyé extraordinaire du roi auprès du roi de Siam en 1687 et 1688*. Paris : chez Jean Baptiste Coignard, 1691.

<sup>15</sup> DE BOURGES, Jacques. *Relation de voyage de monsieur l'évêque de Beryte, vicaire apostolique du royaume de la cochinchine, par la Turquie, la Perse, les Indes, &c. jusqu'au Royaume de Siam, & autres lieux*. Paris : Denys Bechet, 1688.

Il est intéressant de souligner que le regard de Choisy est celui d'un homme minutieux, très attentif aux détails qui échappent à l'homme ordinaire. Ainsi, c'est sans aucun doute lui qui décrit le mieux l'audience au palais à Lopburi qu'accorde le souverain siamois à l'ambassade de France envoyée par Louis XIV.

Il présente aussi la campagne, donne de multiples détails sur l'abondance des arbres, leurs variétés, les champs de riz, les villages... Plus loin, il aborde aussi le portrait des Siamois; il évoque entre autres<sup>16</sup> l'indolence dans laquelle ils sont nés qui leur fait préférer la vie simple plutôt que les honneurs... Dans les croyances des Siamois il signale notamment la métempsycose comme une croyance des Siamois<sup>17</sup> pour expliquer pourquoi ils n'aiment pas tuer les animaux, de peur de prendre la vie à quelqu'un qui renaît sous les traits d'un animal... Ailleurs il parle aussi du programme quotidien du roi, depuis son lever jusqu'à son coucher.<sup>18</sup> Et il n'hésite pas à admirer le souverain siamois.

Ce sont là quelques exemples parmi beaucoup d'autres que nous allons évoquer pour découvrir la pensée de Choisy; puis, dans une autre partie, l'opinion de Choisy sera confrontée aux écrits de Nicolas Gervaise et Simon de La Loubère, deux contemporains de Choisy qui ont écrit sur le Siam.

Nous pouvons compter de nombreux documents français sur les relations franco-siamoises sous le règne du roi Naraï, dans le même domaine, les plus connus datés du XVII<sup>e</sup> siècles sont, *Voyage de Siam des Pères Jésuites, Envoyés par le Roy, aux Indes & à la Chine*<sup>19</sup>. de Guy Tachard, *Relation de l'ambassade de Monsieur le chevalier de Chaumont à la cour du roi de Siam avec ce qui s'est passé de plus*

---

PALLU, François. Relation abrégée des mission et des voyages des évêques français, envoyés aux Royaumes de la Chine, Cochinchine, Tonquin, & Siam. Paris : Denys Bechet, 1688.

LISLE, Claude. Relation historique du royaume de Siam. Paris : Chez Guillaume de Luyne, 1684.

<sup>16</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 64.

<sup>17</sup>CHOISY, François-Timoléon. op.cit., p. 195.

<sup>18</sup>Ibid., p. 237.

<sup>19</sup>TACHARD, Guy. Voyage de Siam des Pères Jésuites, Envoyés par le Roy, aux Indes & à la Chine. Paris : A. Seneuze et D. Horthemels, 1686.

remarquable durant son voyage<sup>20</sup> de chevalier de Chaumont, *Mémoires du Comte de Forbin, chef d'escadre, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis*<sup>21</sup> de chevalier de Forbin et *Journal du voyage de Siam et côte de Coromandel fait par le monsieur Cébéret, envoyé extraordinaire du Roi vers le roi de Siam pendant les années 1687 et 1688*<sup>22</sup> de Claude Cébéret du Boullay. Et les études des chercheurs contemporains du temps postérieur : *Louis XIV et le Siam*<sup>23</sup> de Van der Cruysse Dirk. *La Thaïlande et l'Occident*<sup>24</sup> d'Henri Fauville. *Siam et les missionnaires français*<sup>25</sup> de Launay Adrien. Ces ouvrages ne parlent pas tous directement de l'abbé de Choisy, mais donnent des informations précieuses sur cette époque.

Quant aux études des chercheurs anglais, nous pouvons signaler *A history of Siam*<sup>26</sup> de W.A.R. Wood qui présente le début de l'histoire du Siam jusqu'en 1781. Cet écrit parle de l'arrivée des étrangers dans l'époque d'Ayutthaya. Il présente également la première ambassade française au Siam avec la mission de l'abbé de Choisy. *Ayutthaya Venice of the East*<sup>27</sup> de Derick Garnier parle aussi du royaume d'Ayutthaya, des Occidentaux qui viennent au Siam et décrit l'ambassade française. *Thailand's political history*<sup>28</sup> de B.J. Terwiel étudie la société du Siam, notamment la politique, pendant la fin de l'époque d'Ayutthaya jusqu'au Siam d'après la deuxième

---

<sup>20</sup>CHAUMONT, chevalier de. Relation de l'ambassade de Monsieur le chevalier de Chaumont à la cour du roi de Siam avec ce qui s'est passé de plus remarquable durant son voyage. Paris : A. Seneuze et D. Horthemels, 1686.

<sup>21</sup>FORBIN, le Comte de, chevalier. Mémoires du Comte de Forbin, chef d'escadre, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis. Amsterdam : François Girardi, 1729. 2 Vol.

<sup>22</sup>CÉBÉRET de BOULLAY, Claude. Journal du voyage de Siam et côte de Coromandel fait par le monsieur Cébéret, envoyé extraordinaire du Roi vers le roi de Siam pendant les années 1687 et 1688. Paris : Archives Nationales, 1688.

<sup>23</sup>VAN DER CRUYSSSE, Dirk. Louis XIV et le Siam. Paris : Libirie Arthème Fayard, 1991.

<sup>24</sup>FAUVILLE, Henri. La Thaïlande et l'Occident. Provence : Sudestasie, 1991.

<sup>25</sup>LAUNAY, Adrien. Siam et les missionnaires français. Tours : Alfred Mame et Fils Editeurs, 1896.

<sup>26</sup>W.A.R. WOOD. A History of Siam. Bangkok : Chalermnit, 1959.

<sup>27</sup>GARNIER, Derick. AYUTTHAYA Venice of the East. Bangkok : Amarin Printing, 2004.

<sup>28</sup>B.J. Terwiel. Thailand's political history. Bangkok : River Books, 2005.

guerre mondiale. Ce livre n'aborde pas l'ambassade française, cependant les informations sur la politique sont utiles.

Comme études ou recherches sur le Siam de cette époque, les documents thaïes sont nombreux. *La physionomie et le caractère des Siamois d'après les Occidentaux depuis l'époque d'Ayutthaya jusqu'en 1932*<sup>29</sup> de Wariya Siwasariyanondha et Taweewat Pundharikwiwat est une étude intéressante sur le portrait, le caractère et les conditions de vie des Siamois dans les documents occidentaux. *Les relations franco-thaïes à l'époque d'Ayutthaya*<sup>30</sup> de Plabplueng Moolsilpa; c'est une étude sur les relations commerciales, religieuses et diplomatiques entre le Siam et les pays européens comme le Portugal, l'Angleterre, la Hollande et la France. *La politique thaïe sous le règne du roi Narai*<sup>31</sup> de Nidhi Oewsriwong étudie la politique thaïe et le rôle des étrangers à la cour au Siam. *Le règne du roi Narai*<sup>32</sup> de Wiboon Wichitwathakarn, c'est une étude historique sur le règne du roi Narai avec l'analyse des personnages importants tels que Kosapan, Phaulkon, l'abbé de Choisy, le chevalier de Forbin... *Le roi Narai*<sup>33</sup> de Charoen Chaichana étudie la biographie du roi Narai et des nobles ainsi que les événements qui sont importants à la cour. *Le roi Narai et les sages sous son règne* de Thanit Yoopho<sup>34</sup>, c'est une biographie du roi Narai et des sages comme Sri Prad. Deux études sur l'histoire des relations

---

<sup>29</sup> วริยา ศิวะศรียานนท์และทวีวัฒน์ ปุณฺหาริกวิวัฒน์. บุคลิกภาพและลักษณะนิสัยของคนไทยในทัศนะของชาวตะวันตก สมัยอยุธยา-พ.ศ. 2475. กรุงเทพฯ : ไทยวัฒนาพานิช, 2523. (Wariya SIWASARIYANONDHA et Taweewat PUNDHARIKWIWAT. La physionomie et le caractère des Siamois d'après les Occidentaux depuis l'époque d'Ayutthaya jusqu'en 1932. Bangkok : Thai Wattapanich, 1980.)

<sup>30</sup> พลับพลึง มูลศิลป์. ความสัมพันธ์ไทย-ฝรั่งเศส สมัยอยุธยา. กรุงเทพฯ : บรรณกิจ, 2523. (Plabplueng MOOLSILPA. Les relations franco-thaïes à l'époque d'Ayutthaya. Bangkok : Bunnakij, 1980.)

<sup>31</sup> นิดิ เอียวศรีวงศ์. การเมืองไทยสมัยพระนารายณ์. กรุงเทพฯ : มติชน, 2549. (Nidhi OEWSRIWONG. La politique thaïe sous le règne du roi Narai. Bangkok : Matichon, 2006.)

<sup>32</sup> วิบูล วิจิตรวาทการ. แผ่นดินสมเด็จพระนารายณ์. กรุงเทพฯ : สร้างสรรค์บุ๊คส์, 2544. (Wiboon WICHITWATHAKARN. Le règne du roi Narai. Bangkok : Sangsanbook, 2001.)

<sup>33</sup> เจริญ ไชยชนะ. สมเด็จพระนารายณ์มหาราช. กรุงเทพฯ : บรรณกิจ, 2523. (Charoen CHAICHANA. Le roi Narai le grand. Bangkok : Bunnakij, 1980.)

<sup>34</sup> ธนิต อยู่โพธิ์. สมเด็จพระนารายณ์มหาราชและนักปราชญ์ราชกวีในรัชสมัย. กรุงเทพฯ : กรมศิลปากร, 2521. (Thanit YOOPHO. Le roi Narai et les sages sous son règne. Bangkok : Kromsilpakorn, 1978.)

franco-siamoises sont à signaler : *La Thaïlande et les pays occidentaux dans l'époque d'Ayutthaya*<sup>35</sup> d'Anongkhana Manitpisitkul, qui analyse la relation entre le Siam avec le Portugal, la Hollande, l'Angleterre et la France. Elle étudie aussi les raisons qui poussent les étrangers à venir au Siam. *L'histoire thaïe : l'époque d'Ayutthaya*<sup>36</sup> de Danai Chaiyayotha étudie le développement dans tous les domaines au royaume d'Ayutthaya : la politique, l'économie, la diplomatie, la religion et la culture.

Il existe aussi deux recherches sous forme d'articles : *L'audience royale officielle des missionnaires français*<sup>37</sup> de Henri De Frondeville traduit en thaï par Witthaya Setthawong; cette oeuvre analyse l'arrivée et l'audience des missionnaires catholiques français en 1662. *Le chevalier de Forbin*<sup>38</sup> de Chamnong Thephassadin Na Ayutthaya, c'est un article qui parle du royaume du roi Narai et analyse le point de vue de Forbin sur le Siam.

Il existe une autre recherche digne de référence : *La Stratégie d'évangélisation des prêtres des Missions Étrangères de Paris à Siam, 1662-1688*<sup>39</sup> de Bernard Wirth. Il s'agit d'une étude sur les missions des prêtres des Missions Étrangères de Paris de cette époque, surtout sur les écoles. Nous pouvons également mentionner quatre mémoires de maîtrise : *Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle au Siam, un nouveau pas dans le*

---

<sup>35</sup> อนงกณา มานิตพิสิฐกุล. *ไทยกับชาติตะวันตกสมัยอยุธยา*. กรุงเทพฯ : พีรามิด, 2545. (Anongkhana MANITPISITKUL. *La Thaïlande et les pays occidentaux à l'époque d'Ayutthaya*. Bangkok : Pyramide, 2002.)

<sup>36</sup> ดนัย ไชยโยธา. *ประวัติศาสตร์ไทย : ยุคอาณาจักรอยุธยา*. กรุงเทพฯ : โอเดียนสโตร์, 2546. (Danai CHAIYAYOTHA. *L'histoire thaïe : l'époque d'Ayutthaya*. Bangkok : Odientstore, 2003.)

<sup>37</sup> DE FRONDEVILLE, Henri. “การเข้าเฝ้าสมเด็จพระนารายณ์มหาราชอย่างเป็นทางการครั้งแรกของคณะธรรมทูตฝรั่งเศส”. *แปลโดยวิชา ศรมงคล ศิลปวัฒนธรรม* 8,3 (มกราคม 2530), หน้า 104-107. (DE FRONDEVILLE, Henri. “L'audience royale officielle des missionnaires français”. traduit en thaï par Witthaya SETTHAWONG. *Journal de l'art et de la culture* 8,3 (janvier 1987), pp. 104-107.)

<sup>38</sup> จานง เทพหัสดิน ณ อยุธยา. “นายฟอร์บิง ชาวฝรั่งเศส”. *ศิลปวัฒนธรรม* 28,4 (กุมภาพันธ์ 2550), หน้า 48-50. (Chamnong THEPHASSADIN NA AYUTTHAYA. “Le chevalier de Forbin”. *Journal de l'art et de la culture* 28,4 (février 2007), pp. 48-50.)

<sup>39</sup> WIRTH, Bernard. *La Stratégie d'évangélisation des prêtres des Missions Étrangères de Paris à Siam, 1662-1688*. Thèse de doctorat, Université Lyon II, 1988.

*système scolaire : l'école des missionnaires français*<sup>40</sup>, de Ratchadaporn Ritthichan. C'est une étude du système scolaire et des écoles sous la direction des missionnaires de l'époque du Roi Narai. Le deuxième, *La Révolution de 1688 au Siam d'après les sources militaires françaises*<sup>41</sup> de Predee Phisphumvidhi. C'est une étude à partir des sources militaires françaises sur le changement du roi de Siam en 1688. Le troisième, *La religion des Siamois au temps du Roi Narai le Grand d'après l'Histoire Naturelle et Politique du Royaume du Siam de Nicolas Gervaise*<sup>42</sup> de Tarinee Soontornnantakit. Il s'agit d'une étude de la religion siamoise d'après Nicolas Gervaise qui reflète l'image de la société des Siamois. Le dernier, *La mission du Chevalier de Chaumont, la première ambassade française au Siam (1685)*<sup>43</sup> de Thunyaporn Benjawan étudie et analyse les missions du chevalier de Chaumont dans le contexte socio-culturel de la France et du Siam au XVII<sup>e</sup> siècle.

Si les études sont nombreuses sur le XVII<sup>e</sup> siècle au Siam, nous n'en avons trouvé aucune centrée sur l'écrit de l'abbé de Choisy. C'est pourquoi nous avons choisi d'étudier *Journal du voyage de Siam* pour analyser les informations que l'abbé de Choisy présente, surtout la société thaïe et les Siamois et les confronter aux autres auteurs français au Siam à cette époque-là comme Nicolas Gervaise, un jeune homme qui a accompagné les missionnaires MEP, dont l'ouvrage est sans doute influencé par ses maîtres MEP, et Simon de La Loubère, le responsable de la deuxième ambassade française au Siam. Par rapport aux autres écrits français contemporains, l'œuvre de Choisy est assez originale. Il donne des renseignements minutieux sur la société du Siam et les Siamois. Notre travail est une recherche sous forme de description

---

<sup>40</sup>RITTHICHAN, Ratchadaporn. Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle au Siam, un nouveau pas dans le système scolaire : l'école des missionnaires français. Mémoire de maîtrise en études françaises, Université Silpakorn, 1999.

<sup>41</sup>PHISPHUMVIDHI, Predee. La Révolution française de 1688 au Siam d'après des sources militaires françaises. Mémoire de maîtrise en études françaises, Université Silpakorn, 2002.

<sup>42</sup>SOONTORNANTAKIT, Tarinee. La religion des Siamois au temps du Roi Narai le Grand d'après l'Histoire Naturelle et Politique du Royaume de Siam de Nicolas Gervaise. Mémoire de maîtrise en études françaises, Université Silpakorn, 2002.

<sup>43</sup>BENJAWAN, Thunyaporn. La mission du Chevalier de Chaumont, la première ambassade française au Siam (1685). Mémoire de maîtrise en études françaises, Université Silpakorn, 2007.

analytique. Nous étudierons les idées, la vision de l'auteur ainsi que le contexte socio-culturel du XVII<sup>e</sup> siècle. Et nous confronterons les notes de Choisy à celles de Gervaise et de La Loubère. Nous espérons que notre étude sera utile pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire thaïe sous le règne du roi Narai.

## Chapitre II

### Présentation de la vie et des œuvres de l'abbé de Choisy

La première partie de notre travail est consacrée à l'abbé de Choisy. Il s'agit d'un personnage hors du commun. Grâce à ses origines et ses relations dans la Haute Société, il mène une vie pour le moins étrange, tantôt côtoyant les grands de la cour tantôt les grands de l'Église. Et les caractéristiques de sa personnalité à la fois masculine et féminine ajoutent encore à la complexité du personnage. Mais c'est l'ensemble des composantes de sa personnalité qui lui ont permis de faire partie de l'Ambassade de France envoyée par Louis XIV au Siam. Un titre d'ambassadeur coadjuteur a même été créé spécialement pour lui. Ce sont aussi ses traits de caractère particuliers qui vont l'amener à écrire une œuvre où l'attention aux détails de la réalité du Siam et de la vie des Siamois est très précieuse.

#### 2.1 Vie et œuvres

François-Timoléon de Choisy appartient à une de ces familles qui, de génération en génération, avait réussi à s'élever peu à peu, par le travail, l'adresse et aussi grâce à la chance.<sup>1</sup>

Jean I<sup>er</sup> de Choisy, l'arrière-grand-père de Timoléon, avait été marchand de vins. Il avait réussi à devenir fournisseur de la cour. En 1555, il était l'un des vingt-quatre marchands de vins qui suivaient la cour d'Henri II.<sup>2</sup> Il avait épousé le 15 juin de la même année Opportune Bazannier, fille de Michel, procureur au Châtelet. Il a eu deux fils : Jean et André.<sup>3</sup>

Jean II de Choisy, était secrétaire du roi et receveur général des finances de Caen en 1592, conseiller du roi et commissaire des requêtes du Palais. Il a épousé, le 13 mai

---

<sup>1</sup>VINCENEUX, Louis Marie Jacques. Études de psychopathologie historique. Les ambigus : L'abbé de Choisy. Paris : Saint-Amand, 1929. p. 19.

<sup>2</sup>VAN DER CRUYSSSE, Dirk. L'abbé de Choisy Androgyne et mandarin. Paris : Fayard, 1995. p. 19.

<sup>3</sup>GENEVIÈVE, Reynes. L'abbé de Choisy ou l'ingénu libertin. Paris : Presses de la Renaissance, 1983. p. 319.

1616, Madeleine Le Charron d'Ormelles, fille de «Maître Germain Le Charron», qui lui a donné quatre enfants. Le fils aîné, Jean, (le père de Timoléon) Madeleine, André de Choisy et Marguerite.<sup>4</sup>

Jean III, père de l'abbé, a continué ce lent travail d'ascension, si bien commencé par ses ancêtres. En 1622, il était maître des requêtes et en 1639 il a été chargé d'une importante mission commerciale en Allemagne. Intendant du Languedoc, puis conseiller d'État, il était chancelier de Gaston Duc d'Orléans, frère de Louis XIII. En 1628, il a épousé Jeanne Olympe de Belestat, de l'illustre maison de Hurault, arrière-petite-fille du chancelier de l'Hospital.<sup>5</sup> Cette femme était célèbre pour son charme et ses manières fantasques. C'était une femme d'esprit ayant l'art de plaire aux personnes royales. Elle correspondait avec Marie de Gonzague, reine de Pologne, Mme Royale de Savoie, Christine de Suède et plusieurs princesses d'Allemagne, et Louis XIV lui donnait deux audiences par semaine, pour s'entretenir avec elle.

Ces époux avaient cinq filles nées avant Timoléon, mortes en bas âge ou expédiées au couvent. L'aînée, Jeanne-Olympe, était née le 26 janvier 1629. Claire avait suivi le 15 avril 1630. Louise et Marguerite étaient des jumelles puisqu'elles ont été baptisées le 10 et le 24 septembre 1634, Madeleine née le 27 septembre 1637, était décédée le 8 juillet 1640.<sup>6</sup> Et puis, ils ont encore eu trois garçons : Jean-Paul de Choisy, l'aîné, né en mars 1632. Il est devenu intendant d'Auvergne et de Lorraine. Le second, Pierre de Choisy-Balleroy qui est venu au monde en juillet 1636 a été un officier distingué. Il est mort tragiquement, le 12 octobre 1672, assassiné par des paysans et le dernier fils François-Timoléon<sup>7</sup>, né à Paris<sup>8</sup> le mardi 16 août 1644<sup>9</sup>, cinq mois à peine après le moment où son père était entré au service de Monsieur Gaston.<sup>10</sup>

---

<sup>4</sup>VAN DER CRUYSSSE, Dirk, L'abbé de Choisy Androgyne et mandarin, 20.

<sup>5</sup>VINCENEUX, Louis Marie Jacques. op.cit., pp. 19-20.

<sup>6</sup>VAN DER CRUYSSSE, Dirk, L'abbé de Choisy Androgyne et mandarin, 30.

<sup>7</sup>Quelques jours après sa naissance, le nouveau-né fut tenu sur les fonds baptismaux et reçut les prénoms François et Timoléon que nous appelons Timoléon puis qu'il se servait de préférence de son second prénom. Sans être fréquent, Timoléon n'était pas un prénom exceptionnel. Par exemple, Artus-Timoléon de Cossé-Brissac, né en 1668. Le dernier né des Choisy devait ce nom quelque peu baroque à son parrain Timoléon Le roi, cousin de son père. François-Timoléon aimait son second prénom à l'exclusion du premier. Un document signé en octobre 1662 par son frère aîné le désigne comme «Timoléon de Choisy, chevalier seigneur d'Acqueville». Quand il composera avec son ami Dangeau les

Pourtant, entre tous, Mme de Choisy aimait le plus le dernier-né, François-Timoléon. Elle lui a donné une passion exclusive. Ses enfants ont grandi, ils ont quitté la maison. Son mari était souvent absent parce qu'il suivait son maître dans ses déplacements, et allait souvent en province pour de longues missions. Donc, cet enfant, a rempli le vide intérieur de sa mère.<sup>11</sup>

D'ailleurs, elle l'avait eu à quarante ans, et «comme elle voulait absolument encore être belle, un enfant de huit à neuf ans qu'elle menait partout la faisait paraître encore jeune.»<sup>12</sup> Au XVII<sup>e</sup> siècle, une femme de quarante ans était considérée comme une femme presque vieille.<sup>13</sup> Mme de Choisy avait peur de vieillir, peur de perdre la beauté. Bien qu'elle ait confiance en son apparence, elle se sentait vide de qualités essentielles. La naissance de François-Timoléon lui a plu.<sup>14</sup> «J'étais le dernier de mes frères et comme ma mère m'avait eu dans un âge assez avancé, je la faisais paraître encore jeune, ce qui faisait sans doute qu'elle m'aimait plus que mes frères.»<sup>15</sup>

François-Timoléon était un très joli enfant. Il avait les cheveux très bruns, le teint mat et les yeux noirs. Il ressemblait tellement à sa mère! Elle l'adorait, elle en a fait son jouet, une poupée; ainsi Mme de Choisy se plaisait à l'habiller en fille dès sa naissance. Ce fait était normal à cette époque-là.<sup>16</sup> L'habillement en fille du petit

---

*Quatre Dialogues*, son premier livre, l'interlocuteur qui exprime ses idées s'appellera Timoléon. Et lorsqu'il sera au Siam, il prendra pitié d'un petit esclave birman appelé Macouno; il lui servira de parrain et le fera baptiser sous le nom de «Timoléon». (VAN DER CRUYSSSE, Dirk, L'abbé de Choisy Androgyne et mandarin, 45-46.)

<sup>8</sup>Probablement à l'hôtel de Blainville situé à l'ombre du Louvre, peut-être au palais du Luxembourg. (VAN DER CRUYSSSE, Dirk, L'abbé de Choisy Androgyne et mandarin, 45.)

<sup>9</sup>VINCENEUX, Louis Marie Jacques. op.cit., p. 26.

<sup>10</sup>VAN DER CRUYSSSE, Dirk, L'abbé de Choisy Androgyne et mandarin, 30.

<sup>11</sup>GENEVIÈVE, Reynes. op.cit., p. 21.

<sup>12</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé. Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV, suivis des Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme. Éd. présentée et annotée par Georges Mongrédien. Paris : Mercure de France, 1966. p. 644.

<sup>13</sup>VAN DER CRUYSSSE, Dirk, L'abbé de Choisy Androgyne et mandarin, 46.

<sup>14</sup>GENEVIÈVE, Reynes. op.cit., p. 29.

<sup>15</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé, Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV, suivis des Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme. Éd. présentée et annotée par Georges Mongrédien, 218-219.

<sup>16</sup>GENEVIÈVE, Reynes. op.cit., p. 27.

Timoléon n'avait rien de particulièrement surprenant. C'est vers l'âge de sept ans qu'on cessait d'habiller les petits garçons comme des fillettes et qu'ils prenaient les habits de leur sexe. Jusqu'à cet âge-là, garçons et filles ne se distinguaient pas par leurs habits.<sup>17</sup>

«On m'habillait en fille toutes les fois que le petit Monsieur<sup>18</sup> venait au logis, et il y venait au moins deux ou trois fois la semaine. J'avais les oreilles percées, des diamants, des mouches, et toutes les autres petites afféteries auxquelles on s'accoutume fort aisément, et dont on se défait fort difficilement.»<sup>19</sup>

Le petit Timoléon a pris goût à ce travestissement et y a perdu sa nature. «C'est une étrange chose qu'une habitude d'enfance; il est impossible de s'en défaire. Ma mère m'a accoutumé aux habillements de femmes; j'ai continué à m'en servir dans ma jeunesse.»<sup>20</sup>

Les aveux apparaissent à plusieurs reprises dans les Mémoires de Timoléon : «On rira de me voir habillé en fille jusqu'à l'âge de dix-huit ans; on n'excusera pas ma mère de l'avoir voulu.»<sup>21</sup> «Ma mère, par une fausse tendresse, m'a élevé comme une demoiselle. Le moyen de faire de cela un grand homme!»<sup>22</sup> «Depuis mon enfance, avouera-t-il, j'avais toujours aimé m'habiller en fille.»<sup>23</sup>

Mme de Choisy a essayé de le rendre très féminin. Dès l'enfance, on l'a habitué à porter corsets qui le serraient extrêmement et «faisaient élever la chair qui était

---

<sup>17</sup>VAN DER CRUYSSSE, Dirk, L'abbé de Choisy Androgyne et mandarin, 47.

<sup>18</sup>Monsieur, duc d'Orléans, frère de Louis XIV.

<sup>19</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV, suivis des Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme. Éd. présentée et annotée par Georges Mongrédien, 219.

<sup>20</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé, Mémoire de l'abbé de Choisy habillé en femme, avec notice et bibliographie par le chevalier de Perceflour. Paris : Bibliothèque des Curieux, 1920. pp. 289-290.

<sup>21</sup>Ibid.

<sup>22</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé, Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV, suivis des Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme. Éd. présentée et annotée par Georges Mongrédien, 25,28.

<sup>23</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé, Mémoire de l'abbé de Choisy habillé en femme, avec notice et bibliographie par le chevalier de Perceflour, 324.

grasse et potelée.»<sup>24</sup> si bien que, devenu grand, il avait «autant de gorge qu'une fille de quinze ans.»<sup>25</sup> Le cou et la poitrine étaient frottés tous les jours avec «de l'eau de veau et de la pommade de pieds de mouton»<sup>26</sup> pour rendre la peau douce et blanche. On a eu soin, dès l'âge de cinq ou six ans, de le frotter tous les jours, «avec une certaine eau qui fait mourir le poil dans sa racine pourvu qu'on s'y prenne de bonne heure.»<sup>27</sup> Et aussi, le régime alimentaire de l'enfant était surveillé. Sa prudente mère a pris grand soin de bannir de sa maison clou de girofle, muscade, «de peur que son fils, l'enfant gâté, ne se sentît échauffé.»<sup>28</sup>

Quant à l'éducation, sa mère la lui a donnée en encourageant sa nature féminine. Elle était composée d'un volet féminin comme la danse, la musique, le clavecin et d'un volet masculin tels que la langue, l'histoire, la philosophie.<sup>29</sup>

Certes, sa mère a veillé personnellement sur ses études. Le petit Timoléon a su lire et écrire de bonne heure : tous les matins, sa mère le faisait asseoir au chevet de son lit et lui dictait des lettres à des personnages importants. Les lettres parlaient d'affaires ou de politique, et le garçon s'interrompait souvent pour demander à sa mère des explications sur ce qu'il ne comprenait pas. On peut voir qu'il a appris beaucoup de choses que les enfants de son âge ignorent habituellement.<sup>30</sup>

En outre, elle a élevé l'abbé en parfait courtisan, avec la connaissance de la politesse des salons, les principes et l'art du courtisan. Elle lui disait souvent :

«Écoutez, mon fils; ne soyez point glorieux, et songez que vous n'êtes qu'un bourgeois. [...] Or, mon fils, pour n'être point glorieux, ne voyez jamais que des gens de qualité. Allez passer l'après-dîner avec les petits de Lesdiguières, le marquis de Villeroy, le comte de Guiche, Louvigny. Vous vous accoutumerez de bonne heure

<sup>24</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé, Mémoire de l'abbé de Choisy habillé en femme, avec notice et bibliographie par le chevalier de Perceflour, 332.

<sup>25</sup>Ibid.

<sup>26</sup>Ibid., p. 291.

<sup>27</sup>CHOISY-PERRAULT. "Histoire de la marquise-marquis de Banneville." Mercur de France, 1<sup>er</sup> (février 1928) : 545.

<sup>28</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du voyage de Siam. Paris : Fayard, 1995. p. 56.

<sup>29</sup>VAN DER CRUYSSSE, Dirk, L'abbé de Choisy Androgyne et mandarin, 61.

<sup>30</sup>GENEVIÈVE, Reynes. op.cit., p. 31.

à la complaisance, et il vous restera toute votre vie un air de civilité qui vous fera aimer de tout le monde.»<sup>31</sup>

En 1662 il a 18 ans quand il a soutenu en Sorbonne une thèse dédiée au roi et a reçu, le 1<sup>er</sup> janvier 1663, le titre d'abbé de Saint-Seine, en Bourgogne, après avoir brillamment soutenu sa thèse de théologie. Cependant, le goût pour les vêtements féminins, François Timoléon n'a jamais pu s'en défaire.<sup>32</sup> Il est allé à Bordeaux pour jouer une comédie où il tenait le rôle d'une fille. «J'ai joué la comédie cinq mois durant sur le théâtre d'une grande ville comme une fille. Tout le monde s'y était trompé.»<sup>33</sup>

Pour lui, il ne lui suffisait pas d'incarner au théâtre les personnages de coquettes. Il voulait jouer ce rôle en pleine société. Cet abbé est revenu à Paris pour y mener la vie la plus étrange, mélange de comédie et de roman.

Sous le nom de Madame de Sancy, il est venu s'installer au faubourg Saint-Marceau. Toujours habillé en femme, il y a pris maison, a roulé en carrosse, avait son banc dans sa paroisse, suivait les offices avec honneur et est même prié par son curé de faire en cérémonie la quêteuse.<sup>34</sup>

Parmi ses jeunes voisines souvent invitées chez Choisy, se trouvaient une demoiselle Charlotte qui lui donnait beaucoup d'amitié. Elle ne se lassait pas d'ajuster, de parer, de caresser Mme de Sancy. Enfin, ils sont devenus amants. Ils se sont promis un secret et une fidélité inviolables. L'abbé a partagé son appartement avec Charlotte qui s'est habillé en cavalier. Les cheveux coupés en homme, elle a pris le nom de M. de Mauny. Tous les jours, le faux mari et la fausse Mme de Sancy allaient à la comédie, à l'opéra, au bal, aux promenades et aussi aux Tuileries. Ils ne

---

<sup>31</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé, *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV, suivis des Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*. Éd. présentée et annotée par Georges Mongrédien, 24,25.

<sup>32</sup>MISTLER, Jean. "Cette curieuse abbé de Choisy." *Historia*, no.379 (juin 1978) : 25.

<sup>33</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé. *Aventures de l'abbé de Choisy habillé en femme. Quatre fragments inédits à l'exception du dernier qui a été publié d'un avant-propos, par M. P[aul] L[acroix]*. Paris : J.Gay, 1862. p. 6.

<sup>34</sup>LAIGNEL-LAVASTINE (Dr.), "Le féminisme de l'abbé de Choisy," *Paris médical*, 5 juillet 1919, 2.

songeaient point à se cacher. Un jour, des lettres anonymes ont été envoyées chez lui pour lui faire des réprimandes.<sup>35</sup>

«j'ose dire scandaleuse, que vous avez faite à la face du soleil et de notre curé, avec une demoiselle, notre voisine que vous faites habiller en homme, pour avoir plus de ragout avec elle. Encore, si vous cachiez votre faiblesse mais vous en triomphez : on vous voit dans une carrosse aux promenades publiques avec votre prétendu [...] ne couchez pas avec une personne que vous n'avez point épousée : cela choque toutes les règles de la bienséance, et quand il n'y aurait point d'offense envers Dieu, il y en aurait toujours devant les hommes. Au reste, ma belle dame, n'attribuez pas ma remontrance à une humeur chagrine, c'est pure amitié pour vous : on ne peut vous voir sans vous aimer.»<sup>36</sup>

Finally, cet amour s'est terminé. Charlotte a épousé un bourgeois fort riche. Le chagrin de Choisy n'a pas duré longtemps. La passion du jeu est venue momentanément interrompre sa vie. Il a perdu sa fortune, ses bijoux, et jusqu'à sa maison du faubourg Saint-Marceau qu'il a été obligé de vendre. Pourtant, il a encore la folie d'être femme.<sup>37</sup> En 1666<sup>38</sup>, Mme de Choisy est morte, laissant 70 000 livres à chacun de ses enfants. Choisy a 24 000 livres de rentes et divers bénéfices; il a abandonné à ses frères la moitié de sa part, mais il a gardé pour lui des meubles et notamment les bijoux<sup>39</sup> :

«J'étais ravi d'avoir de belles pierreries; je n'avais jamais eu que des boucles d'oreille de deux cents pistoles et quelques bagues, au lieu que je me voyais avec des

---

<sup>35</sup>VINCENEUX, Louis Marie Jacques. op.cit., pp. 37-39.

<sup>36</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé, Aventures de l'abbé de Choisy habillé en femme. Quatre fragments inédits à l'exception du dernier qui a été publié d'un avant-propos, par M. P[aul] L[acroix], 8.

<sup>37</sup>VINCENEUX, Louis Marie Jacques. op.cit., pp. 39-40.

<sup>38</sup>Mais Reynes GENEVIÈVE écrit que la fin mai 1669, c'est la mort de Mme de Choisy. (GENEVIÈVE, Reynes.op.cit., p. 318.)

<sup>39</sup>MISTLER, Jean. op.cit., p. 25.

pendants d'oreilles de dix mille francs, une croix de diamants de cinq mille francs et trois bagues : c'était de quoi me parer pour me faire belle.»<sup>40</sup>

En outre, sur le conseil sans doute ironique de Madame de La Fayette, Choisy a repris ses habits de femme. Madame de Sancy a paru plus belle et plus coquette que jamais.<sup>41</sup> Elle allait à l'Opéra, à la comédie, à sa paroisse, et jouissait de la curiosité publique. Mais un jour que la pseudo-Mme de Sancy était à l'Opéra, en robe blanche à fleurs d'or, M. de Montausier lui a adressé en présence du dauphin une si rude sermonne que Choisy est allé cacher sa confusion en province.<sup>42</sup>

Cet incident public a fait scandale; il a quitté Paris pour demeurer en province où il pouvait faire la belle, tant qu'il lui plaisait. Il a acheté le château de Crêpon, situé près de Bourges, qui appartenait à un trésorier nommé M. Gaillot. Il l'a acheté, tout meublé, pour 28 000 livres, et a envoyé M. Acarel, son homme d'affaires, prendre possession de ce château sous le nom de la comtesse des Barres, jeune veuve qui souhaitait s'y établir.<sup>43</sup>

Par son esprit, ses talents et ses grâces, il est bientôt devenu la femme la plus à la mode de la province, la plus jolie et la plus courtisée. «De son côté, *il-l'abbé-ou elle-la comtesse*»<sup>44</sup> est attiré par la beauté de Mlle de la Grise. Il l'a invitée à passer huit jours chez lui pour lui apprendre à se coiffer. Pendant les jours et les nuits c'était une existence charmante!<sup>45</sup>

Après cette liaison avec Mlle de la Grise, Choisy a rencontré une comédienne de seize ans nommée Rosalie, qu'il a fait déguiser en garçon et qu'il appelait Monsieur Courtois. Cependant, après quelques mois, le faux monsieur Courtois est tombé "enceinte". Il a fait reprendre à Rosalie ses habits de fille et est venu à Paris. Enfin,

---

<sup>40</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé, Aventures de l'abbé de Choisy habillé en femme. Quatre fragments inédits à l'exception du dernier qui a été publié d'un avant-propos, par M. P[aul] L[acroix], 60.

<sup>41</sup>VINCENEUX, Louis Marie Jacques. op.cit., p. 41.

<sup>42</sup>MISTLER, Jean. op.cit., p. 26.

<sup>43</sup>Ibid.

<sup>44</sup>Ibid.

<sup>45</sup>Ibid.

elle a mis au monde une petite fille que Choisy a bien élevée et qui, à l'âge de seize ans, s'est mariée à un bon gentilhomme.<sup>46</sup>

En 1676, le pape Clément X est mort. Le cardinal de Bouillon a proposé à Choisy de l'accompagner en Italie. Il se rendait à Rome avec les cardinaux de Retz, Bonzi et d'Estrées, pour assister au conclave devant élever Innocent XI à la papauté.<sup>47</sup>

Puis, jusqu'en 1682, Choisy a voyagé en Italie et en Angleterre. Il a joué avec fureur à Venise. Il a perdu beaucoup d'argent. À son retour en France, quelques années après le voyage à Rome, la fortune, la jeunesse et la beauté avaient disparu. Il est revenu d'Italie ruiné et vieilli. En 1683, la mort de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, que Choisy connaissait bien, lui a inspiré des réflexions sérieuses sur l'incertitude des choses humaines et surtout, il est tombé gravement malade, les médecins lui donnant deux heures à vivre.<sup>48</sup> En pensant mourir, il a découvert subitement la folie de sa vie passée et s'est repenti. Il est revenu à la sagesse et a guéri. C'est dans ce temps qu'il a rédigé les quatre dialogues sur l'immortalité de l'Âme et autres sujets pieux :

«Tout d'un coup, je me sentis accablé par une fièvre violente : mes forces, au bout de trois jours, furent perdues, mon cœur abattu. J'envisageai la mort que j'avais cru si éloignée; bientôt après, j'en vis tout l'appareil effroyable, je voyais... les feux éternels destinés à la punition de mes crimes... Pour moi, je vous avoue que j'ai eu grand peur.

Je demandai pardon à Dieu de tout mon cœur. J'aurais bien voulu avoir le temps de faire pénitence, mais la mort me talonnait de près. J'avais entendu les médecins dire : il ne sera plus en vie dans deux heures. Je ne sentais rien, je ne me souvenais de rien qui put me donner la moindre espérance... enfin, toutes les portes du ciel me paraissaient fermées»<sup>49</sup>

---

<sup>46</sup>MISTLER, Jean. op.cit., p. 27.

<sup>47</sup>PAILLERON, Marie-Louise. "L'abbé de Choisy." *La Revue universelle*, IV (1921) : 426.

<sup>48</sup>VINCENEUX, Louis Marie Jacques. op.cit., p. 50.

<sup>49</sup>Ibid.

L'abbé de Dangeau, un ancien camarade de Choisy, né dans le protestantisme et converti par Bossuet, l'a assisté pendant sa maladie. Il a contribué à lui rendre la foi. Choisy s'est converti avec une impétuosité qui déconcertait son ami. Dans le Dialogue sur l'immortalité de l'âme, il a raconté la vision ou le rêve qu'il a eu, après avoir reçu les derniers sacrements : «Je vis ce Dieu si redoutable sur un trône de lumière environné de ses anges. Il me sembla qu'il me demandait compte de toutes les actions de ma vie, des grâces qu'il m'avait faites et dont j'avais abusé, et je n'avais rien à lui répondre.»<sup>50</sup>

Dans son zèle de néophyte, Choisy a voulu convertir les autres. Il a publié dans les quatre dialogues les raisons qui l'ont touché. L'argumentation est parfois surprenante, et nullement indigne de sa vie passée. Les lecteurs y trouvent l'immortalité de l'âme par les polages de Talbot, les chants de Mlle Rochonas, les tableaux de Poussin, et l'abbé se complait à ces démonstrations toutes sensuelles.<sup>51</sup>

Cette œuvre est rédigée par Choisy et Dangeau. Elle est divisée en quatre dialogues, l'un sur l'immortalité de l'Âme, l'autre sur l'Existence de Dieu, un autre encore sur la Providence et le dernier sur la Religion. Édités en 1684 chez Cramoisy, ils connaissent un tel succès qu'on les a réimprimés avant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.<sup>52</sup>

Au début de l'année 1685, l'abbé a logé à la Maison des Missions étrangères. Il s'est ruiné au jeu mais a conservé de puissants amis, comme le cardinal de Bouillon, l'aumônier du roi et Bergeret, premier commis au ministère des Affaires étrangères. Le dernier lui a appris on songeait à envoyer une ambassade destinée à convertir au catholicisme le roi de Siam. Mais Dirk Van der Cruysse nous a dit que Bergeret n'a pas été le premier à discuter avec Choisy de l'ambassade siamoise. Bénigne Vachet, étant peu familiarisé avec les complexités d'une mission diplomatique et ne connaissant personne à Versailles, a consulté les directeurs des Missions étrangères. Ceux-ci lui ont proposé d'entrer en contact avec l'abbé de Choisy. Vachet lui a donc parlé d'envoyer une ambassade qui soutiendrait le prestige de la France au Siam.

---

<sup>50</sup>MISTLER, Jean. op.cit., p. 27.

<sup>51</sup>VINCENEUX, Louis Marie Jacques. op.cit., p. 51.

<sup>52</sup>MISTLER, Jean. op.cit., pp. 27-28.

Choisy l'a écouté attentivement et a promis de lui ménager des rencontres avec les secrétaires d'État Croissy et Seignelay.<sup>53</sup> Vachet était content. «L'on ne peut assez exprimer combien l'on reçoit de lumières des personnes qui, comme M. l'abbé de Choisy, ont toute leur vie pratiqué la Cour. Aussi j'en reçus des avis sur lesquels ont roulé la plus grande partie des choses où l'on a réussi.»<sup>54</sup>

Choisy a éprouvé «l'ambition apostolique d'aller au bout du monde convertir un grand royaume».<sup>55</sup> Mais pour ce voyage, de mauvaises langues prétendaient que Choisy partait pour le Siam afin de fuir ses créanciers, par contre ses amis des Missions étrangères ne doutaient pas de sa sincérité. L'un des directeurs du séminaire, M. Fernel, avait informé début janvier Mgr Pallu du départ imminent de l'ambassade, et du rôle que Choisy y entendait jouer au cas où le roi de Siam se laisserait tenter par le christianisme. Il trouve que M. de Choisy s'y est donné avec des dispositions fort chrétiennes.<sup>56</sup>

L'abbé s'est proposé, mais il était déjà trop tard, le chevalier de Chaumont<sup>57</sup> avait été nommé ambassadeur. Pourtant cette nouvelle ne pouvait pas décourager Choisy, il a prié Bouillon d'obtenir pour lui l'autorisation de partir au Siam comme second ambassadeur et doublure de Chaumont.<sup>58</sup> Il a dit à Bouillon que le chevalier de Chaumont pouvait mourir pendant ce long voyage et qu'en outre, il n'était peut-être pas assez bon théologien pour instruire dans notre religion le roi de Siam :

---

<sup>53</sup>VAN DER CRUYSSSE, Dirk, L'abbé de Choisy Androgyne et mandarin, 207-208.

<sup>54</sup>LAUNAY, Adrien, Histoire de la Mission de Siam 1662-1811. Documents historiques. Volume I, 138.

<sup>55</sup>MISTLER, Jean. op.cit., p. 28.

<sup>56</sup>VAN DER CRUYSSSE, Dirk, L'abbé de Choisy Androgyne et mandarin, 213-214.

<sup>57</sup>Il est le gentilhomme issu d'une des plus vieilles familles de France, capitaine de vaisseau et major-général des armées navales du royaume dans le Levant. Ancien calviniste converti, il était d'une sagesse et d'une piété singulières, et comme le roi se proposait avant tout le bien de la religion et la conversion du roi Naraï, il était difficile de choisir un sujet plus digne de cette mission.

<sup>58</sup>VAN DER CRUYSSSE, Dirk, "L'abbé de choisy, historien du Siam et de l'Asie du Sud-Est." Aséanie Sciences humaines en Asie du Sud-Est, no.1 (mars 1998) : 109.

«le chevalier de Chaumont pouvait mourir en chemin, et l'ambassade tomberait entre les mains de quelque marin peu versé en ces sortes de matières; la religion pouvait en souffrir; d'ailleurs, le roi de Siam voulant se convertir, le chevalier, médiocre théologien, lui donnerait des instructions assez superficielles. Enfin, je le priaï de demander pour moi la coadjuterie du chevalier, et l'ambassade ordinaire en cas que le roi se fit instruire dans la religion chrétienne.»<sup>59</sup>

De plus, Choisy a expliqué qu'à cause des vents, Chaumont pourrait seulement rester au Siam entre octobre et décembre. Le temps ne suffirait pas à instruire le roi de Siam s'il avait envie de se faire chrétien. Lui resterait deux ans au Siam s'il s'avérait que le roi Naraï souhaitait devenir chrétien. Ainsi, l'ambassadeur a reçu comme instructions d'inviter le roi de Siam à se faire chrétien et l'abbé de Choisy devait rester au Siam pour être témoin de son baptême.<sup>60</sup>

Quand le cardinal de Bouillon a proposé au roi de donner à l'abbé de Choisy un poste de coadjuteur d'ambassade, le roi a souri : «Je n'avais pas encore ouï parler d'un coadjuteur d'ambassade, mais il y a raison, à cause de la longueur et du péril du voyage.»<sup>61</sup>

Ainsi le titre singulier de coadjuteur de l'envoyé du roi lui a été accordé. Mais sa famille a fait des colères, notamment son frère, gouverneur de Lorraine, qui lui a rappelé une ancienne prophétie selon laquelle un Choisy mourrait en mer. Ses frères, sévèrement opposés à son départ, ne lui ont pas donné une pistole. Mais on ne pouvait s'embarquer sans argent. Ruiné comme il l'était, il était difficile de rassembler l'argent pour préparer ce voyage. Seul, le cardinal de Bouillon lui a prêté mille écus. Il a dû demander le reste aux usuriers.<sup>62</sup>

D'ailleurs, Choisy a rédigé un mémoire à remettre au roi par Bouillon. Lorsque l'abbé a appris que son départ était décidé, il en a composé un autre, destiné au ministre de la Marine Seignelay. Dans ces deux mémoires<sup>63</sup>, on constate la curiosité

---

<sup>59</sup> GENEVIÈVE, Reynes. op.cit., p. 215.

<sup>60</sup> VAN DER CRUYSSSE, Dirk, L'abbé de Choisy Androgyne et mandarin, 208.

<sup>61</sup> GENEVIÈVE, Reynes. op.cit., p. 216.

<sup>62</sup> MISTLER, Jean. op.cit., p. 28.

<sup>63</sup> Il les a publiés comme les annexes 1 et 2 de son édition du *Journal du voyage de Siam* de Choisy.

intellectuelle de Choisy qui se proposait d'être plus qu'un envoyé diplomatique. Le premier mémoire, rédigé en décembre 1684, exprime son intention de profiter de son séjour au Siam pour rassembler autant d'informations que possible.<sup>64</sup> Le second mémoire, écrit par Choisy convaincu qu'il passerait deux années au Siam, définit les trois domaines où il espérait se rendre utile comme envoyé du roi, à savoir le commerce, la religion et la curiosité. La naïveté de ce mémoire montre à quel point l'ambassade envoyée par Louis XIV était mal informée sur le Siam. Les propos de Choisy sur la religion et le commerce font preuve d'ingénuité plutôt que de réalisme. Il croyait que le roi Naraï souhaitait être instruit dans la religion chrétienne, et que lui-même resterait deux ans au Siam. Le seul problème était la polygamie.<sup>65</sup> Il a expliqué : «Il a 54 ans, et sait-on si Dieu tout-puissant ne lui touchera pas le cœur et ne veut pas donner au Roi le mérite et la gloire d'avoir contribué au salut d'un million d'âmes qui suivraient l'exemple de leur roi?»<sup>66</sup>

Ce voyage a duré plus d'un an, du 3 mars 1685 au retour à Brest le 18 juin 1686. La relation de ce voyage, Choisy l'a faite dans son *Journal du voyage de Siam* publié en 1687. C'est un récit agréable, souvent amusant.<sup>67</sup> Le journal, il l'a promis à l'abbé de Dangeau, son ami, s'engageant à réunir toutes les informations géographiques et historiques possibles sur les pays où il ferait escale ou dont il entendrait parler, et de lui rapporter des curiosités comme des monnaies ou des porcelaines.<sup>68</sup>

D'ailleurs, après son retour en France, le roi lui a fait bon accueil. Mais c'est sa liaison avec le cardinal de Bouillon qui l'a perdu. Ce cardinal a été disgracié et exilé. Choisy s'est retiré au séminaire des Missions étrangères et a édité son *Journal de*

---

<sup>64</sup>Il a noté qu'il «espérait revenir bien informé de tous les royaumes d'Orient. La ville de Siam est le rendez-vous de plus de vingt nations différentes qui y sont toutes établies et y ont camps séparés. Il entretiendrait à loisir les plus habiles des Japonais, Cochinchinois, Tonkinois, Péguans et autres, et ferait des mémoires exacts et fidèles de l'état présent du gouvernement, des forces de terre et de mer, du commerce et de l'histoire de chacun de ces royaumes. Et s'il n'était pas en état de faire des traductions françaises des plus beaux livres de ces différents pays, il les connaîtrait au moins par leur nom, en pourrait avoir quelques extraits, et en dresserait une table de matière où on pourrait avoir recours dans le temps de la curiosité.» (VAN DER CRUYSSSE, Dirk, «L'abbé de choisy, historien du Siam et de l'Asie du Sud-Est.» *Aséanie Sciences humaines en Asie du Sud-Est*, 109.)

<sup>65</sup>VAN DER CRUYSSSE, Dirk, *L'abbé de Choisy Androgyne et mandarin*, 109.

<sup>66</sup>Ibid., p. 110.

<sup>67</sup>VINCENEUX, Louis Marie Jacques. op.cit., p. 52.

<sup>68</sup>VAN DER CRUYSSSE, Dirk, *L'abbé de Choisy Androgyne et mandarin*, 213.

*voyage*; il a aussi préparé son retour à Versailles pour dédicacer au roi, une *Interprétation des Psaumes*, suivie d'une *Vie de David*, parue en 1687<sup>69</sup>, pour se faire pardonner par Louis XIV les cadeaux siamois apportés au cardinal de Bouillon. Sa composition sur la vie du roi d'Israël servait de prétexte à une apologie au roi Soleil.<sup>70</sup> Louis XIV ayant parlé au Père La Chaise, son confesseur, en faveur de Choisy, il a accepté la dédicace et a accordé une audience à l'abbé. L'année suivante, il lui a même permis d'aller voir le cardinal de Bouillon qui traînait son exil et ses maladies loin de Paris.<sup>71</sup>

Le 17 juillet 1687<sup>72</sup>, Choisy est élu à l'Académie française à la place du duc de Saint-Aignan, académicien depuis 1663 et mort le 16 juin 1687.<sup>73</sup> C'est le 25 août 1687, jour de la Saint Louis, que l'Académie française a reçu Choisy au nombre de ses membres. «Si les lois de l'Académie le permettaient, je garderais aujourd'hui un silence respectueux, j'imiterais les nouveaux qui, en prenant leur place dans le Sacré Collège, ont quelque temps la bouche fermée, et je ne songerais qu'à me taire jusqu'à ce que vous m'eussiez appris à bien parler.»<sup>74</sup>

À ce moment-là, Bergeret, qui avait encouragé Choisy à se joindre à l'ambassade qui allait au Siam, était directeur en exercice de l'Académie. Dans son discours, il a évoqué, la mère de l'abbé.

«Vous le devez à cette illustre mère, comparable aux Cornélie, qui parlait sa langue avec tant de grâce et de pureté, et qui, vous ayant fait sucer l'Eloquence avec le lait, nous a donné lieu de penser que vous étiez né pour l'Académie et que vous aviez été élevé pour elle, entre les bras et dans le sein des muses elles-mêmes.»<sup>75</sup>

---

<sup>69</sup>MISTLER, Jean. op.cit., pp. 29-30.

<sup>70</sup>GENEVIÈVE, Reynes. op.cit., p. 276.

<sup>71</sup>MISTLER, Jean. op.cit., pp. 29-30.

<sup>72</sup>La même année, l'Académie française comptait quelques très grands écrivains comme Bossuet, Racine, Boileau, La Fontaine, Corneille, Fénelon et La Bruyère.

<sup>73</sup>VAN DER CRUYSSSE, Dirk, *L'abbé de Choisy Androgyne et mandarin*, 302.

<sup>74</sup>Ibid., p. 305.

<sup>75</sup>VINCENEUX, Louis Marie Jacques. op.cit., p. 54.

Désormais, le reste de la vie de l'abbé de Choisy va être aussi vide d'événements que la première moitié était romanesque. Ses aventures sont terminées et Choisy arrivait à la vieillesse. Finalement, il s'est retiré dans son appartement du Luxembourg, et pendant trente-sept ans, il n'a cessé de composer et d'écrire sur toutes sortes de sujets. Ses ouvrages sont nombreux et concernent principalement l'histoire profane et sacrée. Son style est vif et léger, avec plus de précision que de couleur. Il écrit avec une facilité familière et une rapidité qui entraîne le lecteur.

À la fin de l'année 1687, ont paru *Pensées chrétiennes sur divers sujets de piété*. Compilé au début de l'automne de 1687, ce recueil édifiant a paru chez Claude Barbin. L'abbé s'est contenté de couler les réflexions du P. Surin dans une forme accessible aux gens du monde qu'effarouche le style abstrus de la plupart des traits de spiritualité.<sup>76</sup> En mai 1688, *L'Histoire de Philippe de Valois et du roi Jean* a paru chez Claude Barbin. Elle était dédiée à Louis XIV, «car l'histoire d'une période troublée et malheureuse fait mieux ressortir, par la vertu du contraste, le bonheur des sujets du Roi-Soleil.»<sup>77</sup> Et la seconde moitié de cette année, ont paru *l'Histoire de Charles V* et la *Vie de Saint Louis*.

À l'Académie française, il s'occupait notamment du *Dictionnaire* et des questions grammaticales. En 1692, il avait réuni chez lui quelques lettres et savants, pour former l'*Académie du Luxembourg* ou *l'Assemblée au Luxembourg* afin de débattre des questions négligées par les autres académies tels que la politique, le droit public, la jurisprudence, la théologie et la philosophie ... Cette académie composée de douze membres<sup>78</sup> se réunissait tous les mardis au Luxembourg chez Choisy.<sup>79</sup> Puis, il a traduit *l'Imitation de Jésus-Christ* avec la collaboration de ses amis de *l'Assemblée au Luxembourg* qui lui ont donné des conseils sur la manière de traduire les titres des chapitres.<sup>80</sup>

---

<sup>76</sup>VAN DER CRUYSSSE, Dirk, *L'abbé de Choisy Androgyne et mandarin*, 309-310.

<sup>77</sup>Ibid., p. 314.

<sup>78</sup>M. Bon; les abbés de Mailly, de Dangeau, Têtu, Renaudot et Caumartin; MM. d'Herbelot, de Guénégaud, Perrault, Fontenelle, Guillard, et le président Cousin.

<sup>79</sup>GENEVIÈVE, Reynes. op.cit., p. 279.

<sup>80</sup>Ibid., p. 281.

Le 12 avril 1697, il est élu doyen du chapitre de la cathédrale de Bayeux. La même année, il a perdu son frère, Jean-Paul de Choisy et a hérité Balleroy, le château que sa mère avait fait construire par Mansart. Cependant, un an plus tard, il était contraint par ses créanciers de vendre Balleroy parce qu'il s'était remis à jouer. Ses dettes, très lourdes, s'étaient encore aggravées, et ses revenus ecclésiastiques ne suffisaient plus à payer. Il a vendu Balleroy à Françoise de Brancas, une de ses amies d'enfance, qui était devenue princesse d'Harcourt.<sup>81</sup>

Il s'est retiré au Luxembourg. Grâce aux conseils de Bossuet, il a publié, en 1715, une *Histoire de l'Église* en onze volumes, dont la parution a commencé en 1703 et s'est achevé en 1715.

En 1723, se trouvant doyen d'élection de l'Académie, il remplaçait le directeur pour recevoir l'abbé d'Olivet. C'était une des dernières séances auxquelles il devait assister, et le 2 octobre 1724, il est mort, âgé de 81 ans.

À sa mort, il était prieur de Saint-Lô, de Rouen, de Saint-Benoît-de-Sault et de Saint-Gelais, ainsi que grand doyen de la cathédrale de Bayeux. De tout ce que Choisy a écrit, on lit surtout ses *Lettres* imprimées dans la correspondance de Bussy, et notamment ses *Mémoires* où l'on peut remarquer les portraits d'un dessin très net et d'une ressemblance très exacte. Parmi les autres ouvrages de Choisy, nous trouvons : *Quatre Dialogues sur l'immortalité de l'Âme, l'existence de Dieu, la providence et la Religion*, fait avec l'abbé de Dangeau; *Vie de Salomon*; *Histoires de piété et de morale tirées de l'Écriture sainte et des auteurs profanes*; *Journal du voyage de Siam*; *Pensées chrétiennes sur divers sujets*; *Traduction de l'imitation de Jésus-Christ*; *Histoires de France sous les règnes de saint Louis, de Philippe de Valois, du roi Jean, de Charles V et Charles VI*; l'histoire de chaque règne est publiée séparément; on en a fait une édition complète en 1750; *Histoire de l'Église* : cet ouvrage est entrepris sur le conseil de Bossuet, qui trouvait *l'Histoire de Fleury* peu abordable pour les profanes; *Vie de Madame de Miramion*; *Histoire de Madame la comtesse des Barres*; *Les Opuscules sur la langue française* publiés par l'abbé d'Olivet contiennent plusieurs morceaux de Choisy, ainsi que le recueil des

---

<sup>81</sup>GENEVIÈVE, Reynes. op.cit., p. 285.

*harangues académiques*. En outre : la *Nouvelle Astrée*, abrégé du roman d'Urfé; le *Prince Kouchimen*, histoire tartare, et *Don Alvar de Sol*, histoire napolitaine.

## 2.2 Choisy au Siam

Dans ce bref aperçu sur la vie de Choisy, ce sont les années 1685 et 1686 qui nous intéressent tout particulièrement, autrement dit son voyage au Siam du 3 mars 1685 au 18 juin 1686. Néanmoins l'histoire très originale de Choisy depuis sa tendre enfance jusqu'à sa vieillesse, constitue aussi un point non négligeable pour la compréhension du contenu de son Journal et sa nomination à l'Ambassade de France pour le Siam.

Les relations de la France et du royaume de Siam ont commencé sous le règne du roi Naraï. Dès 1660, les premiers Français qui ont quitté la France pour aller au Siam sont le vicaire apostolique Pierre Lambert de La Motte, les missionnaires Jacques de Bourges<sup>82</sup> et François Deydier. Ils sont envoyés en Asie par les Missions étrangères de Paris<sup>83</sup>. Les trois missionnaires ont quitté la France le 27 novembre 1660 pour la mission de Cochinchine. Conformément aux directives de la Congrégation de la Propagande ils ont fait le voyage par voie de terre pour éviter tout contact avec les Portugais qui refusaient l'accès des missions à des ecclésiastiques étrangers selon le privilège accordé par le Pape Martin V en 1460, au moment de la découverte des nouvelles terres. Seul le roi du Portugal avait le droit d'envoyer des missionnaires dans les régions sous influence portugaise<sup>84</sup> et ils devaient lui prêter serment.

---

<sup>82</sup> Il a écrit les détails de ce voyage et a proposé une description du Siam. *La Relation du voyage de Mgr l'évêque de Béryte, vicaire apostolique du royaume de la Cochinchine, par la Turquie, la Perse, les Indes, etc., jusqu'au Royaume de Siam et autres lieux, par M. de Bourges, prêtre, missionnaire apostolique*. C'est le premier texte élaboré sur ce royaume imprimé en France, vingt ans avant la grande vogue siamoise des années 1685-1690.

<sup>83</sup> La société des Missions étrangères est née au XVII<sup>e</sup> siècle à une époque où s'est développé en France un climat de dévotion extraordinaire, influencé par l'action de Saint Vincent de Paul, des Récollets et des Capucins. Cette dévotion va jouer un rôle important dans l'éveil missionnaire du clergé séculier français, qui manifeste de plus en plus le désir de prendre une part active à l'apostolat missionnaire dans les pays lointains, jusque-là réservé aux congrégations religieuses. Le Saint-Siège de son côté a une profonde volonté de reprendre la direction des missions catholiques, qui a été cédée aux rois du Portugal et d'Espagne, lors des grandes explorations maritimes du XV<sup>e</sup> siècle.

<sup>84</sup> MOUSSAY, Gérard et les autres. Les Missions Étrangères en Asie et dans l'océan Indien. Paris : Les Indes savantes, 2009. p. 169.

Les trois missionnaires se sont embarqués à Marseille pour Alexandrette en Turquie puis Bagdad. Un vaisseau anglais les a déposés à Surate près de Bombay. Ils ont traversé le sous-continent indien en charrettes. Sur la côte de Coromandel, un vaisseau maure qui appareillait pour le port siamois de Mergui les a pris. Ils sont arrivés à Ayutthaya, le 22 août 1662, après un voyage de vingt et un mois.<sup>85</sup>

Ils y sont bien accueillis. Aucune croyance n'était interdite à Siam, à l'exception de celles étant contraires aux autorités et aux lois. Cette liberté absolue des cultes était octroyée aux étrangers par le roi Narai. M. de La Motte-Lambert écrit :

«Je ne crois pas qu'il y ait pays au monde où il se trouve plus de religions et dont l'exercice soit plus permis que dans le Siam. Les gentils, les chrétiens et les mahométans, qui tous se partagent en différentes sectes, ont toute liberté pour suivre tel culte qui leur semblera le meilleur. Les Portugais, les Anglais, les Hollandais, les Chinois, ceux du Japon, les Péguans, des gens du Cambodge, de Malaque, de la Cochinchine, de Ciampa, et de plusieurs autres lieux du côté du septentrion, ont leurs établissements à Siam. Il y a près de deux mille catholiques, la plupart Portugais, qui se sont réfugiés à Siam.»<sup>86</sup>

De plus, ils étaient frappés par la liberté dont jouissaient les chrétiens dans cette ville. Jacques de Bourges écrit : «On y entend les cloches, on y voit les églises ouvertes, on y chante le service divin et l'on y prêche publiquement sans aucune contradiction.»<sup>87</sup>

Le Siam était une oasis de paix, la liberté religieuse y était totale, les liaisons par mer faciles et assurées, soit avec le Tonkin, la Cochinchine ou la Chine, soit avec l'Europe. Ayutthaya était tout indiquée pour servir de base aux missions des vicaires apostoliques. Il serait possible d'y installer un séminaire pour permettre

---

<sup>85</sup>VAN DER CRUYSSSE, Dirk, L'abbé de Choisy Androgyne et mandarin, 203.

<sup>86</sup>LANIER, Lucien. Étude historique sur les relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703. Versailles : E. Aubert, 1883. p. 12.

<sup>87</sup>COSTET, Robert. Études et documents 17 : Siam et Laos Histoire de la mission. Paris : Églises d'Asie, 2002. p. 38.

aux missionnaires arrivant d'Europe d'apprendre les langues des pays où ils devraient pénétrer clandestinement.<sup>88</sup>

Mgr Lambert a eu l'idée d'une ambassade française auprès du roi de Siam. Dans une lettre à Mgr Pallu, il écrit :

«On pourrait insinuer au roi [Louis XIV] d'envoyer une ambassade à cette cour, à l'exemple des Hollandais qui ont bien réussi, afin de traiter par lui du commerce que l'on peut faire dans le royaume et, par le même moyen, que Sa Majesté Très chrétienne conviât le roi de vouloir embrasser notre religion comme étant très sainte et la plus propre à faire régner les princes qui la professent dans une suprême autorité, parce qu'elle oblige par ses lois les chrétiens sous peine d'être damnés.»<sup>89</sup>

Mgr Lambert suggérait d'établir des relations entre la France et le Siam par l'intermédiaire du commerce. Il voulait des relations commerciales entre les deux pays, entre autres pour faciliter le voyage des missionnaires. Et notamment, par le moyen de relations personnelles entre Louis XIV et le roi Naraï et par le truchement d'un ambassadeur, il croyait que le roi de France aurait plus de poids que les missionnaires pour inciter le souverain siamois à embrasser le christianisme.<sup>90</sup>

Comme les missionnaires français ne s'étaient pas préparés à travailler au Siam, ils ne connaissaient rien du Siam, ni sa culture religieuse, ni le Bouddhisme théravâda. Heureusement, ces missionnaires avaient débarqué au bon moment. Le roi Naraï régnait depuis six ans déjà. Peu avant l'arrivée des missionnaires français, quelques talapoins avaient tenté de le poignarder et il les avait fait exécuter. On pouvait donc voir une certaine froideur entre le roi Naraï et le *Sangha*, la communauté monastique bouddhiste. Si le roi Naraï et les talapoins avaient été plus unis, les missionnaires français n'auraient pas gagné aussi facilement la faveur royale.<sup>91</sup>

---

<sup>88</sup>MOUSSAY, Gérard et les autres. op.cit., p. 8.

<sup>89</sup>COSTET, Robert. op.cit., p. 76.

<sup>90</sup>Ibid.

<sup>91</sup>VAN DER CRUYSSSE, Dirk, L'abbé de Choisy Androgyne et mandarin, 204.

En outre, les Hollandais, établis au Siam depuis un demi-siècle, voulaient conserver le monopole du commerce avec le Siam mais le souverain leur refusait un nouveau monopole. C'était le début d'une crise qui a duré jusqu'en 1664. Les Hollandais profitaient de l'occasion pour déclarer la guerre au Siam et envoyer des bateaux de guerre bloquer l'embouchure de Siam. Le roi Naraï n'avait pas de flotte de guerre, et il était en train de combattre le royaume de Lanna et les villes Môn. Donc il devait accepter un nouveau traité commercial très défavorable aux Siamois parce qu'il craignait que les Hollandais ne s'emparent du Siam comme ils l'avaient fait de Java et de Sumatra.<sup>92</sup> Quand le roi Naraï apprenait la nouvelle des victoires remportées en Europe par Louis XIV sur les Hollandais, cette nouvelle lui réchauffait le cœur. Le missionnaire Bénigne Vachet a noté : «Quand le roi de Siam apprit les grandes conquêtes que le roi de France avait faites sur les Hollandais en moins d'un mois, il augmenta d'estime pour lui, et se détermina à lui envoyer des ambassadeurs.»<sup>93</sup>

En 1680, le roi Naraï a décidé d'envoyer des ambassadeurs porter une lettre et des présents à Louis XIV. Cette première ambassade siamoise se composait de trois mandarins. L'ambassadeur est Ok Ya Phra Phiphat, homme âgé de soixante-deux ans et qui avait été envoyé trois fois en Chine. Le roi a demandé au missionnaire Claude Gayme d'être conseiller de l'ambassade. Le but de cette ambassade était triple : d'abord, le roi voulait connaître par ses envoyés personnels la puissance réelle de Louis XIV et le degré d'évolution de la France en comparaison avec la Chine; c'est pour cette raison que l'ambassadeur était un homme qui connaissait la Chine. En second lieu, le roi voulait établir des relations d'amitié avec le roi de France et le Pape, pour se libérer de la pression des Hollandais. Enfin, le roi demandait de lui envoyer une ambassade. Cependant le roi Naraï n'avait pas de bateau pour conduire une ambassade jusqu'en France, il acceptait donc l'offre de la Compagnie Française des Indes Orientales, de conduire ses ambassadeurs jusqu'à Brest. Malheureusement, le bateau a fait naufrage sur les côtes de Madagascar et a péri corps et bien. On n'a jamais eu de ses nouvelles.<sup>94</sup>

---

<sup>92</sup>COSTET, Robert. op.cit., p. 37.

<sup>93</sup>LAUNAY, Adrien. Histoire de la Mission de Siam 1662-1811. Documents historiques. Volume I. Paris : Anciennes Maisons Charles Douniol et Retaux, 1920. p. 154.

En 1682, Mgr Pallu arrivait à Ayutthaya, après son retour d'Europe; c'est par lui que le roi Naraï apprenait que l'ambassade envoyée en France n'y était jamais parvenue et que Louis XIV n'avait pas encore reçu la lettre confiée aux ambassadeurs siamois.<sup>95</sup> Une nouvelle ambassade siamoise partait, le 25 janvier 1684, pour la France. Elle était composée de deux mandarins de haut rang, Ok Khun Vichai Vathit et Ok Khun Phichit Maitri, et de leur suite qui se montait à six personnes, avec un interprète, le père Vachet, un ancien missionnaire en Cochinchine. Ils montaient à bord d'un vaisseau anglais en janvier 1684. Le but de ce voyage était d'abord de s'informer sur l'ambassade partie en 1680 et dont on n'avait pas encore de nouvelles, et d'établir des liens d'amitié entre la France et le Siam. Enfin pour féliciter le roi de la naissance en 1681 du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV.<sup>96</sup>

Le 27 novembre 1684, cette ambassade reçue par Colbert de Croissy, ministre des Affaires étrangères, a été introduite à la Cour de Versailles. Par une délicate politesse, on assurait à Louis XIV que le Siam n'avait pas d'appréhension à l'égard de la religion catholique et que le roi était prêt à fournir une égale protection aux chrétiens et aux autres membres de la nation. Pourtant, le père Vachet interprétait mal les paroles des mandarins siamois et laissait entendre que le roi était sur le point d'abjurer le Bouddhisme.<sup>97</sup> Geneviève Reynes a aussi parlé des traductions ambiguës de Vachet : «le roi du Siam était prêt à se faire Chrétien, à condition qu'on lui envoie une ambassade pour l'instruire dans cette religion.»<sup>98</sup>

Dirk Van der Cruysse a montré les bonnes connaissances de la langue thaïe du père Vachet. Celui-ci «parlait couramment siamois et avait vécu plusieurs années à Ayutthaya où il fréquentait la cour, peut avoir cru un seul moment que Phra Naraï était capable d'une décision aussi inconcevable.»<sup>99</sup> Le père Vachet aurait dû savoir que le roi de Siam était considéré comme *Dhammaraja* (roi qui fait observer la

---

<sup>94</sup>COSTET, Robert. op.cit., pp. 79-80.

<sup>95</sup>Ibid., p. 80.

<sup>96</sup>Ibid.

<sup>97</sup>SUBAMONKALA, Kontsri. *La Thaïlande et ses Relations avec la France*. Paris : A. PEDONE, 1940. pp. 45-46.

<sup>98</sup>GENEVIÈVE, Reynes. op.cit., p. 214.

<sup>99</sup>VAN DER CRUYSSSE, Dirk. "L'abbé de Choisy, historien du Siam et de l'Asie du Sud-Est." *Aséanie Sciences humaines en Asie du Sud-Est*, 108.

loi bouddhique) et *Dhammacakkavattin* (monarque qui fait tourner la roue de la loi bouddhique). Cette erreur de la part de Vachet démontre à quel point les Européens, même ceux qui vivaient au Siam, comprenaient mal la culture politique et religieuse de ce royaume bouddhique.<sup>100</sup>

L'idée d'envoyer une ambassade française au Siam commençait à séduire Louis XIV et ses ministres. Ce souverain se flattait de devenir l'artisan de l'évangélisation en Extrême-Orient. C'était digne du Grand Roi d'amener à la foi chrétienne un roi asiatique tolérant.<sup>101</sup> Une autre raison importante, c'est que la puissance hollandaise se situait aux Indes et non en Europe. Louis XIV voulait ruiner ou prendre les comptoirs des Pays-Bas ainsi que leur fermer l'accès des contrées à épices, en quelque sorte briser leur monopole. De plus, la mission de cette ambassade française avait ordre de faire des arrangements commerciaux, surtout d'obtenir des marchandises en provenance du Japon et de Chine à des prix avantageux. Louis XIV voulait casser le monopole des Hollandais.<sup>102</sup>

À la fin du mois de novembre 1684, la décision était prise. Une importante ambassade irait saluer de sa part le souverain lointain. Le roi de France a nommé le chevalier de Chaumont comme ambassadeur et l'abbé de Choisy comme adjoint.

Quelques jours avant son départ de Paris, cet abbé a fait ses malles. Dans ses bagages, Il a emporté une ample provision de rames de papier, de plumes et d'encre.<sup>103</sup> Il a promis à son cher ami Théophile, abbé de Dangeau, de tenir un journal de son voyage sans sauter un seul jour. Il a tenu parole : son journal commence le jour de son départ et se termine le 18 juin 1686.

«Enfin nous voici embarqués, et nous allons mettre la voile. Je vous ai promis un Journal de mon voyage, et je vais me mettre en état de vous tenir parole. J'écrirai tous les soirs ce que j'aurai vu, ce qui s'appelle vu. J'écrirai ce qu'on m'aura dit, et marquerai le nom et les qualités de ceux qui m'auront dit quelque

---

<sup>100</sup>VAN DER CRUYSSSE, Dirk, "L'abbé de Choisy, historien du Siam et de l'Asie du Sud- Est." *Aséanie Sciences humaines en Asie du Sud-Est*, 108.

<sup>101</sup>SUBAMONKALA, Kotsri. op.cit., p. 46.

<sup>102</sup>COSTET, Robert. op.cit., p. 87.

<sup>103</sup>GENEVIÈVE, Reynes. op.cit., p. 222.

chose, afin que vous ayez plus ou moins d'égard à leur témoignage. Je n'exagérerai point : toujours devant les yeux l'exacte vérité.»<sup>104</sup>

Pour préparer ce voyage, Choisy s'est mis au portugais. Il est allé rue Saint-Jacques pour acheter un livre de portugais avec des récits de voyage en Asie, *Peregrinaçãos* du voyageur Fernao Mendès Pinto. Les leçons de portugais consistaient essentiellement en conversation avec le père Visdelou, l'un des jésuites, pour qui Choisy avait beaucoup d'amitié.<sup>105</sup> Comme cette langue était la plus parlée en Extrême-Orient, il lui était nécessaire de la connaître pour bien exercer ses fonctions d'ambassadeur.<sup>106</sup>

Le 3 mars 1685, le vaisseau de guerre, *l'Oiseau*, armé de quarante-six pièces de canon et commandé par M. de Vaudricourt, capitaine de vaisseau, appareillait de Brest pour le Siam, suivi par *la Maligne*, une frégate plus légère, armée de vingt-quatre pièces de canon et commandée par le lieutenant Joyeux. À bord de *l'Oiseau* s'étaient embarqués le chevalier de Chaumont, quelques missionnaires et les six jésuites qui étaient d'excellents mathématiciens. Ils étaient tous professeurs au collège Louis-le Grand. Leur mission officielle était double, non seulement l'avancement de la religion chrétienne<sup>107</sup>, ils devaient encore «travailler de concert avec Messieurs de l'Académie royale à la perfection des Sciences et des Arts»<sup>108</sup> parmi eux, il y avait le père Tachard, qui avait déjà navigué aux îles d'Amérique, avec en plus, une trentaine d'hommes d'équipage et cet abbé, François-Timoléon de Choisy.<sup>109</sup>

---

<sup>104</sup> CHOISY, François-Timoléon, abbé, *Journal du voyage de Siam*, 39.

<sup>105</sup> À bord, pour les conversations, les sujets sont choisis la veille pour pouvoir être préparés. Ils sont variés, comme la marine, les étoiles, l'histoire, la géographie, et dépendent de l'humeur du professeur ou de Choisy, son élève.

<sup>106</sup> GENEVIÈVE, Reynes. op.cit., p. 229.

<sup>107</sup> Ibid., p. 220.

<sup>108</sup> TACHARD, Guy. op.cit., pp. 5-6.

<sup>109</sup> GENEVIÈVE, Reynes. op.cit., pp. 218-220.

Comme le chevalier de Chaumont avait voulu s'entourer d'un certain nombre de gentilshommes, afin de donner plus d'éclat à son ambassade, il avait demandé au jeune chevalier de Forbin<sup>110</sup> de l'accompagner.<sup>111</sup>

Pendant la première semaine du voyage, malgré l'enthousiasme du départ, les voyageurs étaient confrontés au mal de mer, excepté le père Tachard et M. Vachet qui avait déjà fait le voyage de Siam aller et retour. Et puis, la relation entre les missionnaires et les jésuites n'était pas agréable. Ces derniers n'ont pas suivi l'emploi du temps établi par les missionnaires. Choisy a écrit dans son journal : «Les jésuites et les missionnaires sont tous les jours en querelle, à qui aura le plus de soin des malades, et qui aura la dernière place à table.»<sup>112</sup>

Mais quelques jours ont suffi pour s'accoutumer au roulis et au tangage et la vie s'organisait. Choisy ne s'ennuyait pas un seul instant. La vie à bord était assez édifiante : on faisait la prière le soir et le matin «on entend la messe, on ne jure point, on ne joue point aux cartes, mais on danse quand il fait beau.»<sup>113</sup>

Choisy a décrit avec beaucoup de bonne humeur la vie à bord. Il étudiait le portugais et l'astronomie avec les jésuites. Il a surtout apprécié les exposés du père de Fontaney. «Nous apprendrons l'astronomie, il faut bien profiter de la compagnie de six Pères qui vont être à la Chine autant de Verbiests.»<sup>114</sup>

«Ce matin, le P. de Fontaney a commencé une leçon publique de sphère. Il ne sera pas dit que nous le laissions partir sans en tirer pied ou aile Et quand il sera

---

<sup>110</sup> Claude Forbin, né en 1656 à Gardanne, près d'Aix-en-provence, entre très jeune dans la marine. Il avait déjà fait quelques campagnes (entre autres en Amérique, avec le comte d'Estrées) avant de partir au Siam avec Chaumont. Il combat plus tard contre l'Angleterre, aux côtés de Jean Bart. Il était célèbre pour son franc-parler, son mauvais caractère, mais aussi pour sa générosité et sa bravoure. Pour ce voyage de Siam, il était au tout début de sa carrière. Il avait hésité à suivre Chaumont dans cette aventure, et avait accepté à condition d'être nommé major de l'ambassade. Ainsi il était parti pour Brest dès les premiers jours de janvier, afin d'armer les deux vaisseaux et de veiller au chargement des vivres et à l'embarquement des cadeaux destinés au roi de Siam.

<sup>111</sup> GENEVIÈVE, Reynes. op.cit., p. 219.

<sup>112</sup> CHOISY, François-Timoléon, abbé, Journal du voyage de Siam, 46.

<sup>113</sup> MISTLER, Jean. op.cit., p. 28.

<sup>114</sup> CHOISY, François-Timoléon, abbé, Journal du voyage de Siam, 43.

Grand Mandarin, favori de l'empereur de la Chine, je dirai : «C'est lui qui m'a appris le mouvement diurne du ciel.»<sup>115</sup>

Malgré ces activités, Choisy préparait sa mission. Il se voyait déjà convertir le royaume de Siam. Il a noté le jour de Pâques dans son Journal :

«Un roi se faire chrétien, un million d'âmes suivre son exemple : voilà peut-être ce que nous allons voir; voilà au moins ce que nous allons tenter. Y eut-il jamais un plus beau dessein? Et peut-il entrer dans l'esprit de l'homme une idée plus noble, une pensée plus magnifique?»<sup>116</sup>

Entre temps, il a aussi appris le siamois avec M. Vachet pour pouvoir mieux enseigner le roi Naraï, dans sa langue s'il devait rester au Siam. Au début, il a dit : «je ne l'apprendrai qu'en cas que je demeure à Siam, et ce ne sera pas une affaire.»<sup>117</sup> puis Chaumont l'a convaincu de commencer sans tarder, en disant «qu'il serait bien agréable de traiter avec le roi de Siam en tête-à-tête et sans interprète.»<sup>118</sup> Il a noté à la fin de mai :

«Vous ne croiriez peut-être pas que le peu de musique que je sais me facilite la prononciation siamoise. Cela serait bien joli, si je pouvais entretenir le roi de Siam à mon aise. Il n'en serait point fâché, lui qui est si curieux. J'aurais bien des choses à lui dire, et j'entrerais quelquefois dans le cabinet.»<sup>119</sup>, «Le roi de Siam est trop brave homme pour me renvoyer, et si je lui peux parler son jargon, j'ai tant de choses à lui dire, et si divertissantes pour un curieux comme lui, qu'il sera trop heureux de me retenir.»<sup>120</sup>

---

<sup>115</sup> CHOISY, François-Timoléon, abbé, Journal du voyage de Siam, 85.

<sup>116</sup> Ibid., p. 74.

<sup>117</sup> Ibid., p. 78.

<sup>118</sup> Ibid., p. 92.

<sup>119</sup> Ibid., p. 93.

<sup>120</sup> Ibid., p. 111.

Après environ trois mois de mer, l'un des plus intéressants passages du Journal de Choisy est celui qui a traité à l'escale du Cap, la pointe extrême de l'Afrique. Il a noté le 30 mai : «Terre, Terre! C'est tout de bon, on voit la terre, on voit Le Cap. Nous en sommes à peu près à douze lieues. Quel plaisir après une si longue absence! Nous mangerons de l'herbe.»<sup>121</sup> Il est prévu d'y faire escale une semaine à peine : c'était le temps nécessaire pour renouveler les provisions d'eau et de vivres, et permettre aux malades de reprendre des forces. «Nous mangerons de la salade; je ne me soucie pas du reste.»<sup>122</sup>

L'accueil des Hollandais était cordiale. Ils occupaient cette place depuis 1651, ayant acheté à un chef local une lieue de terre. Ils y ont construit une citadelle avec 60 canons et peu à peu s'étendaient à l'intérieur du pays que notre abbé appelle celui des «Outentos».<sup>123</sup>

Les jésuites ont été bien reçus par les Hollandais du Cap, qui les ont autorisés à effectuer leurs observations astronomiques, et offert l'hospitalité à terre, dans un pavillon entouré d'un merveilleux jardin. Choisy les a accompagnés :

«La forteresse est fort jolie. L'habitation est de maisons la plupart couvertes de chaume, mais si propres, si blanches, qu'on y reconnaît les Hollandais. Il y a un jardin que la Compagnie [des Indes orientales néerlandaises] a fait faire; je voudrais bien qu'il fût à un coin de Versailles. Ce sont des allées à perte de vue d'orangers et de citronniers, des potagers, des espaliers, des arbres nains; tout cela coupé par des sources d'eau vive.»<sup>124</sup>

Les huit jours de relâche au cap de Bonne-Espérance étaient agréables et instructives, pourtant à cause de la mousson, il fallait repartir : «On est fort bien ici, mais il faut aller à Siam.»<sup>125</sup>

---

<sup>121</sup> CHOISY, François-Timoléon, abbé, *Journal du voyage de Siam*, 96.

<sup>122</sup> Ibid., p. 98.

<sup>123</sup> Ibid., p. 104.

<sup>124</sup> Ibid., p. 98.

<sup>125</sup> Ibid., p. 99.

La traversée de l'Océan Indien a commencé le 7 juin mais le beau temps n'était pas de longue durée, la mer était démontée et les orages se succédaient. La frégate, *La Maligne*, a disparu et ne sera retrouvée qu'à Batavia, la capitale des Hollandais dans les Indes, où *l'Oiseau* est entré le 18 août, après avoir tenté de faire escale à Batam, où le sultan a refusé tout ravitaillement. Au contraire, à Batavia, les Hollandais accordaient bien tout le nécessaire.<sup>126</sup> Choisy a profité de cette escale pour faire une description de la ville de Batavia.

«les maisons blanches, toutes les rues entre deux canaux, de beaux arbres bien verts, le chemin des honnêtes gens est bien carrelé, le milieu des rues est bien sablé. On voit fourmiller un grand peuple. Les trois quarts sont Chinois<sup>127</sup>, marchands riches qui font un grand commerce; quelques Malais; peu de Hollandais. J'appelle ici «hollandais» tous les visages européens, et parmi eux il y en a au moins un tiers de Français, tous catholiques.»<sup>128</sup>

Et puis, Choisy et Chaumont se sont promenés à Batavia en touristes.

«Nous avons fait le tour de la citadelle et celui de la ville, toujours en bateau, et de temps en temps entre deux rangs de beaux arbres, à la manière hollandaise. La ville est grande, bâtie au cordeau. Chaque rue est entre deux canaux, et chaque maison a une pompe.»<sup>129</sup>

Pendant tout ce long voyage jusqu'à Batavia, Chaumont n'a jamais traité Choisy comme coadjuteur de l'ambassadeur. Il ne lui a jamais parlé de leur mission. Choisy a raconté dans ses Mémoires :

---

<sup>126</sup>AUMALE (d'). «L'abbé de Choisy et son voyage au Siam.» *Revue des Deux Mondes*, XVII (juillet-septembre 1960) : 124.

<sup>127</sup>Une communauté chinoise est déjà signalée à Java au XV<sup>e</sup> siècle. L'émigration, surtout des provinces du sud-est de la Chine, s'intensifia au milieu du XVII<sup>e</sup> en raison de la guerre civile qui suivit la chute des Ming et l'avènement des Qing manchous ou «tartares».

<sup>128</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé, *Journal du voyage de Siam*, 154.

<sup>129</sup>Ibid., p. 158.

«Il y avait cinq mois que nous étions sur la mer, sans que le chevalier de Chaumont eût eu aucune ouverture pour moi. Cela commençait à me fatiguer : je prévoyais que, si cela durait, je serais un zéro en chiffre à Siam, lorsque, au travers de la cloison qui séparait ma chambre de la sienne, je l'entendis ruminer sa harangue. Je lui dis huit jours après [car il chantait toujours la même note] que j'avais ouï les plus belles choses du monde. Là-dessus il me mena dans sa chambre et me la répéta : je la trouvai sans faute. Il commença à me parler de ce qu'il y avait à faire en ce pays-là : je lui donnai mes petits avis. Il est bon homme, homme de bien, de qualité; mais il ne sait pas la géométrie. Je n'eus pas beaucoup de peine à lui faire sentir que, par aventure, je pourrais lui être bon à quelque chose. Depuis ce jour-là il ne cracha plus sans m'en avertir.»<sup>130</sup>

Une idée plaisante est venue à l'esprit de Choisy : si Chaumont venait à mourir en mer, ce serait à lui de haranguer le roi Naraï. Il a donc préparé lui aussi un discours que nous retrouvons dans ses Mémoires. Il est amusant de constater qu'il y célèbre la gloire de Louis XIV, bien plus que la louange du roi de Siam. Pour mieux convaincre Le roi Naraï de se faire chrétien, Choisy n'a pas hésité à lui promettre qu'en récompense, il aurait le suprême honneur de rencontrer le Roi Soleil dans le ciel et de siéger sur un trône de gloire voisin du sien, dans les tabernacles éternels.<sup>131</sup>

Après un mois de séjour à Batavia, les deux navires français ont repris la mer. Ils sont arrivés le 22 septembre de la même année à la barre du Siam. Le lendemain matin, M. Vachet, accompagné de M. Véret, nouveau chef du comptoir français, sont allés porter la nouvelle à Ayutthaya. Mgr Laneau et M. de Lionne sont venus saluer l'ambassadeur sur le navire, près de la barre. L'abbé de Choisy a raconté cette première rencontre qui était le commencement des désillusions :

«L'évêque alla dans la chambre de M. l'ambassadeur et l'abbé de Lionne vint dans la mienne. Je lui dis d'abord que M. l'ambassadeur venait proposer au roi de Siam, de la part du roi, de se faire chrétien : il parut surpris de cette proposition, et

<sup>130</sup> CHOISY, François-Timoléon, abbé, *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV, suivis des Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*. Éd. présentée et annotée par Georges Mongrédien, 146.

<sup>131</sup> GENEVIÈVE, Reynes. op.cit., pp. 242-243.

me dit net que les choses n'étaient point en cet état-là, qu'à la vérité, le roi de Siam favorisait en tout la religion chrétienne, qu'il faisait bâtir des églises, qu'il donnait de l'argent aux missionnaires, qu'il avait fait entrer Mgr Pallu en Chine, mais pour changer de religion, il ne croyait pas qu'il y songeât, et que ce ne serait peut-être pas une petite affaire que de lui en faire la proposition.»<sup>132</sup>

Très déçu, Choisy a écrit dans le journal :

«Je crois que je retournerai en France avec M. le chevalier de Chaumont. La conversion du roi de Siam n'est pas une affaire prête. Il favorise la religion, il aime les missionnaires, il fait bâtir des églises; mais il est encore bien loin de se faire baptiser. Il est pourtant vrai que la religion chrétienne tirera un grand avantage de l'ambassade. [...] Je viens d'avoir une grande conversation avec M. l'abbé de Lionne pendant que M. l'ambassadeur entretenait M. de Métellopolis. [...] Nous ne désespérons pourtant pas, et Dieu en a tant fait qu'il peut bien encore achever.»<sup>133</sup>

Plus tard, après une longue conversation avec M. Constance<sup>134</sup>, le favori grec du roi, il a compris enfin que c'était impossible de convertir le roi de Siam. Le souverain siamois était vénéré comme *Dhammaraja et Dhammacakkavattin*, il ne pouvait réfuter le Bouddhisme théravâda.<sup>135</sup>

---

<sup>132</sup>LAUNAY, Adrien, Histoire de la Mission de Siam 1662-1811. Documents historiques. Volume I, 162.

<sup>133</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé, Journal du voyage de Siam, 185-187.

<sup>134</sup>Fils d'un hôtelier grec, il avait débuté à la Compagnie des Indes orientales comme mousse. Il était au service des Britanniques quand il est arrivé au Siam en 1678. Doué pour les langues, il a appris le thaï en deux ans et, par l'entremise de ses bienfaiteurs anglais, obtenu le poste d'interprète auprès du «Barcalon». Cinq ans plus tard, M. Constance ou un autre nom Phaulkon avait gravi les échelons de la hiérarchie siamoise jusqu'à un rang très élevé, et était en rapport permanent avec le roi. Phaulkon a gagné la confiance du souverain. Tombé en disgrâce auprès de la Compagnie des Indes orientales et converti récemment au catholicisme pour pouvoir épouser une coreligionnaire japonaise, Phaulkon a entraîné le roi dans son rapprochement avec la France. Pourtant le destin de l'aventurier déclinait. Un certain nombre de dignitaires siamois s'alarmaient toujours plus de l'ascendant du «favori grec» sur le roi. En 1688, profitant d'une grave maladie du roi, un mouvement nationaliste se développait contre les Français. Menés par Phra Phetracha, commandant du régiment royal des éléphants, les rebelles retinrent le roi souffrant dans son palais. Phaulkon a été arrêté, accusé de trahison et exécuté près de Lopburi en juin.

<sup>135</sup>VAN DER CRUYSSSE, Dirk, L'abbé de Choisy Androgyne et mandarin, 242.

L'ambassade française a été reçue au Siam avec magnificence. De Bangkok à Ayutthaya, où le roi et M. Constance attendaient l'ambassadeur, on multipliait les honneurs à son passage. Les balons siamois les attendaient à l'embouchure du fleuve pour les mener à Ayutthaya. En tant que coadjuteur d'ambassade, Choisy avait l'honneur de prendre place, avec M. de Chaumont et l'évêque de Métellopolis, dans le balon du roi. Les jésuites, les missionnaires et les gentilshommes de l'ambassade se répartissaient dans les autres embarcations. Choisy écrit :

«toute la rivière couverte de balons dorés et mandarins; [...] tout Siam se remue pour la réception de M. l'ambassadeur; que on a coupé plus de cinq cents pièces d'étoffes d'or, d'argent et de soie pour meubler son palais; [...] le roi veut nourrir les deux navires sans qu'il en coûte un sou aux Français.»<sup>136</sup>

Et Choisy ajoute sans y croire vraiment : «et au bout de tout cela, s'il se fait chrétien, ne l'aimerez-vous pas autant que moi? C'est beaucoup dire, car je me sens déjà une grande tendresse pour Sa Majesté siamoise.»<sup>137</sup>

Le 8 octobre était un jour faste, l'ambassade a mis plusieurs jours pour remonter le Ménam jusqu'à Ayutthaya. À chaque étape de ce voyage fluvial, les Français sont descendus dans des maisons bâties tout exprès pour les recevoir. Elles étaient peintes en rouge, ce qui représente un honneur exceptionnel au Siam; de plus, elles étaient ornées de tapis persans, de paravents japonais et de meubles chinois précieux. Cet honneur n'avait encore jamais été accordé à un ambassadeur, même pas aux ambassadeurs de l'Empereur de Chine ou du grand Khan des Tartares. Choisy s'en étonnait, il a noté : «un air galant qu'on ne s'attend point à trouver parmi des peuples qui vont nus-pieds, et dont la grande parure est une chemise de mousseline au travers de laquelle on compte leurs côtes.»<sup>138</sup>

Arrivés à Ayutthaya, les Français sont reçus dans une maison encore plus vaste et mieux bâtie que les précédentes. Les Français s'y sont établis, en attendant le jour de leur entrée solennelle dans la capitale. Entre-temps des contacts préliminaires

---

<sup>136</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé, *Journal du voyage de Siam*, 192.

<sup>137</sup>Ibid.

<sup>138</sup>Ibid., p. 196.

s'effectuaient, surtout pour régler les détails de la cérémonie de ce grand jour. En effet, l'étiquette en cours dans le palais thaï différait de celle des pays d'Europe. Les négociations étaient rendues difficiles par l'obstination de Chaumont. Il refusait absolument d'être reçu selon l'étiquette orientale et ne voulait rien relâcher des manières dont on a coutume de recevoir les ambassadeurs en France.<sup>139</sup>

Comme les questions d'étiquette et de protocole étaient soumises, dans les Cours d'Extrême-Orient, à des règles particulièrement précises et strictes, les contestations ne manquaient pas sur la manière dont serait remise la lettre du roi de France au roi de Siam et sur l'attitude que devaient observer, devant le roi, les gentilshommes de la suite de l'Ambassadeur. Le chevalier de Chaumont voulait remettre la lettre au roi de la main à la main. Cette prétention choquait les usages siamois. Il n'était pas admis de s'approcher près du souverain ou de le toucher. D'autre part le roi de Siam devait toujours se trouver placé très au-dessus des personnes paraissant devant lui. Pour cette raison il ne donnait audience aux ambassadeurs que par une fenêtre élevée, s'ouvrant sur la salle de réception. Pour arriver à la main du roi, il aurait fallu élever devant la fenêtre une estrade de plusieurs marches, ce que le Protocole refusait. Enfin, il était conclu que, le jour de l'audience, la lettre serait mise dans une coupe d'or, soutenue sur un long manche d'or à l'aide duquel l'ambassadeur de France pourrait élever la coupe jusqu'à la hauteur du roi. Et puis, Chaumont exigeait que sa suite puisse entrer en même temps que lui dans la salle d'audience, sans se prosterner à la manière orientale, mais en restant debout, après un salut à la française.<sup>140</sup>

Quant au siège demandé par Chaumont, il semble que ce n'est pas le moindre des problèmes. Choisy a appris le lendemain de la visite de M. Constance «qu'on n'avait encore osé proposer au roi de donner un carreau à M. l'ambassadeur; que le grand et petit conseil s'était assemblé pour cela, et que pas un mandarin n'avait osé se charger de faire à Sa Majesté une proposition si nouvelle.»<sup>141</sup>

<sup>139</sup>GENEVIÈVE, Reynes. op.cit., p. 250.

<sup>140</sup>NIQUET, Pradère. "L'ambassade de Louis XIV au roi de Siam." *La Géographie*, no. XLII (1924) : 254-255.

<sup>141</sup>Gros coussin carré. Chaumont refusait de s'accroupir sur un tapis, comme l'avaient fait en 1673 Mgr Pallu et Mgr Lambert reçus en audience solennelle. Le roi Narai accordera en fin de compte à l'ambassadeur une chaise à bras, chose inouïe selon le protocole siamois. (CHOISY, François-Timoléon, abbé, *Journal du voyage de Siam*, 201.)

Un autre problème qui faisait l'objet de longues discussions entre M. Constance et Chaumont, c'était le transport de la lettre de Louis XIV de la maison de l'ambassadeur jusqu'au palais du roi. Le premier souhaitait que la lettre soit placée dans un balon spécial qui l'apporterait par le fleuve jusqu'à Ayutthaya, puis qu'elle soit confiée à un mandarin de haut rang qui la porterait en triomphe à travers la ville jusqu'au palais. Mais Chaumont ne voulait pas lâcher la lettre, et exigeait les coutumes d'Europe.<sup>142</sup>

Faisant preuve d'une souplesse diplomatique pas tout à fait désintéressée, «Je n'ai pas manqué mon coup. J'ai dit qu'il fallait s'accommoder aux coutumes de l'Orient dans les choses qui, bien loin d'être honteuses, étaient beaucoup plus honorables; qu'on ne pouvait rendre de trop grands honneurs à la lettre du Roi.»<sup>143</sup>

Il a suggéré une solution, qui non seulement a arrangé tout le monde mais qui a présenté l'avantage de lui faire grand plaisir à lui-même. Il a proposé de prendre la place du mandarin et de porter la lettre jusqu'à la salle d'audience. Il a avoué ingénument à Dangeau dans le journal.

«Par là je me suis donné un rang fort honorable, au lieu qu'auparavant j'étais assez embarrassé de ma personne, n'ayant qu'une maigre coadjutorerie et un caractère en idée. Il faudra bien honorer celui qui touchera la lettre du plus grand roi du monde. On me donnera à moi seul un balon du roi, j'irai à l'audience à côté de M. l'Ambassadeur, et j'y aurai une place réglée et honorable.»<sup>144</sup>

Une fois les difficultés résolues, l'audience était fixée au 18 octobre, les astrologues ayant assuré qu'il ferait beau ce jour-là.<sup>145</sup> À l'aube de ce grand jour, l'ambassadeur a placé dans un coffret d'or la lettre de Louis XIV pour le roi de Siam;

---

<sup>142</sup>GENEVIÈVE, Reynes. op.cit., p. 252.

<sup>143</sup>VAN DER CRUYSSSE, Dirk, *L'abbé de Choisy Androgyne et mandarin*, 202.

<sup>144</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé, *Journal du voyage de Siam*, 202.

<sup>145</sup>C'était le douzième anniversaire de la première audience accordée par le roi Narāi à un envoyé de Louis XIV, Mgr Pallu. Le hasard avait bien fait les choses : Si ce hasard était heureux, il faut ajouter que ce jour est reconnu dans l'histoire de France comme un jour de Malheur parce que le jour même où Chaumont prononcerait un message qui faisait appel à la tolérance religieuse du roi de Siam, le roi de France allait signer l'édit de Fontainebleau révoquant l'édit de Nantes et la liberté du culte accordée aux Huguenots français.

ce coffret était placé dans une coupe d'or, et la coupe sur une soucoupe qui était aussi d'or. Deux oyas<sup>146</sup>, suivis de quarante mandarins de premier ordre, sont venus complimenter Chaumont et se prosterner devant la lettre. Après leur départ, elle était remise à Choisy, et le cortège s'est avancé vers la rivière.<sup>147</sup>

À ce propos une critique trouvée dans un document MEP ne manque pas de piquant : il est souligné que c'est l'abbé de Choisy qui a porté la coupe jusqu'au balcon de cérémonie, non l'ambassadeur, parce qu'il convenait de ne pas laisser croire que l'ambassadeur pouvait faire ombre à l'importance de la lettre, et que c'était rehausser le caractère sacré de la lettre que de la faire porter par un personnage sans titre, anonyme et obscur comme l'abbé de Choisy.<sup>148</sup>

La lettre a voyagé seul sur un balon, suivie de l'ambassadeur, puis de l'abbé, chacun sur un balon avec trente rameurs. À leur entrée dans la capitale, Chaumont a repris la lettre, l'a remise à Choisy qui l'a déposée solennellement dans le char qui a dû l'emmenner jusqu'au palais. L'ambassadeur est monté sur une chaise dorée, portée par dix hommes, et Choisy l'a suivi immédiatement dans une chaise rouge incrustée d'ivoire, portée par huit hommes. Les gentilshommes et les mandarins suivaient en procession derrière eux, à pied ou à cheval. En racontant la scène à Dangeau, Choisy souligne sa fierté : «Je ne me suis jamais trouvé à une telle fête et je croyais être devenu pape!»<sup>149</sup>

Arrivé devant le palais du roi, Chaumont est descendu de sa chaise et a repris la lettre. Avant de pénétrer dans la salle d'audience, il fallait traverser trois cours. La première était remplie d'un millier de soldats armés de mousquets, assis sur les talons, portent des chemisettes de mousseline, des casques et des boucliers dorés. Choisy note : «Cela est assez beau à vue mais franchement, je crois que cinquante mousquetaires les battraient bien.»<sup>150</sup> La deuxième cour était remplie de cavaliers montés et de quatre-vingts grands éléphants de guerre harnachés d'or. Dans la

---

<sup>146</sup>*Oya* ou *Oc-ya* désignait une des plus hautes dignités du royaume de Siam, comme les termes d'*oc-pra* ou *opra*, et *paya*. Choisy dit que les Oyas étaient les ducs et pairs de Siam.

<sup>147</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé, *Journal du voyage de Siam*, 204-205.

<sup>148</sup>RIVERAIN, Jean. "L'abbé de Choisy au Siam." *Miroir de l'Histoire* n.d. : 100.

<sup>149</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé, *Journal du voyage de Siam*, 206.

<sup>150</sup>Ibid.

troisième, des mandarins de rang inférieur (*khunmuen*) étaient prosternés face contre terre, appuyés sur les coudes et tournés vers les sept marches conduisant à la salle d'audience.<sup>151</sup> L'ambassadeur s'est arrêté sur le seuil de la salle d'audience, tandis que les gentilshommes et les prêtres sont allés s'asseoir sur des tapis à vingt pas du trône, près des membres de la famille royale et des princes tributaires. Choisy a précisé qu'il était convenu qu'ils y entreraient «la tête haute, à la française, avec leurs souliers.»<sup>152</sup> En réalité, le trône était une loggia ménagée à deux mètres du sol dans la paroi opposée; elle était fermée par un rideau s'ouvrant bientôt au son des trompettes<sup>153</sup>, des tambours et d'instruments divers.<sup>154</sup>

Le roi Naraï est apparu, vêtu d'une veste rouge recouverte d'une gaze d'or et coiffé d'une tiare conique scintillant de pierreries. Les princes et les mandarins se sont dressés sur les genoux, ont joint les deux mains au-dessus de la tête et se sont prosternés en touchant du front le tapis à plusieurs reprises. Les Français accroupis se sont inclinés.<sup>155</sup> C'est alors que Chaumont s'est dirigé vers la salle royale suivi de l'abbé de Choisy. Il a fait, à la française, les trois révérences d'usage et, s'arrêtant au pied du trône, devant le siège qu'on lui avait préparé, a commencé sa harangue. Il ne manquait pas de présenter au Roi le désir qu'avait Louis XIV de voir ce roi siamois se convertir au catholicisme.<sup>156</sup>

Le roi Naraï a écouté avec une amabilité souriante la traduction que M. Constance lui a faite du discours de l'ambassadeur. Les Français, scrutant l'expression de son visage, ont jugé cette bienveillance de très bon augure pour le succès de leur mission. Cependant, M. Constance n'a pas osé traduire au roi la proposition qui lui était faite de se convertir au christianisme.<sup>157</sup>

---

<sup>151</sup>VAN DER CRUYSSSE, Dirk, *L'abbé de Choisy Androgyne et mandarin*, 249.

<sup>152</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé, *Journal du voyage de Siam*, 207.

<sup>153</sup>La musique siamoise n'avait pas l'air de plaire aux visiteurs. Choisy la comparait à «des chaudrons battus en cadence» et Chaumont, le protestant converti, «à de la musique de pasteur».

<sup>154</sup>FAUVILLE, Henri. *La Thaïlande et ses Relations avec la France*. Paris : A. PEDONE, 1991. p. 58.

<sup>155</sup>Ibid.

<sup>156</sup>NIQUET, Pradère. op.cit., p. 256.

<sup>157</sup>GENEVIÈVE, Reynes. op.cit., p. 255.

Une fois la harangue terminée, l'Ambassadeur a pris respectueusement des mains de l'abbé la coupe d'or, c'est tourné vers le roi et lui a présenté la lettre sans lever suffisamment le coude. M. Constance qui rampait à terre derrière lui criait «Haussez, haussez!»<sup>158</sup> La situation serait devenue critique si le roi, après quelque hésitation, n'avait pas consenti à se baisser à mi-corps hors la fenêtre. Ayant pu saisir le précieux parchemin, le roi a daigné sourire et l'élever à la hauteur de son front, suprême honneur qu'il a pu lui rendre. Choisy a noté avec enthousiasme dans son journal :

«Cette posture du roi de Siam m'a rafraîchi le sang, et j'aurais de bon cœur embrassé l'ambassadeur pour l'action qu'il venait de faire. Mais non seulement ce bon roi s'est baissé si bas pour recevoir la lettre du Roi : il l'a élevée aussi haut que sa tête, qui est le plus grand honneur qu'il pouvait jamais lui rendre.»<sup>159</sup>

En sortant de l'audience, les Français étaient conduits dans leur nouvelle résidence; c'était un palais situé dans le plus beau quartier d'Ayutthaya. Choisy note dans son journal : «Les honneurs coûtent cher. J'ai porté la lettre du Roi, les Siamois me regardent avec respect : mais je l'ai portée plus de trois cents pas dans un vase d'or qui pesait cent livres, et j'en suis sur les dents.»<sup>160</sup> Si cette audience a fait la fierté de Choisy, elle semble aussi l'avoir marqué parce que le vase d'or était très lourd, à la limite des capacités de Choisy à la porter.

Les jours suivants, l'abbé et les autres Français ont profité de leurs moments de liberté pour visiter la campagne. Il décrit le beau paysage qu'il a vu :

«On se promène dans des allées d'eau à perte de vue, sous des arbres verts, [...], entre deux rangs de maisons de bois sur pilotis, fort vilaines par dehors, fort propres par dedans. On entre dans une maison où l'on s'attend de trouver des paysans bien gueux; on trouve la propreté même, le plancher de nattes, des coffres

---

<sup>158</sup> CHOISY, François-Timoléon, abbé, *Journal du voyage de Siam*, 209.

<sup>159</sup> Ibid., p. 210.

<sup>160</sup> Ibid., p. 211.

de Japon, des paravents. Vous n'êtes pas dedans qu'on vous présente du thé dans des porcelains, et là tout fourmille d'enfants.»<sup>161</sup>

D'ailleurs, l'ambassadeur et Choisy étaient bien reçus par M. Constance, qui les a invités à des fêtes, leur a offert des spectacles de chant et de danse traditionnels. Et puis, ils ont été invités à visiter le palais du roi et les plus belles pagodes de la ville et des alentours.<sup>162</sup> De fait, M. Constance a cherché à les éblouir par la richesse du Siam. Il leur a offert des cadeaux magnifiques, et leur a montré du pays ce qui pouvait contribuer à leur en donner la meilleure opinion. Puissant mais isolé, il était soutenu par le roi et haï par toute la cour. M. Constance savait donc que pour se maintenir au pouvoir il devait s'appuyer sur la présence des Français. Il lui importait donc beaucoup qu'à leur retour en France, les ambassadeurs persuadent Louis XIV d'établir une base commerciale au Siam.<sup>163</sup>

Les négociations de l'ambassade s'engageaient donc sur un fond d'illusion et de tromperie. Elles ont lieu en privé entre Chaumont et M. Constance, l'évêque de Métellopolis leur servant d'interprète. Pour Choisy, si le roi avait accepté de se convertir, il serait demeuré au Siam. Cependant, l'abbé a perdu très vite tout espoir de rester au Siam comme ambassadeur extraordinaire. «Franchement, j'ai de la peine à croire que le roi de Siam se fasse chrétien. Tout est ici plein de talapoins, il n'y a pas un mandarin chrétien...»<sup>164</sup> Cependant, au cours de ses entretiens avec Chaumont, M. Constance prétendait que le roi était très séduit par les beautés de la religion chrétienne et ne demandait qu'à se laisser instruire, de sorte que Chaumont reprenait confiance dans le succès de son ambassade, et l'évêque de Métellopolis lui-même a prévenu un jour Choisy qu'il ferait peut-être bien de se préparer à rester au Siam.<sup>165</sup>

Un jour, sollicité par l'intermédiaire de M. Constance d'adopter la religion chrétienne, le souverain répondait que sa religion ayant plus de deux mille ans d'existence, il ne voyait aucune raison d'en changer pour en adopter une plus jeune.

---

<sup>161</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé, *Journal du voyage de Siam*, 217.

<sup>162</sup>GENEVIÈVE, Reynes. op.cit., p. 258

<sup>163</sup>Ibid., p. 259.

<sup>164</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé, *Journal du voyage de Siam*, 248.

<sup>165</sup>GENEVIÈVE, Reynes. op.cit., p. 259.

Néanmoins, afin de témoigner son intérêt pour les chrétiens, il a signé avec le chevalier de Chaumont, un traité accordant toute liberté d'établissement et de culte aux missionnaires.<sup>166</sup> Choisy écrit :

«Il paraît que le roi de Siam n'est pas encore assez instruit pour embrasser la religion chrétienne, et il promet de s'en instruire. Que lui peut-on demander davantage? [...] Après dîner nous avons eu une grande conférence avec M. Constance sur les affaires de la religion. Nous obtiendrons de grands privilèges pour les chrétiens, et M. l'évêque espère que dans quatre ans il faudra bâtir partout de nouvelles églises.»<sup>167</sup>

Plus tard, quand le roi Narai a appris par M. Constance que Choisy savait l'italien, et qu'il était aussi allé en Italie à l'occasion du dernier conclave, il a eu l'idée de lui demander d'aller à Rome porter au pape des compliments et des cadeaux de sa part. Quelques jours plus tard, au cours d'une audience privée, le roi s'est tourné vers Choisy et lui a demandé s'il était vrai qu'il connaissait le pape. Choisy lui a répondu avec fierté «J'étais le premier homme du monde qui lui eût baisé les pieds un peu avant son exaltation.<sup>168</sup>»<sup>169</sup> et Choisy se chargeait volontiers d'une commission du roi siamois.

«O ça, avouons la vérité : ne suis-je pas bienheureux? Et ne pouvant demeurer ici, pouvais-je retourner en Europe d'une manière plus agréable et plus convenable à un ecclésiastique? J'ai eu le service de Dieu en vue en venant, et je l'aurai encore en retournant. Il est beau pour notre religion qu'un roi idolâtre témoigne du respect pour celui qui en est le chef en terre, et lui envoie des présents des extrémités du monde. Et je crois que le Roi sera bien aise de voir le Vicaire de

---

<sup>166</sup>AUMALE (d'). op.cit., p. 126.

<sup>167</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé, *Journal du voyage de Siam*, 260.

<sup>168</sup>Choisy connaissait bien le Vatican. Il avait assisté comme conclaviste du cardinal de Bouillon au conclave qui élut en août-septembre 1676 Benedetto Odescalchi, qui prit le nom d'Innocent XI.

<sup>169</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé, *Journal du voyage de Siam*, 249.

Jésus-Christ honoré par le roi de Siam, et qu'un de ses sujets soit chargé d'une pareille commission.»<sup>170</sup>

Mais son rêve ne s'est pas réalisé; par M. Paumard, Choisy a appris la mauvaise nouvelle : «je n'irai point à Rome; le roi de Siam n'avait point de présents assez magnifiques pour le pape, et qu'il ne lui en veut point faire de médiocres.»<sup>171</sup>

Un autre fait qu'il convient de noter, c'est que Choisy a profité de ce séjour à Siam pour demander la prêtrise, ce qui s'est réalisé dans les derniers jours avant le retour.

Le 7 décembre, il a reçu les ordres mineurs, le 9 il était diacre. Choisy a écrit avec inquiétude «C'est bien marcher à pas de géant et, qui plus est, demain, s'il plaît à Dieu, je serai prêtre. Il n'y avait pas moyen de faire autrement : nous nous en allons mercredi...»<sup>172</sup>

Et le 10 décembre, il est ordonné prêtre :

«Me voici donc prêtre. Quel terrible poids je me suis mis sur le dos! Il faudra le porter; et je crois que Dieu qui connaît ma faiblesse, m'en diminuera la pesanteur, et me conduira toujours par ce chemin de roses que j'ai trouvé heureusement chez vous au sortir des bras de la mort.»<sup>173</sup>

Par ces mots, Choisy fait allusion à sa grave maladie à laquelle il a miraculeusement échappé. C'est depuis ce moment-là, qu'il s'est tourné vers l'Église, et la prêtrise est comme l'aboutissement d'un cheminement au service de l'Église.

Deux jours avant le départ de l'ambassade, devait avoir lieu une éclipse de lune que les jésuites se sont promis d'observer. Le souverain leur a proposé de dresser leurs instruments sur la terrasse de l'une de ses maisons de plaisance. D'ailleurs, le roi Naraï était très curieux de voir lui-même ce phénomène, et leur a annoncé qu'il leur ferait l'honneur de se joindre à eux.

---

<sup>170</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé, *Journal du voyage de Siam*, p. 249.

<sup>171</sup>Ibid., p. 278.

<sup>172</sup>Ibid., p. 274.

<sup>173</sup>Ibid., p. 275.

«Le père de Fontaney et ses compagnons avaient braqué toutes leurs lunettes dans une chambre à côté de celle du roi et Sa Majesté a tout observé avec eux. Il a oublié en cette occasion sa gravité, a souffert qu'ils fussent aussi haut que lui, et a témoigné être fort satisfait. En voici une bonne preuve, il leur a dit qu'il ferait bâtir une église, une maison et un observatoire à Siam et à Louvo,»<sup>174</sup>

Le 12 décembre, Chaumont a pris solennellement congé du roi Naraï. Choisy s'est pris d'une réelle affection pour ce roi aimable. «Pour moi, j'ai senti je ne sais quoi en le quittant. Dieu veuille que nous nous revoyions en paradis!»<sup>175</sup> Le départ a eu lieu le 22 décembre. Les Français étaient accompagnés de l'Ambassade siamoise que le roi Naraï envoyait en France. Le voyage a duré quelques six mois et c'est le 18 juin que leur bateau, l'Oiseau, a mouillé en rade de Brest.

Notre parcours sur Choisy au Siam a commencé par un aperçu sur les premiers missionnaires français au Siam dans les années 1660, leur découverte fort agréable de ce pays et leurs bonnes relations avec le souverain siamois qui ont amené ce dernier à vouloir entrer en contact avec Louis XIV. Il envoie une première Ambassade en 1680 sur un bateau français qui va faire naufrage au large de Madagascar. En 1684, il envoie une deuxième qui a plus de chance et va être introduite à la Cour de Versailles. C'est dans ce contexte que Louis XIV va décider d'envoyer une ambassade française au Siam pour saluer le souverain siamois et que Choisy va entrer en jeu, chargé notamment de la conversion du roi. Le long voyage lui permet de se préparer à cette tâche. Hélas, dès son arrivée, il découvre que la conversion du roi est un rêve irréalisable.

Nous avons aussi présenté les différents événements que Choisy a vécus au Siam jusqu'à son retour en France comme l'audience du roi Naraï.

---

<sup>174</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé, *Journal du voyage de Siam*, 276.

<sup>175</sup>Ibid., p. 279.

## Chapitre III

### Présentation du Siam et des Siamois d'après l'abbé de Choisy

Au cours de son séjour au Siam, Choisy regarde et interroge ceux avec qui il peut communiquer pour comprendre ce qu'il voit et entend. Dans son *Journal de voyage*, il nous livre toutes ses notes d'abord sur la politique qui a cours dans ce pays, notamment la toute puissance du roi et les grandes responsabilités des mandarins, également tout ce qui touche la vie à la cour, le travail intense et les loisirs. Puis il fait le portrait des Siamois, avec leur mode de vie, leurs coutumes et croyances.

#### 3.1 Présentation du Siam

Dans le régime politique, les aspects paternels du royaume de Sukhothai<sup>1</sup> ont disparu, les rois thaïs, dans le royaume d'Ayutthaya, étaient des monarques absolus. Ils étaient les représentants religieux et gouvernants, et leur autorité était assise sur les qualités idéales qu'ils pensaient posséder. C'est ainsi que l'abbé de Choisy écrit que le règne du roi Naraï illustre cet absolutisme.

##### 3.1.1 Système politique

«Le roi est très absolu. Il est proprement le dieu des Siamois;»<sup>2</sup> C'est ainsi que Choisy définit le pouvoir du souverain siamois. Le roi est considéré comme Devarâdja ou Dieu-roi. Selon la croyance, le roi est une incarnation terrestre de Shiva, il est devenu l'objet d'un culte politico-religieux officié par un corps de Brahmanes

---

<sup>1</sup>À l'époque de Sukhothai, cette royauté était patriarcale : le roi qui menait ses hommes à la guerre était, en temps de paix, le père de ses sujets auxquels il assurait un gouvernement juste. Ces principes sont tout entiers contenus dans la stèle de Ramkhamhaeng qui s'y décrit extrêmement respectueux de ses parents et, devenu roi, attaché au bien-être du peuple auquel il assure la liberté d'entreprise, la libre disposition de ses biens envers ses héritiers et une justice équitable qu'il rend lui-même. Tout cela dans le strict respect de la Loi du Bouddha. Cette conception patriarcale de la royauté était probablement héritée d'une tradition ancestrale pratiquée par les principautés thaïes de la protohistoire.

<sup>2</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, *Journal du voyage de Siam*, 304.

royaux qui font partie de la cour. Avec ce régime dans lequel l'autorité politique est exercée par un seul individu qui l'exerce en vertu d'un droit propre soit par hérédité (de père en fils), soit au nom de Dieu (monarchie de droit divin), le roi est donc le représentant de Dieu sur la Terre, ayant en main tous les pouvoirs, et sa position s'est tenue à l'apex d'une hiérarchie sociale et politique fortement stratifiée à tous les niveaux de la société. Seuls les grands dignitaires de la cour approchent le roi, et uniquement dans une position de prosternation. Ils ne s'adressent à lui qu'en utilisant un vocabulaire particulier.<sup>3</sup> Cette pratique nous montre que le roi est considéré comme la personne sacrée et même divine.

«Sa Majesté sort sur un trône élevé de trois brasses. Tous les mandarins se prosternent la face contre terre,»<sup>4</sup> «Aussitôt que le roi s'est retiré, le Barkalon et tous les grands mandarins du royaume, qui avaient été prosternés pendant l'audience, se sont levés à leur séant.»<sup>5</sup>

Choisy a remarqué :

«Le pays embellit à vue d'œil. Nous côtoyons des villages qui ont une demi-lieue de long. [...] La rivière a partout un quart de lieue de large, souvent davantage, et de grandes campagnes de riz. Mais on ne voit point de bateaux sur cette grande rivière; pas un petit pêcheur, et presque personne dans les villages. J'étais scandalisé de cet affreux désert, mais M. de Métellopolis m'a appris qu'ordinairement la rivière est couverte de bateaux, et que les villages sont fort peuplés; et que, si nous ne voyons personne, c'est par respect pour Son Excellence. Ils en usent ainsi quand le roi passe, et l'on ne voit jamais que ceux qui n'ont pas eu le temps de se cacher.»<sup>6</sup>

---

<sup>3</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel. *Le Siam*. Paris : Les Belles Lettres, 2004. p. 67.

<sup>4</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, *Journal du voyage de Siam*, 303.

<sup>5</sup>Ibid., p. 211.

<sup>6</sup>Ibid., p. 196. Pour nous, cette étiquette est très stricte. Non seulement c'est le roi-dieu mais c'est aussi la protection du roi.

Et voici un passage clair : «Je viens d'apprendre que le roi de Siam a un nom d'une aune; chaque roi a le sien, et il est défendu sous peine de la vie de prononcer le nom du roi vivant.»<sup>7</sup>

Pour ce qui est du châtement, Choisy s'attache à expliquer :

«Les lois du royaume ne font mourir personne : on condamne seulement les criminels ou à la chaîne, ou à être jetés dans quelque île déserte pour y mourir de faim. Mais le Roi à présent leur fait couper le cou, ou les abandonne à ses éléphants.»<sup>8</sup>

Plus loin, il ajoute :

«Il châtie très sévèrement la moindre faute, ses sujets voulant être traités rudement. Les châtements ordinaires sont des coups de rote, trente ou quarante selon la grandeur du crime. Il fait aussi piquer la tête avec un sabre, et quand on fait mourir un homme, on attache sa tête au cou des complices, et on la laisse pourrir au soleil. La peine du talion est aussi fort en usage. Le supplice ordinaire est de condamner à la rivière, qui est proprement comme nos forçats de galère.»<sup>9</sup>

Et Choisy signale la peur des mandarins, qui se reprochent de ne pas avoir annoncé à temps l'arrivée de l'ambassade :

«Les mandarins sont fort affligés de n'être pas allés à terre avec M.Vachet. Ils ont peur d'avoir la tête piquée avec certaines petites pointes de fer qui tirent tout le sang qu'un homme a dans le corps. C'est leur faute : il n'a tenu qu'à eux d'aller dire les premières nouvelles.»<sup>10</sup>

---

<sup>7</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 230.

<sup>8</sup>Ibid., p. 305.

<sup>9</sup>Ibid., p. 304.

<sup>10</sup>Ibid., p. 182.

Toutes ces peines évoquées montrent la monarchie absolue, le prestige du roi entouré d'une auréole divine. Rien ne l'empêche de faire ce qu'il veut. C'est l'homme au-dessus des hommes et au dessus des lois.

Bien que le roi soit le centre du pouvoir, les mandarins sont les personnes qui jouent un rôle important dans le royaume. Ils reçoivent les ordres du roi et les mettent en application. Choisy parle de sept grands officiers dans le royaume :

«- Maha-omma-rat<sup>11</sup>, qui est le premier après le roi, et qui a droit d'être assis en sa présence.

- Chakri, qui règle les affaires de guerre et de justice.

Ces deux charges ne sont point remplies présentement, et l'on croit que le roi veut les supprimer, parce qu'elles donnent trop d'autorité.

- Le généralissime de terre et de mer, qu'on appelle Aahoum<sup>12</sup>

- Okia Wang, qui a dans son département toutes les affaires du palais.

- Okia Phra Khlang. C'est ce que nous appelons le Barkalon, qui a toutes les affaires étrangères et les magasins du roi.<sup>13</sup>

- Okia Pollathep, qui a soin des revenus du roi.

- Okia Jombarat<sup>14</sup>, qui juge toutes les affaires criminelles.»<sup>15</sup>

Et Choisy ajoute : «Outre ces grandes charges, le roi a un trésorier qu'on appelle Okia Pakdi. La charge est présentement exercée par commission par Okluang Ratcha Sombat.»<sup>16</sup>

Par ailleurs, le roi donne de grands noms aux plus grands mandarins. Choisy nous propose un exemple; c'est le nom que le roi donne à M. l'évêque de

---

<sup>11</sup>Maha Upparât, «grand second roi», le successeur désigné.

<sup>12</sup>Kalahom

<sup>13</sup>Le dernier Barkalon du règne du roi Naraï est Kosapan. Voir plus de détails dans Nidhi OEWSRIWONG. op.cit., p. 48.

<sup>14</sup>Okia Yomarad

<sup>15</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 302-303.

<sup>16</sup>Ibid., p. 303.

Métellopolis. «*Divin, Religion, Justice, Excellent en diverses manières, Lumineux, Éclatant, Dom Louis*<sup>17</sup> évêque français.»<sup>18</sup>

En outre, Choisy a noté que «les enfants n’héritent point des dignités de leurs pères.»<sup>19</sup> Seul le roi peut les nommer. Après les sept postes que l’abbé nous montre, il y a d’autres dignités telles qu’Okia, Okphra, Okluang, Okkhun, Okmun et il reste encore quelques autres à des degrés plus bas. Choisy explique : «Notre premier ambassadeur est Okphra, le second est Okluang, le troisième est Okkhun. Il y a deux mandarins Okkhun, et les autres sont Okmun. Ceux qui servent bien le roi, ou qui sont en faveur, parviennent aux premières dignités.»<sup>20</sup>

Tous les jours tous les mandarins officiers vont à la cour du palais pour s’assembler dans la salle. À la porte, ceux qui ont quelque requête à présenter tiennent leur requête à la main; ensuite, ils entrent et présentent leurs requêtes. Quant aux étrangers, ils les présentent au Barcalon. Ceux qui ont des problèmes avec les impôts, les tailles ou les tributs, les présentent à l’officier qui doit les juger. Quand les affaires sont discutées, on le fait savoir aux officiers du palais pour en avertir le roi. Il peut approuver ou réfuter comme il lui plaît.<sup>21</sup>

D’après Choisy, la vie des mandarins est ordinairement assez accommodante. Il indique aussi qu’«ils ne dépensent presque rien. Le roi leur donne des esclaves qui les servent à leurs dépens.»<sup>22</sup>

Quant au peuple, Choisy nous montre que dans le royaume, il est divisé en trois catégories : les esclaves, les gens corvéables et les gens payant le tribut. Un homme peut se vendre et devenir esclave pour payer une dette. Un autre cas : un homme meurt en faute en ayant négligé sa charge; son bien est confisqué, ses femmes et

---

<sup>17</sup>Le prénom de Mgr Laneau était Louis.

<sup>18</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 230.

<sup>19</sup>Ibid., p. 303.

<sup>20</sup>Ibid.

<sup>21</sup>Ibid.

<sup>22</sup>Ibid., p. 305.

enfants sont faits esclaves du roi.<sup>23</sup> Ou parfois, les esclaves deviennent des captifs de guerre.

Choisy a expliqué : «Tous les peuples sont esclaves<sup>24</sup> et obligés à travailler pour le Roi. Il y a quelques provinces qui paient la taille en argent ou en marchandises<sup>25</sup>, et qui par là se sont exemptées de la corvée.»<sup>26</sup>

Ainsi, la richesse du roi vient du labeur des peuples; ils accomplissent tous les désirs du roi :

«La grande richesse du Roi de Siam consiste en ce que tous ses sujets sont obligés de le servir toute l'année pour rien, à quoi qu'il les veuille employer. Ainsi quand il sort dans ses balons, il aura quinze mille rameurs qui ne lui coûtent pas un sol. Quand il fait la grande chasse des éléphants, il y aura quarante ou cinquante mille hommes employés, qui ne gagnent pas davantage. Ses bâtiments se font au même marché.»<sup>27</sup>

Pour les gens corvéables, il y a non seulement les corvées de travaux publics mais aussi le service militaire. Choisy écrit :

«En temps de paix, le roi met sur les frontières quelques petites garnisons pour garder les passages, et en temps de guerre il fait enrôler tous ceux qu'il veut et les fait marcher au rendez-vous; et quand ils sont en corps d'armées, il leur donne du riz pour se nourrir.»<sup>28</sup>

En somme, avec la monarchie absolue, le roi est considéré comme le dieu. Au regard de Choisy, le roi est le centre du pouvoir. Aucune loi ou règle ne l'empêche de faire ce qu'il veut quand il veut et où il veut. Les mandarins sont

---

<sup>23</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 302.

<sup>24</sup>C'est le système des *Phrai luang* ou hommes libres corvéables au profit de la couronne. Le sort des esclaves (That) était encore moins enviable. Choisy confond les deux catégories.

<sup>25</sup>En ce qui concerne les marchandises telles que les éléphants, kaolin, plomb, salpêtre, riz, etc Voir CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 302.

<sup>26</sup>Ibid., p. 240.

<sup>27</sup>Ibid., pp. 301-302.

<sup>28</sup>Ibid., p. 302.

comme l'organe important pour aider le roi à travailler. Leurs rangs varient selon les charges. Et enfin le peuple doit travailler pour le roi sans avoir le droit de réclamer. Ils sont la plus basse classe dans le royaume.

### 3.1.2 Aperçu général du Siam

Comment Choisy, présente-t-il le Siam? C'est cette question que nous allons maintenant aborder. Il donne des informations minutieuses d'abord sur l'ensemble de la ville royale, la vie du roi et enfin les cérémonies à la cour.

Commençons par la ville; les Européens venant au Siam sous le règne du roi Narai sont à l'origine d'une riche littérature où l'Europe a puisé sa première connaissance du pays. Leurs descriptions topographiques ont laissé un tableau de grande valeur d'Ayutthaya où des palais royaux et des temples se dressent à l'intérieur de l'enceinte entourant l'île-capitale.<sup>29</sup> Pour Choisy, «c'est une ville plus grande que Paris»<sup>30</sup>. Après une de ses promenades à l'intérieur et à l'extérieur de la ville, il écrit :

«Je ne puis me lasser d'admirer une fort grande ville dans une île entourée d'une rivière trois fois grosse comme la Seine, des vaisseaux français, anglais, hollandais, chinois, japonais, siamois, un nombre incalculable de balons, des galères dorées où il y a soixante rameurs...»<sup>31</sup>

Et il ajoute plus loin combien il est impressionné par l'aspect naturel de cette ville : «Je ne sais pas si je présente à votre imagination une belle vue, mais certainement je n'ai jamais rien vu de plus beau, quoiqu'à la réserve des pagodes, tout y soit encore dans la simplicité de la nature.»<sup>32</sup>

Un décor souvent mentionné au premier rang dans les œuvres étrangères, c'est la résidence du roi; la beauté et l'élégance du palais royal attire tous les regards. L'abbé

---

<sup>29</sup>OUTRIVE, Van et les autres. Le Grand guide de Thaïlande. Singapour : Gallimard, 1988. p. 29.

<sup>30</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 191.

<sup>31</sup>Ibid., p. 220.

<sup>32</sup>Ibid.

de Choisy le décrit dans son journal : «Le palais est une ville assez grande, composée de sept ou huit maisons bâties par différents rois.»<sup>33</sup> et plus loin :

«Nous venons du palais. Il y a dans l'enceinte cinq ou six palais avec de grandes cours, entourées de corps de logis séparés qui sont tous couverts de calin, qui est une espèce d'étain fort sonnante, fort luisant. Et au haut de chaque corps de logis est une pyramide dorée. [...] Nous avons vu ensuite par dehors plusieurs petits palais séparés. Dans l'un sont les lettres de tous les rois du monde qui ont envoyé ici des ambassadeurs. Dans l'autre sont toutes les curiosités particulières du roi.»<sup>34</sup>

Un autre élément que les étrangers venant à Ayutthaya mentionnent, c'est l'importance des éléphants. Ces animaux qui peuplaient autrefois la forêt thaïlandaise ont joué de tout temps un rôle prépondérant dans la vie culturelle et économique du pays, surtout les éléphants blancs, symboles de la royauté, qui sont les plus vénérés.<sup>35</sup> Choisy signale la présence d'éléphants dans la seconde cour du palais<sup>36</sup> avec le fameux éléphant blanc.

«Il est assez grand, fort vieux, ridé, et a les yeux plissés. Il y a toujours auprès de lui quatre mandarins avec des éventails pour le rafraîchir, des feuillages pour chasser les mouches, et des parasols pour le garantir du soleil quand il se promène. On ne le sert qu'en vaisselle d'or, et j'ai vu devant lui deux vases d'or, l'un pour boire, et l'autre pour manger. On lui donne de l'eau gardée depuis six mois, la plus vieille étant la plus saine.»<sup>37</sup>

En tant que coadjuteur de l'ambassadeur, l'abbé de Choisy qui est l'invité particulier du roi Naraï y (le temple *Pra sri san Phet*) a pénétré avec le chevalier de Chaumont et M. Constance. Ce temple l'a impressionné par sa beauté, ses décorations et surtout les statues de Bouddha en or :

<sup>33</sup> CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 213.

<sup>34</sup> Ibid., pp. 222-223.

<sup>35</sup> CHANTRAINE, Michel et les autres. Thaïlande. Italie : Lloyd, 2006. p. 52.

<sup>36</sup> CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 206.

<sup>37</sup> Ibid.

«En entrant j'ai cru entrer dans une église. La nef est soutenue par de grandes et grosses colonnes, sans ornements d'architecture. Les colonnes, les murailles, la voûte, tout est doré. Le chœur est fermé par une espèce de jubé fort chargé d'ornements. Au-dessus du jubé sont trois idoles ou pagodes d'or massif, de la hauteur d'un homme, assises à la mode du pays.<sup>38</sup> Ils ont de gros diamants au front, aux doigts et sur le nombril. [...] Le chœur est petit et fort obscur : il y a bien cinquante lampes qui brûlent continuellement. Mais ce qui va vous surprendre : au bout du chœur est un pagode<sup>39</sup> d'or massif, c'est-à-dire d'or jeté en moule. Il peut avoir quarante-deux pieds de haut sur treize ou quatorze de large, et a trois pouces d'épaisseur.<sup>40</sup> On dit qu'il y a pour douze millions quatre cent mille livres d'or.»<sup>41</sup>

L'auteur dit aussi qu'ils ont encore vu en d'autres endroits dix-sept ou dix-huit statues de Bouddha d'or massif, de hauteur d'homme, la plupart pleines de diamants aux doigts, d'émeraudes et de quelques rubis sur le front et sur le nombril.<sup>42</sup> Choisy écrit :

«Ces figures sont très assurément d'or; nous les avons touchées et maniées, et quoique nous n'ayons approché qu'à cinq ou six pieds de la grande statue sans la toucher, je crois qu'elle est d'or aussi bien que les autres; à l'œil, c'est le même métal. Il y a outre cela plus de trente idoles, qui ont des chemises d'or. Je n'ai garde de vous parler de trois idoles, qui ont vingt-cinq pieds de haut, ni de plus de cent cinquante qui sont de la hauteur ordinaire, parce que tout cela n'a que deux ou trois couches d'or. Je n'en ai vu que deux d'argent et quelques-unes de cuivre.»<sup>43</sup>

---

<sup>38</sup> C'est dire que ces bouddhas sont assis en Prayangâsana (les jambes repliés mais non croisées), la main droite touchant la terre (Bhûmisparsamudra).

<sup>39</sup> Choisy nous explique que «*pagoda* est le nom du temple aussi bien que de l'idole.» Voir CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 225.

<sup>40</sup> Cette énorme statue fut placée dans ce temple en 1500 par le roi Ramathibodi II.

<sup>41</sup> CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 224.

<sup>42</sup> Ibid.

<sup>43</sup> Ibid., pp. 224-225.

En ce qui concerne les statues de Bouddha, Choisy a ajouté :

«Le pagode qui est à gauche en entrant est la plus honorée. C'est l'image de leur dieu, qui vivait il y a deux mille ans dans l'île de Ceylan.<sup>44</sup> Il a passé dans plusieurs pays, et enfin a été conquis par un roi de Siam. Les talapoins disent que ce pagode va quelquefois se promener hors du palais; mais l'envie ne lui en prend jamais que quand on ne voit goutte.»<sup>45</sup>

De plus, Choisy a aperçu les tributs des rois qui dépendent du roi de Siam : «J'ai encore remarqué plusieurs arbres dont le tronc et les feuilles sont d'or. L'ouvrage est fort délicat;»<sup>46</sup>

D'après ces observations de Choisy, le Siam est plein d'or. Le roi de Siam reçoit beaucoup d'or, d'argent et de pierreries tous les ans, et jamais personne n'y touche. L'augmentation du trésor reflète la prospérité du pays et est l'honneur des rois.<sup>47</sup> Choisy explique «le roi qui en mourant a laissé un plus grand trésor est plus honoré que celui a gagné des batailles.»<sup>48</sup>

C'est là une croyance que Choisy ne partage pas : «C'est une bien méchante politique : l'or et l'argent ne sont plus dans le commerce. Et ne vaut-il pas mieux qu'un roi dépense deux millions à une fontaine, que de les enterrer et en priver à jamais son peuple?»<sup>49</sup>

Après ces descriptions somptueuses qui témoignent de la richesse et du luxe des palais et pagodes où vit le roi, nous passons à présent à ce que dit Choisy sur la vie du roi Narai. Il montre l'emploi du temps du roi bien réglé, tout en décrivant sa vie quotidienne.

---

<sup>44</sup>Choisy et les autres sources françaises du XVII<sup>e</sup> siècle n'ont pas compris grand-chose au Bouddhisme théravâda. La Boudda pris à tort pour un dieu, est appelé par eux *Sommonokhodom*. Ils ignoraient qu'il avait vécu dans le nord de l'Inde et non pas à Ceylan. Voir CHOISY, François-Timoléon, abbé de, *Journal du voyage de Siam*, 224.

<sup>45</sup>Ibid., p. 224.

<sup>46</sup>Ibid., p. 225.

<sup>47</sup>Ibid., p. 302.

<sup>48</sup>Ibid., p. 223.

<sup>49</sup>Ibid.

«Le roi se lève tous les matins à cinq heures, donne l'aumône de sa main au premier talapoin qui se trouve à la porte du palais. A sept heures commence l'audience pour les femmes, ennuques et autres gens de l'intérieur du palais. Ensuite il donne le mot aux capitaines de la garde, et les écoute s'ils ont quelque chose à lui dire. Après eux viennent les mandarins et les officiers étrangers<sup>50</sup> qui demeurent dans le palais, [et] le juge civil qui lui rapporte les procès de conséquence et les jugements que Sa Majesté approuve ou réforme comme il lui plaît. Après quoi, on fait entrer vers les onze heures tous les grands mandarins. A midi Sa Majesté va dîner<sup>51</sup> avec la princesse, ses sœurs et ses tantes. Ses frères<sup>52</sup> ne le voient que deux fois l'année. En dînant on lui rapporte les procès criminels, et je crois qu'il condamne ou absout selon qu'il a bon appétit.

Après dîner il se retire dans sa chambre, se met sur des carreaux et s'endort pendant que le Breteuil siamois<sup>53</sup> lui lit les annales de ses ancêtres.<sup>54</sup> M. le lecteur lit d'abord fort haut, peu à peu abaisse la voix, et quand Sa Majesté ronfle, le lecteur se tait et s'en va. Mais à quatre heures il revient sans qu'on l'appelle, et commence à le prendre d'un ton si perçant qu'il faut bien que le roi s'éveille. A six heures du soir commence l'audience des grands mandarins, qui dure jusqu'à neuf, et c'est là que les grands officiers de la couronne présentent requête pour avoir des audiences du roi. Sa Majesté leur marque une heure. Ils n'oseraient autrement approcher du palais [...]

A dix heures du soir le Conseil secret s'assemble. Ce conseil est composé du tuteur du roi qui a quatre-vingts ans, est sourd, mais a encore une bonne tête<sup>55</sup>, du Grand Chambellan, du juge criminel qui a aussi la surintendance des médecins, d'un

---

<sup>50</sup>Parmi ces officiers étrangers, il y avait des Japonais qui commandaient un détachement japonais des gardes du corps.

<sup>51</sup>Le verbe «dîner» désigne ici déjeuner.

<sup>52</sup>Chaofa Aphaïtot et Chaofa Noï, demi-frères du roi Naraï.

<sup>53</sup>Louis-Nicolas Le Tonnelier, baron de Breteuil (1648-1728), était lecteur du Roi depuis 1677. Il sera nommé introducteur des ambassadeurs en 1698. Il sera le père de la marquise du Châtelet, mathématicienne et égérie de Voltaire.

<sup>54</sup>On croit savoir que le roi Naraï a fait compiler en 1680 la version dite *Luang Prasaoet* des *Phraratcha Phongswadan Krung Si Ayutthaya* ou Chroniques royales d'Ayutthaya. Elles furent retrouvées en 1970 à Phetchaburi. Il est probable que c'est ce texte-là que le roi se faisait lire.

<sup>55</sup>Le *Maharatchakhru* ou Grand Précepteur royal s'appelait Phra Horathibodi. Ancien précepteur du roi et conseiller respecté, il dirigeait le département des Astrologues. On lui attribue divers textes littéraires; il serait en outre le père du fameux poète Siprat.

jeune homme que le roi aime<sup>56</sup> et qu'il fait entrer au Conseil pour crier à l'oreille du vieux tuteur tout ce qui se dit, et enfin de M. Constance qui, à proprement parler, est l'âme du Conseil, puisqu'il a toute autorité au dehors, et que les plus grands officiers reçoivent ordre de lui. Ce conseil dure ordinairement jusqu'à deux heures après minuit.»<sup>57</sup>

Il s'agit d'un emploi du temps vraiment chargé qui montre que le roi consacre la plupart de son temps à travailler. Ces notes montrent que Choisy est plein d'admiration pour le souverain siamois. Et il continue : «Ce Roi a beaucoup d'esprit et est fort habile. Depuis plus de trente ans qu'il règne<sup>58</sup>, il a toujours fait toutes les affaires de son royaume, est tous les jours plus de huit heures à différents conseils, est l'homme du monde le plus curieux.»<sup>59</sup>

Non seulement c'est un bourreau de travail, apparemment infatigable avec tous ses conseils successifs, mais en plus sa curiosité témoigne d'un souci constant d'apprendre toujours de nouvelles choses... Et Choisy poursuit ce portrait élogieux en disant : «Il est assez maigre, a de grands yeux noirs, vifs, pleins d'esprit. Il parle vite et bredouille, a une physionomie d'un bon homme. Il ne sera point damné. Il connaît à demi la vérité; Dieu lui donnera la force de la suivre.»<sup>60</sup>

Autrement dit le roi Naraï a suffisamment de qualités pour convaincre Dieu de sa bonne foi.

Au sujet de la famille du roi, Choisy a écrit qu'il a une fille unique de vingt-sept ans<sup>61</sup> Elle a le rang et les revenus de la reine depuis que sa mère est morte<sup>62</sup>, et les aura jusqu'à ce que son père se remarie. En se promenant dans le palais, Choisy passe par l'appartement de la princesse. Il explique que personne ne la voit. Elle donne tous les jours audience le matin et le soir aux femmes des grands mandarins. Elle est sur

<sup>56</sup>C'est Phra Pi ou Mom Pi. Il avait accueilli l'ambassadeur aux portes du palais le 18 octobre.

<sup>57</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 237-239.

<sup>58</sup>Le roi Naraï a pris le pouvoir en octobre 1656.

<sup>59</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 248.

<sup>60</sup>Ibid.

<sup>61</sup>C'est la *kromluang* Yothathep.

<sup>62</sup>Le reine-sœur Sri Chulalok était morte vers 1680.

un trône, et toutes les femmes sont couchées par terre, la tête baissée comme la posture de leurs maris devant le roi. Sa justice est, d'ailleurs, très sévère : si une dame a trop parlé, elle lui fait coudre la bouche; et si elle n'a pas assez parlé, elle lui fait fendre la bouche jusqu'aux oreilles.<sup>63</sup> C'est à croire qu'elle n'a pas fait bonne impression à Choisy!

Le roi a aussi deux frères : l'un a trente-sept ans, il est paralysé<sup>64</sup>; l'autre a vingt-sept ans, est muet ou fait semblant de l'être. Ils ont chacun un palais, des jardins, les concubines, des esclaves, et ne sortent presque jamais. Les tantes du roi sont très vieilles.<sup>65</sup>

Comme le règne est très mouvementé,<sup>66</sup> les officiers ont tendance à abuser de leur pouvoir. C'est pourquoi, le roi Naraï veut tout savoir, et réunit plusieurs conseils chaque jour. Et même, il a ses espions au-dehors, et s'il découvre qu'on lui a caché quelque chose d'important, "il en fait une justice fort violente."<sup>67</sup> affirme Choisy.

Le roi Naraï se méfie des mandarins, c'est le problème dans la cour. Si les officiers ont trop de pouvoirs, c'est dangereux pour le roi, il fait donc appel à des étrangers : «Il aime fort les étrangers et en retient à ses gages tant qu'il peut,»<sup>68</sup> On peut voir que le roi a confiance en eux. C'est le cas du chevalier de Forbin que le roi demande à M. l'Ambassadeur lors de la première audience et de Lamare; c'est ce que Choisy explique :

«M. l'Ambassadeur lui a accordé sa demande fort agréablement, a appelé Forbin et l'a présenté à Sa Majesté, qui lui a promis d'avoir soin de lui; et sur le

---

<sup>63</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 185.

<sup>64</sup>Chaofa Aphaïtot, considéré comme *Upparât* ou «seconde roi», c'est-à-dire successeur du roi Naraï. Il est paralysé.

<sup>65</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 239-240.

<sup>66</sup>À la mort de son père, le roi Prasat Tong, il ne lui succéda pas immédiatement. Le trône passa à son oncle, Sri Suthammaracha, qui devint le 26<sup>e</sup> roi d'Ayutthaya, tandis que le roi Naraï devenait vice-roi. Le roi était ivre de puissance, contrôlait mal ses impulsions et surtout désira posséder la princesse Srichulalok, sœur du roi Naraï. Le roi Naraï n'eut aucune peine à assembler ses partisans pour attaquer le Grand Palais. À l'issue du combat acharné qui se livra le roi fut battu et tenta de se réfugier dans un temple voisin, où le roi Naraï le saisit et le mit à mort. C'était le 27<sup>e</sup> roi d'Ayutthaya.

<sup>67</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 305.

<sup>68</sup>Ibid., p. 304.

champ lui a fait donner un sabre d'or et une veste magnifique. M. l'Ambassadeur a dit au Roi, qu'ayant examiné ses places et les trouvant en mauvais état, il lui offrait Lamare, ingénieur qui [...] les mettrait hors d'insulte. Sa Majesté l'en a fort remercié et l'a accepté.»<sup>69</sup>

Quant à la garde ordinaire du roi, elle est seulement constituée d'étrangers :

«La garde ordinaire du roi consiste en deux compagnies de cavalerie de Mahométans, et deux de Chinois. L'infanterie est composée de deux compagnies de Siamois avec des sabres, de deux avec des lances, et de deux avec des mousquets. Il y en a autant de Péguis, autant de Cambodgiens, et autant de Laos.»<sup>70</sup>

Choisy souligne la fidélité des étrangers. Choisy remarque qu'«il est bon de remarquer qu'il y a beaucoup de ces peuples habitués dans le royaume de Siam, qui sont aussi fidèles et affectionnés au roi que les naturels du pays.»<sup>71</sup>

Sans doute nous nous représentons le roi Naraï comme un homme de paix parce qu'il a envoyé des ambassades nouer des liens d'amitié avec plusieurs pays étrangers, mais, dans son journal, Choisy parle de la guerre entre les Siamois, Péguans et Laos.

«Ils [les Siamois, Péguans et Laos.] font la guerre comme les anges. C'est-à-dire qu'ils poussent leur ennemi hors de sa place, sans pourtant lui faire mal. Et s'ils portent les armes, c'est pour faire peur en tirant contre terre ou en l'air, ou tout au plus pour se défendre dans l'extrême nécessité. Mais cette nécessité n'arrive presque jamais, parce que leur ennemi en use de même. Ils détachent quelque régiment de l'armée pendant la nuit, qui va enlever tous les habitants de quelque village dans le pays ennemi, et font marcher hommes, femmes et enfants, et puis le roi leur donne des terres et des buffles pour les labourer. Néanmoins, depuis quelques années le roi de Siam fait la guerre aux Cambodgiens révoltés, et comme ils sont secourus par les

---

<sup>69</sup> CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 276.

<sup>70</sup> Ibid., p. 302.

<sup>71</sup> Ibid.

Cochinchinois et par les corsaires chinois, on s’y bat tout de bon, et il y a déjà eu beaucoup de gens tués de part de d’autre.»<sup>72</sup>

Il n’est donc pas étonnant que Choisy trouve beaucoup d’étrangers dans le royaume de Siam :

«Presque la moitié du royaume est peuplé de Pégus qui ont été à la guerre; ils sont plus agissants que les Siamois. Il y a aussi beaucoup de Laos qui, étant à demi Chinois, sont adroits, et voleurs par finesse. Leurs femmes sont blanches, belles et familières.»<sup>73</sup>

Quoique Ayutthaya soit la capitale du royaume de Siam, le roi Naraï préfère demeurer à Louvo.<sup>74</sup> D’après Choisy, le roi Naraï travaille dur quand il est à Ayutthaya, il préfère donc rester à Louvo huit mois de l’année parce qu’il y a moins de conseils et beaucoup de plus de chasse.<sup>75</sup> La chasse aux éléphants «c’est un plaisir véritablement royal.»<sup>76</sup>

En général, les souverains chassaient, ou plus précisément participaient à des battues préparées à l’avance pour capturer des éléphants ou des tigres.<sup>77</sup> L’auteur dit que le roi Naraï aurait renouvelé l’art de la chasse aux éléphants qui n’était plus en usage et il évoque l’une d’elles qui aurait conduit à la prise d’une vingtaine d’éléphants.<sup>78</sup>

Choisy explique que la chasse aux éléphants a lieu dans la grande enceinte. Il y a deux rangs de feux allumés toute la nuit, et à chaque feu, de dix pas en dix pas, deux

---

<sup>72</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 304.

<sup>73</sup>Ibid., p. 305.

<sup>74</sup>D’après les documents thaïs, le roi Naraï agrandit et restaure la ville de Lopburi après dix ans de règne, donc en 1666.

<sup>75</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 239. Et plus, certaine source nous montre que le roi Naraï souffre d’une maladie respiratoire, et le climat plus sec de Lopburi lui convient mieux que celui d’Ayutthaya.

<sup>76</sup>Ibid., p. 277.

<sup>77</sup>JACQ-HERGOUALC’H, Michel. op.cit., p. 186.

<sup>78</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 277.

hommes avec des piques. On voit parfois de gros éléphants de guerre et de petites pièces de canon. Des hommes armés entrent dans l'enceinte et font le trictrac; l'enceinte se rétrécit; les feux, le canon et les éléphants approchent, jusqu'à ce qu'on puisse approcher les éléphants sauvages assez près pour leur jeter des lacets où ils se prennent les pattes. Quand il y en a un de pris, les éléphants de guerre se mettent à leurs côtés, d'autres les poussent par derrière. Les hommes leur mettent des cordes de tous côtés, montent dessus et les conduisent à un poteau, où ils demeurent attachés jusqu'à ce qu'ils soient comme des moutons.<sup>79</sup>

Choisy a noté un combat d'éléphants : il y a deux hommes sur chacun qui excitent les éléphants. Ces hommes utilisent de gros câbles aux pattes de derrière pour les retirer quand les deux animaux se sont donné quelques coups de dents ou de trompe. Une vingtaine d'hommes sont attachés à ces câbles et les obligent de se séparer en reculant. Les éléphants font de grands efforts, et de temps en temps ils déchirent leurs câbles. Quand cela arrive, une femelle va venir mettre sa trompe entre les deux et tout à coup, ils se séparent par respect pour les dames. Après le combat, des esclaves, qui rampent tout du long de la cour, donnent aux éléphants des cannes de sucre et de l'eau pour les rafraîchir.<sup>80</sup>

Le roi aime regarder le dressage de l'éléphant sauvage. Celui-ci est dans la petite enceinte. Tous les éléphants qui l'accompagnent sortent par un passage très étroit. Quelques hommes vont l'agacer; puis il les poursuit d'une manière terrible : il crie et lève sa trompe en poursuivant un de ces hommes qui lui dit des injures. Ensuite il s'engage dans une piste à piège. Aussitôt, plus de trente hommes au travers des barreaux lui attachent des cordes aux pattes, au cou, à la queue. Ensuite, de vieux éléphants passent leur trompe au travers des barreaux pour le flatter. On lui jette beaucoup d'eau sur le corps pour le rafraîchir. Quand toutes les cordes sont fixées, on le fait sortir de sa niche. Il y a deux gros éléphants de guerre qui s'approchent de lui et qui lui donnent de bons coups de défense. Un autre éléphant qui est derrière le pousse pour le faire avancer vers un poteau auquel on veut l'attacher pendant quinze jours

---

<sup>79</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, *Journal du voyage de Siam*, 277.

<sup>80</sup>Ibid., p. 223.

quand on le mènera à l'eau, les deux éléphants de guerre seront à ses côtés pour le régenter, et après cela il régentera les autres.<sup>81</sup>

Choisy signale encore un autre plaisir du roi Naraï. Ce sont les livres sur l'histoire des pays étrangers :

«Depuis que ce roi-ci règne, il a eu un soin particulier de ramasser les livres de l'histoire de la Chine où il a envoyé des ambassadeurs presque exprès; il n'a point épargné la dépense pour satisfaire sa curiosité. Il a tout cela bien conditionné, et il nous le donnera.»<sup>82</sup>

Le roi Naraï a aussi les chroniques du royaume de Siam, qu'il va confier à M. l'Ambassadeur.<sup>83</sup>

En plus des sujets d'histoire, c'est aussi l'astronomie qui intéresse beaucoup le roi Naraï. Il est un grand amateur d'astronomie, et aime observer les étoiles avec son télescope dans un bâtiment construit spécialement dans ce but. L'abbé parle de l'éclipse de lune qui a lieu le 11 décembre 1685 à trois heures et quart du matin. Le père Fontaney et ses compagnons ont installé les télescopes dans une chambre à côté de celle du roi et le roi Naraï a tout observé avec eux. Il a oublié en cette occasion les dispositions du protocole et a témoigné être fort satisfait. De plus, le roi leur a promis de faire bâtir une église, une maison et un observatoire à Ayutthaya et à Louvo, pour qu'eux ou leurs semblables y fissent de belles découvertes.<sup>84</sup>

Après avoir présenté certains intérêts majeurs du roi Naraï comme les éléphants, l'histoire et enfin l'astronomie, nous allons évoquer les cérémonies auxquelles il aime participer. Comme l'abbé de Choisy voyage au Siam à la fin de l'année (entre septembre et décembre), il note les cérémonies qui ont lieu en ce moment-là telles que *kathin*, la course des balons et le Nouvel An des Siamois.

Commençons avec Choisy par la cérémonie *kathin*, qu'il présente sous deux formes : une procession sur terre et une autre sur l'eau. La première est appelée *kathin*

---

<sup>81</sup> CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 256.

<sup>82</sup> Ibid., p. 250.

<sup>83</sup> Ibid.

<sup>84</sup> Ibid., pp. 276-277.

*phak*. Elle conduit le roi (ou le dignitaire le remplaçant) à un temple royal afin d'y offrir aux bonzes des robes *kathina* à la fin de la période de retraite et de jeûne qui coïncide avec la mousson. L'abbé dit que le roi a envoyé quelques présents aux talapoins, pour manifester son respect pour eux en tant que représentants du Bouddhisme. Durant cette cérémonie, les rues sont tapissées de feuillage, et les présents sont portés par vingt-quatre éléphants, montés par autant de mandarins, en l'absence du roi. Mais si le roi y assiste, il y aura quatre-vingt-dix-huit éléphants.<sup>85</sup>

Quant à la procession sur l'eau, Choisy la centre surtout sur une course de balons, dont l'élégance et la magnificence attirent son intérêt. Il résume l'événement ainsi : «Je ne sais pas où commencer. Il n'y a point de paroles assez magnifiques pour exprimer ce que je viens de voir. Le Roi est sorti en balon.»<sup>86</sup>

Cette cérémonie donne lieu à tout le peuple de voir Sa Majesté.

Le cortège est formé de plus de deux cents balons. Les gentilshommes sont en tête; suivent les barons, les comtes, les marquis et les ducs du pays : chacun est dans son balon plus ou moins doré. Leur nom en thaï est ok-ia, ok-pra, ok-luang, ok-quun, ok-mun, [...] Les balons du roi sont richement décorés. Il y a plus de cent cinquante rameurs avec des rames toutes dorées. Le roi est couvert de pierreries. Les rameurs portent un corselet, des brassards et un bonnet d'or massif; et chacun a à ses pieds une lance, un sabre et un mousquet. Le roi va à la maison de plaisance qui est à deux lieues de son palais pour dîner. Après le dîner, tous les balons reprennent leur place pour retourner en ville; et il y a un prix immense pour celui qui arrivera le premier au palais.<sup>87</sup> Choisy souligne :

«C'est une chose à voir que la vitesse avec laquelle ils remontent une grosse rivière fort rapide. Le balon où était le Roi a gagné le prix, et Sa Majesté a fait donner à chacun de ses rameurs un kati<sup>88</sup>, qui vaut cinquante écus. Il n'a gagné dans une course de deux grandes lieues, que de la longueur de quinze brasses.»<sup>89</sup>

<sup>85</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 213.

<sup>86</sup>Ibid., p. 231.

<sup>87</sup>Ibid.

<sup>88</sup>Environ une livre l'argent.

<sup>89</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 231.

L'auteur montre que le roi de Siam a les plus beaux balons qui soient au monde, et en grande quantité. Ce sont de "petites" embarcations faites d'un seul arbre avec cent cinquante rameurs. Les deux pointes sont fort relevées et celui qui dirige est présent sur la poupe; il fait trembler tout le bâtiment. Les balons sont dorés presque partout, et ornés de très belles sculptures : au milieu s'élève un siège qui ressemble au trône fait en pyramide.<sup>90</sup>

La deuxième fête décrite par Choisy est le Nouvel An des Siamois. C'est la fête qui se fait tous les ans, le premier jour de la lune de novembre. Dans le palais du roi, toutes les fenêtres sont illuminées par des lanternes et des lampes : "force machines brillantes, des paravents de verre à fleurs naturelles avec des bougies derrière qui font une atmosphère admirable." Tous les mandarins viennent rendre hommage au roi qui est à sa fenêtre et leur fait donner à chacun une veste plus ou moins belle, selon leur dignité. Leurs femmes font la même chose à la princesse.<sup>91</sup> Même si Choisy appelle cette fête le Nouvel An, il observe que les Siamois changent leur ère en mars.

«Remarquez pourtant qu'ils ne changent leur ère qu'au mois de mars, c'est-à-dire au cinquième mois. Par exemple, ils comptent présentement l'an 2229 de l'établissement de leur religion. Au mois de mars, ils commenceront à compter 2230. Ils comptent par lunes, et quand il se trouve treize lunes entre les deux équinoxes de mars, leur année est de trois cent quatre-vingt-quatre jours; elle n'est ordinairement que de douze lunes, qui font trois cent cinquante-quatre jours.»<sup>92</sup>

Avec la participation du roi à ces deux grands fêtes siamoises, nous terminons l'évocation de la vie du roi pour aborder la présentation des Siamois en général.

---

<sup>90</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 306.

<sup>91</sup>Ibid., pp. 260-261.

<sup>92</sup>Ibid., p. 261.

### 3.2 Présentation des Siamois

Dans son Journal, Choisy parle à différents endroits des gens vivant au Siam. Il donne des détails sur leurs portrait, mode de vie, mœurs, coutumes et croyances.

#### 3.2.1 Portrait

La première chose que Choisy a observée quand il est arrivé au Siam, c'est le physique des Siamois. Il donne les détails minutieux sur leur portrait physique. «Les Siamois que nous avons vus jusqu'ici sont fort bien faits, et je ne comprends pas qu'ils eussent choisi la crasse de leur pays pour l'envoyer montrer au bout du monde.»<sup>93</sup>

Ainsi Choisy est d'entrée impressionné par les Siamois avec une exception, son avis sur les deux mandarins, Pichaï Walit et Pichit Maitri, qui sont venus en France. Il utilise des mots extrêmement durs pour parler d'eux "la crasse de leur pays". Il s'agit de propos plutôt troublants, alors même que tous les autres Siamois sont "fort bien faits".

Un détail que Choisy indique, ce sont les dents noires. «et je crois qu'avec ses dents noires il ne laissera pas de plaire.»<sup>94</sup> Il parle avec un ton ironique du premier ambassadeur qui vient en France avec lui, alors même que la vue de ce même détail chez les autres ne le gêne pas. Tous mâchent du bétel qui rend les dents noires et les gencives rouges. «Par-dessus tous les fruits, les Siamois estiment l'arec et le bétel avec la chaux, et ne peuvent pas s'en passer.»<sup>95</sup>

Quant à l'habillement, en raison du climat chaud, les Siamois s'habillent peu. «Pour s'habiller, ils [les Siamois] se servent de pièces d'étoffes qui ne s'usent pas si aisément que les habits.»<sup>96</sup>

---

<sup>93</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 184.

<sup>94</sup>Ibid., p. 241.

<sup>95</sup>Ibid., p. 306.

<sup>96</sup>Ibid., p. 305.

Alors que lui-même était accoutumé à porter plusieurs épaisseurs de vêtements, il considère les Siamois comme “presque tout nus”. Leur nudité était caché par leur teint “basané”.

De plus, les chaussures ne sont pas nécessaires. Choisy les perçoit comme «des peuples qui vont nus pieds.»<sup>97</sup>

Un homme d’une certaine importance comme un mandarin, portait une chemise du mousseline cousue, à manche et sans col, ouverte sur le devant, qu’il portait très ample sans la serrer à la ceinture. Choisy note : «la grande parure est une chemise de mousseline, au travers de laquelle on compte leurs côtes.»<sup>98</sup>

Mais malgré les dents noires à cause du bétel et le peu d’habits à cause du climat tropical, les Siamois l’impressionnent favorablement.

### 3.2.2 Mode de vie

Choisy décrit leur mode de vie en insistant d’abord sur l’importance de l’eau dans leur vie. Ils ont un lien étroit avec la rivière. Cela se voit sur les images de la façon de vivre ordinaire des Siamois; «les maisons sont de bois, bâtie sur pilotis.»<sup>99</sup> Elles sont bâties sur des piliers de bois ou de bambou (au nombre de 4 à 6) assez hauts (de 1 à 4 m), pour préserver leurs occupants des inondations saisonnières et contre d’éventuelles bêtes sauvages. On y accède par une échelle de bambou qui est retirée la nuit. Ces piliers ne sont pas enfoncés dans le sol mais calés.<sup>100</sup> Ces maisons légères sont parfaitement adaptées aux contraintes des fortes chaleurs qui régissent presque tout l’année, parce que l’air y circule librement.

Si la maison siamoise est en bois, celle des étrangers est en brique. En se promenant dans la rue des Chinois, dans la rue des Maures, Choisy remarque que «les maisons sont de pierre et de brique;»<sup>101</sup>

---

<sup>97</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 196.

<sup>98</sup>Ibid.

<sup>99</sup>Ibid., p. 195.

<sup>100</sup>JACQ-HERGOUALC’H, Michel. op.cit., p. 203.

<sup>101</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 211.

Grâce au grand nombre de rivières, il va de soi que la circulation en bateau est omniprésente. «la rivière admirable, un peuple infini, un nombre de bateaux qu'on n'oserait dire.»<sup>102</sup> alors que sur terre, l'éléphant ou le cheval sont les moyens de transport des Siamois.

«M. l'Ambassadeur était monté sur un éléphant, et moi fièrement sur un autre.»<sup>103</sup> Quand le roi quitte la ville pour une petite plaine afin de regarder combattre des éléphants, «M. l'Ambassadeur, M. l'évêque et moi étions chacun sur un éléphant à dix pas du roi.»<sup>104</sup>

Quant à l'alimentation des Siamois, elle consiste pour l'essentiel en riz, légumes, fruits et accessoirement en poissons et en quelques viandes comme des volailles et du porc.<sup>105</sup> Choisy parle du riz, le plat principal des Siamois qui remplace le pain des Occidentaux. «Il y a deux jours que nous n'avons mangé de pain : grande chère, beaucoup de viande et du riz. Manger une bouchée de viande et une bouchée de riz, cela est bien triste à qui n'aime pas le riz. Il faut pourtant en passer par là.»<sup>106</sup>

Cela montre que Choisy en bon Français, n'apprécie pas tellement le riz et a la nostalgie du pain consommé depuis son enfance. Et il insiste sur l'abondance de poissons. «Il faut se baigner, manger peu de viande le soir, tant qu'on veut de poisson. Il ne fait jamais de mal, et il y en a tant dans la rivière, qu'en se baignant il nous vient donner contre les jambes. Cela est exactement vrai.»<sup>107</sup>

Par ailleurs il existe des différences entre les Siamois des différentes classes sociales. Il montre que les gens de la haute société ont accès à des mets étrangers.

«Nous sommes retournés dans le lieu où étaient les gentilshommes. Les tables étaient déjà dressées, le buffet magnifique, beaucoup de vases d'or et d'argent. On ne fait pas cas ici du vermeil doré. On a dîné longuement. La santé des Rois a été bue. Des ragoûts à la japonaise que j'ai trouvé bons, à la siamoise meilleurs, à la

---

<sup>102</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, *Journal du voyage de Siam*, 191.

<sup>103</sup>Ibid., p. 249.

<sup>104</sup>Ibid., p. 254.

<sup>105</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel. op.cit., p. 212.

<sup>106</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, *Journal du voyage de Siam*, 196.

<sup>107</sup>Ibid., p. 217.

portugaise détestables : du vin d'Espagne, de Perse, de France, de la bière d'Angleterre.»<sup>108</sup>

Enfin il évoque la variété de fruits tropicaux :

«J'ai envie de vous parler des fruits de Siam. Il y en a quantité de bons. Les goûts sont différents; je vous dirai le mien.

J'ai mangé à la rade de Bantam le durion; il sent assez mauvais et ne me parut pas trop bon. [...]

L'ananas l'emporte à mon goût sur tous les autres. [...]

La mangue est admirable, et ne fait point de mal.

Le mangoustan est excellent [...]

Le jaque ne me semble pas trop bon.

La figue est un fruit doux, bienfaisant, qui dure toute l'année.

Il y a de grosses oranges vertes dont la chair est rouge. Elles ont peu de pépins et sont d'un gout infiniment au-dessus de toutes les oranges que vous avez jamais mangées.

Je ne vous dirai rien de la patate et de la pamplemousse qui sont plus communes, et sont assez bonnes.»<sup>109</sup>

Si les fruit sont nombreux, c'est que le Siam est très agricole. Dans une riziculture dominante : «Un peu au-delà des villages sont de grande campagnes de riz que l'on traverse en bateau. Le riz s'élève toujours au-dessus de l'eau»<sup>110</sup>, l'élevage n'occupait qu'une place restreinte. Buffles et bœufs n'étaient élevés que pour leur rôle dans les travaux agricoles ou comme bêtes d'attelage dans le transport des gens ou des produits. Des porcs pouvaient aussi être placés dans l'enclos de la maison et, bien sûr, on élevait de la volaille qui fournissait bien souvent la seule viande que le paysan pouvait consommer.

Le commerce est un autre métier des Siamois. «J'ai aussi fait provision de porcelaines communes. On en trouve chez les marchands, et le peu qu'il y a, les

---

<sup>108</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, *Journal du voyage de Siam*, 218.

<sup>109</sup>Ibid., p. 306.

<sup>110</sup>Ibid., p. 220.

Anglais, les Hollandais, les Français se l'arrachent des mains, et les bons Siamois le savent bien.»<sup>111</sup>

Par ailleurs, pour le commerce, le système de monnaie est important et Choisy en parle :

«La plus grosse monnaie d'argent s'appelle *tical* et vaut trente sept sols et demi, monnaie de France; le *mayon* est la quatrième partie du *tical*; le *foang* vaut la moitié d'un *mayon*, et le *sompaie* est la moitié du *foang*. Ils se servent pour petite monnaie de coquilles que les Hollandais leur apportent des Maldives : il en faut huit cents pour un *foang* et on les nomme *cauris*.»<sup>112</sup>

Enfin, deux métiers très prisés par les Siamois, ce sont maçons et charpentiers. D'après les observations de Choisy, presque tous les Siamois sont maçons et charpentiers. Ils peuvent imiter parfaitement les plus beaux ouvrages d'Europe en dorure et sculpture. Mais ils n'ont point encore pu parvenir à la peinture.<sup>113</sup> Ils font de très beaux ouvrages de sculpture en chaux, ils les font avec l'eau tirée de l'écorce d'un arbre qui la rend très forte, de sorte qu'elle dure deux cent ans sans se gâter, exposée aux injures du temps<sup>114 115</sup>.

### 3.2.3 Mœurs et croyances

À l'époque d'Ayutthaya, le Bouddhisme<sup>116</sup> est déjà la religion du pays, l'omniprésence des moines<sup>117</sup> bouddhistes a frappé les Européens. Choisy aussi

<sup>111</sup> CHOISY, François-Timoléon, abbé de, *Journal du voyage de Siam*, 229.

<sup>112</sup> Ibid., p. 311.

<sup>113</sup> Choisy pense probablement à la peinture occidentale à l'huile.

<sup>114</sup> Jean Boisselier confirme : «Il est vraisemblable que quelque liant destiné à accroître la dureté, sorte de colle d'origine végétale ou animale, intervenait dans la composition des stucs les plus beaux.» (*La Sculpture en Thaïlande*, Fribourg, 1974, p. 45). – On s'étonne du silence de Choisy, homme de goût, devant les superbes bronzes bouddhiques de Sukhothai et Ayutthaya qu'il a dû voir en grand nombre.

<sup>115</sup> CHOISY, François-Timoléon, abbé de, *Journal du voyage de Siam*, 305.

<sup>116</sup> Au IV<sup>e</sup> siècle après J.-C., le Bouddhisme se propage dans toute d'Asie du Sud-Est, que ce soit sous sa forme originelle appelée *théravâda*, ou celle du *mahayana*. Ce dernier poursuit son expansion en Chine puis au Japon, en suivant la Route de la Soie. Au V<sup>e</sup> siècle, le Bouddhisme *théravâda* s'implante

manifeste sa surprise devant le grand nombre. «Il y en a vingt mille de compte fait dans l'enceinte de la ville, et bien davantage dans les camps qui sont des deux côtés de la rivière, à deux lieues au-dessus et autant au-dessous.»<sup>118</sup>, «Les talapoins sont ici dans une grande considération. Il y en a constamment dans le royaume plus de cent mille, et quand le roi voudrait se faire chrétien, il aurait bien des mesures à garder pour le bien même de la religion.»<sup>119</sup>

Choisy écrit que dans ce royaume, «les talapoins sont honorés comme le roi.»<sup>120</sup> Les talapoins sont respectés par tous les gens, y compris le roi Naraï, qui a témoigné aux talapoins le respect officiel le plus ostentatoire, il a accordé un patronage royal à nombre de monastères de la capitale.

Et même «les plus grands mandarins les saluent les premiers pour manifester leur respect.»<sup>121</sup>

Choisy a encore remarqué l'habillement des talapoins : «On ne voit que des talapoins qui ont une grande écharpe jaune. C'est la marque de leur profession.»<sup>122</sup> «Ils [les talapoins] sont habillés de jaune, la tête et les sourcils rasés, le poil de la barbe arraché avec des pincettes.»<sup>123</sup>

Le matin on voit les talapoins avec “un bol à aumônes”<sup>124</sup>. C'est pour recueillir les offrandes des fidèles.<sup>125</sup> Choisy dit à ce sujet :

---

en Thaïlande par le royaume de Dvaravati. L'apport par les Khmers de rites brahmaniques ne remettra pas en cause son profond enracinement. Il deviendra religion d'État à l'époque de Sukhothai pour le rester jusqu'à nos jours.

<sup>117</sup> Beaucoup d'observateurs européens les appellent bonzes (du portugais *bonzo*, issu du japonais *bozu*, prêtre) ou talapoins, mot dont l'origine est discutée (*talapat* en thaï désigne une palme dotée d'une longue tige qui leur sert d'éventail : *talapaô* en portugais, dérive de l'ancien birman *tala poi*, veut aussi dire «monseigneur»). Les Thaïs utilisent *phra* (éminent) ou le mot *phikku* (de *pāpi bhikku*=moine).

<sup>118</sup> CHOISY, François-Timoléon, abbé de, *Journal du voyage de Siam*, 129.

<sup>119</sup> Ibid., p. 201.

<sup>120</sup> Ibid., p. 197.

<sup>121</sup> Ibid., p. 129.

<sup>122</sup> Ibid.

<sup>123</sup> Ibid., p. 310.

<sup>124</sup> Les codes monastiques stipulent que les biens des moines doivent se composer de trois robes, un bol à aumônes, un rasoir, une aiguille, une ceinture, et un filtre à eau. Les règles concernant la composition, la taille, la production, l'acquisition, et l'entretien des bol sont très précises. Le Bouddha autorise seulement deux types de bols pour les aumônes : en terre cuite et en fer. Il interdit les bols en matières

«Ils [les talapoins] ne sont point fondés, n'ont point de rentes et ne vivent que d'aumônes. Ils vont tous les matins se présenter devant la porte ou balcon des gens qu'ils connaissent, et se tiennent-là un moment avec une grande modestie, sans rien dire, un éventail<sup>126</sup> à la main qui les empêche de voir les femmes. Ils attendent qu'ils voient qu'on se dispose à leur donner quelque chose; sinon ils s'en vont autre part, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé suffisamment pour les nourrir avec leur famille<sup>127</sup> pendant la journée. [...] Ils [les moines] peuvent manger tout ce qu'on leur donne, poules, canards et autres viandes qu'ils n'oseraient tuer, et ne boivent jamais de vin.»<sup>128</sup>

Pour les cérémonies des Siamois, Choisy a noté celles des mariages. Quand quelque homme siamois cherche une fille en mariage, il l'envoie demander à ses parents par quelqu'un des siens qui leur porte une petite boîte d'or ou d'argent pleine de bétel et d'arec. Si le présent est reçu par les parents de la fille, c'est-à-dire qu'ils acceptent la demande, et les deux côtés discutent les détails du mariage comme le bien que chacun doit avoir, le jour des noces avec les parents et amis de part et d'autre.<sup>129</sup>

Et l'abbé exprime son étonnement sur le mariage des Siamois qui ne se fonde apparemment ni sur l'amour puisque les mariés ne se connaissent pratiquement pas ni sur la recherche de richesses car la dot est très souvent modeste. «On ne se marie dans les Indes ni par amour, ni par intérêt. La dot est légère, on ne se voit auparavant, et ce n'est que par nécessité qu'on se soumet au joug pesant du mariage.»<sup>130</sup>

---

précieuses ou pas pratiques, telles que l'or, l'argent, l'étain, le plomb, le cuivre, le bronze, le verre et le bois. Aujourd'hui les bols à aumônes sont la plupart du temps en fer ou en acier inoxydable. Voir SENAWONG, Pornpimol. Les liens qui unissent les Thaïs. Bangkok : Samaphan, 2007. p. 23.

<sup>125</sup> SENAWONG, Pornpimol. op.cit., p. 24.

<sup>126</sup> C'est *talapat*, d'où le mot *talapoin* semble être dérivé.

<sup>127</sup> *Famille* au sens de : communauté.

<sup>128</sup> CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 309-310.

<sup>129</sup> Ibid.

<sup>130</sup> Ibid., p. 235.

Pour les funérailles, ses grandeurs dépendent la dignité des morts. Choisy précise : «on fait ici de furieuses dépenses au brûlement des corps»<sup>131</sup> et il raconte entre autres les pompes funèbres du grand Talapoin des Pégouans.

«La scène était dans une grande campagne d'eau, [...] au milieu s'élevait une représentation fort haute et fort dorée, avec une pyramide d'architecture chargée de banderoles. Au bas de la pyramide étaient quarante ou cinquante talapoins, marmottant certaines moralités qu'ils croient soulager l'âme du défunt. D'autres racontent les principales actions de sa vie. Il y avait d'autres petites pyramides autour de la grande, toutes dorées, et en huit endroits différents»<sup>132</sup>

Quoique cette cérémonie soit pleine de tristesse, les Siamois l'accompagnent souvent de feux d'artifice et de théâtres. «On avait préparé des feux d'artifice pour le soir. On les aime fort en ce pays-ci. [...]. Il y avait aussi deux théâtres, où des farceurs masqués faisaient force postures diaboliques.»<sup>133</sup>

Un autre spectacle cité dans ce journal, est *fon lep*<sup>134</sup>. Cette danse est interprétée pour souhaiter la bienvenue au dignitaires étrangers et aux hôtes royaux. Choisy a participé à cette fête, après le dîner, et regardé les spectacles qu'il appelle «un opéra siamois».<sup>135</sup> Il est très critique pour les comédiennes; quant au chant, il est «un peu meilleur que celui des Chinois». Mais il aime les faux-ongles d'un demi-pied de long des comédiennes!<sup>136</sup>

---

<sup>131</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 224.

<sup>132</sup>Ibid.

<sup>133</sup>Ibid.

<sup>134</sup>Le nord est célèbre pour ses danses et ses musiques populaires. Les danses qui sont appelées *fon* sont interprétées par un nombre limité de danseuses en diverses occasions. Ces danses se caractérisent par des mouvements lents, doux et charmants. La plus célèbre est la danse des ongles de doigt ou *fon lep*. Les danseuses portent des costumes traditionnels qui se composent d'une robe tube, d'un chemisier et d'un châle. Leur cheveux sont attachés en chignons ornés d'orchidées. Elles portent également des faux-ongles en argent extrêmement longs sur quatre doigts de leurs mains à l'exception du pouce. Voir SENAWONG, pornpimol. op.cit., pp. 148-149.

<sup>135</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, Journal du voyage de Siam, 229.

<sup>136</sup>Ibid.

Si jusqu'ici nous avons parlé des nombreux talapoins au Siam et des cérémonies familiales importantes, il nous faut aussi aborder la question des croyances des Siamois dans le Bouddhisme sur lesquelles Choisy revient à plusieurs occasions.

Choisy affirme :

«Voilà leur religion, qui consiste proprement à ne reconnaître point de Dieu, et à attribuer toute la récompense de la vertu même, qui a le pouvoir de rendre une âme heureuse en lui procurant une bonne transmigration; au lieu que le vice porte avec soi son châtement en faisant passer l'âme du méchant dans le corps de quelque pourceau, corbeau, tigre, etc.»<sup>137</sup>

Pour l'auteur deux points sont essentiels dans le Bouddhisme des Siamois : Bouddha n'est pas un Dieu, c'est pourquoi il parle souvent d'"idole" et la vertu procure aux Siamois le bonheur qu'ils méritent pendant leur vie et après leur mort, quand ils vont renaître suivant leurs mérites. Et il précise à ce propos, son concept de l'enfer et du paradis. «Ils [les Siamois] admettent un enfer et un paradis, où les crimes sont punis et les bonnes actions récompensées, mais seulement pour un temps. Après quoi les âmes reviennent sur la terre.»<sup>138</sup>

Une autre croyance des Siamois est l'astrologie pour laquelle Choisy semble avoir beaucoup d'estime.

Voilà ce qu'il écrit à propos des astrologues dans la cour du roi Naraï : «Ces astrologues font leurs prédictions comme font les nôtres, par les astres, donc ils ont une grande connaissance.»<sup>139</sup> Par exemple en 1683, le roi Naraï avait appris par les Anglais que la France avait envoyé des ambassadeurs. Il a demandé à un astrologue dans combien de temps les ambassadeurs français arriveraient à l'embouchure du fleuve Chao Phraya. L'astrologue a répondu qu'ils seraient là d'ici peu. Le lendemain, ils étaient là. Le roi lui a demandé ensuite s'il s'agissait d'une bonne nouvelle. L'astrologue dit que oui, mais que dans deux ou trois jours, on recevrait une mauvaise

---

<sup>137</sup> CHOISY, François-Timoléon, abbé de, *Journal du voyage de Siam*, 308.

<sup>138</sup> Ibid., p. 307.

<sup>139</sup> Ibid., pp. 215-216.

nouvelle. Et on apprenait que les révoltés de Cambodge<sup>140</sup> avaient battu les troupes de Siam.<sup>141</sup>

De plus, quand Choisy arrive à l'embouchure du Ménam, il fallait attendre un jour faste. Pour les Siamois, il fallait assurément que ce soit un très bon jour. Pour eux, il n'y a qu'un moyen de le savoir, c'est d'interroger les astres. Ils fixeront la date la plus favorable entre toutes pour la descente à terre de Son Excellence l'ambassadeur.<sup>142</sup>

Choisy a l'espoir de descendre à terre rapidement mais «si les talapoins<sup>143</sup> sont lents dans leurs opérations, nous en serons plus longtemps à la rade!»<sup>144</sup>

Tous les actes importants sont soumis à l'avis de l'astrologue qui calcule les jours et les heures propices aux événements, tel que le jour de l'audience de l'ambassadeur français : «Le jour est pris à jeudi 18 de ce mois. Les astrologues assurent qu'il fera beau; on dit qu'ils ne se trompent presque jamais.»<sup>145</sup>

En repartant en France, tous les Français doivent attendre M.Vachet et des mandarins siamois qui n'arrivent pas au vaisseau. Mais M. Constance leur dit : «l'astrologue du roi répond que nous ne partirons point sans M.Vachet.»<sup>146</sup> Le lendemain, les personnalités tant attendues sont arrivées!<sup>147</sup>

---

<sup>140</sup>L'arrivée au Cambodge en 1682 de Chinois partisans des Ming chassés avait déclenché une insurrection contre le roi Chey Chettha IV, fomentée par son cousin Ang Non que soutenait Hien-Vong, roi de Cochinchine. Chey Chettha a réussi à réprimer la rébellion avec l'aide du Siam. Mais Ang Non a repris ses menées en 1684, et Chey Chettha a encore fait appel au roi Naraï. M. Constance a alors rassemblé des troupes; Choisy dit le 30 octobre que M. Constance «prit l'année passée deux mille hommes dans les terres de l'apanage [de la princesse de Siam] pour les faire marcher à Cambodge». Mais les forces siamoises envoyées au secours de Chey Chettha IV ont été battues; c'est ce désastre qu'on venait d'apprendre au Siam.

<sup>141</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, *Journal du voyage de Siam*, 215.

<sup>142</sup>Ibid., p. 186.

<sup>143</sup>Tous les talapoins ne sont pas astrologues; l'étude de l'astrologie ne fait pas officiellement partie de l'enseignement destiné aux religieux bouddhistes. Cependant, la demande émanant des fidèles, conduit parfois les talapoins à s'initier à l'astrologie. Voir MARTIN, Natalie. *L'astrologie dans la vie quotidienne en Thaïlande*. Thèse de doctorat, Institut National des Langues et civilisations orientales, 2001. p. 23.

<sup>144</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé de, *Journal du voyage de Siam*, 186.

<sup>145</sup>Ibid., p. 202.

<sup>146</sup>Ibid., p. 286.

<sup>147</sup>Ibid.

Ainsi, la croyance en l'astrologie semble intervenir dans la vie des Siamois pour déterminer le moment propice pour l'organisation des cérémonies importantes de la vie. Quant au Bouddhisme, Choisy voit que les Siamois cherchent à accumuler des mérites pour s'assurer une bonne réincarnation.

## **Chapitre IV**

### **Analyse et évaluation de l'œuvre de l'abbé de Choisy**

Choisy a donné un bon aperçu sur le Siam et les Siamois dans son Journal. Nous avons relevé certains aspects qui nous paraissent typiques à nous et importants pour Choisy. À présent il est intéressant de confronter toutes ces données à ce que disent Gervaise et La Loubère, deux autres auteurs français qui ont eu l'occasion de passer un séjour plus ou moins long au Siam. D'une part leurs propos vont soutenir et développer certains aspects vus par Choisy, appuyant leur crédibilité, d'autre part leurs témoignages vont aussi donner un aperçu différent, parce qu'ils se basent sur des expériences différentes, permettant d'obtenir une vue d'ensemble plus complète.

#### **4.1 Présentation du Siam de Choisy confrontée aux écrits de Gervaise et de La Loubère**

##### **4.1.1. Système politique**

On va commencer par la politique de Siam. Choisy nous dit que le roi exerce un pouvoir sans contrôle. Il est à l'origine de tout. Les Siamois le considèrent comme leur dieu.

##### **- Un roi-dieu**

Le règne du roi Naraï, c'est le régime politique dans lequel le chef de l'État concentre en lui tous les pouvoirs, sans admettre d'autres contrôles que ceux que lui-même a institués. Gervaise a la même idée que l'abbé. Il nous montre que le règne du roi Naraï illustre l'absolutisme.

« Il n'y a point d'Etat dans les Indes , qui soit plus Monarchique que celui de Siam. Les Rois qui l'ont gouverné jusqu'à present s'y sont fait

rendre des honneurs qui sembloient n'estre deûs qu'à Dieu. Ils ont toujourns preferé l'avantage d'estre craints de leurs Sujets, au plaisir d'en estre aimez,»<sup>1</sup>

Quant à la Loubère, il parle des rois d'Orient en général, et ses informations nous aident à bien comprendre le concept du roi absolu. «Les rois d'Orient sont regardés, si vous voulez, comme les fils adoptifs du ciel. L'on croit qu'ils ont des âmes célestes, et aussi élevées au-dessus des autres âmes par leur mérite, que la condition royale paraît plus heureuse que celle des autres hommes.»<sup>2</sup>

En raison de cette “divinité” du monarque, les Siamois se prosternent dans une attitude d'extrême respect. Gervaise rejoint Choisy :

«Lors qu'il la [l'audience] donne, dans son Palais, c'est toujourns dans l'ambrasure d'une de ses fenêtres : avant qu'on en ouvre les volets, les Trompettes sonnent pour avertir tout le monde que sa Majesté va paroistre, aussi chacun se prosterne la face contre terre, & celui qui demande l'Audience fait de loin trois sombayes ou profondes inclinations à sa Majesté, puis il s'avance, comme l'on a dit, à quatre pattes, jusqu'au lieu qui luy a esté marqué, ce lieu est toujourns plus ou moins éloigné de la fenêtre, suivant l'élevation ou la mediocrité du rang qu'il tient dans le monde : en y arrivant il doit faire encore trois autres semblables sombayes, & y demeurer prosterné sur un tapis ou sur une natte, les mains jointes, & la teste tournée de telle maniere qu'il ne puisse voir le Roy en face.»<sup>3</sup>

Devant le roi, les gens doivent se courber profondément, en signe d'humilité, de respect. La Loubère présente la même image : Parmi les «quarante-quatre pages, [...], les deux premières [sic] sont de la main droite, et se prosternent dans le salon à la main droite du roi, les deux autres sont de la main gauche, et se prosternent à la main gauche.»<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., pp. 77-78.

<sup>2</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel. Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère “Du Royaume de Siam.” Paris : éditions Recherche sur les civilisations, 1987. p. 356.

<sup>3</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., pp. 303-304.

<sup>4</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère “Du Royaume de Siam.”, 341-343.

Suivant les édits royaux, pour des processions royales, les Siamois ordinaires n'ont pas le droit de lever les yeux sur le roi sous peine de coups. Choisy écrit que quand le roi passe, les gens se cachent pour le respecter. Gervaise l'explique clairement aussi :

«Mais afin que rien ne manque à la beauté de cette Cavalcade, & que tout s'y passe dans l'ordre que l'on y doit observer, on s'y prepare deux ou trois jours avant qu'elle se fasse. Il y a ordre dans tous les endroits par où le Roy doit passer de faire trois choses : la premiere, c'est que chacun ait soin d'élever devant sa maison une haye de jonc assez haute pour empêcher de la voir & d'en estre veu quand il passera : La seconde, c'est de fermer promptement les portes & les fenestres si-tôt qu'on sera averty de sa marche par les Fifres & les Tambours qui la precederont. Et en troisième lieu, de garder un profond silence jusqu'à ce qu'il soit passé.»<sup>5</sup>

Si Choisy insiste sur l'attitude de grand respect qu'ont les Siamois pour le roi, il est intéressant de voir que Gervaise explique ce respect davantage comme une attitude de timidité extrême qu'il appelle un "esprit de servitude".

«L'esprit de servitude qu'ils apportent en venant au monde, & dans lequel on prend soin de les élever, leur abat le courage, & les rend si timides, qu'ils tremblent à la veue du moindre danger qui les surprend; & c'est peut-estre cette timidité naturelle qui les rend si fideles à leur Roy, & si respectueux qu'ils n'osent pas même le regarder quand il leur parle.»<sup>6</sup>

En outre, le nom du roi est une autre chose qui montre le souverain siamois comme un dieu-roi. D'après Choisy, il est interdit d'énoncer le nom du roi vivant. C'est ce que confirme Gervaise : «le Nom du Roy n'est jamais connu du Peuple pendant sa vie; de peur, disent-ils, qu'il ne soit profané par la langue indiscrete de quelque Sujet impie.»<sup>7</sup>

---

<sup>5</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., pp. 292-293.

<sup>6</sup>Ibid., p. 63.

<sup>7</sup>Ibid., p. 78.

«Il est de la politique du Royaume de Siam que le nom du Roy ne vienne jamais qu'après sa mort à la connoissance du peuple, il n'est sceu que des plus grands Mandarins, à qui il est utile qu'il soit connu pour le bien de l'Etat; deux d'entre eux, dont j'avois gagné l'amitié, & engagé la confiance par les bons offices que je leur avois rendus en plusieurs rencontres m'apprirent en secret que le Roy qui Regne à present se nomme *Châou Naraïe.*»<sup>8</sup>

Le nom du roi n'est pas comme celui des gens ordinaires. Choisy montre que son nom est très long, chaque roi a le sien, et nous ne pouvons pas prononcer le nom du roi vivant. Il y a la condamnation à mort pour les gens qui le prononcent. La Loubère écrit : «Il n'est pas facile de savoir le nom du roi : ils le cachent avec soin, et par superstition,»<sup>9</sup> Et même, pour expliquer ce silence sur le nom du roi il ajoute : «à mon avis, [c'est] de peur qu'on ne lui fasse quelque sorcellerie sur son nom; et d'autres disent que leurs rois n'ont un nom qu'après leur mort, et que c'est leur successeur qui les nomme; et cela serait encore plus sûr contre les prétendues sorcelleries»<sup>10</sup>

Par ailleurs, le pouvoir absolu du roi se manifeste aussi dans les peines et les châtiments infligés, le roi seul peut condamner à mort des criminels : «ce qui est de plus déplorable dans l'administration de la Justice, c'est que comme les Juges particuliers ne peuvent condamner qui que ce soit à la mort, sans le consentement exprés de sa Majesté,»<sup>11</sup> Et pour punir les criminels, Gervaise tout comme Choisy indique qu'on les abandonne aux éléphants :

«on l'expose à un Elephant, qui l'enleve avec sa trompe, & qui après l'avoir jetté une ou plusieurs fois en l'air, le foule aux pieds, & l'achevc enfin par un coup de genoüil qui le creve, ou bien on luy tranche la teste, ou on le coupe par morceaux, selon la qualité du crime qu'il a commis.»<sup>12</sup>

---

<sup>8</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., pp. 241-242.

<sup>9</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 345.

<sup>10</sup>Ibid.

<sup>11</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 91.

<sup>12</sup>Ibid., pp. 89-90.

Et La Loubère confirme aussi que les coupables sont punis en étant jetés aux éléphants.

«D'autres fois, il le donnera aux éléphants, tantôt pour être foulé aux pieds et tué, tantôt pour être ballotté sans être tué, car on assure que les éléphants sont dociles jusqu'à ce point, et que s'il ne faut que ballotter un homme, ils se le jettent l'un à l'autre, et le reçoivent sur la trompe et sur les dents sans le laisser tomber à terre.»<sup>13</sup>

En outre, La Loubère ajoute que les éléphants peuvent être remplacés par des taureau : «Quelquefois, il expose un coupable à un taureau qu'on irrite, et on arme le coupable d'un bâton creux, et par conséquent propre à faire peur, mais non à blesser, avec quoi il se défend quelque temps.»<sup>14</sup>

La Loubère confirme bien les dires de l'abbé : «Ce qu'il y a de pis, c'est que le moindre air de crime y rend une action criminelle; il suffit presque d'être accusé pour être coupable. Une action de foi innocente devient mauvaise dès que quelqu'un s'avise d'en faire un crime.»<sup>15</sup>

Et Gervaise livre ses observations sur les supplices des mandarins :

«Il y a des supplices particuliers pour les Mandarins, & pour les premiers Officiers du Roy qui ont commis quelque faute tant soit peu considerable, aux uns on fait sur la teste; avec un coutelas destiné pour cet usage, huit ou dix taillades qui penetrent jusqu'au crane,»<sup>16</sup> «il est difficile à un coupable d'éviter la punition de son crime : car s'il prétend s'en garantir par la fuite, on se saisit aussi-tôt de son pere, de sa mere, de ses plus proches parens, & de ses meilleurs amis, & ils demeurent tous en prison jusqu'à ce qu'il se soit representé à la Justice;»<sup>17</sup>

---

<sup>13</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 352.

<sup>14</sup>Ibid.

<sup>15</sup>Ibid., p. 355.

<sup>16</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 92.

<sup>17</sup>Ibid., pp. 88-89.

Et puis, il y a encore les moyens pour trouver les coupables dont Choisy ne parle pas. Gervaise présente la preuve du feu et celle de l'eau.

«On contraint l'un & l'autre de le [le feu] passer pieds nus, à pas comptez. On m'a voulu faire croire que celui qui étoit innocent, en sortoit toujours sain & sauf, & que le coupable ne s'en tiroit qu'à demy mort [...], ils jettent l'accusateur & l'accusé dans la rivière, celui qui demeure plus long-temps au fond sans se noyer, est tenu pour innocent, & le premier qui revient sur l'eau, est reconnu & puny comme coupable.»<sup>18</sup>

Et La Loubère revient sur les deux preuves de culpabilité données par Gervaise.

«Dans la preuve du feu, on bâtit un bûcher dans une fosse, de telle sorte que la surface du bûcher soit à niveau des bords de la fosse. Ce bûcher est long de cinq brasses et large d'une. Les deux parties y passent à pieds nus d'un bout à l'autre, et celui qui n'en a pas la plante des pieds offensée gagne son procès.»<sup>19</sup>

La Loubère nous présente l'autre forme de preuve par le feu. «Quelquefois la preuve du feu se fait avec de l'huile, ou autre matière bouillante dans laquelle les parties passent la main.»<sup>20</sup> Il note la preuve de l'eau avec une opinion un peu sarcastique :

«La preuve de l'eau se fait de cette manière. Les deux parties se plongent dans l'eau en même temps, se tenant chacun à une perche le long de laquelle ils descendent; et celui qui demeure plus longtemps sous l'eau est censé avoir bonne cause. Tout le monde s'exerce donc de jeunesse, en ce pays-là, à se familiariser avec le feu, et à demeurer longtemps sous l'eau.»<sup>21</sup>

---

<sup>18</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 89.

<sup>19</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 313.

<sup>20</sup>Ibid.

<sup>21</sup>Ibid.

«Ils [les Siamois] ont une autre sorte de preuve, qui se fait par certaines pilules préparées par les *talapoins*, et accompagnées d'imprécations; les deux parties en avalent, et la marque du bon droit est de les pouvoir garder dans l'estomac sans les rendre, car ce sont des vomitifs.»<sup>22</sup>

Le roi de Siam utilise aussi ces preuves dans ses jugements, parfois il livre les parties aux tigres :

«et celui que les tigres épargnent pendant un certain temps est censé innocent. Que si les tigres les dévorent tous deux, ils sont tous deux estimés coupables. Si, au contraire, les tigres ne veulent ni de l'un ni de l'autre, on a recours à quelque autre preuve, ou bien on attend que les tigres se déterminent à dévorer l'une des parties, ou à les dévorer toutes les deux. La constance avec laquelle on dit que les Siamois souffrent ce genre de mort est incroyable en des gens qui montrent si peu de courage à la guerre.»<sup>23</sup>

Pour les châtiments ordinaires, Choisy nous raconte que ce sont des coups de rote, trente ou quarante selon la gravité du crime. La Loubère confirme que les coups de bâton sont fréquents à Siam.<sup>24</sup>

Si d'après Choisy, les lois du royaume ne font mourir personne, les jugements de mort sont réservés au roi, il leur fait couper le cou ou les jette aux éléphants, la Loubère nous livre ses observations : «dès qu'il y doit avoir peine de mort, la décision en est réservée au roi seul.»<sup>25</sup> Et il ajoute que dans les provinces ou pour des cas particuliers, le roi nomme des commissaires extraordinaires pour prononcer des jugements de mort.

---

<sup>22</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 313.

<sup>23</sup>Ibid., pp. 313-314.

<sup>24</sup>Ibid., p. 355.

<sup>25</sup>Ibid., p. 314.

«Nul autre juge que lui ne peut ordonner une peine capitale si ce prince ne lui en donne expressément le pouvoir; et il n'y a presque point d'exemple qu'il le donne, hormis à des juges extraordinaires que ce prince envoie quelquefois dans les provinces, ou pour un cas particulier, ou pour faire justice sur les lieux de tous les crimes dignes de mort.»<sup>26</sup>

Une remarque intéressante c'est que ceux qui endurent les châtiments sont très vite réintégrés dans la société et leur passé semble vite oublié : «Mais, ce qu'il y a en cela de fort particulier, est que le châtiment le plus infamant n'est honteux qu'autant qu'il dure. Celui qui l'a souffert aujourd'hui, rentrera demain, si le prince le veut, dans les charges les plus importantes.»<sup>27</sup>

Un autre point étonnant que signale La Loubère c'est que le châtiment du roi est un honneur pour les Siamois. Et pour cet auteur, c'est une caractéristique typiquement asiatique! En fait, il semble oublier qu'en français aussi il existe un dicton qui dit : qui aime bien, châtie bien!

«Bien plus, ils se font gloire des châtiments qu'ils reçoivent par ordre de leur roi, comme d'un soin paternel de sa part pour celui qu'il a la bonté de châtier. On reçoit des compliments et des présents après les coups de bâton, et c'est principalement dans tout l'Orient que les châtiments passent pour des témoignages d'affection.»<sup>28</sup>

### **- les mandarins**

En ce qui concerne les mandarins, Gervaise confirme les dires de Choisy à savoir que les dignités ne sont pas héréditaires :

«Comme la noblesse n'est point hereditaire dans tout le Royaume de Siam, il ne faut pas s'étonner si elle n'est pas fort ancienne, même dans les plus illustres

---

<sup>26</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, *Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam."*, 314.

<sup>27</sup>Ibid., p. 354.

<sup>28</sup>Ibid.

Familles, aussi y a-t-il peu de gens qui s'en picquent : celui-là est estimé le plus noble qui est reconnu le plus riche,»<sup>29</sup>

Et pour les degrés de noblesse, les deux auteurs se rejoignent, seules les transcriptions en français sont différentes. Choisy parle d'Okia, Okphra, Okluang, Okkhun et Okmun, Gervaise écrit : «Le premier est celui des Oyas [...] Le second ordre de Noblesse est celui des Ocpras [...] Les Ocloüans : tiennent le troisième rang parmi les Nobles [...] Les Okcounes, & Okmunes, composent la quatrième & la cinquième classe de Noblesse;»<sup>30</sup>

En ce qui concerne la vie des mandarins, Choisy note qu'elle est bien accommodée. Peu de dépenses et des esclaves pour les servir. D'après Gervaise : «chaque Mandarin a son nom, son titre, son employ, son revenu & un certain nombre d'Esclaves proportionné à sa Dignité :»<sup>31</sup>

Gervaise précise que les mandarins sont divisés en deux catégories : des mandarins de Cang-Nâï et ceux de Cang-Noc. Les mandarins de Cang-Nâï travaillent plus dur que ceux de Cang-Noc. C'est pourquoi, il faut comprendre que l'abbé, en commentant la vie des mandarins, évoque les mandarins de Cang-Noc.

«ils [les mandarins de Cang-Noc] en passent la plus grande partie à boire & à manger, à jouer & à dormir : Quand ils ont fait bonne chère, ils prennent plaisir à se faire frotter le corps par un Esclave avec un morceau de grosse toille : Cette friction, disent-ils, endurecit la peau, & la rend moins sensible aux ardeurs du Soleil.»<sup>32</sup>

---

<sup>29</sup> GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 121.

<sup>30</sup> Ibid., pp. 122-123.

<sup>31</sup> Ibid., p. 124.

<sup>32</sup> Ibid., p. 128.

En parlant des grands mandarins, quelques différences ont lieu : Choisy écrit qu'il y a sept grands officiers au Siam : Maha-omma-rat, Chakri, Aahoum, Okia Wang, Okia Phra Khlang, Okia Pollathep et Okia Jombarat. Mais Gervaise parle de quatre grands officiers seulement.

«Le premier se nomme Chacry; c'est luy qui preferablement aux autres, prend connoissance des Affaires de la plus grande consequence, & qui en fait son rapport au Roy. [...]

Le second Ministre d'Estat est appellé Praclang, ou plus communément Barcalon : Il a le soin des Ambassades & de toutes les Affaires étrangères. [...]

Le troisième Ministre d'Estat se nomme Oya Claoum; c'est-à-dire Generalissime des Armées du Roy : [...]

L'Oya-Vang qui est le quatrième Ministre d'Estat, est celui que nous appellons en France, le Grand-Maître de la Maison du Roy.»<sup>33</sup>

En outre, il nomme cinq autres charges qui sont de grande considération dans le royaume :

«La premiere est celle d'Oya Jemerad, [...] La seconde Charge est celle de Capitaine des Gardes du Corps, appellé Oya Rytcho, [...] La troisième est celle d'Oya Pesedet, [...] La quatrième est celle d'Oya Vorethep, [...] La cinquième est celle de premier Tresorier de sa Majesté, c'est Ocloüan Sombat qui l'exerce à present par une Commission particuliere du Roy; sa qualité vous marque assez ses fonctions; & le rang qu'il tient auprès de sa personne.»<sup>34</sup>

La Loubère s'étend aussi longuement sur les mandarins. Il confirme d'abord l'attribution de grands noms par le roi :

«Le roi de Siam ne fait donc point de mandarin considérable qu'il ne lui donne un nouveau nom, [...] Ce nom est toujours une louange; quelquefois il est inventé

---

<sup>33</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., pp. 78-81.

<sup>34</sup>Ibid., pp. 82-83.

exprès, comme celui qu'il a donné à M. l'évêque de Métellopolis, et comme ceux qu'il donne aux étrangers qui sont à sa cour.»<sup>35</sup>

De plus, Choisy mentionne Maha-omma-rat, l'un des grands officiers dans ce royaume qui a droit de s'asseoir devant le roi. La Loubère écrit :

«il y a à Siam comme un vice-roi né, qui représente le roi, et fait les fonctions royales en l'absence du roi, comme lorsque ce prince est à la guerre. Cet officier s'appelle *mahà obarat*, [...] Aujourd'hui, ils lui donnent le titre de *pa yà*, et ils y ajoutent le mot de *tcháou*, qui veut dire "seigneur" : *tcháou pa yà mahà obarat* ;»<sup>36</sup>

Nous avons vu qu'un mandarin a parfois deux offices. Choisy dit qu'Okluang Ratcha Sombat remplit aussi le poste de trésorier alors que normalement c'est la fonction d'Okia Pakdi. La Loubère donne un exemple différent :

«et il n'est pas rare qu'un seul homme ait deux charges, l'un dans la ville et l'autre dans la province, ou bien l'un en titre et l'autre par commission. Ainsi, *oc yà prá sedet*, qui est gouverneur de la ville de Siam en titre, est aujourd'hui *oc yà barcalon* par commission; le roi de Siam y trouvent son compte, parce qu'il ne donne pas pour cela à un officier double entretien.»<sup>37</sup>

Autrement dit il engage un mandarin à la place de deux. La Loubère donne aussi des détails explicites sur les privilèges des mandarins.

«Le prince les [les mandarins] loge, ce qui n'est pas grand-chose, et leur donne quelques meubles, comme boîtes d'or, ou d'argent pour le bétel, quelques armes, et

---

<sup>35</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 302-303.

<sup>36</sup>Ibid., pp. 332-333.

<sup>37</sup>Ibid., p. 301.

un *balon*, des bêtes, comme éléphants, chevaux, et buffles, des corvées, des esclaves, et enfin quelques terres labourables.»<sup>38</sup>

Pour l'appellation des mandarins, La Loubère a quelques variantes, il signale trois officiers d'État.

«Le *tchacry* a le département de toute la police intérieure du royaume; à lui reviennent toutes les affaires des provinces; tous les gouverneurs lui rendent compte immédiatement, et reçoivent immédiatement les ordres de lui; il est le chef du conseil d'État.

Le *calla hom* a le département de la guerre; il a soin des places, des armes, des munitions; il donne tous les ordres qui regardent les armées, et il en est naturellement le général, quoique le roi puisse nommer général qui il lui plaît. [...].

Du général des éléphants : c'est *oc prá* Pipitcharatcha, appelé par corruption Petratcha, qui commande tous les éléphants et tous les chevaux, et c'est un des plus grands emplois du royaume, parce que les éléphants sont estimés les principales forces du roi de Siam.»<sup>39</sup>

À propos de mandarins, il y a un point sur lequel Choisy et la Loubère s'opposent directement et sur lequel nous reviendrons plus tard, c'est l'hérédité de père en fils des charges importantes des royaume. Choisy note que les enfants n'héritent pas les dignités de leurs pères, La Loubère dit le contraire. «La loi de l'État est que tous les offices soient héréditaires;»<sup>40</sup>

### - Le peuple

Au sujet du peuple, Choisy nous dit que tous les gens dans ce royaume doivent travailler pour le roi pendant six mois chaque année, ce que constate aussi Gervaise : «Le peuple a six mois de service public, sans qu'aucun en puisse être dispensé;

---

<sup>38</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 303.

<sup>39</sup>Ibid., pp. 318-319.

<sup>40</sup>Ibid., p. 303.

chacun employe le reste de l'année à cultiver ses terres & ses jardins, à reparer sa maison, à raccommoder son balon, & à exercer le métier dont il fait profession.»<sup>41</sup>

Et, Gervaise ajoute que ces gens peuvent payer en argent ou en espèce pour éviter les corvées. «c'est pourquoy qui que ce soit ne peut jamais s'exempter du service qu'en payant quinze Ticals par chacun an, ou qu'en se faisant esclave, ou Talapoin;»<sup>42</sup>

Choisy pour sa part a juste signalé deux moyens pour éviter les corvées : payer en marchandise ou payer en argent.

Selon Gervaise, comme les travaux publics sont très durs, les gens préfèrent se faire esclaves plutôt que de les accomplir toute leur vie. Alors qu'à ce propos Choisy parle seulement des esclaves du roi, c'est à dire dans le cas où un mandarin corrompu meurt, que son bien est confisqué et que sa femme et ses enfants deviennent esclaves du roi, Gervaise écrit longuement sur les possibilité de devenir esclave :

«Et voicy de quelle maniere ils s'en tirent, ils empruntent de l'argent de tous ceux qui veulent bien leur en preter; & faute de payement ils se font mettre en prison par leurs creanciers qui ont droit de les y retenir jusqu'à ce qu'ils ayent esté payez de tout ce qui leur est dû. Le Nâi qui void son homme en danger d'y demeurer toute la vie & de n'en pouvoir plus tirer aucun service, luy permet moyennant quelque petite somme d'argent de se vendre pour avoir dequoy payer ses dettes : s'il est fort & robuste, ou s'il sçait quelque métier il vaut ordinairement cinquante ou soixante francs, mais il ne se vend jamais que sous la condition de se pouvoir rachetter pour le même prix qu'il s'est vendu. Les peres mêmes qui par les Loix du Royaume peuvent vendre leurs enfants, ne peuvent pas engager pour toûjours leur liberté. Le Maître qui les achette contracte une obligation tacite, mais indispensable de la leur rendre toutes & quantefois que le prix qu'il en a donné luy sera offert.»<sup>43</sup>

L'auteur donne un autre exemple d'esclaves; ils appartiennent à un maître qui dispose d'eux comme d'une marchandise. C'est le sort que l'on subit quand on est né

---

<sup>41</sup> GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 128.

<sup>42</sup> Ibid., pp. 147-148.

<sup>43</sup> Ibid., pp. 148-149.

de parents esclaves ou que l'on acquiert en se vendant ou en étant vendu par ses parents. Cependant, les enfants de ces esclaves peuvent racheter leur liberté :

«Il n'en va pas de même des enfans qui sont nez pendant l'esclavage de leurs peres : car ils ne peuvent jamais se rachetter que du consentement de leurs Maîtres; il y en a peu qui le demandent, parce que ces esclaves de naissance quand ils sont reconnus fideles & affectionnez à leurs Maîtres sont souvent traitez dans les familles avec autant de douceur & d'amitié que les enfans mêmes de la maison.»<sup>44</sup>

Pour le peuple, c'est le système des *Phrai luang* ou hommes libres corvéables au profit du roi. Choisy note que tous les gens sont esclaves et obligés de travailler pour le souverain. Mais certaines provinces paient de l'argent ou des marchandises pour être exemptées de la corvée. La Loubère comprend bien ce système dans le royaume :

«Six mois de corvées par an de chacun de ses sujets, service que lui ou ses officiers étendent souvent plus loin, qui seul le défraie de toutes choses, et dont il lui reste du revenant-bon. Car, en certains lieux, ce service est converti en paiement fait en riz, ou en bois de *sapan*, ou en bois d'aloès, ou en salpêtre, ou en éléphants, ou en peaux de bêtes, ou en ivoire, ou en autres marchandises, et, enfin, ce service est quelque chose estimé et payé argent comptant;»<sup>45</sup>

Non seulement les gens corvéables travaillent gratuitement pour le roi mais ils font aussi le service militaire. Choisy note qu'en temps de paix, et en temps de guerre, il y a des garnisons sur les frontières pour veiller sur les passages. La Loubère confirme : «Le peuple siamois est une milice où chaque particulier est enrôlé. Ils sont tous soldats, en Siamois *tahan*, et doivent tous six mois de service par an à leur prince.»<sup>46</sup>

---

<sup>44</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 149.

<sup>45</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 329.

<sup>46</sup>Ibid., p. 297.

Les esclaves sont l'une des catégories au Siam à laquelle les étrangers s'intéressent beaucoup. La Loubère résume bien la situation :

«On peut naître esclave ou le devenir. On le devient, ou pour dette, [...] ou pour avoir été pris en guerre, ou pour avoir été confisqué en justice. Quand on n'est esclave que pour dette, on redevient libre en payant, mais les enfants nés pendant cet esclavage, quoique passager, demeurent esclaves.»<sup>47</sup>

#### 4.1.2 Aperçu général du Siam

##### - Ayutthaya

Jusqu'à ici nous avons évoqué différents passages de Choisy, repris par Gervaise et La Loubère, qui concernent la politique au Siam comme le concept de la royauté, le pouvoir de vie et de mort du roi sur tous ses sujets, les postes importants des mandarins dans l'administration du pays ainsi que le statut du peuple. À présent, nous allons nous intéresser avec nos auteurs à la Cour. Pour commencer, Choisy décrit Ayutthaya comme une très grande ville dans une île entourée d'une "rivière trois fois grosse que la Seine." Gervaise écrit qu'il y a trois rivières considérables dans le royaume de Siam. Grâce à ces rivières, il compare la ville de Siam à celle de Venise. «la grande Riviere bat ses murailles du côté du Midy, de l'Orient & de l'Occident, & entrant dans la Ville par trois grands bras qui la traversent de bout en bout, elle en fait, pour ainsi dire, une autre Venise;»<sup>48</sup>

Les deux auteurs ont le même point à propos de la population importante d'Ayutthaya. Écoutons Gervaise :

«Au reste elle est si peuplée, que quand le Roy y est elle pourroit bien fournir soixante mille hommes d'âge à porter les Armes, & ce nombre pourroit doubler si l'on y comprenoit ceux qui habitent les Villages qui sont de l'autre côté de la Riviere, & que l'on peut regarder comme ses Fauxbourgs;»<sup>49</sup>

---

<sup>47</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 295.

<sup>48</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 42.

<sup>49</sup>Ibid., pp. 46-47.

Mais si Choisy mentionne que la ville est plus grande que Paris, Gervaise est plus critique et signale que les Siamois ont tendance à exagérer :

«Il n’y a point de peuples qui ayent meilleure opinion, ny qui parlent plus avantageusement de leur Païs que les Siamois; on croiroit à les entendre faire le dénombrement & la description de leurs Villes, qu’elles seroient toutes belles, riches, & qu’il y en auroit un tres grand nombre, cependant il n’y en a que neuf à qui on puisse raisonnablement donner le nom de Villes, les autres n’estant à proprement parler que des Bourgades & des Hameaux, qui n’ont rien ny pour la grandeur, ny pour l’agrément qui les rende comparables aux nôtres.»<sup>50</sup>

La Loubère est plus détaillé :

«C’est par le moyen de ces canaux, appelés *cloum* par les Siamois, que la ville de Siam est non seulement devenue une île, mais qu’elle se trouve placée au milieu de plusieurs îles, ce qui en rend la situation très singulière. [...] Elle a presque la figure d’une gibecière<sup>51</sup> [...] La ville est spacieuse à regarder l’enceinte de ses murailles qui renferment toute l’île [...]. Il est vrai que les faubourgs qui sont occupés par les étrangers en augmentent considérablement le peuple.»<sup>52</sup>

### - Le palais du roi

Dans le règne du roi Naraï, le roi a deux résidences : l’une est à Ayutthaya et l’autre à Louvo. Choisy décrit le palais du monarque à Ayutthaya comme une ville, composée de plusieurs palais construits par différents rois. Gervaise donne beaucoup de détails :

«Le Palais du Roy est bâti dans la partie la plus Septentrionale de la Ville, & fermé d’une double muraille de briques, qui est toujours fort bien entretenuë : il peut avoir environ une demie lieuë de circuit; plusieurs cours de différentes grandeurs le

<sup>50</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 41.

<sup>51</sup>Pour l’île d’Ayutthaya, d’après le document thaï, cette île est comme la jonque chinoise. Et un allemande, Kamfer dit qu’elle est comme le pied.

<sup>52</sup>JACQ-HERGOUALC’H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère “Du Royaume de Siam.”, 131-133.

partagent, [...] Les Officiers de la Maison du Roy sont logez dans les deux premieres cours, [...] L'Appartement du Roy est dans la derniere cour, il est nouvellement bâty, & l'or qui y brille en mille endroits le distingue aisément de tous les autres : il est en forme de Croix, du milieu de laquelle s'éleve sur le toit une haute pyramide à divers étages, qui est la marque des Maisons Royales, toute sa couverture est d'étain, & il n'y a rien de mieux travaillé que la sculpture dont il est orné de tous côtez. L'Appartement de la Princesse Reyne sa Fille & de ses Femmes, qui en est le plus proche, paroist par les dehors assez magnifique; il a une veuë, aussi bien que celuy du Roy, sur les grands Jardins bien plantez; les allées y sont entre-couppées de petits ruisseaux qui y donnent de la fraîcheur, & qui par le doux murmure qu'ils font en coulant invitent au sommeil ceux qui se reposent sur l'herbe toujourns verte, dont ils sont bordezz.»<sup>53</sup>

Les écuries des éléphants occupent quelques cours. Elles sont près de l'appartement du roi parce qu'au Siam, l'éléphant est un animal important. Choisy exprime que dans la seconde cour, il y a des chevaux et des éléphants. Il présente le fameux éléphant blanc, avec quatre mandarins qui le servent dans des vaisselles d'or :

«on voit les écuries des Elephans qui sont plus ou moins belles selon la difference du rang & de la dignité de ces Animaux, car chacun sçait qu'ils ne sont pas tous égaux, ny servis de la même maniere : on ne sçauroit croire jusqu'où va l'application des Valets qui en ont soin nuit & jour, ils sont auprès d'eux pour veiller à leurs necessitez, & pour chasser les mouches qui pourroient les incommoder. Comme les Relations qui ont precedé cette Histoire ont parlé entre autres choses de la vaisselle d'or dans laquelle mange l'Elephant blanc, si bien distingué des autres par la consideration que toute la Cour a pour luy, & par l'honneur qu'il a d'estre logé le plus proche de l'appartement du Roy, je n'en diray rien davantage.»<sup>54</sup>

Quant à La Loubère, il a le même point de vue à propos du palais royal que Choisy :

---

<sup>53</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., pp. 43-45.

<sup>54</sup>Ibid., pp. 43-44.

«Les palais du roi de Siam ont trois enceintes, et celui de la ville de Siam les a si distantes l'une de l'autre que l'entre-deux en paraît de vastes cours. Tout ce que renferme l'enceinte intérieure, savoir le logement du roi, quelque cour, et quelque jardin, s'appelle *vang* en siamois. Le palais entier, avec toutes ses enceintes, s'appelle *prasat*, [...] Les Siamois n'entrent dans le *vang*, ni n'en sortent, sans se prosterner, et ils ne passent point devant le *prasat*. Et si quelquefois le fil de l'eau les emporte, et les force à y passer, ils sont accueillis d'une grêle de pois que les gens du roi tirent sur eux avec des sarbacanes.»<sup>55</sup>

La Loubère donne en plus des informations sur les mesures de sécurité :

«Les portes du palais sont toujours fermées, et derrière chacune est un portier qui a des armes, mais qui, au lieu de les porter, les tient dans sa loge près de la porte. Si quelqu'un heurte, le portier en avertit l'officier qui commande dans les premières enceintes, et sans la permission duquel personne n'entre, ni ne sort; mais personne n'y entre armé, ni après avoir bu de l'*arak*, pour se bien assurer qu'aucun homme ivre n'y entre. C'est pourquoi l'officier visite et sent à la bouche tous ceux qui doivent y entrer.»<sup>56</sup>

Pour l'écurie d'éléphants, si Choisy la place dans la deuxième enceinte du palais, la Loubère précise :

«Dans les premières enceintes sont aussi les loges des éléphants et les écuries des chevaux que le roi de Siam aime le mieux, et qu'on appelle éléphants et chevaux de "nom", parce que ce prince leur donne en effet un nom, comme il en donne à tous les officiers du dedans de son palais et aux officiers importants de l'État qui, en cela, sont fort distingués des officiers à qui il n'en donne point.»<sup>57</sup>

---

<sup>55</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 334-335.

<sup>56</sup>Ibid., p. 335.

<sup>57</sup>Ibid., p. 338.

### - Le temple

Une autre caractéristique de la ville d'Ayutthaya ce sont les temples, notamment la pagode royale. *Wat Pra sri san phet*, Choisy parle des idoles d'or massif, et des décorations luxueuses. Cette magnificence absente chez La Loubère, paraît aussi dans l'œuvre de Gervaise :

«Le Pagode qui est dans le Palais de la Ville Capitale renferme tant de richesses que tous les Etrangers en sont surpris; Il y a au fond de ce Temple une Idole d'or, tout pur, qui a quarante-deux pieds de haut, quoy qu'elle soit assise les jambes croisées à la façon des Siamois; elle a esté fonduë sur le lieu, & le Pagode où elle est adorée n'a esté bâti qu'après qu'elle a esté mise en place; les Pegus dans les dernieres guerres qu'ils eurent avec les Siamois luy couperent un bras; & si elle n'eust point esté si lourde ils l'auroient volontiers emporté toute entiere. [...] Il y en a encore quelques autres de moindre grandeur dont les unes sont d'or massif, & les autres d'argent, & plus de cent autres plus petites qui sont toutes couvertes de lames d'or, & qui ont les doigts des mains & des pieds enrichis de bagues de diamans; les Lampes & les Chandeliers qui éclairent ce Temple, aussi-bien que tout ce qui sert au culte du Dieu que l'on y adore, sont aussi d'or le plus fin qui s'est pû trouver dans les Indes.»<sup>58</sup>

Enfin, tous les auteurs parlent aussi de la deuxième résidence royale à Louvo : Gervaise compare même Louvo à Versailles.

«Louveau, que les Siamois appellent communement Noccheboury, est une Ville qui est, pour ainsi dire, dans le Royaume de Siam ce que Versailles est en France.»<sup>59</sup>, «Comme ce Prince l'aime extrêmement, il y passe la plus grande partie de l'année, & il ne neglige rien de tout ce qu'il croit pouvoir servir à son embellissement;»<sup>60</sup>

---

<sup>58</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 297.

<sup>59</sup>Ibid., p. 49.

<sup>60</sup>Ibid., p. 50.

Les richesses des pagodes que décrivent les auteurs français témoignent de la prospérité du Siam. Gervaise signale que cette richesse vient notamment de la présence de mines dans le royaume. Choisy trouve que ce royaume est plein d'or et Gervaise en parle également.

«Quoy qu'il en soit, on ne peut pas desavoüer qu'il n'y en [des mines d'or] ait eu autrefois de tres-abondantes, ou qui ont esté épuisées, [...] il n'y a pas d'apparence que les Etrangers leur ayent apporté cette prodigieuse quantité d'Or, qui a servy à faire un si grand nombre de Vases & de Statuës, & à enrichir tant de Pagodes & de Maisons où on l'a si peu menagé.»<sup>61</sup>

Malgré la fermeture des mines d'or au Siam, il y a encore d'autres mines dans ce royaume : «la découverte de celle [la mine] de Fer, d'Estain, & d'un autre Métail qui se trouve composé de Cuivre & d'Estain, & encore par la rencontre de celles de Vitriol, de Sel & de salpêtre, lesquelles contribuent beaucoup à la richesse du Païs.»<sup>62</sup>

Cette richesse dont parlent nos auteurs est surtout celle du roi. Gervaise écrit :

«Il y a peu de Rois dans l'Orient qui soient plus riches que celui qui regne presentement à Siam, non seulement il possède toutes les richesses que les Rois ses predecesseurs ont amassé depuis la fondation de cette Monarchie, ou du moins depuis deux cens ans que les ennemis n'ont point pillé leur Palais; mais encore toutes celles qu'il a amassées depuis qu'il est monté sur le Trône :»<sup>63</sup>

De plus, Choisy et Gervaise signalent que le roi hérite d'un tiers des richesses des grands mandarins quand ils meurent. Grâce aux «Mines d'Etain, de Fer & de Salpêtre, le Coton, la Soye & les Parfums qui se trouvent en abondance dans ce Royaume [...] le Roy amasse tous les jours de nouvelles richesses, & que la part qu'il

---

<sup>61</sup> GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 31.

<sup>62</sup> Ibid.

<sup>63</sup> Ibid., p. 294.

en fait aux Mandarins, qui ne sont riches que de ses liberalitez, luy retourne après leur mort,»<sup>64</sup>

Et Gervaise donne les détails des tributs dont bénéficie le monarque :

«Les tributs que l'on paye au Roy, sont de deux sortes : il y en a de personnels, [...] Les tributs réels se tirent des Doüanncs de toutes les Marchandises qui entrent dans le Royaume, & de toutes les denrées qui se debittent dans les Marchez, les fruits, l'Areque, le Betel & les bamboux ne sont point exempts d'imposts, qui tous modiques qu'ils sont ne laissent pas de rapporter tous les ans au Roy des sommes tres-considerables, il n'y a que le Ris qui, comme le Bled en France en soit exempt; pour chaque arbre de Durillon<sup>65</sup>, qu'il ait du fruit ou qu'il n'en ait point, on doit payer tous les ans deux Foüangs; s'il meurt, afin que le Roy n'y perde rien, on est obligé d'en planter incessamment un autre, & de payer la même somme dans la même année.»<sup>66</sup>

La Loubère a le même point de vue que Choisy sur les richesses du roi qui s'accumulent par les "dons" des mandarins qui meurent, et le "profit considérable" du commerce royal et des taxes! Mais il ajoute que des taxes trop lourdes appauvrissent le peuple qui n'en profite pas parce que l'argent reste entre les mains du prince ou des intermédiaires.

«Le trop d'argent levé sur le peuple revient lentement au peuple, et surtout aux provinces éloignées; il n'y revient pas tout, parce qu'il en demeure une grande partie entre les mains de ceux qui servent aux recettes et aux dépenses du prince. [...] Mais cela est encore plus véritable à Siam où le prince accumule tous les ans ses revenus, au lieu de les dépenser.»<sup>67</sup>

---

<sup>64</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., pp. 143-144.

<sup>65</sup>Il s'agit du Durian.

<sup>66</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., pp. 146,149-150.

<sup>67</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 368.

### - L'emploi du temps du roi

Après avoir présenté les richesses du roi de Siam, les auteurs français abordent l'emploi du temps du souverain. Gervaise admire le roi. Il dit que ce monarque siamois est travailleur, en quoi son avis ne diffère pas de celui de Choisy. Il n'y a que quelques variantes à propos des horaires : «ce Prince pour marquer à ses peuples l'aversion qu'il a pour l'oisiveté, leur donne l'exemple d'une application continuelle à tous ses devoirs;»<sup>68</sup>

Choisy note que le souverain se lève à cinq heures et puis donne l'aumône de sa main au premier talapoin à la porte du palais. À sept heures, il a l'audience pour les femmes et eunuques, ainsi que les autres gens de l'intérieur du palais, puis les mandarins et les officiers étrangers viennent au palais. Vers onze heures, c'est le tour de grands mandarins. Gervaise écrit : «il se leve en tout temps à sept heures précises du matin, ses Pages le lavent, & l'habillent, il fait ensuite sa priere à Sommonokodom, & après qu'il a déjeuné, à huit heures il entre en son grand Conseil pour y demeurer jusqu'à midy;»<sup>69</sup>

À midi, Choisy dit que le roi prend le déjeuner avec la famille. Et en déjeunant, on lui rapporte les procès criminels. Après le déjeuner, il va au lit pour faire la sieste; en ce moment-là, le breteuil siamois lui lit les annales de ses ancêtres. Dès que le roi s'endort, il s'en va. À quatre heures, il y revient afin d'appeler le roi. Gervaise a pratiquement le même avis : «Midy sonné, il va disner : la Table levée ses Pages le deshabillent, & le lavent comme ils ont fait le matin : Il s'endort au son des Voix & des Instrumens de Musique, & on le laisse reposer jusqu'à quatre heures qu'on l'éveille :»<sup>70</sup>

Pour les horaires du soir, Choisy nous dit que de six heures du soir jusqu'à neuf heures, c'est l'audience de grands mandarins. À dix heures du soir jusqu'à deux

---

<sup>68</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 280.

<sup>69</sup>Ibid.

<sup>70</sup>Ibid., p. 282.

heures du matin, c'est la réunion du conseil secret. Gervaise signale quelques différences sur les horaires :

«à huit heures du soir qu'il [le roi] doit rentrer au Conseil. Comme il a coutume de réserver pour le soir le jugement des affaires de la plus grande conséquence qui luy ont esté rapportées le matin, afin de donner à ses Conseillers le temps d'y penser plus meurement pendant la journée, il est rare qu'on luy en propose de nouvelles sans une nécessité pressante : ce Conseil ne laisse pas pourtant de durer jusqu'à minuit que le Roy se retire, ou pour aller souper, s'il n'a pas mangé avant que d'y entrer, ou pour se coucher.»<sup>71</sup>

Il est à remarquer que les heures du conseil du roi varient suivant les auteurs car La Loubère écrit : «L'usage ordinaire de la cour de Siam est de tenir le conseil deux fois le jour : vers les dix heures du matin, et vers les dix heures du soir, à compter les heures à notre manière.»<sup>72</sup>

Quant aux décisions prises au cour des conseils, il faut signaler que le roi manifeste sa toute puissance. Quand le roi examine les affaires dans son conseil, Choisy dit que pour le jugement des principaux procès, le roi peut le confirmer ou le changer selon sa volonté. La Loubère est encore plus explicite : «en toutes affaires, il décide quand il lui plaît, et il n'est jamais contraint ni à demander avis à personne, ni à suivre aucun autre avis que le sien.»<sup>73</sup>

### - La famille royale

Un autre élément dans les notes de Choisy. C'est la famille royale. Gervaise et La Loubère en parlent aussi, surtout de la princesse fille du roi et des deux princes, ses frères. Choisy parle de la fille unique du roi. C'est *Kromluang Yothathep*. Depuis que

---

<sup>71</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., pp. 283-284.

<sup>72</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 349.

<sup>73</sup>Ibid., p. 350.

sa mère est morte, elle a le rang et les revenus de la reine. Gervaise parle d'elle avec admiration et nous montre son intelligence :

«La Princesse qui est issuë de son Mariage n'a point degeneré de la vertu & des grandes qualitez de sa mere, [...] Comme elle est l'heritiere presumptive de sa Couronne, un jour il se fit un plaisir de la luy mettre sur la teste, & de luy donner pour deux fois vingt-quatre heures seulement le gouvernement de son Royaume : elle y surpassa ses esperances, car elle raisonna sur les affaires les plus difficiles qu'il luy fit proposer par son Conseil, comme si elle y eût esté élevée toute sa vie; & sa penetration naturelle suppléant au défaut d'experience, elle fit connoistre qu'elle estoit née pour le Trône, & qu'elle sçauroit fort bien le remplir quand elle y seroit appelée.»<sup>74</sup>

Il est à remarquer que personne ne voit la princesse. C'est le point commun des deux auteurs, Gervaise nous signale que d'après les édits royaux : «[quand] les Princesses ont passé cet âge elles ne se font plus voir aux hommes, & leurs Freres mêmes ne leur parlent plus, qu'au travers d'un rideau :»<sup>75</sup>

Pour le portrait de la princesse, Gervaise est plus précis que Choisy :

«Sa taille passe la mediocre; elle a la bouche assez belle, les yeux noirs & bien fendus, le teint plus blanc que les autres; son nez est un peu trop plat pour estre bien fait, mais il y a dans tout ce qu'elle fait un certain je ne sçay quoy de fort engageant & de fort agreable. Cet art qu'elle a de plaire à toutes les femmes qui la peuvent voir, est soutenu par une solidité de jugement & par une vivacité d'esprit dont l'heureux & juste assemblage n'est pas toûjours le partage de celles de son sexe.»<sup>76</sup>

Quant à La Loubère, il donne bien des détails correspondant aux informations présentées par Choisy sur la princesse :

---

<sup>74</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., pp. 248-249.

<sup>75</sup>Ibid., p. 248.

<sup>76</sup>Ibid.

«la princesse, fille unique du roi de Siam, laquelle a aujourd'hui rang et maison reine. Les autres femmes du roi [...] lui obéissent et la regardent comme leur souveraine. Elles sont soumises à sa justice, aussi bien que les femmes et les ennuques qui les servent, parce que, ne pouvant sortir pour aller plaider ailleurs, il faut nécessairement que ce soit la reine qui soit leur juge et qui les fasse châtier pour les maintenir en paix. [...] La reine a ses éléphants et ses *balons*, et des officiers pour en avoir soin, et pour l'accompagner quand elle sort, mais il n'y a que ses femmes et les ennuques qui la voient. Elle est cachée à tout le reste du monde et, quand elle sort, soit sur un éléphant, soit en *balon*, elle est dans une chaise fermée par des rideaux qui lui permettent de voir ce qu'elle veut, et qui l'empêchent d'être vue; et le respect veut que si on ne la peut éviter, on lui tourne le dos en se prosternant quand elle passe.»<sup>77</sup>

En ce qui concerne les deux frères du roi, si Choisy indique que l'un est paralytique et l'autre est bien fait mais muet, Gervaise les présente aussi comme marginalisés, mais l'un est devenu talapoin :

«les deux autres sont encore en vie; il y en a un qui pour guerir le Roy de toutes les défiances secretes qu'il pourroit avoir de sa fidelité, s'est fait Talapoin. [...] L'autre Frere qui est paralitique meine une vie obscure & languissante, dans un petit Château de la capitale, où il demeure renfermé, sans qu'il luy soit permis d'aller à la Cour; toutes les fois qu'il y a paru il a fait toujours semblant de begayer, & d'avoir l'esprit aliené, dans la crainte qu'il a, peut-estre, que le Roy qui s'est toujours défié de luy, & qui ne l'aime point, ne le mette en état de ne pouvoir jamais rien entreprendre contre ses interests.»<sup>78</sup>

La Loubère parle en général des rois de Siam, écrivant qu'ils sont cruels contre tous et notamment leurs propres frères :

«La grandeur des rois, dont l'audience est despotique, est de pouvoir tout contre tous, et contre leurs propres frères. Les rois de Siam estropient les leurs en

---

<sup>77</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 346.

<sup>78</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., pp. 246-247.

plusieurs façons quand ils peuvent : ils leur font ôter ou débilitier la vue par le feu; ils les rendent impotents par dislocation des membres, ou hébétés par des breuvages, ne s'assurant eux-mêmes et leurs enfants contre les entreprises de leurs frères, qu'en rendant leurs frères incapables de régner; celui qui règne aujourd'hui n'a pas mieux traité les siens.»<sup>79</sup>

### - La guerre

Quant à la guerre, Choisy mentionne qu'entre les Siamois et les pays voisins il n'y a pas de guerre violente. Gervaise confirme bien les dires de Choisy.

«Quand l'Armée est en campagne, elle ne marche jamais pendant la nuit, le soir elle campe; & si elle se sent proche de le'nemy [sic], elle se retranche dans les lieux qu'elle croit luy estre les plus avantageux. La mousqueterie ne cesse point de tirer jusqu'à la pointe du jour; & par des cris & des hurlemens effroyables, on fait tout ce que l'on peut pour épouvanter l'ennemy, & luy faire perdre courage : mais on ne s'en approche jamais temerairement, & sans auparavant avoir bien consulté s'il ne sera point le plus fort. Leur maxime est de ne se battre que dans la dernière extrémité, & de se contenter de faire des prisonniers & de piller la campagne : Ils aiment si peu le sang, que souvent prests à livrer bataille, ils reçoivent ordre de leur General de se bien battre, mais de ne tuer personne que dans le peril inévitable d'être tué. C'est beaucoup si dans leur plus chaude meslée quarante hommes demeurent sur la place de part & d'autre.»<sup>80</sup>

L'enjeu des guerres, ce sont les captifs afin de travailler la terre. Ainsi les laboureurs sont un besoin important, beaucoup de captifs entrent dans ce royaume afin de travailler pour le roi ou les mandarins. D'après Choisy, les Pégouans constituent presque la moitié du royaume, ils ont été pris à la guerre. Gervaise parle aussi du grand nombre de prisonniers de guerre :

«il y en a plus du tiers qui sont Etrangers; les uns sont issus de quelques originaires du Laos & du Pegu, que les Siamois prirent prisonniers de guerre, &

<sup>79</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 355.

<sup>80</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 141.

amenerent captifs dans ce Royaume, il y a environ deux cens ans : ils les surprirent comme ils faisoient de temps en temps des courses dans la campagne, qu'ils se contentoient de piller sans vouloir jamais en venir aux mains avec leurs Ennemis; on leur donna d'abord des terres à cultiver, & on regla les impôts, dont on les chargea sur le profit & le gain qu'ils retiroient de leur travail : mais parce que le nombre s'augmentoit de jour en jour, de peur que reconnoissans leurs forces, ils ne se portassent à quelque revolte, on les dispersa dans tous les endroits habitables du Royaume; le Roy leur donna des Officiers pour observer leur conduite, & pour les gouverner selon les Loix ordinaires de l'Etat. Ils sont aujourd'huy si bien confondus avec les Siamois, qu'il est assez difficile d'y trouver quelque difference.»<sup>81</sup>

Quant à La Loubère, non seulement, il mentionne le fait mais, il essaie aussi d'en savoir les raisons invoquant entre autres une des croyances des Siamois :

«L'opinion de la métempsyose leur inspirant l'horreur du sang, leur ôte encore l'esprit de guerre. Ils ne songent qu'à faire des esclaves. Si les Peguans, par exemple, entrent d'un côté sur les terres de Siam, les Siamois entreront par un autre endroit sur les terres du Pegu; et les deux partis emmèneront des villages entiers en captivité. [...] "Ne tuez point !" est l'ordre que le roi de Siam donne à ses troupes quand il les envoie en campagne, ce qui ne veut pas dire qu'on ne tue pas absolument, mais qu'on ne tire pas droit sur les ennemis.»<sup>82</sup>

Ainsi ce concept de guerre très particulier que Choisy compare à la guerre que peuvent se faire "des anges" se basait d'après La Loubère, sur le souci des Siamois de ne pas tuer, d'éviter de faire couler le sang des êtres vivants par respect pour leur croyance dans les renaissances dans un autre monde.

### **- La confiance du roi dans les étrangers**

Et en parlant des étrangers, qui sont présents au Siam, il est intéressant de noter l'attitude du roi par rapport à eux.

---

<sup>81</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., pp. 67-68.

<sup>82</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 321.

Choisy perçoit que le roi Naraï aime engager les étrangers pour travailler dans la cour. Gervaise partage cette idée. «Il ne fait pas même difficulté de faire choix des Etrangers, & de les preferer aux naturels du Pays, quand il leur trouve plus d'esprit, de droiture & de conduite:»<sup>83</sup> Choisy donne l'exemple de Lamare, l'ingénieur que le chevalier de Chaumont confie au roi pour travailler à de nouvelles fortifications. Et Gervaise est fier de la confiance du souverain Siamois pour ses compatriotes :

«le Roy a pour eux [les Français] des égards qu'il n'a jamais eu pour personne, & il croit qu'ayant l'honneur & l'avantage d'être nez sujets du plus grand de tous les Rois ils doivent avoir des qualitez & des vertus qui les distinguent aussi de tous les autres peuples du monde;»<sup>84</sup>

Pour ces étrangers, Choisy souligne que leur fidélité et l'affection qu'ils donnent au roi sont comme celles des Siamois. Les dires de Gervaise sont identiques :

«Il y a d'autres Etrangers qui se sont aussi refugiez dans ce Royaume, chassez de leur pays, ou par la crainte du châtiment des crimes qu'ils y avoient commis, ou par l'ingratitude & la sterilité du climat : l'importance & l'utilité des services que quelques-uns ont rendu au Roy, leur a donné quelque credit auprès de luy; il y en a même qu'il a jugé dignes des premieres Charges de son Royaume, & souvent il a plus de confiance en leur fidelité, qu'en l'obeissance de ceux qui sont nez ses veritables Sujets.»<sup>85</sup>

D'ailleurs, Choisy montre que la garde ordinaire du roi Naraï se compose de soldats étrangers, par exemple la cavalerie de mahométans. Gervaise appuie cette opinion : «ils [les Mores] ne laissent pas d'estre de fort bons soldats, & dans les occasions ils sont capables de rendre au Roy de tres-bons services.»<sup>86</sup>

---

<sup>83</sup> GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 122.

<sup>84</sup> Ibid., p. 72.

<sup>85</sup> Ibid., p. 69.

<sup>86</sup> Ibid., p. 71.

Et La Loubère précise que le Siam a besoin d'étrangers pour travailler la terre car une partie importante du pays n'est pas cultivée : «Il [le roi] n'aimerait rien tant que de voir des étrangers venir s'établir dans ses états pour y travailler ces grands espaces incultes qui en sont sans comparaison la plus considérable partie;»<sup>87</sup> Par contre face aux mandarins, le roi se montre méfiant; Choisy signale que le monarque a ses espions. La Loubère les présente aussi :

«Le roi de Siam d'aujourd'hui ne se fie pas en une affaire importante au seul rapport de celui à qui il l'a commise, mais il ne se fie pas aussi au rapport d'un seul délateur. Il a nombre d'espions secrets qu'il interroge séparément, et il en envoie quelquefois plus d'un interroger ceux qui ont eu part à l'affaire, dont il veut être informé.»<sup>88</sup>

#### **- Les loisirs du roi**

Au sujet des divertissements du monarque, Choisy indique que pendant que le roi est à Louvo, il aime la chasse aux éléphants. Gervaise fait la même observation : «il préfère à tous ses plaisirs celui de la chasse des Tygres & des Elephans, qu'il fait durer pendant tout le temps qu'il demeure à Louveau, c'est à dire, depuis le mois de Novembre jusqu'aux derniers jours de Juillet, ou les premiers du mois d'Aoust.»<sup>89</sup>

Pourtant Gervaise perçoit que ce plaisir du roi dérange un grand nombre de personnes qui sont impliquées dans l'organisation et le bon déroulement de la chasse :

«le divertissement que le Roy prend à cette chasse coûte bien cher aux trente mille hommes qui s'y trouvent ordinairement employez, car il y en a beaucoup qui y meurent de fatigue, les uns estant obligez de courir nuit & jour dans les forests, pour découvrir & forcer les forts où ces animaux se sont retranchez, les autres estant sans cesse occupez à faire des terrasses & des pallissades pour les empêcher de s'échapper, enfin chacun y a son employ particulier, auquel il faut qu'il se donne

---

<sup>87</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 328.

<sup>88</sup>Ibid., p. 351.

<sup>89</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 284.

tout entier, car s'il se ménage un peu trop, ou s'il y fait quelque faute, il est sûr d'en estre puny à l'heure même par les Officiers préposez pour veiller sur sa conduite.»<sup>90</sup>

Un autre loisir signalé par nos auteurs, qui est bien plus simple, c'est la lecture. Le roi aime tout particulièrement l'Histoire. Gervaise écrit : «L'Histoire des Empereurs de la Chine & du Japon avoit esté dans les premieres années de sa vie celle qui luy avoit toûjours plû davantage;»<sup>91</sup> Mais Gervaise est très fier d'ajouter que maintenant le roi préfère l'histoire de Louis le Grand.

«mais depuis qu'il a oüy parler de LOUIS LE GRAND, il a preferé la sienne à toutes les autres; sa joye paroist sur son visage quand on luy raconte les merveilles de son Regne, & on ne fait jamais mieux sa cour que quand on le flatte de l'estime & de l'amitié de ce grand Prince.»<sup>92</sup>

La Loubère souligne lui aussi cet intérêt du souverain siamois :

«Ce prince est curieux au dernier point. Il se faisait traduire le Quinte-Curce en Siamois pendant que nous étions là, et il s'était déjà fait traduire plusieurs de nos histoires. Il connaît les États de l'Europe; [...] On m'a assuré qu'il a dit souvent que l'art de régner ne se devine point, et qu'avec beaucoup d'expérience et de lecture on s'aperçoit qu'on n'achève pas encore de l'apprendre.»<sup>93</sup>

En outre, il est à souligner que le roi s'intéresse à tout ce qui touche la France : «Il est avide de toutes les nouvelles de France et, dès que ses ambassadeurs furent arrivés, il retint le troisième auprès de lui, jusqu'à ce qu'il lui eût lu leur relation d'un bout à l'autre.»<sup>94</sup>

---

<sup>90</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., pp. 284-285.

<sup>91</sup>Ibid., p. 282.

<sup>92</sup>Ibid., pp. 282-283.

<sup>93</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 343.

<sup>94</sup>Ibid.

Un autre activité du roi longuement décrite par Choisy et repris par les autres auteurs français ce sont les cérémonies, notamment les processions sur l'eau qui constituent une attraction pour tous les étrangers. Choisy présente la procession sur l'eau. Il admire sa beauté et sa magnificence. Gervaise partage son admiration : «Mais si elles se font sur l'eau, la disposition en est encore plus agreable, & l'on ne sauroit donner une idée plus juste de leur magnificence qu'en la comparant à la beauté des Ceremonies du Doge de Venise quand il va épouser la Mer :»<sup>95</sup>

Le cortège se compose de plus deux cents balons, dit Choisy, alors que pour Gervaise ils sont encore plus nombreux : «plus de deux cens cinquante Balons se rangent d'abord de part & d'autre, & autant que faire se peut dans une égale distance sur les bords de la riviere :»<sup>96</sup> Gervaise a la même observation que Choisy, il dit que les balons de grands officiers et ceux de grands mandarins suivent le balon du roi :

«Cinquante autres Balons dorez de differentes figures, mais qui ne sont guere moins beaux, paroissent à leur suite dans le même ordre; ils ne sont en partie que pour servir de parade, car il n'y en a que dix ou douze des plus proches de celui du Roy qui soient remplis, du Fils adoptif de sa Majesté, des premiers Mandarins, & des principaux Officiers du Royaume qui l'accompagnent : Les autres Mandarins qui se trouvent ordinairement à la suite du Roy dans ces jours de Ceremonie au nombre de deux cent ou environ, suivent dans des Balons beaucoup moins superbes,»<sup>97</sup>

Le point commun des deux auteurs, c'est la beauté du balon du roi et le charme des rameurs :

«celuy [le balon] du Roy, qui est ramé par six-vingt Bras-pins; ce sont les gens les mieux faits & les plus adroits que l'on choisit pour les honorer de cet employ : ils ont tous un casque, une cuirasse, des genouïlleres & des brasselets d'or; c'est un plaisir de les voir ramer en cadence, leurs rames sont toutes dorées, & le bruit qu'ils

---

<sup>95</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 290.

<sup>96</sup>Ibid.

<sup>97</sup>Ibid., p. 292.

font en les frappant doucement les unes contre les autres, joint à certains airs qu'ils chantent à basses voix à la loüange du Roy,»<sup>98</sup>

Les deux auteurs disent que le souverain est couvert de bijoux : «Au reste, quand le Roy sort en ceremonie dans son Balon, il est toûjours vêtu à la Siamoise; son bonnet pointu est orné de deux Couronnes de diamans, & son habit enrichy de rubis & de plusieurs autres pierres precieuses toutes differentes;»<sup>99</sup> Et c'est une des rares occasions où le roi paraît en public : «Il y a pourtant un jour dans l'année auquel le peuple a la permission de voir le Roy; c'est celui qu'il destine à la course des Balons, qui est la plus grande & la plus solemnelle de toutes les réjouiïssances.»<sup>100</sup>

En ce qui concerne les processions terrestres, Choisy présente la cérémonie *Kathin*. Gervaise donne des informations minutieuses sur cette procession sans en préciser le nom :

«si la Cavalcade se fait par terre, plusieurs des plus beaux Elephans des Ecuries de sa Majesté se trouvent prests à la porte du Palais, pour servir de monture aux plus grands Seigneurs de sa suite; [...] Cent pas devant le Roy, marche la Cavalerie sur une même ligne toûjours à la gauche de sa Majesté, la civilité Siamoise ne permettant pas de se tenir directement, & vis à vis d'une personne à qui on doit du respect. [...] Huit ou dix pas après le Roy on voit paroître sur un Elephant qui n'est guere moins beau, ny moins richement paré que le sien, le Prince qu'il a adopté pour son Fils; il est suivy de plusieurs grands Mandarins qui se tiennent prosternez sur leurs Elephans qui sont nuds & sans Cherolle, gardans tous un silence respectueux :»<sup>101</sup>

Ainsi les processions sont de vrais spectacles pour les étrangers et pour tous les Siamois. Pour le souverain, c'est un divertissement qui en même temps est lié aux croyances des Siamois que nous évoquerons un peu plus loin.

---

<sup>98</sup> GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 290.

<sup>99</sup> Ibid., p. 293.

<sup>100</sup> Ibid.

<sup>101</sup> Ibid., pp. 287, 289.

Avec l'évocation des magnifiques processions, nous terminons notre vue d'ensemble sur la cour au temps du roi Naraï. Nous avons regroupé sous ce titre d'abord les lieux, à savoir les palais et les temples fréquentés par le roi et les grands du royaume. Nous nous sommes aussi arrêtés sur leurs activités, d'une part les conseils du roi en précisant la place de la famille royale et des étrangers, d'autre part les loisirs.

Il reste maintenant la deuxième partie de notre chapitre où nous allons suivre nos auteurs français qui font le portrait des Siamois avec leurs mœurs et croyances. Sans reprendre en détails tous les éléments que fournissent Gervaise et La Loubère, nous allons évoquer certains points qui développent les idées de Choisy et certains autres qui s'y opposent.

## **4.2 Présentation des Siamois de Choisy confrontée aux écrits de Gervaise et de La Loubère.**

### **4.2.1 Portrait et mode de vie**

#### **- Le portrait des Siamois**

Précédemment, nous avons vu que Choisy trouve les Siamois fort bien faits. Pourtant il insiste longuement sur le cas spécial des deux envoyés siamois en France par le roi Naraï qui sont laids. Gervaise s'oppose indirectement à cet avis. Il donne un exemple de noble dont la peau est plus claire que celle des gens ordinaires :

«celles [les Siamois] qui sont de qualité se distinguent, [...] elles sont ordinairement plus blanches que celles de basse naissance, parce qu'elles sortent moins souvent : mais les hommes de condition, qui sont aussi moins noirs que les autres, attribuent cette différence au mérite des bonnes œuvres»<sup>102</sup>

Autrement dit Gervaise signale la croyance des Siamois dans les mérites qu'ils ont accumulés dans leurs vies antérieures. Il s'oppose par là à Choisy car les ambassadeurs siamois ont dû accumuler beaucoup de mérites dans leurs vies

---

<sup>102</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 111.

antérieures pour être des mandarins si importants. Ils ne peuvent donc pas être laids! Par contre, pour La Loubère, tous les Siamois sont laids :

«La figure de leur visage, tant des hommes que des femmes, tient moins de l'ovale que de la losange; il est large et élevé par le haut des joues, et tout d'un coup leur front se rétrécit et se termine presque autant en pointe que leur menton. D'ailleurs leurs yeux fendus un peu en haut sont petits, et pas trop vifs, et le blanc, pour l'ordinaire, en est tout jaunâtre. Leurs joues sont creuses parce qu'elles sont trop élevées par le haut. Leurs bouches sont grandes, leurs lèvres grosses et pâles et leurs dents noircies. Leur teint est grossier et d'un brun mêlé de rouge, à quoi le hâle continuel contribue autant que la naissance.»<sup>103</sup>

«Joignez à cela leur figure indienne, la couleur de leur teint mêlé de rouge et de brun [...]. Joignez encore leur nez court et arrondi par le bout, comme l'ont d'ordinaire leurs voisins, les os du haut de leurs joues gros et élevés, leurs yeux fendus un peu en haut, leurs oreilles plus grandes que les nôtres, en un mot tous les traits de la physionomie indienne et chinoise, leur contenance naturellement accroupie, comme celle des singes, et beaucoup d'autres manières qu'ils ont communes avec ces animaux,»<sup>104</sup>

Ainsi pour La Loubère, le physique des Siamois n'a rien d'attirant. À croire que leur visage est déformé, et que la couleur de leur peau oscille entre le brun et le rouge! Et pour finir, il voit dans les Siamois des caractéristiques des singes. C'est là un portrait bien décevant des Siamois, influencé aussi par le teint foncé et les dents noircies. D'ailleurs, cette dernière caractéristique, tous les Occidentaux ne manquent pas de la signaler. Choisy dit bien que le premier ambassadeur siamois a les dents noires. Gervaise nous explique pourquoi les Siamois aiment les dents noircies. «Ce que les Dames Siamoises ne peuvent souffrir en nous, c'est la blancheur de nos dents, parce

---

<sup>103</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 188.

<sup>104</sup>Ibid. p. 142.

qu'elles croient que le Diable a les dents blanches, & qu'il est honteux à un homme de les avoir semblables à celles des bêtes,»<sup>105</sup>

C'est donc ce qui distingue un homme d'un animal ou du diable! Il est à noter que Gervaise mentionne une autre coutume qu'omet Choisy, c'est que les Siamois aiment rougir l'ongle du petit doigt : «rougir l'ongle du petit doigt de leurs mains, mais il n'appartient qu'aux personnes de qualité de porter de grands ongles, & de rougir celui du petit doigt : car les gens de travail les coupent, & par-là sont distinguez des autres;»<sup>106</sup>

Et La loubère l'exprime aussi :

«Ils [les Siamois] aiment aussi à rougir l'ongle du petit doigt de leurs mains, et pour cela ils le ratissent, et puis ils y mettent un certain suc qu'ils tirent d'un peu de riz pilé dans du jus de citron avec quelques feuilles d'un arbre qui est semblable en toutes choses au grenadier, mais qui ne porte aucun fruit.»<sup>107</sup>

Pour le caractère des Siamois, la paresse est le défaut que les Occidentaux signalent le plus souvent. Choisy dit que les Siamois sont fainéants. Gervaise parle d'indolence : «l'indolence dans laquelle ils sont nez leur fait preferer l'obscurité d'une vie solitaire, douce, & tranquille à tous les plaisirs, les honneurs, & les richesses qu'ils pourroient acquerir par le travail. S'ils estoient un peu plus labourieux, ils seroient capables de bien des choses :»<sup>108</sup>

La Loubère lui aussi dit que la paresse est le défaut des Siamois :

«Par là on peut juger combien la vie ordinaire d'un Siamois est oisive. Il ne travaille presque point quand il ne travaille pas pour son roi : il ne se promène point,

---

<sup>105</sup> GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 113.

<sup>106</sup> Ibid., p. 114.

<sup>107</sup> JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 176.

<sup>108</sup> GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 64.

il ne chasse point, il ne fait presque que demeurer assis ou couché, manger, jouer, fumer et dormir.»<sup>109</sup>

Si les trois auteurs sont d'accord sur la "paresse" des Siamois, ils signalent aussi leurs qualités; Choisy parle de bonté naturelle comme source de tolérance et d'ouverture, La Loubère admire les Siamois qui sont respectueux et polis, tout en ayant une vie simple :

«Le peu de respect envers les vieillards n'est pas moins rare à Siam qu'à la Chine. Des deux mandarins qui vinrent à bord des envoyés du roi leur porter le premier compliment du roi de Siam, le plus jeune, quoique le plus élevé en dignité, céda la première place et la parole au plus âgé qui ne l'était que de trois ou quatre ans seulement.»<sup>110</sup>

«Quant à la politesse, elle est si grande par tout l'Orient, même à l'égard des étrangers, qu'un Européen qui y a demeuré longtemps a bien de la peine à s'accoutumer derechef aux familiarités et au peu d'égards de ces pays-ci.»<sup>111</sup>

Mais il y a un défaut sur lequel insiste La Loubère : ils sont voleurs.

«les Siamois ne refusent guère un vol qui s'offre à eux, pour ainsi dire. C'est proprement parmi eux que l'occasion fait le larron. Ils mettent l'idée de la parfaite justice à ne pas ramasser les choses perdues, c'est-à-dire à ne pas profiter d'une occasion si facile d'acquérir.»<sup>112</sup>

Quant à l'habillement, la différence de climat et de température est la raison essentielle pour le choix des vêtements des Siamois et des Occidentaux. Comme il fait chaud au Siam, Choisy mentionne que les Siamois portent des tenues très légères et

---

<sup>109</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 234-235.

<sup>110</sup>Ibid., p. 288.

<sup>111</sup>Ibid., p. 241.

<sup>112</sup>Ibid., p. 288.

très amples formées de pièces d'étoffe non taillées. Gervaise en déduit que le métier de tailleur n'est même pas nécessaire pour ce royaume :

«tout l'habillement des hommes consiste en deux pieces d'étoffe de soye, ou de cotton : de l'une, qui est longue de deux aunes ou environ, & large de trois quarts; ils se couvrent les épaules en forme d'Echarpe : & de l'autre qui est de même longueur & de même largeur, ils se ceignent les reins, & la retroussant par les deux bouts fort proprement par derriere, ils s'en font une espece de culotte qui leur pend jusqu'au dessous du genoüil, ce vêtement s'appelle en Siamois, Pâ-nonc, & en langage vulgaire Panne ou Pagne;»<sup>113</sup>

Quant aux mandarins, l'abbé montre qu'ils portent en plus une chemise de mousseline, qui laisse apparaître leurs côtes. Gervaise a la même vision. «dans les grandes chaleurs ils n'ont qu'une veste de Mousseline faite en forme de robe de chambre qui ne passe pas leur Pantalon :»<sup>114</sup> De plus, l'habillement reflète la hiérarchie dans la société siamoise. Les mandarins s'habillent avec des étoffes précieuses tandis que les gens ordinaires prennent des étoffes simples. Écoutons Gervaise qui donne des détails : «ces Messieurs [les mandarins] portent dessous un petit pantalon de quelque belle étoffe, qui leur descend plus bas que le genoüil, & dont les extrémités sont artistement brodées d'or & d'argent;»<sup>115</sup>

En ce qui concerne l'habillement des Siamois, il est à remarquer que Choisy ne décrit à aucun moment les vêtements des femmes siamoises. En revanche, La Loubère le fait longuement : «les femmes, attachant leur pagne par sa longueur autour de leurs corps, comme font aussi les hommes, elles la laissent tomber selon sa largeur et imitent une jupe étroite qui ne leur descendrait que jusqu'à mi-jambe;»<sup>116</sup> et plus loin :

«A la pagne près, les femmes sont toutes nues, car elles n'ont point de chemises de mousseline; les riches seulement usent toujours de l'écharpe. Elles en passent

<sup>113</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 109.

<sup>114</sup>Ibid., p. 110.

<sup>115</sup>Ibid.

<sup>116</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 185.

quelquefois les bouts autour de leurs bras, mais le bel air, pour elles, est de la mettre simplement sur leur sein par le milieu, d'en abattre un peu les plis, et d'en laisser pendre les deux bouts derrière par-dessus les épaules.»<sup>117</sup>

Non seulement les Siamois portent peu d'habits, ils ne connaissent pas non plus les chaussures. Les trois auteurs disent que généralement ils sont pieds nus, et Gervaise ajoute : «Les Cordonniers ne sont guère plus nécessaires à Siam que les Tailleurs, tout le monde y va nuds pieds, à l'exception des Mandarins qui se servent quelquefois de pantoufles à la Moresque.»<sup>118</sup>

### **- La vie sur l'eau**

En ce qui concerne le mode de vie des Siamois, nous avons vu avec Choisy qu'il est très lié à l'eau. Leurs maisons en bois sont construites sur pilotis. Gervaise le confirme et il observe la différence entre la maison siamoise et celle des étrangers :

«ils [les Siamois] ont trouvé plus de commodité & moins de dépense à se bâtir de petites maisons de bois & de canne, qu'ils élevent de terre de sept à huit pieds seulement, & qu'ils soutiennent sur six gros pilliers de bois, qu'à s'en faire de briques qui coûteroient beaucoup & qui ne laisseroient pas d'estre exposées au danger d'estre renversées par les frequentes inondations du païs; il y en a pourtant quelqu'unes que les Etrangers ont fait bâtir, qui sont aussi belles & aussi commodes que celles d'Europe.»<sup>119</sup>

Et La Loubère donne des précisions sur les maisons des étrangers :

«Les Européens, les Chinois et les Mores y bâtissent de briques, chacun selon son génie, soit qu'eux seuls en veuillent faire la dépense, comme je le crois, soit qu'eux seuls en aient la permission, comme on le dit. Les uns ajoutent à côté de leurs maisons, pour empêcher le soleil et n'ôter point l'air, des appentis qui sont comme

---

<sup>117</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, *Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam."*, 185.

<sup>118</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 110.

<sup>119</sup>Ibid., pp. 135-136.

de grands auvents, ou hangars, soutenus quelquefois par des piliers. Les autres sont des corps de logis doubles qui reçoivent réciproquement le jour l'un de l'autre, afin que l'air passe de l'un à l'autre.»<sup>120</sup>

Grâce au grand nombre de rivières et de canaux, La Loubère compare Ayutthaya à Venise. Il confirme ce qu'écrit l'abbé :

«Leurs maisons sont petites, mais accompagnées d'assez grands espaces. Des claies de bambou fendu, souvent peu serrées, en sont les planchers, les murs et les combles. Les piliers, sur lesquels elles sont élevées pour éviter l'inondation, sont des bambous plus gros que la jambe, et d'environ treize pieds de haut sur terre, parce que les eaux montent quelquefois autant que cela. Il n'y en a jamais que quatre ou six, sur lesquels ils mettent en travers d'autres bambous au lieu de poutres. L'escalier est une vraie échelle, aussi de bambou, qui pend en dehors comme l'échelle d'un moulin à vent. Et, parce que les étables sont aussi en l'air, elle [sic] ont des rampes, faites de claies, par où les animaux y montent.»<sup>121</sup>

Comme la rivière s'étend quasiment partout dans le royaume siamois, Choisy note qu'il prend souvent le bateau quand il est à Ayutthaya. Gervaise généralise en disant que les Siamois ne circulent qu'en bateau. «la commodité des Balons est de toutes les voitures la plus agreable & la plus commune;»<sup>122</sup>

C'est ce que dit aussi La Loubère : «dans ce pays-là on va plus par eau que par terre,»<sup>123</sup>

Toutefois, pour aller par voie de terre, les Siamois prennent le cheval ou l'éléphant. On peut voir plusieurs fois que Choisy prend un éléphant au Siam. La

---

<sup>120</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 194.

<sup>121</sup>Ibid., p. 191.

<sup>122</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 116.

<sup>123</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 216.

Loubère rejoint cette idée mais dit que le bateau est plus pratique : «L'éléphant est la voiture de quiconque en peut prendre à la chasse, ou en acheter; mais le bateau est encore une voiture plus universelle; personne ne s'en saurait passer à cause de l'inondation annuelle du pays.»<sup>124</sup>

### - Les métiers

Si les logements et les moyens de transport des Siamois sont très marqués par l'abondance d'eau partout, les métiers des Siamois sont très traditionnels avec l'agriculture comme occupation principale. Néanmoins ce qui semble typique des Siamois d'après Choisy, c'est qu'ils sont très doués pour l'imitation. C'est ce que confirme Gervaise :

«quoy que leur physionomie morne, stupide en apparence & ne nous donne pas d'abord une fort bonne opinion de leur esprit, il est pourtant vray de dire qu'ils n'en manquent pas. S'ils n'ont pas l'imagination assez vive pour pouvoir inventer, ils ont assez d'adresse pour imiter les Ouvrages les plus difficiles, avec tant d'exactitude & de justesse, qu'il est mal-aisé de distinguer l'original de la copie. Un seul Artisan est de plusieurs Métiers tous differents, & il les exerce tous en particulier avec autant de perfection que s'il n'estoit occupé que d'un seul :»<sup>125</sup>

Gervaise semble avoir en a priori plutôt défavorable pour l'intelligence des Siamois, néanmoins il admire leur habileté dans le travail d'artisanat et surtout celui d'orfèvre :

«Les Orfèvres de Siam ne sont guere moins habiles que les nôtres, ils font mille petits bijoux d'or & d'argent, qui sont les plus galands du monde; Il n'y en a point qui damasquent plus proprement, ny qui réussissent mieux dans les ouvrages de filigranne, ils se servent tres-peu de soudure, parce qu'ils ont une adresse pour lier

---

<sup>124</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 221.

<sup>125</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., pp. 64-65.

ensemble, & enchasser si bien les pieces le unes dans les autres, qu'il est même assez difficile d'en remarquer les jointures.»<sup>126</sup>

Si Choisy et Gervaise sont très élogieux pour les talents des Siamois dans ces métiers, on peut signaler qu'ils n'admirent pas les peintres siamois : «ils nesont [sic] pas bons Peintres, quoy qu'ils ne manquent pas des plus belles couleurs & d'industrie même pour les bien employer»<sup>127</sup> Par contre, La Loubère est moins enthousiaste pour tous les métiers : «Ils sont passablement bons menuisiers et, parce qu'ils n'ont point de clous, ils entendent fort bien les assemblages. Ils se mêlent de sculpture, mais grossièrement : les statues de leurs temples sont très mal faites.»<sup>128</sup>

Pour le monnaie des Siamois, Choisy parle de *tical*, *mayon*, *foang*, *sompaie*. Gervaise parle aussi de quatre sortes de pièces d'argent de valeur équivalente mais il appelle différemment les deux premières :

«La premiere qui vaut environ trente-trois sols six deniers de nôtre Monnoye, s'appelle en Siamois Bât, [...] La seconde Piece de Monnoye, qui est d'un Argent aussi pur que la premiere, & à peu près de même figure, porte le nom de Selungue [...] La troisième qui est de même matiere se nomme le Foüang, [...] La quatrième que l'on appelle Sompaie, est un demy Foüang, qui vaut deux sols un denier.»<sup>129</sup>

Et puis, tous les auteurs mentionnent les petits coquillages.

«Autrefois il y en avoit une cinquième qui valoit la moitié du Sompaie; mais elle n'a plus de cours dans le Royaume, & les Siamois au lieu de cette plus basse de toutes leurs anciennes Monnoyes, de nos Doubles & de nos Deniers de France, ne se servent plus à present que de certaines coquilles qu'ils appellent Bïa.»<sup>130</sup>

---

<sup>126</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 135.

<sup>127</sup>Ibid., p. 137.

<sup>128</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 275.

<sup>129</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., pp. 151-152.

<sup>130</sup>Ibid., p. 152.

La Loubère indique quelques variantes :

«La basse monnaie de Siam n'est autre que ces petits coquillages [...] Le prix ordinaire à Siam est qu'un *foïan*, ou la huitième partie d'un *tical*, vaut huit cents *coris*, c'est-à-dire que sept ou huit *coris* valent à peine un denier, vileté de monnaie qui est une marque certaine du bon marché, ou plutôt du vil prix des denrées.»<sup>131</sup>

**- La nourriture :**

Au sujet de la nourriture, nous avons vu que le riz est l'aliment principal des Siamois. Choisy dit qu'il en mange toujours avec de la viande. Il trouve que la nourriture dans le royaume est abondante. Gervaise accepte les dires de Choisy et La Loubère écrit : «Leur nourriture ordinaire est le riz et le poisson. [...] Leur rivière est aussi fort poissonneuse»<sup>132</sup> Mais Gervaise ne comprend pas pourquoi les Siamois mangent si peu alors que la nourriture est si riche :

«Il n'y a point de Gens plus sobres que les Siamois, le menu peuple ne boit que de l'Eau, & se contente du Ris qu'il y fait cuire, de quelques Fruits, & d'un peu de Poisson desseché au Soleil, dont même il ne mange pas souvent tout son saoul : Les Gens de qualité ne font guere meilleure chere, mais il ne tient qu'à eux de la faire autant bonne qu'ils la peuvent souhaiter; car il y a beaucoup de Gibier dans le Pays,»<sup>133</sup>

Gervaise ajoute qu'il n'aime pas le *Capi*<sup>134</sup>. Pour lui, ça sent mauvais. Il est mécontent que les cuisiniers siamois le mélange aux différents plats.

«mais il n'y a point de bonnes viandes que leurs méchants Cuisiniers ne gâtent par la saulce [sic] qu'ils y font. Ils meslent dans tous leurs Ragousts une certaine

---

<sup>131</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, *Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam."*, 284-285.

<sup>132</sup>Ibid., p. 205.

<sup>133</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 103.

<sup>134</sup>C'est une sorte de pâté de crevette très populaire au Siam.

paste de Chevrettes pourries, appelée en Siamois Capy, & vulgairement Balachan, qui est si puante, qu'elle fait soulever le cœur à ceux qui n'y sont pas accoutumés.»<sup>135</sup>

Pour la haute société, Choisy nous propose l'image de l'Art des nourritures. Il parle d'un buffet plein d'or et d'argent. Quant au repas, il trouve les ragoûts à la siamoise meilleurs. On boit du vin et de la bière. À ce propos Gervaise écrit :

«Les Viandes se servent dans les Festins pesle-mesle & sans ordre, avec les Fruits & le Ris dans des Vazes d'Or, d'Argent, ou de Porcelaine, soutenus sur des Bandeges. Les Conviez sont assis sur des Tapis ou des Nattes, un peu éloignez les uns des autres, car ils sont servis séparément, & ne touchent point à d'autres Viandes qu'à celles qui sont devant eux. Ils n'ont point de Nappes, point de Serviettes, point de Fourchettes, & ils ne se servent de leurs Cuilleres d'Argent ou d'Ecaille de Poisson, qui sont d'une figure fort differente des nôtres, que pour prendre le Cary; qui est la sauce dont ils arrousent le Ris avant que de le manger.»<sup>136</sup>

#### 4.2.2 Mœurs et croyances.

Le Bouddhisme est l'un des sujets auxquels les Occidentaux s'intéressent. Comme le Bouddhisme est la religion nationale du pays, il anime la vie des Siamois depuis longtemps. L'importance du Bouddhisme dans leur vie s'illustre parfaitement dans le grand nombre de moines. Choisy observe qu'il y a beaucoup de talapoins et de temples dans le royaume, et Gervaise compare ces derniers aux Églises en France :

«Il y en a bien autant dans ce Royaume, à proportion, que d'Églises en France, & le nombre en augmente de jour en jour, car les grands Mandarins les font bâtir à l'envy, & n'épargnent rien pour se surpasser les uns les autres dans la richesse, & la magnificence de ces Edifices, en un mot ils sont en si grande quantité, que plus de soixante mille Talapoins sans compter les Ocnenes qui ne sont pas en moindre nombre, ne suffisent pas pour les occuper tous.»<sup>137</sup>

<sup>135</sup> GERVAISE, Nicolas. op.cit., pp. 104-105.

<sup>136</sup> Ibid., p. 105.

<sup>137</sup> Ibid., p. 214.

La Loubère poursuit la même idée en donnant une vue plus globale sur la région :

«Toutes les Indes sont pleines de *talapoins*, quoiqu'ils n'aient pas partout ce même nom et qu'ils ne vivent pas partout d'une même sorte. Quelques-uns se marient, et d'autres gardent le célibat. Quelques-uns mangent de la viande, pourvu qu'on la leur donne tuée, d'autres n'en mangent jamais. Quelques-uns tuent des animaux, d'autres n'en tuent point du tout, et d'autres n'en tuent que rarement et pour quelque sacrifice. Leur doctrine ne paraît pas non plus exactement la même partout, quoique le fond en soit toujours l'opinion de la métempsycose; et leur culte aussi est divers, quoiqu'il se rapporte toujours aux morts.»<sup>138</sup>

Les privilèges des talapoins d'après Choisy, c'est qu'ils ne travaillent pas six mois pour le roi comme les gens corvéables, et ils sont respectés par tous les membres de la société. Gervaise a un point de vue plus critique. Il accuse les talapoins d'être fainéants et arrogants parce qu'ils ne saluent personne.

«De tous les Privileges des Talapoins celui qui les exempte de toute sorte de tributs & de chages publiques, est sans difficulté le plus considerable. C'est cette exemption qui en produit une si grande multitude; l'oisiveté qui regne dans leurs Monasteres est un charme puissant pour cette Nation, qui ne connoist guere de plus grand plaisir que celui de vivre sans rien faire, & au dépens d'autrui. Sous pretexte de soutenir l'honneur de leur Ministere, ils ont usurpé un empire dont ils sont extrêmement jaloux; ils ne saluent personne, ny grands ny petits, non pas même le Roy, & tout le monde se prosterne devant eux.»<sup>139</sup>

La Loubère aussi se montre très critique :

«Si donc les talapoins se croient seuls vertueux, il ne faut pas s'étonner s'ils se permettent aussi tout l'orgueil possible à l'égard des séculiers. Cet orgueil paraît en toutes choses : comme en ce qu'ils affectent de s'asseoir plus haut que les séculiers,

---

<sup>138</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 380.

<sup>139</sup>GERVAISE, Nicolas. *op.cit.*, p. 190.

de ne saluer jamais aucun séculier, et de ne pleurer jamais la mort d'aucun, non pas même celle de leurs parents.»<sup>140</sup>

Quant à l'habillement des talapoins, Choisy en fait sensiblement la même description que Gervaise.

«on leur [les futurs moines] rase la teste & les sourcils, & on les revest de l'habit de Talapoin, qui est fait à peu près comme celuy des femmes. Il est compose de deux ou trois pieces, celle qui descend depuis la ceinture jusqu'au gras de la jambe est ordinairement jaune; une autre piece de mesme couleur leur enveloppe la bras gauche jusqu'au poignet, & leur couvre le reste du corps, excepté le bras droit qui est toûjours nud; pardessus ils se ceignent d'un morceau d'estoffe de damas, ou de satin rouge, ou jaune, large de plus d'une demie aulne, pliée en plusieurs doubles.»<sup>141</sup>

Et La Loubère donne encore plus de précisions :

«La première, qu'ils [pièce de tissue] appellent *angsa*, est une espèce de bandoulière de toile jaune, large de cinq ou six pouces : ils la portent sur l'épaule gauche, et la boutonnent avec un seul bouton sur la hanche droite, et elle ne descend guère plus bas que la hanche. Sur cette bandoulière ils mettent une autre grande toile jaune, qu'on appelle pagne de *talapoin*, et qu'eux appellent *pa schivon*, c'est-à-dire toile de plusieurs pièces, parce qu'elle doit être rapiécetée en plusieurs endroits. C'est une espèce de scapulaire qui descend presque jusqu'à terre par-derrrière et par-devant, et qui, ne couvrant que l'épaule gauche, revient à la hanche droite, et laisse les deux bras, et toute l'épaule droite libres. Par-dessus le *pa schivon* est le *pa pàt*. C'est une autre toile, large de quatre ou cinq pouces, qu'ils mettent aussi sur l'épaule gauche, mais en manière de chaperon : elle descend par-devant jusqu'au nombril, et autant par-derrrière que par-devant. Sa couleur est quelquefois rouge : les *sancrats* et les plus vieux *talapoins* la portent ainsi; mais l'*angsa* et le *pa schivon* ne peuvent

---

<sup>140</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 397.

<sup>141</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., pp. 185-186.

jamais être que jaune. Pour tenir en état le *pa pàt* et le *pa schivon*, ils se ceignent le milieu du corps d'une écharpe de toile jaune qu'ils appellent *rappacod*, et qui est la quatrième et la dernière pièce de leur habit. [...] Quand ils vont à la quête, ils portent un bandège de fer pour recevoir ce qu'on leur donne, et ils le portent dans un sac de toile qui leur pend au côté gauche aux deux bouts d'un cordon passé en bandoulière sur l'épaule droite.»<sup>142</sup>

De plus, les deux auteurs ont la même observation sur le *Talapat*. Choisy dit que les talapoins le prennent à la main pour les empêcher de voir les femmes. Gervaise écrit : «Comme cet Ordre les engage à garder la continence, ils sont obligés quand ils sortent de porter un écran fait de feuilles, de peur que la rencontre des femmes ne leur inspire des pensées peu convenables à leur Profession.»<sup>143</sup> La Loubère a un avis différent «pour se garantir du soleil, ils ont le talapat qui est leur petit parasol en forme d'écran».

La Loubère parle également des principes de la morale indienne. Il présente les cinq préceptes négatifs.

«Ils se réduisent à cinq préceptes négatifs, à peu près les mêmes dans tous les cantons des Indes. Ceux des Siamois sont tels :

- 1°. Ne rien tuer.
- 2°. Ne rien dérober.
- 3°. Ne commettre aucune impureté.
- 4°. Ne point mentir.
- 5°. Ne point boire de liqueur qui enivre, qu'ils appellent *làou* en général.»<sup>144</sup>

Parmi ces principes, Choisy parle du premier du cinquième principe. L'abbé dit que, les talapoins mangent tout ce qu'on leur donne comme viandes, à condition

---

<sup>142</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 374-375.

<sup>143</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., pp. 186-187.

<sup>144</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 393.

qu'ils ne doivent pas tuer les animaux; et ils ne boivent jamais de vin. La Loubère est du même avis. Il faut souligner que la croyance des âmes correspond au précepte de ne rien tuer. Écoutons La Loubère expliquer :

«le précepte de ne point tuer s'étend à ne rien détruire dans la nature, parce qu'ils estiment que tout y est animé, ou, si l'on veut, qu'il y a des âmes partout, et que c'est déloger une âme par force que de détruire quoi que ce soit. Ils ne veulent même rien estropier ni rien mutiler. Ils ne casseront pas, par exemple une branche d'arbre, comme ils ne casseront pas le bras à un homme innocent. Ils croient que c'est offenser l'âme de l'arbre. Mais, quand une fois l'âme a été chassée d'un corps, ils regardent cela comme une destruction déjà faite, et ne croient rien détruire en se nourrissant de ce corps.»<sup>145</sup>

Pour le cinquième principe, Choisy note seulement le vin mais en réalité, c'est toute liqueur qui peut enivrer qui est défendue. La Loubère le précise. «Le cinquième ne défend pas seulement de s'enivrer, mais de boire d'aucune liqueur qui puisse enivrer, quoique l'on ne s'en enivre pas. Ils estiment une chose mauvaise en soi, qui peut nuire par la quantité.»<sup>146</sup>

#### **- Le bétel et l'areque**

Il y a aussi une coutume qu'il convient de mentionner; le bétel et l'areque sont populaires pour les Orientaux. Choisy dit que les Siamois les mâchent avec la chaux et ils ne peuvent pas s'en abstenir. Gervaise a la même vision : «ils [les Siamois] aimeroient mieux manquer de Ris & de toutes autres vivres que de Betel & d'Areque.»<sup>147</sup> C'est dire combien les Siamois sont amateurs de bétel!

---

<sup>145</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 393-394.

<sup>146</sup>Ibid., p. 396.

<sup>147</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 20.

### **-la polygamie**

Un autre point est la polygamie. Il est à remarquer que les Occidentaux parlent de polygamie au Siam. Choisy précise que les Siamois ont habituellement une femme. Mais les riches ont plusieurs concubines. Gervaise rejoint Choisy :

«On m'a voulu faire croire pendant que j'étois dans le Païs, que le menu Peuple estoit chaste par vertu, parce que la polygamie n'y estoit pas effectivement fort commune; mais pour moy j'ay toujours crû, qu'il ne l'estoit que parce qu'il vouloit s'épargner la dépense de nourrir plusieurs femmes : Les Mandarins qui vivent, pour ainsi dire, de leurs rentes, en ont autant qu'ils en veulent, & plus ils en ont, & plus ils sont considerez dans le monde.»<sup>148</sup>

Plus loin il ajoute : «Les Mandarins se font un point d'honneur d'avoir plusieurs concubines, & ceux d'entre eux qui n'en ont point passent pour des gens qui sont mal dans leurs affaires :»<sup>149</sup>

La Loubère écrit que seuls les riches Siamois ont plusieurs femmes pour soigner leur image aux yeux des autres : «Les Siamois peuvent avoir plusieurs femmes, quoiqu'ils estiment que ce serait mieux fait de n'en avoir qu'une; et il n'y a que les gens riches qui affectent d'en avoir davantage, et plus par faste et par grandeur que par débauche.»<sup>150</sup>

### **-Les cérémonies familiales**

Pour les cérémonies familiales, Gervaise insiste sur le mariage, et donne plus de détails que Choisy :

«Il est precedé d'une recherche de plusieurs jours, pendant lesquels il n'y a point de petits soins, point de marque d'estime & de tendresse que l'Amant ne rende

<sup>148</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., pp. 65-66.

<sup>149</sup>Ibid., p. 93.

<sup>150</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 237.

à sa Maîtresse. S'il est assez heureux pour luy plaire, & que ses parens le trouvent à leur gré, afin de le mieux connoître, & de sçavoir plus certainement s'il est le fait de leur fille, ils luy offrent un appartement chez eux; [...] Après ce noviciat qui dure ordinairement cinq ou six mois, s'il est jugé digne d'estre le gendre de la maison, les parens de part & d'autre s'assemblent pour convenir des conditions du Mariage; [...] L'Accordé presente ensuite à son Accordée & à tous les assistans du Betel, [...] Cette premiere assemblée finit par les ordres que l'on donne de bâtir une Maison, [...] Dans cette Maison il y doit avoir un salle basse, où se fait le festin des Nopces : [...] Après qu'on est sorty de table on les meine à la promenade, [...] Le soir on les reconduit dans leur nouvelle Maison, [...] Les Talapoins [...] viennent le lendemain à la pointe du jour dans la maison pour y chanter leurs Prieres accoûtumées :»<sup>151</sup>

Les informations sur le mariage de La Loubère sont également plus minutieuses et complètent celles de Choisy et de Gervaise. Sa remarque nous montre l'importance de l'astrologie et celle des moines dans cette cérémonie :

«Lorsqu'il est donc question d'un mariage, les parents du jeune homme font demander la fille à ses parents par des femmes âgées et de bonne réputation. Si les parents de la fille y ont du penchant, ils répondent favorablement. Ils se réservent néanmoins la liberté de consulter auparavant le goût de la fille,»<sup>152</sup>

«Si le mariage se doit conclure, le jeune homme va voir la fille trois fois, et lui porte des présents de bétel et de fruits, et rien de plus précieux. A la troisième visite, les parents, de part et d'autre, s'y trouvent aussi, et l'on compte la dot de l'épouse et ce que l'on donne de bien à l'époux auquel le tout est délivré sur-le-champ et en présence des parents, mais sans aucune écriture. Les nouveaux mariés reçoivent aussi pour l'ordinaire, en cette occasion, des présents de leurs oncles et, dès lors, et sans aucune cérémonie de religion, l'époux a droit de consommer le mariage. Il est même défendu aux *talapoins* d'y assister. Quelques jours après, seulement, ils vont

---

<sup>151</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., pp. 94-96.

<sup>152</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 236.

chez les nouveaux mariés jeter beaucoup d'eau bénite et réciter quelques prières en langue *balie*.»<sup>153</sup>

Ainsi Gervaise et La Loubère insistent sur le rôle des parents pour le choix du compagnon de leur fille, bien qu'ils mentionnent aussi la part de la fille et de son futur mari. Les parents ne décident pas seuls. Il est intéressant de noter chez Gervaise le "noviciat"<sup>154</sup> du compagnon qui vient loger dans la famille de la fille avant le mariage pour qu'ils puissent mieux le connaître. Et La Loubère complète la présentation avec ses remarques sur l'astrologie et les moines pour la cérémonie du mariage.

Quant au divorce, Choisy nous confirme que les Siamois peuvent se séparer comme la loi l'indique. Mais Gervaise révèle qu'il n'y a pas de loi qui permette le divorce :

«ce divorce n'est pas universellement approuvé : les honnestes gens le regardent comme un abus que l'on tolere pour éviter les malheurs, & le scandale qu'un méchant ménage peut causer à la Republique, ou comme l'égarement d'un esprit libertin, inconstant & volage, dont il faut avoir compassion : s'il n'y a point de Loy qui le permette, il n'y en a point qui le desfende,»<sup>155</sup>

Pour les funérailles, Choisy décrit les funérailles du grand talapoin des Pégus. Il voit le cortège des balons, les feux d'artifices et les théâtres pendant la cérémonie. Il considère que les Siamois font beaucoup de dépenses. Gervaise va dans le même sens : «Les Obseques des Gens de Qualité se font avec bien plus de pompe & de dépense;»<sup>156</sup>

Et puis, en cas de mort des princes ou des princesses de sang royal :

---

<sup>153</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, *Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam."*, 236-237.

<sup>154</sup>Dans la religion chrétienne, on utilise ce terme pour les religieux qui se préparent à prononcer des vœux.

<sup>155</sup>GERVAISE, Nicolas. *op.cit.*, pp. 96-97.

<sup>156</sup>*Ibid.*, p. 224.

«on les emplît d'aromats & de parfums d'un prix infiny, qui ont la vertu de les garantir de toute corruption. Depuis l'heure du deceds jusqu'à ce qu'on les brûle, il y a toujourns des Talapoins auprès qui se relevent & qui chantent sans cesse. Le jour du Convoy on appelle tous les Talapoins, & les Talapoïnes des Villes & des Bourgades d'alentour; plusieurs Balons chargez d'aumônes pour eux & pour les pauvres precedent dans un ordre admirable. Cependant, le Pagode où se fait la Ceremonie est éclairé d'un nombre infiny de lumieres, & les feux d'artifices qui durent toute la nuit, n'ont pas tant l'apparence d'une Pompe Funebre, que d'une Feste solennelle & d'une rejoüissance publique.»<sup>157</sup>

En outre, Choisy remarque que les gens qui meurent de quelque maladie contagieuse et les femmes mourant en couche sont enterrés ou abandonnés aux oiseaux carnassiers. Pour l'enterrement et l'abandon, Gervaise dit :

«Toutes ces Ceremonies ne s'observent que dans les Funerailles des Adultes, on n'en garde aucune dans celles des Enfans, on les enterre à la campagne, ou on les jette la nuit dans la riviere, ou enfin on les expose par charité aux oyseaux. Les Gens riches les envoient quelquefois aux Talapoins avec quelque somme d'argent pour les brûler; on enterre aussi les personnes âgées quand elles sont mortes de maladie contagieuse, ou si pauvres qu'elles n'ont pas dequoy se faire consumer par le feu.»<sup>158</sup>

La Loubère précise que la cérémonie dépend de la richesse et la fonction éminente du mort. Il présente les funérailles des riches et celles des pauvres :

«La famille choisit un lieu à la campagne pour y porter le corps et pour l'y brûler. Ce lieu est d'ordinaire un espace près du temple que le mort, ou quelqu'un de ses devanciers auront fait bâtir, ou auprès de quelque autre temple, s'il n'y en a pas de propre à la famille du mort. On enferme cet espace d'une enceinte en carré faite de bambou, avec quelque sorte d'architecture du même ouvrage à peu près que les berceaux et les cabinets de nos jardins, et ornée de ces papiers peints ou dorés qu'ils

---

<sup>157</sup> GERVAISE, Nicolas. op.cit., pp. 224-225.

<sup>158</sup> Ibid., p. 227.

découpent pour représenter des maisons, des meubles et des animaux domestiques et sauvages. Au milieu de cet enclos est le bûcher, composé entièrement ou en partie de bois odoriférants, comme sont le santal blanc ou jaune et le bois d'aigle,»<sup>159</sup>

«Les plus pauvres enterrent leurs parents sans les brûler, mais s'il leur est possible ils y appellent les *talapoins* qui ne marchent pas sans salaire. Ceux qui n'ont pas même de quoi payer les *talapoins* croient faire assez d'honneur à leurs parents morts de les exposer à la campagne en lieu éminent, c'est-à-dire sur un échafaud où les vautours et les corneilles les dévorent.»<sup>160</sup>

Et La Loubère parle aussi des spectacles dans les funérailles.

«Alors commencent les spectacles du *cône* et du *rabam*, que l'on représente en même temps, et tout le long du jour, mais sur des théâtres différents. Les *talapoins* ne pensent pas y pouvoir assister sans péché, et ces spectacles ne sont appelés aux funérailles par aucune vue de religion, mais seulement pour les rendre plus magnifiques. Ils donnent à la cérémonie un air de fête,»<sup>161</sup>

Il faut souligner que les feux d'artifice sont populaires. Leur beauté attire Choisy et La Loubère :

«Voilà ce qui se pratique aux funérailles des Siamois, à quoi il faut seulement ajouter qu'ils embellissent le spectacle par beaucoup de feux d'artifice, et que si les funérailles sont d'un homme d'une haute conséquence, elles durent avec les mêmes spectacles pendant trois jours.»<sup>162</sup>

À propos de mœurs et des croyances des Siamois, Choisy a parlé du Bouddhisme, de la polygamie, des cérémonies familiales comme le mariage et les funérailles, enfin

---

<sup>159</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 388.

<sup>160</sup>Ibid., p. 390.

<sup>161</sup>Ibid., p. 388.

<sup>162</sup>Ibid., p. 389.

il reste un point sur lequel il revient plusieurs fois : la métempsyose ou la réincarnation. Gervaise et La Loubère écrivent aussi longuement sur ce sujet. Nous allons voir comment leurs écrits confirment ou s'opposent à ceux de Choisy.

### **- La réincarnation**

Pour les Siamois, la croyance de la métempsyose joue un rôle important dans la vie quotidienne. Choisy révèle que les Siamois n'osent pas tuer les bêtes de peur d'exécuter leurs parents. Gervaise raconte que le bœuf dans ce pays est bon mais les Siamois ne le mangent pas à cause de cette croyance.

«Quand même le Bœuf n'auroit point chez eux cette mauvaise qualité, ils feroient toujours beaucoup de difficulté d'en manger; car comme ils croyent de tradition qu'autrefois leur grand Dieu Sommonokodom a esté Bœuf, ou Vache, c'est une irreligion & une espece de sacrilege d'y toucher.»<sup>163</sup>

Et plus loin il ajoute : «Ce scrupule s'étendoit il n'y a pas encore longtemps sur tous les Animaux à quatre pieds, qu'ils croyoient ne pouvoir pas tuër; sans se mettre au hazard de tuër leurs Parens & leurs Amis, dont les Ames avoient pû passer dans le corps de ces Animaux,»<sup>164</sup>

Et par ailleurs, Choisy a entendu un mandarin siamois dire que le chevalier de Chaumont avait été un Siamois il y a deux ou trois mille ans. La Loubère ne donne pas d'exemple précis comme Choisy mais il explique :

«Que s'ils [les Siamois] ont cru la métempsyose, ils y ont été portés par des raisons apparentes. Ignorant toute création, et établissant d'ailleurs qu'une âme ne pouvait naître d'une âme, et qu'il n'y pouvait avoir un nombre actuellement infini d'âmes, ils étaient forcés de conclure que le nombre infini des vivants qui s'étaient succédé les uns aux autres dans le monde pendant toute cette éternité passée, [...]

---

<sup>163</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., p. 104.

<sup>164</sup>Ibid.

n'avaient pu être animés par ce nombre fini d'âmes sans qu'elles eussent passé une infinité de fois d'un corps en un autre. L'opinion de la métempsycose est donc fondée sur plusieurs principes que nous recevons, et n'en contient qu'un certainement faux, qui est l'impossibilité prétendue de la Création.»<sup>165</sup>

Autrement dit, La Loubère montre que les Siamois croient à la réincarnation parce qu'ils refusent la création du monde par Dieu. Quant à Gervaise, il comprend bien que la vertu mène les Siamois au paradis et le péché les mène en enfer, où, après leur peine, ils vont renaître :

«Celles qui se trouvent sans peché au moment de la mort y sont aussi-tost enlevées par le seul merite de leurs bonnes actions. [...] Ceux qui meurent coupables de quelque peché y sont emportez par le seul poids de leurs iniquitez, sans autre jugement que celui de leur propre conscience. Ils y demeurent autant qu'il est nécessaire pour l'expiation de leurs fautes, ensuite [sic] ils rentrent dans le corps de quelque animal, plus ou moins noble selon qu'ils ont esté plus ou moins criminels, & passant ainsi d'espece en espece, ils renaissent toûjours animaux, jusqu'à ce qu'ils soient assez épurez pour pouvoir devenir hommes.»<sup>166</sup>

D'après Gervaise, l'enfer n'est pas un lieu de souffrance éternelle, mais un état d'absence de bonheur qui détruit le mauvais *karma* et ouvre la voie à une réincarnation plus heureuse.

Les Siamois croient à la réincarnation, c'est-à-dire à la renaissance après la mort. Choisy dit que le but suprême du Bouddhisme est le nirvana<sup>167</sup>, la disparition de la douleur, que l'on atteint en gagnant des mérites au cours d'un long cycle de morts et de renaissances, la nature de celles-ci étant désignée par le Karma, ou activité terrestre. Les âmes des bons se transmettent dans le corps de quelque homme riche ou

---

<sup>165</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 420.

<sup>166</sup>GERVAISE, Nicolas. op.cit., pp. 162-163.

<sup>167</sup>Choisy écrit narupas.

roi, ou dans le corps d'un animal docile. La Loubère présente que les âmes des bons se changent en anges et celles des méchants en diables.

«Les méchants génies sont les âmes de ceux qui meurent, ou par ordre de la justice, ou par quelqu'un de ces malheurs extraordinaires qui les font juger indignes des honneurs funèbres. Les bons génies sont toutes les autres âmes, estimées plus ou moins bonnes selon qu'elles ont été plus ou moins vertueuses en cette vie.»<sup>168</sup>

La Loubère souligne que les Siamois n'ont pas d'autre juge des actions humaines que la fatalité. «selon eux, c'est la fatalité qui fait passer les âmes d'un état à un autre meilleur ou pire, et qui les y retient plus ou moins proportionnellement à leurs œuvres bonnes ou mauvaises.»<sup>169</sup>

De plus, il explique le sens de *nireupan* :

«Il me reste à expliquer en quoi ils mettent la parfaite félicité, c'est-à-dire la suprême récompense des bonnes œuvres, et le dernier degré de Malheur, c'est-à-dire la plus grande punition des coupables. Ils croient donc que si par plusieurs transmigrations, et par un grand nombre de bonnes œuvres dans toutes les vies, une âme acquiert tant de mérite qu'il n'y ait plus dans aucun monde aucune condition mortelle qui soit digne d'elle, ils croient, dis-je, que cette âme est dès lors exempte de toute transmigration et de toute animation, qu'elle n'a plus rien à faire, qu'elle ne naît plus, ni ne meurt plus mais qu'elle jouit d'une éternelle inaction, et d'une vraie impassibilité, *nireupan*, disent-ils, c'est-à-dire : «cette âme a disparu, elle ne reviendra plus en aucun monde;» »<sup>170</sup>

C'est ce que Choisy signalait à propos du Nirvana.

---

<sup>168</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam.", 391.

<sup>169</sup>Ibid., p. 406.

<sup>170</sup>Ibid., p. 399.

Ainsi, nous voyons que même si Choisy et les autres auteurs français parlent de la réincarnation ou de la métanpsychose à part, cette croyance reste très liée au Bouddhisme, La Loubère étant le plus explicite en disant que cette croyance s'explique chez les Siamois parce qu'ils ne sont pas chrétiens. En tout cas c'est un élément largement développé par les trois auteurs.

Tout au long de ce chapitre les références à Gervaise et à La Loubère sont nombreuses. Il est intéressant de voir que ce que Choisy évoque en quelques lignes, les deux autres le développent bien davantage, La Loubère allant jusqu'à consacrer tout un chapitre ou au moins plusieurs paragraphes à tel ou tel sujet. L'idée de Choisy est ainsi développée par eux. Si souvent les avis se complètent, il faut reconnaître que parfois ils s'opposent et une mise au point est nécessaire pour aboutir à la connaissance de la réalité. Parfois même les points de vue sont ceux d'étrangers et il convient de recourir à un avis thaï sur la question. C'est là le but des dernières pages de notre recherche.

### **4.3 Évaluation des données de Choisy**

Tout comme les autres auteurs français, Choisy indique que le règne du roi Narāi est une monarchie absolue. Le souverain tient tout le pouvoir entre ses mains. Les Siamois le respectent comme un dieu. Selon l'histoire thaïe, l'origine de ce régime vient du royaume khmer.

Ayutthaya (1351-1767) était d'abord un petit royaume à la frontière nord-ouest du puissant empire khmer. Cependant, en moins d'un siècle, les rois thaïs ont réussi à repousser les Khmers, et en 1431 ils ont saccagé leur grande capitale d'Angkor. Quand les Siamois ont conquis Angkor, ils ont ramené beaucoup de prisonniers khmers à Ayutthaya. Certains d'entre eux avaient été des fonctionnaires ou des artisans à la cour royale khmère, et les souverains d'Ayutthaya ont adopté beaucoup de pratiques indiennes qui avaient été adoptées par les Khmers, entre autres le concept de la divinité du souverain. Le roi a acquis le pouvoir de vie et de mort sur tous ses sujets.<sup>171</sup> Alors, à l'époque d'Ayutthaya, l'aspect politique du régime thaï est la

---

<sup>171</sup> CLOUTIER, Bernard. Les Royaumes de l'Asie du Sud-Est [Online]. 16 mai 2009. <http://berclo.net/page00/00fr-sea-history.html>

monarchie absolue qui donne tous les pouvoirs au roi et à lui seul. Le roi Naraï est le détenteur réel du pouvoir politique dans le royaume de Siam.

Avec l'idée que le roi n'est pas un homme ordinaire, il est considéré comme incarnation terrestre de Dieu pour gouverner le royaume. Choisy exprime que les Siamois se prosternent devant le roi en signe de respect profond. De plus, pendant les processions royales, les Siamois n'ont pas le droit de lever les yeux sur lui sous peine de coups, selon les édits royaux qui sont l'une des sources de la loi de Siam.<sup>172</sup> Lors des processions, des archers marchent devant pour chasser le peuple et ordonner de fermer toutes les fenêtres. Malheur à qui veut regarder le roi, même à travers un petit trou. Les archers avaient vite fait de le découvrir et de l'aveugler.<sup>173</sup> Nous pouvons également dire que c'est la croyance du "roi-dieu" qui rend le statut du roi le plus haut dans la société.

D'ailleurs, la remarque de Choisy sur le nom très long du roi et l'empêchement de le prononcer montrent la dimension sacrée. Normalement, les rois d'Ayutthaya ne peuvent être couronnés selon les critères brahmaniques que sous l'œil vigilant et avec la bénédiction des dieux dont ils adoptent les noms. C'est ainsi que le roi Naraï vient de Rama, réincarnation terrestre de Vichnou et héros du Ramayana, le célèbre et complexe drame indien connu au Siam sous le nom de Ramakien.<sup>174</sup> Et même, il faut noter qu'il est défendu de prononcer son nom. Gervaise donne la raison qu'afin de protéger le nom de la langue vulgaire. La Loubère dit que c'est la peur de la

---

<sup>172</sup>Le droit était écrit et émanait de trois sources distinctes :

Un certain nombre de codes de lois d'origine indienne (dharmastra) étaient connus. Parmi eux, le code de Manu (Mannoudharmastra) était l'objet d'une grande vénération comme le document définissant l'ordre naturel des choses que les souverains se devaient de respecter. Ce code et d'autres de même origine ont été traduits et copiés. Mais même si au Siam on semblait se soucier de respecter à la lettre les textes considérés comme sacrés que tout souverain ou tout juge devait avoir en sa possession, dans les faits on les a peu consultés.

La coutume régionale constituait la seconde source du droit et Manu note même que la coutume des ancêtres prévaut sur la règle de dharma écrite. Dans les faits, cela conduisait à s'accommoder de nombreuses exceptions, jugées plus adéquates aux situations locales, et, avec le temps, la coutume a refaçonné le droit écrit tout en conservant à celui-ci son statut prestigieux.

La troisième source de la loi était constituée par les édits royaux. Le fait de les enfreindre entraînait les peines les plus lourdes puisque la faute correspondait alors à un crime de lèse-majesté et que la personne royale était sacrée.

<sup>173</sup>DASSE, Martial. Phra Naraï, roi de Siam et Louis XIV. Paris : Presses artistiques, 1986. p. 28.

<sup>174</sup>POURADIER, Gérard. La Thaïlande aujourd'hui. Paris : Jaguar, 1992. p. 46.

sorcellerie. Sa raison reflète son idée. Il ne sait rien des édits royaux et surtout, il pense que le Siam n'est pas un royaume développé.

Pour le châtement, Choisy dit que le roi seul peut condamner à mort, il convient d'ajouter que le roi est désigné comme "maître des personnes et des biens". Sous l'influence khmère, le roi est considéré comme le chakkraphat, terme Sanskrit-Pali pour chakkavattin qui, par son adhérence aux lois, amène le monde à tourner autour de lui. Comme le dieu hindou Shiva qui est "le Seigneur de l'univers", le roi est également devenu par analogie "le Seigneur de la terre", distingué dans son aspect et digne de ses sujets. Le roi est le vrai maître du pays et n'est pas contrôlé par une assemblée. Lieutenant de Dieu sur terre, il dispose librement des biens et même de la vie de ses sujets. Le pouvoir du souverain est maximisé non seulement par les concepts symboliques et idéologiques dérivés des croyances Indo-Khmer sur le dieu-roi mais aussi par la centralisation du pouvoir politique. Son jugement est toujours absolu. Autrement dit, les gens n'ont aucun droit de refuser leur faute. Ils doivent accepter tous les jugements du roi.<sup>175</sup>

L'une des vingt et une punitions qui apparaît dans la loi ancienne siamoise signale que le criminel dort sur le côté et puis le bourreau enfonce une tige de fer pointue dans l'oreille...<sup>176</sup> Pareillement Choisy écrit à propos du sur le châtement des mandarins siamois : le crâne piqué par les pointes de fer en guise de punition pour une faute légère.

Les autres châtements que Choisy décrit sont la loi du Talion et les coups de rote. Le premier est la punition pour les fautes graves comme le meurtre et l'autre pour les peines légères.<sup>177</sup> De plus, jeter des criminels aux éléphants est une autre peine que Choisy signale mais selon l'histoire thaïe, nous trouvons seulement que les coupables doivent couper des herbes pour les éléphants...<sup>178</sup>

<sup>175</sup> POURADIER, Gérard. *La Thaïlande aujourd'hui*. Paris : Jaguar, 1992. p. 46.

<sup>176</sup> ชาญวิทย์ เกษตรศิริ. *Discovering Ayutthaya*. กรุงเทพฯ : มูลนิธิโครงการตำราสังคมศาสตร์และมนุษยศาสตร์, 2550. หน้า 253. (Charnvit KASETSIRI. *Discovering Ayutthaya*. Bangkok : Fondation des livres sociologies et anthropologie, 2007. p. 253.)

<sup>177</sup> ดนัย ไชยโยธา. อ้างแล้ว. หน้า 209. (Danai CHAIYAYOTHA. op.cit., p. 209.)

<sup>178</sup> ดำรงราชานุภาพ, สมเด็จพระเทพฯ. *คำให้การชาวกรุงเก่า คำให้การขุนหลวงหาวัด และพระราชพงศาวดารกรุงเก่า ฉบับหลวงประเสริฐอักษรนิติ์*. พระนคร : คลังวิทยา, 2510. หน้า 109. (Damrongrachanupharp. *Kamhaikarnchawkrugkao*

Quant aux preuves par le feu et l'eau pour chercher les coupables<sup>179</sup>, c'est un point que Choisy ne note pas mais que Gervaise et La Loubère mentionnent. Ils ne l'inventent pas et c'est une référence directe aux lois anciennes.

Quant aux mandarins, comme le Siam est divisé en plusieurs provinces, chacune a un gouverneur. Et le travail de l'administration centrale se répartit en départements distincts, des ministères (*krom*) dirigés par des princes ou des nobles qui avaient rang de *krom*. On distingue sept grades de *krom*, d'importance décroissante. Les hommes attachés à un *krom* sont à l'origine ceux qui devaient allégeance au prince ou au noble qui le dirige et qui rend compte au roi.<sup>180</sup>

À l'époque d'Ayutthaya, les deux postes qui représentent le réel pouvoir ce sont : Le *Cakri*, il dirige la police du royaume. C'est une sorte de ministre de l'intérieur qui règle toutes les affaires des provinces. Tous les gouverneurs lui rendent compte de leur gestion et reçoivent ses ordres. L'importance de cette fonction conduit certains souverains à la supprimer. C'est pourquoi, dans le règne du roi Naraï, il n'y a pas de *Cakri*, d'après Choisy.<sup>181</sup> Un autre poste que le roi ne nomme pas d'après Choisy est *Maha-omma-rat*. C'est un second roi, en raison de ses privilèges et ses insignes de pouvoir; le titre est porté par l'héritier du trône. Il n'y a pas ce poste sous son règne parce que le roi Naraï n'a pas de fils.

Le *callahom* s'occupe des places fortes, des troupes et de leur approvisionnement en armes. Il est le chef des armées du roi.

En outre, pour les quatre autres postes importants dans ce royaume (*Jatusadom* : *vieng, vang, klang et na*) dans l'écrit de l'abbé :

*Vieng* s'occupe de l'administration et de la police de la capitale.

*Vang* est responsable du contrôle du clergé dans le royaume.

---

Kamhaikarnkhunluanghawatt et Phraratchapongsawadarnkrugkao chabab LuangPrasertaksornnit. Phranakorn : Klangwittaya, 1967. p. 109.)

<sup>179</sup> ดนัย ไชยโยธา. อ้างแล้ว. หน้า 207-208. (Danai CHAIYAYOTHA. op.cit., pp. 207-208.)

<sup>180</sup> JACQ-HERGOUALC'H, Michel, Le Siam, 75-76.

<sup>181</sup> Mais à la fin du règne, le roi Naraï a donné à M. Constance le rang de Chakri. Quant à Maha-omma-rat était libre, personne n'est nommé. Voir Nidhi OEWSRIWONG. op.cit., p. 33.

*Klang* a en charge le commerce intérieur et extérieur du royaume. Il est aussi le surintendant des magasins du roi.

*Na* est le ministre de l'agriculture. Il veille au bon déroulement des pratiques agricoles dans le royaume et à leur amélioration.

D'ailleurs, certains mandarins ont deux charges; Choisy cite Okia Pakdi qui non seulement est trésorier mais a aussi le travail de Okluang Ratcha Sombat. C'est une façon pour contrôler le rôle et la puissance des mandarins de peur qu'ils utilisent leurs postes pour en tirer du profit.<sup>182</sup>

Pour les dignités des mandarins, l'aperçu de l'abbé est comme celui de Danai Chaiyayotha, ce sont Okia, Okphra, Okluang, Okkhun, Okmun; cependant Danai ajoute OKphan, une charge que Choisy ne présente pas.

En général, les mandarins siamois ont un nom donné par le roi. Il est donc normal que le souverain donne un nom à l'évêque de Métellopolis comme le signale Choisy. Par ailleurs, il est à remarquer que les mandarins ont leurs dignités, leurs noms donnés par le roi, de plus, ils obtiennent des postes accompagnés de droits de posséder des terrains. Les quatre choses confirment la pensée de Choisy sur leurs privilèges et leur vie accommodante.

Enfin Choisy note que les enfants des mandarins n'héritent pas les dignités de leurs pères. Par contre La Loubère affirme que les dignités sont héréditaires. Danai Chaiyayotha soutient l'information de Choisy mais il ajoute qu'en réalité, l'occasion d'être mandarin est limitée à la famille.<sup>183</sup>

Quant au peuple, dans la loi siamoise, chaque homme libre doit être enregistré en tant que domestique ou "Phrai". Ils se divisent en deux catégories :

- les *phrai luang* travaillent pendant six mois par an pour le roi qui les répartit entre les fonctionnaires de son administration.

---

<sup>182</sup>มานพ ท้าววัฒนสกุล. ขุนนางอยุธยา. กรุงเทพฯ : มหาวิทยาลัยธรรมศาสตร์, 2536. หน้า 248.

(Manop THAWORNWATSAKUL. *Les mandarins siamois dans l'époque d'Ayutthaya*. Bangkok : Université Thammasat, 2536. p. 248.)

<sup>183</sup>คณัฏ ไชยโยธา. อ่างแก้ว. หน้า 190. (Danai CHAIYAYOTHA. op.cit., p. 109.)

- les *phrai som* qui dépendent et servent uniquement un prince ou un noble.<sup>184</sup>

Choisy parle de *phrai luang*. Il écrit que les gens dans ce royaume doivent travailler pour le roi pendant six mois chaque année et que la richesse du roi vient du labeur du peuple parce que les *phrai luang*, pendant le temps de paix, doivent travailler à la construction des palais, des fortifications, des monastères, au creusement des canaux d'irrigation et autres travaux publics.<sup>185</sup>

Pour lui, les gens corvéables travaillent dur, ils sont aussi engagés dans l'armée en temps de guerre.<sup>186</sup>

En ce qui concerne les esclaves, selon le livre sacré Thammasat, les esclaves se divisent en sept catégories :

1. Les esclaves pour dettes, principal facteur de réduction en esclavage, sont les personnes qui se sont vendues ou ont été vendues pour une portion seulement de leur vraie valeur, établie en fonction de leur âge et de leur sexe. L'origine de ces dettes est fort variée comme l'incapacité à payer une dot en vue d'un mariage, des dettes de jeu, des dettes contractées à la suite de mauvaises affaires commerciales, de mauvaises récoltes ou d'une calamité. Ces esclaves peuvent recouvrer leur liberté à tout moment en remboursant leurs dettes à leur créancier.

2. Les esclaves à part entière n'ont pour leur part aucun moyen de devenir libres. Ils sont comme des marchandises des maîtres. C'est un sort que l'on subit parce que l'on est né de parents esclaves ou que l'on acquiert en se vendant ou en étant vendu par ses parents. Cependant, les enfants de ces esclaves peuvent racheter leur liberté.

3. Les esclaves qui viennent d'un héritage. Donc, ils sont comme les biens.

4. Les esclaves transmis par d'autre.

5. Les esclaves pour éviter un châtement.

6. Les esclaves que l'on aide à vivre suite à la famine.

7. Une dernière catégorie d'esclaves, ce sont les prisonniers de guerre.

---

<sup>184</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, *Le Siam*, 71.

<sup>185</sup>คณัช ไชยโยธา. อ้างแล้ว. หน้า 194. (Danai CHAIYAYOTHA. op.cit., p. 194.)

<sup>186</sup>อ้างแล้ว. (Ibid.)

C'est la classification des esclaves selon la société hindoue ancienne; nous trouvons certaines de ces catégories au Siam. Au Siam, il y a surtout la classification en quatre catégories : les esclaves pour dettes, ceux à part entière, les gens qui se vendent pour devenir esclaves et les prisonniers de guerre. L'écrit de Choisy n'est pas détaillé sur les esclaves. Il signale seulement que si un homme meurt en faute en ayant négligé sa charge, son bien est confisqué, ses femmes et enfants sont faits esclaves du roi.

Pour la ville d'Ayutthaya, Choisy perçoit que c'est une grande ville dans une île entourée d'une rivière. C'est en partie vrai parce que ce n'est pas une rivière qui entoure la ville mais en réalité, ce sont trois rivières : *Chowpraya* se situe à l'ouest et au sud de l'île, *Lopburi* se trouve au nord et *Pasak* est à l'est. Ces trois rivières aident Ayutthaya à contrôler les routes importantes pour la politique, l'armée et le commerce dans le centre du royaume.<sup>187</sup>

Selon le plan de la ville d'Ayutthaya, aussi appelée à cette époque "Iudia" établi (Paris en 1686) par l'abbé français M. Courtaulin, nous voyons les lieux importants dans le royaume et acquérons les détails du mode de vie des Siamois. Choisy montre qu'il y a beaucoup de gens dans la ville. Le plan montre les quartiers avec beaucoup de peuple.

Aux yeux de Choisy, la ville d'Ayutthaya est plus grande que Paris. Au contraire, Gervaise trouve qu'elle est plus petite que Paris. Chacun a son idée. Pour Choisy, comme c'est son premier voyage au Siam, son enthousiasme influence sa vision et il a tendance à exagérer. Alors que Gervaise insiste que c'est un pays moins développé que son pays, la France.

Quant au palais royal à Ayutthaya, Choisy le présente comme une ville composée de plusieurs palais construits par différents rois. Il y a trois cours dans le palais. Les documents thaïs, confirment la vue de l'abbé, le palais royal se compose de trois cours. La première cour est un vaste terrain. La deuxième cour a plusieurs palais comme le Palais *Vihansomdet* construit par le roi Prasatthong, le Palais *Suriyat-amarin* construit par le roi Naraï, le Palais *Sanphet* construit par le roi Trilokkanarh et

<sup>187</sup> ชาญวิทย์ เกษตรศิริ. อ้างแล้ว. หน้า 48. (Charnvit KASETSIRI. op.cit., p. 48.)

la dernière cour, c'est le terrain particulier du roi et de sa famille tels que le Palais *Banyongrattanarh*, le Palais *Trimook* et le Palais *Songpuen*.<sup>188</sup>

Choisy signale que le Palais *Sanphet* où le roi Naraï reçoit la lettre de Louis XIV se trouve dans la troisième cour mais en réalité, c'est la seconde cour. Il semble que Choisy confond les différentes parties du palais royal et vu l'importance de l'ambassade de Louis XIV, il pense qu'ils sont reçus dans la partie la plus importante du palais.

À l'époque d'Ayutthaya, l'éléphant est déjà considéré comme un animal très important notamment l'éléphant blanc, qui est l'un des sept porte bonheur qui assure la prospérité au roi. Ainsi le souverain le soigne très bien et lui donne aussi un nom.<sup>189</sup>

D'après les documents thaïs, deux écuries d'éléphants se trouvent dans la seconde cour et il y en a deux autres hors de cette cour.<sup>190</sup> Il est à remarquer que les trois auteurs en parlent, Choisy les placent dans la seconde cour, par contre, Gervaise signale qu'elles se situent près du logement du roi et La Loubère écrit qu'elles sont dans les première enceintes. Cette confusion s'explique par la complexité des lieux.

En ce qui concerne le sanctuaire royal, Phra Sri Sanphet, il a été érigé en 1491 dans l'enceinte du palais royal. Ce temple près du palais royal est le plus grand et le plus impressionnant de tous ceux d'Ayutthaya. Il est seulement utilisé pour des cérémonies religieuses, et contrairement aux autres temples, il n'a aucune structure de logements pour les moines.<sup>191</sup> La construction du temple dans le Grand palais est faite suivant la tradition ancienne.<sup>192</sup>

<sup>188</sup> ชาญวิทย์ เกษตรศิริ. อ้างแล้ว. หน้า 62-63. (Charnvit KASETSIRI. op.cit., pp.62-63.)

<sup>189</sup> ธวัชชัย องค์วุฒิเวทย์ และ วิไลรัตน์ ชังรอด (เรียบเรียง). อุยฺยชฺย. กรุงเทพฯ : มิวเซียมเพรส, 2550. หน้า 70. (Thawatchai ONGWUTTHIWET et Wiliarat YAUNGROT. *Ayutthaya*. Bangkok : Museumpress, 2007. p. 70.)

<sup>190</sup> ดำรงราชานุภาพ, สมเด็จพระเจ้าบรมวงศ์เธอ. อ้างแล้ว. หน้า 202. (Damrongrachanupharp, Somdet Kromphraya. op.cit., p. 202.)

<sup>191</sup> ธวัชชัย องค์วุฒิเวทย์ และ วิไลรัตน์ ชังรอด (เรียบเรียง). อ้างแล้ว. หน้า 60. (Thawatchai ONGWUTTHIWET et Wiliarat YAUNGROT. op.cit., p. 60.)

<sup>192</sup> Cette tradition en usage dans les deux premières capitales du pays. Le temple Mahathat à Sukhothai et le temple Phra Sri Sanphet à Ayutthaya. Les deux temples sont les modèles du temple du Bouddha d'Émeraude à Bangkok.

Choisy accompagne M. Constance à ce temple en octobre 1685. L'abbé admire sa beauté et ses richesses. C'est une des raisons qui le pousse à affirmer que le Siam et le monarque sont riches!

Son point de vue est plutôt exact. Il indique que la statue de Bouddha qui se trouve au bout du temple a quarante-deux pieds de haut sur treize ou quatorze de large, et une couche d'or de trois pouces d'épaisseur. Les documents thaïs placent cette statue dans ce temple. Elle a exactement cinquante-trois pieds de haut et son nom est *Prasri Sanphet*.<sup>193</sup>

Pour la ville de Louvo, le souverain l'agrandit et la restaure après dix ans de règne, c'est-à-dire en 1666. C'est la première fois qu'un roi d'Ayutthaya va rester longtemps dans une ville de province. Il semble que Louvo devient une deuxième capitale; aucune autre ville n'a été élevée à un tel rang pendant la période d'Ayutthaya. Certains documents appellent même le roi Naraï, «le Roi de Louvo».<sup>194</sup>

Choisy insiste que le roi aime y demeurer, qu'il préfère rester à Louvo pour se reposer à cause du travail dur à Ayutthaya.

Le professeur Vilaileka Thavornthanasarn donne les raisons du choix de Louvo comme deuxième capitale parce que la ville a un bon climat et un air pur, idéal pour une villégiature. C'est bien pour le roi qui aime les exercices en plein air, comme la chasse et les promenades. De plus, il n'a pas à se soucier ni des inondations alors qu'Ayutthaya est inondée six mois chaque année, ni des tentatives d'assassinat.

Par ailleurs, Louvo est comparée à Versailles. Le professeur Kobkun Suvannathat fait remarquer que si Gervaise le note c'est qu'au début et au milieu du règne de Louis XIV, Versailles a un sens particulièrement important; c'est lui qui fait construire Versailles pour en faire sa résidence. Il n'aime pas vivre à Paris, dont il déteste l'ambiance et les intrigues politiques. À cause de la Fronde<sup>195</sup>, il se méfie des

---

<sup>193</sup> ชาญวิทย์ เกษตรศิริ. อ้างแล้ว. หน้า 59. (Charnvit KASETSIRI. op.cit., p. 59.)

<sup>194</sup> DASSE, Martial. op.cit., p. 31.

<sup>195</sup> La Fronde désigne les cinq années de guerre civile que ravagent le pays. Pour faire la guerre, Mazarin, ministre de la reine Anne d'Autriche, doit beaucoup augmenter les impôts. Tout le monde est mécontent : les Parisiens se révoltent, suivis bientôt par les grands seigneurs. Le petit roi Louis XIV n'ayant que 11 ans, les nobles pensent pouvoir reprendre les privilèges qu'ils avaient perdus avec Richelieu. Voir CASALI, Dimitri. Mon dico de l'histoire de France. Paris : Partenaire-Livres, 2005. p. 53.

Parisiens assez mal disposés envers la royauté. Il choisit donc une autre ville, d'où il peut contrôler la situation du royaume et rester son propre maître. Versailles deviendra le centre du pouvoir absolu du monarque, alors que Paris n'a de capitale que le nom et n'aura plus d'importance que pour certaines cérémonies officielles.<sup>196</sup>

Choisy montre que le roi de Siam est très riche. Quand des grands mandarins meurent, le roi hérite d'un tiers des biens. De plus, il écrit que le roi obtient des tributs. Toutes ces richesses, le peuple ne peut pas en profiter. Le roi garde seul ces biens et il ne les distribue pas aux gens. Choisy propose que le roi fasse construire une fontaine pour le peuple. L'abbé aime la beauté, le confort mais la fontaine n'est pas une chose nécessaire au Siam.

Quoique le roi ait un grand trésor, il travaille dur comme les édits royaux le montrent. Ils indiquent ce que le roi doit faire chaque jour. L'origine des missions du roi vient des livres sacrés indiens : *Attasat* et *Manusat*. La croyance c'est que si le roi travaille dur, son peuple aussi est diligent. Par contre, si le roi est paresseux, ses ennemis l'emporteront.<sup>197</sup>

Choisy et Gervaise parlent de l'emploi de temps du roi mais certaines informations sont différentes. Choisy écrit que le roi se réveille à cinq heures du matin, au contraire Gervaise dit que son réveil est à sept heures. Cette différence dépend de la source des informations. Choisy le sait par M. Constance, alors que Gervaise confirme ce qu'il voit. Après le réveil, la première activité du roi d'après Choisy c'est que le roi donne l'aumône au talapoin, cependant Gervaise note que le roi fait sa prière. Les activités que les deux auteurs mentionnent sont liées à une des dix vertus du roi siamois.<sup>198</sup> Pendant la journée, les deux auteurs écrivent que le roi travaille. Après le déjeuner, entre treize heures et seize heures, c'est son temps pour se reposer. L'abbé souligne que le roi fait la sieste. Le soir, entre dix-neuf heures et

---

<sup>196</sup>DASSE, Martial. op.cit., p. 32.

<sup>197</sup> วรพร ภู่งศ์พันธ์ุ. “กฎหมายเข็รบาลในฐานะหลักฐานประวัติศาสตร์ไทยสมัยอยุธยาถึง พ.ศ. 2348” (วิทยานิพนธ์ปริญญาคุณฎีบัณฑิต สาขาวิชาประวัติศาสตร์ ภาควิชาประวัติศาสตร์ คณะอักษรศาสตร์ จุฬาลงกรณ์มหาวิทยาลัย, 2549), 92-93. (Woraporn PHOOPONGPHAN. La loi ancienne de Siam en tant que le témoin de l'histoire thai dans l'époque d'Ayutthaya jusqu'en 1805. Thèse de doctorat, Université Chulalongkorn, 2006. pp. 92-93.)

<sup>198</sup>The Kingly Virtues according to the *Thammasat* are alms-giving, morality, liberality, rectitude, gentleness, selfrestriction, non-anger, non-violence, forbearance, ans non-obstruction. See Dhiravat na Pombejra. Siamese court life in the seventeenth century as depicted in european sources. Bangkok : Chulalongkorn University Printing House, 2001. p. 29.

minuit, Gervaise dit que le souverain convoque une réunion avant de se coucher. Pour Choisy, entre six heures et neuf heures du soir, c'est l'audience de grands mandarins. Depuis dix heures du soir jusqu'à deux heures du matin, il y a encore une réunion secrète.

Les activités du roi notées par Choisy et Gervaise se ressemblent mais les détails et la durée diffèrent. Il est à remarquer que la plupart du temps le roi travaille. Il dort peu, cependant il prend un moment de repos dans l'après midi. Et même, selon Choisy, il faut signaler que le conseil de la soirée est moins important que celui qui a lieu très tard. Car le dernier se compose des personnes en qui le roi a une totale confiance. Nous pouvons dire que le roi Narai se méfie des mandarins.

Par ailleurs, Choisy parle de la confiance du souverain dans les étrangers. Le roi préfère les engager pour travailler dans la cour comme Lamare et Forbin. Sous le règne du roi Narai, les problèmes qu'on trouve souvent sont des révoltes et des rebellions. Ainsi, certains mandarins siamois sont des ennemis du roi et il n'a aucune confiance en eux.<sup>199</sup> Après la révolte de *Phra-Arthit Traiphuwanathit*, le roi Narai diminue le pouvoir des mandarins impliqués dans cette insurrection. Au contraire, il soutient l'engagement des étrangers aux divers postes du royaume.<sup>200</sup>

Quant à la famille du roi, Choisy mentionne la fille unique du roi Narai que personne ne voit jamais. Il veut voir son apparence mais enfin, il n'en a jamais l'occasion. En outre, le roi a deux frères. L'un est paralytique et l'autre est bien fait mais muet, c'est Chaofa Noi. L'histoire du royaume d'Ayutthaya, très riche en révolutions de palais et querelles dynastiques sanglantes, fourmille d'exemples de rois qui ont fait exterminer sans pardon les membres de leur famille, capables de comploter contre eux. Phra Narai lui-même n'était monté sur le trône qu'après avoir «liquidé» son frère Chaofa Chai et son oncle Sri Suthammaratcha. Le mutisme vrai ou feint de Choafa Noi le mettait à l'abri de la méfiance royale.

---

<sup>199</sup> นริ เที่ยงศรีวงศ์. อ้างแล้ว. หน้า 38. (Nidhi OEWSRIWONG. op.cit., p. 38.)

<sup>200</sup> อ้างแล้ว. หน้า 32. (Ibid., p. 32.)

Après la rébellion de *Phra-Arthit Traiphuwanathit*, le roi Naraï n'a plus fait confiance à ses deux frères. Bien que le roi ne les tue pas, il ne leur donne aucune charge importante dans la cour.<sup>201</sup>

En général, les fils ou les membres directs de la famille royale ont droit de succession. C'est pourquoi, le roi les écarte en leur faisant arracher les yeux, en leur coupant les mains ou les pieds...<sup>202</sup> L'opinion de Choisy que les deux frères veulent éviter des problèmes politiques est donc vraisemblable...

En ce qui concerne la guerre, Choisy est étonné que la guerre entre le Siam et les pays voisins n'est pas violente. Les Occidentaux pensent que la brutalité de la guerre cause la famine et la mort des gens. Pourtant, à l'époque d'Ayutthaya comme la main d'œuvre est nécessaire pour l'agriculture<sup>203</sup>, le roi et les mandarins ont surtout besoin de captifs pour travailler. Par conséquent, le but principal de la guerre siamoise est la prise de captifs pour cultiver les terres du royaume.

Pour les plaisirs du roi, Choisy note que la chasse des éléphants est le loisir préféré du souverain. Dans le poème "Chalerm Prakiat Phra Naraï" de "Phra Sri Mahosot" en hommage au roi Naraï, nous trouvons 38 vers sur 78 qui parlent de la chasse des éléphants. Cela montre l'importance de ce plaisir.<sup>204</sup> Gervaise critique que c'est un plaisir qui nécessite beaucoup de travail parce qu'il faut avoir beaucoup de gens pour organiser et préparer la chasse. Mais Vilaileka Thavornthasarn précise que ce sport préféré du roi favorise en même temps le commerce et l'exportation des éléphants.<sup>205</sup>

De plus, la lecture est un autre des divertissements que le roi préfère. Nous le voyons bien dans l'emploi de temps du roi, l'après midi, il se repose en écoutant la lecture d'un livre. En fait, il faut rappeler que le règne du roi Naraï est appelé

---

<sup>201</sup> นิดิ เอียวศรีวงศ์. อ้างแล้ว. หน้า 36. (Nidhi OEWSRIWONG. op.cit., p. 36.)

<sup>202</sup> ชาญวิทย์ เกษตรศิริ. อ้างแล้ว. หน้า 242. (Charnvit KASETSIRI. op.cit., p. 242.)

<sup>203</sup> มานพ ท้าววัฒนสกุล. อ้างแล้ว. หน้า 14. (Manop THAWORNWATSAKUL. op.cit., p. 14.)

<sup>204</sup> ทศนีย์ กระต่ายอินทร์. "โคลงเฉลิมพระเกียรติสมเด็จพระนารายณ์ : ศึกษาเฉพาะกรณี" ในงานวันพระสิริสมเด็จพระนารายณ์, 50-51. ม.ป.ท., 2530. (Tatsanee KRATAI-IN. le poème "Chalerm Prakiat Phra Naraï" dans le cas particulier dans la fête de la commémoration pour le roi Phra Naraï, 2530 : 50-51)

<sup>205</sup> อ้างแล้ว. หน้า 55. (Ibid., p. 55.)

l'époque d'or de la littérature. Le roi soutient les poètes comme Sri-prat, Phrasri-mahosot et lui-même est doué en composition poétique; ses œuvres sont Lilitphralaw, Samutthacotkhamchan.<sup>206</sup>

Quant aux cérémonies, Choisy parle de la course de balons. Il admire la beauté de la procession. C'est magnifique pour lui. Gervaise souligne que c'est une des rares occasions où le peuple peut regarder le roi. La course de balons ou Atsayut est la cérémonie pour prédire l'abondance du royaume. Elle a lieu le onzième mois. C'est la course entre la barge *Samattachai* qui est au roi et celle de *Kraisoramuk* qui appartient à la reine. Si la barge du roi gagne, le peuple va être confronté à la famine. Mais si celle de la reine gagne, les gens auront le bonheur et le pays sera fertile. Le résultat est intéressant, il montre l'importance de la femme.<sup>207</sup>

On parle beaucoup de cette cérémonie parce qu'elle est amusante, les gens peuvent y participer, voir les barges et entendre la prédiction qui lie à la vie quotidienne.<sup>208</sup>

En plus, Choisy indique une cérémonie *thot kathin*. Au temps du Bouddha les moines n'avaient pas le droit, au départ, d'accepter des robes du peuple. Ils devaient ramasser les vêtements usés ou les vêtements utilisés pour envelopper les cadavres lors des funérailles, puis les laver, les couper, les teindre et les coudre pour s'en faire des robes. Comme ils n'étaient pas doués pour la coupe et la couture, ils avaient besoin d'un appareil appelé *kathin* pour les aider. Durant le mois suivant la retraite des pluies, une cérémonie, *thot kathin*, est organisée annuellement dans chaque temple pour présenter des nouvelles robes aux moines. Un *kathin* royal fait référence à une cérémonie de *kathin* présidée par le roi. Il se rend dans une procession de barges royales ou celle de la terre.

<sup>206</sup> สมเด็จพระนารายณ์มหาราช (กรุงเทพฯ : อีคิวพลัส, 2547), 77. (Le roi Narai le grand (Bangkok : E.Q.plus, 2004), 77.)

<sup>207</sup> วรพร ภู่งศ์พันธ์. อ้างแล้ว. 201-202. (Woraporn PHUPONGPHAN. op.cit., pp. 201-202.)

<sup>208</sup> สุภาพรรณ ณ บางช้าง. ขนบธรรมเนียมประเพณี : ความเชื่อและแนวการปฏิบัติในสมัยสุโขทัยถึงสมัยอยุธยาตอนกลาง. กรุงเทพฯ :

จุฬาลงกรณ์มหาวิทยาลัย, 2535. หน้า 264. (Supaphan NABANGCHANG. Les coutumes et croyances dans l'époque de Sukhothai jusqu'au milieu de l'époque d'Ayutthaya. Bangkok : Université Chulalongkorn, 1992. p. 264.)

L'abbé signale que cette cérémonie a lieu le 20 octobre. Un point intéressant que nous trouvons est le nombre d'éléphants. Selon Choisy, si le roi y participe, il y a quatre-vingt-dix-huit éléphants. Mais cette fois, le roi ne vient pas, alors les éléphants ne sont que vingt-quatre. Ces informations sont possibles, elles montrent l'absolutisme du monarque, sa présence augmente la grandeur de la cérémonie.

Quant aux Siamois, commençons par leur portrait physique. Choisy écrit que les Siamois sont "fort bien faits". Son idée est différente des autres. Comme c'est son premier voyage au Siam, et qu'il est très curieux de toute nouveauté, il se montre enthousiaste pour les Siamois. Mais par rapport aux deux mandarins siamois Pichai Watit et Pichit Maitri qui sont retournés au Siam avec lui, il les trouve "laid". Probablement, c'est parce que Choisy n'aime pas leur caractère, ni leur comportement, ainsi ils le déçoivent énormément.

La Loubère signale clairement que les Siamois sont laids. Sa notion se base sur la différence entre les Occidentaux et les Siamois. Lui-même vient d'Europe où les gens ont une peau blanche et beaucoup ont des cheveux blonds, et une haute taille! Ces caractéristiques lui paraissent plus belles. Mais les Siamois ne sont pas comme les Occidentaux. C'est pourquoi, l'idée de La Loubère est très négative.

De plus, la beauté des gens à l'époque d'Ayutthaya était jugée sur leurs lèvres rouges et leurs dents noires résultant des longues heures passées à mâcher du bétel. Choisy n'oublie pas de parler du bétel qui montre clairement le caractère des Siamois. Il n'est pas étonnant que les occidentaux n'aiment pas les dents noircies. C'est la différence de la culture entre les Occidentaux et les Siamois, les premiers gardent les dents blanches mais les derniers les aiment noires! Et Choisy parle avec un ton ironique quand il écrit que les Français devraient aimer les dents noircies de l'ambassadeur siamois!

Dans la culture thaïe mâcher du bétel était un passe-temps favori chez les hommes comme les femmes. Aux cérémonies religieuses, un arrangement de feuilles, de noix et de cigarettes était une offrande essentielle à présenter aux moines.

Pour l'habillement, il est vrai que les Siamois portaient peu d'habits. Les hommes portaient juste un pagne dont ils ramenaient les extrémités entre les jambes pour les serrer à la ceinture, ce qui a pour effet de le faire remonter jusqu'au niveau

des genoux. Les femmes portaient aussi un pagne qu'elles laissaient tomber librement comme une jupe. La qualité des étoffes variait avec le rang social : elles étaient en coton ou en soie. Les mandarins ajoutaient une chemise de mousseline, cousue avec manches mais sans col, ouverte sur le devant, que l'on portait très ample sans la serrer à la ceinture. Quant aux femmes de qualité, elles ajoutaient à leur "jupe" une écharpe couvrant discrètement la poitrine avec les extrémités pendant dans le dos par-dessus les épaules.<sup>209</sup>

En outre, les Siamois vont nu-pieds et nu-tête; c'est une autre particularité que Choisy et les autres Français soulignent; l'absence de chaussures leur paraît étrange.

En ce qui concerne le mode de vie, comme Ayutthaya est entourée de rivières et entrecoupée de canaux, le bateau est pratique pour la circulation. Choisy souligne qu'il en voit beaucoup. De plus, il présente l'habitation siamoise en bois ou en bambou alors que les maisons étrangères sont bâties en brique.

À l'époque d'Ayutthaya, les maisons sont en bois parce que c'est un matériau très abondant avec le bambou; par ailleurs les maisons sont sur pilotis en prévision des inondations et pour la sécurité. En outre, les gens croient que les briques et le ciment sont pour les monuments bouddhiques tels que les sanctuaires.<sup>210</sup>

Quant à la nourriture, Choisy présente que le Siam est fertile. Il mange du riz avec de la viande. Comme Ayutthaya se situe dans la plaine centrale qui est très fertile, il y a beaucoup de ressources pour l'agriculture, pour l'élevage des animaux<sup>211</sup> et les fruits tropicaux. Choisy aime les fruits siamois à l'exception d'un seul qu'il déteste, c'est le durian. Normalement beaucoup d'étrangers ne l'aiment pas parce qu'ils ne sont pas accoutumés à l'odeur forte de ce fruit. Ils trouvent, comme Choisy, qu'il sent mauvais.

Pour les métiers, Choisy exalte le talent des Siamois. Les maçons et les charpentiers sont leur occupation principale. L'abbé souligne qu'ils sont doués en imitation. Leurs ouvrages sont très beaux. Toutefois le mot «imitation» contient une nuance de reproche; Choisy leur reproche le manque de capacités pour créer.

<sup>209</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, *Le Siam*, 217-218.

<sup>210</sup>ศิริกร มณีรินทร์. อยุธยา. กรุงเทพฯ : จุฬาลงกรณ์มหาวิทยาลัย, 2550. p. 139. (Sirikorn Maneerin. *Ayutthaya*. Bangkok : Université Chulalongkorn, 2007. p. 139.) Mais à l'époque du roi Trilokkanart en 1457, les palais du roi sont en briques et en ciment.

<sup>211</sup>อ้างอิงแล้ว. หน้า 7. (Ibid., p. 7.)

Par contre, La Loubère pense que les Siamois n'ont pas d'habileté du tout. Ils utilisent le mot «grossières» comme qualificatif de leurs œuvres. Cela reflète son mépris pour leur abilité. La Loubère dédaigne les Siamois. Il n'est pas impressionné par eux. Il juge qu'ils sont "comme des singes". Le pessimisme est encastré dans son cœur; pour lui, il est donc difficile de trouver que les œuvres des Siamois sont belles.

Il y a un point sur lequel, Choisy et La Loubère ont la même idée, c'est que les Siamois n'ont pas d'habileté pour la peinture. C'est là que nous voyons la différence du concept de beauté entre les Occidentaux et les Siamois. La peinture ancienne siamoise ne souligne pas la réalité comme la taille, la nuance, le muscle ou la distance. Mais le peintre siamois veut présenter l'histoire. Par exemple il peint quelques arbres pour signifier la forêt ou il dessine le petit bâtiment doré pour évoquer le grand palais. Le peintre veut enseigner la vertu aux gens et non imiter parfaitement la nature ou les choses comme les peintres occidentaux de certaines époques. C'est pourquoi, le Français peut difficilement juger l'art oriental, parce qu'il ne saisit pas l'inspiration de l'artiste.

La présentation des mœurs et des croyances des Siamois sont en lien avec le Bouddhisme qui a une grande influence sur leur vie. Choisy note avec enthousiasme le grand nombre de temples et de talapoins au Siam.

Il est vrai que le centre des Bouddhistes est le temple. L'une des missions du roi est la protection du Bouddhisme. Le grand nombre de temples montre que le souverain protège bien la religion. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les Occidentaux estimaient le nombre de talapoins à 20 000 ou 30 000 dans la seule capitale et ce nombre pouvait sans doute être étendu à quelque 80 000 dans tout le royaume. La force des talapoins venait de leur nombre, du grand respect dans lequel leurs membres, quels qu'ils soient, étaient tenus par le peuple, et de la richesse potentielle qu'ils contrôlaient dans leurs monastères et en dehors de ceux-ci, les terres et les gens qui avaient choisi de se placer sous leur protection. Ceux-ci étaient, comme les moines, exemptés de toute taxe et des six mois de corvée annuelle dûs au roi qui frappaient chaque sujet libre.<sup>212</sup> «Tous les peuples de ce royaume sont obligés de travailler pour le roi. [...] Les seuls

---

<sup>212</sup>JACQ-HERGOUALC'H, Michel, *Le Siam*, 128.

talapoins en sont exempts. Il est vrai que la plupart vivent d'aumônes, mais ils ne manquent de rien»<sup>213</sup>

Les talapoins ne doivent pas travailler pendant six mois comme les autres. Choisy, Gervaise et La Loubère écrivent que ce sont les privilèges des talapoins. Choisy ne les critique pas mais les deux autres auteurs disent que les talapoins sont paresseux. Ils ne font rien. Leur vie est confortable. Ils indiquent même que les talapoins sont arrogants. Ils observent que les talapoins sont hautement vénérés par le peuple et le roi. Durant les cérémonies religieuses, les talapoins sont assis sur une estrade surélevée alors que les fidèles s'assoient par terre. Les occidentaux ont de mauvaises idées sur les talapoins parce qu'ils ne comprennent pas bien les règles du Bouddhisme, par exemple sur la conduite des talapoins.

Choisy écrit qu'ils sont vêtus de jaune, leur tête et leurs sourcils sont rasés. Ces informations ne sont pas aussi détaillées que celles de La Loubère. Il présente les quatre pièces pour l'habit des talapoins : *angsa, pa schivon, pa pat et rappacod*. Mais ce n'est pas tout à fait correct parce que *pa* est le terme générique des choses tissées; *schivon* désigne précisément le robe jaune des moines bouddhistes, élément principal de leur habillement, c'est le sens qu'en donne La Loubère; cependant il oublie une pièce de leurs vêtements, le *sabong*, parce que cette pièce importante n'est guère visible.

Les moines bouddhistes observent 227 règles monastiques, alors que les laïcs bouddhistes observent seulement cinq préceptes : ne pas tuer, ne pas voler, ne pas commettre d'adultère, ne pas mentir et ne pas prendre de boisson alcoolisée. Choisy mentionne le premier et le cinquième préceptes, cependant il ne les connaît pas bien. Il ne comprend pas pourquoi les talapoins peuvent manger tout ce qu'on leur donne même les viandes, pour lui ça s'oppose au premier précepte. En réalité, les talapoins ne peuvent pas tuer d'animaux, mais il leur est permis de manger de la viande. Choisy ne comprend pas que l'intention est le facteur principal pour juger une faute; pour enfreindre un règlement, il faut avoir l'intention de le faire.

---

<sup>213</sup>CHOISY, François-Timoléon, abbé, Journal du voyage de Siam, 129.

Pour le cinquième précepte, Choisy présente seulement le vin. Il est français, il est accoutumé au vin. Mais les Siamois ne connaissent pas bien le vin. Le précepte constitue une suppression de tout alcool.

Un point intéressant où l'idée de Choisy et celle de La Loubère sont différentes c'est le *Talapat*. Choisy dit que les talapoins le prennent de peur d'être distraits par des femmes. Probablement, Choisy sait qu'à cause du vœu de célibat, ils ne doivent pas être touchés ni frôlés par une femme, ni même avoir de mauvaises pensées, alors que pour La Loubère, l'avantage du *Talapat* est de servir de petit parasol pour se protéger contre le soleil. Il est clair que La Loubère se trompe, le *Talapat* favorise la concentration du Talapoin et l'éloigne de toute distraction.

À l'ancienne époque, les talapoins doivent utiliser les tissus des morts afin de faire la robe safran, c'est pourquoi une feuille de palme est utile pour éviter l'odeur mauvaise des morts. C'est la première origine du *Talapat*. De plus, il sert pour la concentration des talapoins et celle des gens qui écoutent le sermon, afin qu'ils ne s'intéressent qu'à la doctrine du Bouddha. Actuellement les talapoins le prennent pour donner les bénédictions et cacher leur visage durant les cérémonies.<sup>214</sup>

En ce qui concerne les caractéristiques des Siamois, Choisy affirme qu'ils sont honnêtes. Par contre, La Loubère insiste qu'ils sont voleurs. Nous présumons que l'abbé passe la plupart du temps au palais, il ne voit pas ce qui arrive hors de son habitation. Quant à La Loubère, vu qu'il compare les Siamois à des singes, il n'est pas étonnant qu'il se méfie d'eux et pense qu'ils sont malhonnêtes.

La présentation de la polygamie au Siam est liée à l'économie. Choisy dit qu'en général, les Siamois ont une femme. Seulement les riches ont des concubines. Gervaise et La Loubère ne refusent pas l'idée de Choisy. C'est vrai que la plupart des Siamois ne se sentent pas dans la misère, cependant ils n'ont pas beaucoup de bien ou d'argent. Seule une minorité de gens dans la société est riche comme par exemple les mandarins, et la polygamie est en général limitée à ces riches qui peuvent avoir plusieurs femmes.

---

<sup>214</sup> สมชาย สุรชาติวี. หน้าต่างศาสนา [online]. 13 มีนาคม 2553. [http://202.28.18.239/article/article\\_105.html](http://202.28.18.239/article/article_105.html)  
(Somchai Surachatri. *La fenêtre de la religion* [online]. 13 mai 2010. [http://202.28.18.239/article/article\\_105.html](http://202.28.18.239/article/article_105.html))

À propos du mariage des Siamois, Choisy note qu’ils se marient quoiqu’ils ne se connaissent pas. C’est la coutume ancienne qu’il n’est pas nécessaire de se connaître. Les parents de chaque partie peuvent organiser la rencontre entre l’homme et la femme. Après qu’ils ont fait connaissance, le jour des noces est discuté et décidé.

Selon la coutume, la date propice doit être donnée par un moine ou un astrologue qui la calcule à partir des dates de naissance des futurs mariés. Il faut que les familles des deux côtés acceptent la date de mariage donnée. Les Siamois croient que se marier le jour propice assure le bonheur, la prospérité et un amour de longue durée.<sup>215</sup>

Quant au divorce, Choisy dit qu’il est règlementé par une loi, ce que Gervaise réfute. À l’époque d’Ayutthaya, à cause du scandale, les gens n’acceptaient pas le divorce. Mais si le couple ne voulait plus vivre ensemble, ils pouvaient se séparer.

Pour les funérailles, Choisy observe que les Siamois font beaucoup de dépenses. L’une des causes, ce sont les spectacles dans la cérémonie funéraire. Gervaise et La Loubère rejoignent l’idée de l’abbé. Choisy ne critique pas mais les autres trouvent que les funérailles sont une cérémonie où normalement, les gens sont tristes. Ils trouvent étrange qu’on puisse y introduire des spectacles amusants.

En fait, il faut relier les funérailles aux croyances des Siamois. Ils sont bouddhistes. Le but suprême de la religion est le nirvana, la disparition de la douleur, que l’on atteint en “gagnant des mérites” au cours d’un long cycle de morts et de renaissances dicté par le Karma. Dans la pratique, la plupart des gens visent simplement à renaître dans une meilleure existence, et c’est le passage qui est fêté aux funérailles.<sup>216</sup>

Choisy parle de la réincarnation. Il indique aussi que les Siamois ne tuent pas les animaux de peur de tuer leurs parents. Il ne la critique pas, il a l’esprit ouvert pour les croyances des Siamois, par contre La Loubère juge que la réincarnation est une croyance des Siamois car ils n’acceptent pas “la création du monde par Dieu” selon les chrétiens. Autrement dit, La Loubère est beaucoup plus critique, il semble dire que les Siamois croient en la réincarnation parce qu’ils ne disposent pas encore des bonnes explications que fournit le christianisme.

---

<sup>215</sup>Pornpimol SENAWONG. op.cit., p. 72.

<sup>216</sup>HOSKIN, John. Le fascinant royaume du Siam. Bangkok : asia book, 1988. p. 33.

Cette attitude de Choisy que nous avons considérée comme un “esprit ouvert” pour les croyances des Siamois résume assez bien son point de vue sur le Siam et les Siamois. Dans tout ce qu’il découvre en arrivant au Siam, Choisy ne comprend pas tout, parfois il se trompe même, c’est sans doute parce qu’il n’a pas pu se préparer suffisamment pour ce voyage. Mais ce qui mérite d’être noté, c’est qu’il a une attitude a priori positive dans l’ensemble, alors que Gervaise semble avoir des préjugés parfois très négatifs et La Loubère des positions toutes faites se basant sur des connaissances concernant l’Asie en général, très critiques pour ce qui n’est pas occidental ou plus exactement français.

## Chapitre V

### Conclusion

La nomination de Choisy à l'ambassade au Siam vaut à la littérature française un remarquable récit de voyage. *Le journal du voyage de Siam* commence le jour de son départ le 3 mars 1685 et se termine le 18 juin 1686, jour de son retour dans la rade de Brest. Dans ce journal sont relatés tous les détails des seize mois de voyage en mer et de séjour au Siam. Ce sont des impressions et des souvenirs écrits sans aucune intention de les porter devant le public. En effet, Choisy veut rapporter à l'abbé Dangeau, son ami et protecteur, tout ce qu'il a vu et entendu. Ce journal est intéressant à plus d'un titre. C'est la première fois et de façon solennelle que la France s'engage dans une politique étrangère outre-européenne. De même, il convient de signaler que, de toutes les petits nations asiatiques, celle du Siam est la première à nouer des relations avec les États d'Europe.

Le but de cette mission, envoyée par Louis XIV, est bien connu : Il s'agit, d'une part, d'obtenir des traité de commerce, et en second lieu, de convertir au catholicisme le monarque siamois. Ce dernier, sur les conseils de son homme de confiance, Constance Phaulkon, a agi en politicien avisé en continuant à attirer des étrangers et leur commerce dans son pays, en l'occurrence les Français, afin de s'assurer leur protection contre les Hollandais, dont l'influence grandissante inspirait de réelles inquiétudes au roi Narai. Pour ce qui est de la conversion du roi de Siam, il semble bien que les premiers missionnaires se sont fait des illusions, car il veut bien protéger les chrétiens, mais n'a aucun désir d'embrasser leur religion. Les missionnaires suggèrent à Louis XIV l'idée de l'envoi d'une ambassade dans ce pays, avec l'arrière-pensée d'utiliser à leur profit l'influence religieuse, qui en résulterait.

Les récits de Choisy et de ses compagnons de voyage permettent de reconstituer l'ambassade de Siam avec un luxe de détails. Des buts proposés, aucun n'est pleinement réalisé : D'une part le roi Narai ne pense pas abandonner le Bouddhisme théravâda, et les privilèges religieux accordés ne sont jamais publiés et restent donc

lettre morte, d'autre part privilèges commerciaux n'apportent aucun avantage nouveau aux Français.

L'étude du Siam et des Siamois d'après l'abbé de Choisy dans *Journal du voyage de Siam* nous donne des informations intéressantes. Il écrit la relation de son voyage au Siam qui paraît en 1686, vers la fin de l'année de son retour en France. Les pages de l'abbé de Choisy en relatent non seulement l'importance, mais encore le détail quotidien. Son Journal est la description de tout ce qui se passe au Siam, les audiences royales et le protocole curieux qui les accompagne, les cortèges aux éléphants armés et aux chaises à porteurs dorées.

L'enthousiasme de l'abbé de Choisy ne fléchit jamais pendant son séjour au Siam, il trouve les gens et les choses tout à fait remarquables. La présentation du Siam aux yeux de l'abbé se divise en deux parties : l'une centrée sur le pays, l'autre sur les hommes.

L'abbé de Choisy présente le Siam en deux perspectives : la politique et la cour. Le Siam est sous le régime de la monarchie absolue. Le roi est un dieu pour les Siamois selon la conception hindouiste; c'est l'image du dieu-roi qui détient un pouvoir divin. Avec la monarchie qui impose le respect de toutes les activités du roi, il s'agit toujours de montrer sa puissance et son pouvoir. Pour les mandarins, ils sont un groupe important qui a influence la politique. Choisy parle aussi du peuple; aux yeux de l'abbé, ils sont des esclaves, mais en réalité, il parle des "Phrai luang", ces hommes libres qui assurent les corvées pour le roi pendant six mois de l'année. Quant à la cour, nous considérons que c'est la partie très intéressante parce que peu d'étrangers venant au Siam, ont la chance d'y pénétrer. En tant que coadjuteur de l'ambassadeur, Choisy peut y entrer. Il décrit tout ce qui se passe à la cour, les audiences royales et le protocole curieux qui les accompagne, les cortèges d'éléphants et de chaises à porteurs dorées, le portrait du roi, les palais, les pagodes, les fêtes... Non seulement il écrit ce qu'il a vu mais il rapporte aussi ce que M. Constance, le favori grec du roi Naraï, lui transmet. Il ne fait pas de doute que le Grec tout-puissant est bien informé, pourtant la question se pose si ce qu'il raconte à Choisy n'est pas coloré par son désir d'impressionner les Français. En fait, ils ne peuvent voir que ce qu'il leur permet de voir, et la même chose vaut pour tout ce qu'il leur raconte sur le Siam et son histoire.

En ce qui concerne les Siamois, Choisy note leur portrait, leur mode de vie jusqu'à leurs coutumes et leurs croyances. Il faut souligner que Choisy est un homme de caractère enjoué, naturellement attiré par l'aspect positif des choses. Il juge les Siamois fort bien faits. Mais les deux autres ont des idées différentes. Il admire aussi la beauté de l'île Ayutthaya entourée de trois rivières. Les Siamois profitent des rivières pour la circulation, et construisent des maisons sur pilotis. Pour Choisy, grâce à l'abondance du pays, les Siamois mènent une vie simple à la fois éloignée de la misère et sans besoin de choses luxueuses. Comme le Bouddhisme est la religion du pays, il joue un rôle important sur les coutumes et les croyances des Siamois. Il parle de mariage, divorce et funérailles. Ce sont des cérémonies que nous pouvons trouver dans toutes les sociétés. Cependant ses remarques sur ces cérémonies reflètent bien les particularités des coutumes du Siam. En parlant de la religion des Siamois, il parle de Sommono Kodom comme de leur dieu. Il ne comprend pas une religion sans Dieu. Il pense que toute religion doit avoir un dieu comme les chrétiens. Il est étonné du grand nombre de talapoins dans le royaume, leurs privilèges et même leur mode de vie. Son opinion montre qu'il a mal compris. Par ailleurs, certaines informations viennent peut-être de Mgr Laneau, évêque d'Ayutthaya depuis 1674, et de Lionne des Missions Étrangères. En effet il est très proche de ces derniers pendant son séjour à Ayutthaya. C'est d'ailleurs à cette époque qu'il va décider de devenir prêtre et le sacerdoce lui sera conféré dans les derniers jours de sa présence au Siam. Autrement dit c'est à partir de ce moment-là qu'il mérite vraiment d'être appelé "abbé". Si dans notre travail nous l'appelons "l'abbé de Choisy" c'est parce qu'il est toujours connu sous cette appellation. Mais il est bon de préciser qu'il ne devient vraiment "abbé" qu'en recevant le sacerdoce c'est à dire en devenant prêtre.

Cette œuvre de Choisy est présentée sous forme de rubriques quotidiennes conçues comme autant de lettres familières adressées à son ami très cher, l'abbé Dangeau. Elles sont marquées par la fraîcheur du ton direct et par les anecdotes amusantes du voyageur exotique à son destinataire casanier.

*Le Journal du voyage de Siam* est, en même temps, un document précieux pour ceux que la vie de l'abbé de Choisy intéresse particulièrement. Il est à remarquer que comme coadjuteur de l'ambassadeur, nous ne trouvons pas de rapport à donner au ministre des Affaires étrangères en France. Il parle rarement du chevalier de

Chaumont par contre il est plein d'éloges pour M. Constance, son héros, parce qu'il est impressionné par son caractère et son habileté. C'est pourquoi on peut penser que certaines informations pendant le Siam dans son journal viennent de cette source.

Nous avons confronté les idées présentées par Choisy aux écrits des autres Français contemporains Nicolas Gervaise et Simon de La Loubère. Le style de leurs écrits est tout différent puisque Choisy écrit comme un journal intime et toutes les dates sont indiquées alors que les deux derniers classifient tous les sujets et donnent beaucoup de détails sur chacun. Parfois leurs idées sont différentes : ainsi Choisy admire les Siamois, leurs capacités mais La Loubère parle de leur laideur et du manque de talents. Pour le Bouddhisme, chacun tente d'expliquer la religion des Siamois. Pourtant ils ne comprennent pas véritablement une religion sans Dieu.

Malgré l'esprit d'ouverture de Choisy et son admiration pour les Siamois, que nous avons évoquée, force est de reconnaître que pour un occidental du XVII<sup>e</sup> siècle, surtout un Français, convaincu de la supériorité de son pays, de sa culture et de l'intelligence de ses compatriotes, il était difficile d'aborder des gens de race et de culture toutes différentes sans préjugés défavorables. Choisy a le mérite d'avoir tenté de le faire plus que Gervaise et La Loubère. Nous avons évoqué certains points, il en reste encore beaucoup d'autres à signaler et à développer pour un travail plus approfondi.

## Bibliographie

### Les ouvrages en français

BENJAWAN, Thunyaporn. La mission du Chevalier de Chaumont, la première ambassade française au Siam (1685). Mémoire de maîtrise en études françaises, Université Silpakorn, 2007.

CARBASSE, Jean-Marie et les autres. La Monarchie française du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle à 1715. Paris : Sedes, 2000.

CASALI, Dimitri. Mon dico de l'histoire de France. Paris : Partenaires-Livres, 2005.

CÉBÉRET de BOULLAY, Claude. Journal du voyage de Siam et côte de Coromandel fait par le monsieur Cébéret, envoyé extraordinaire du Roi vers le roi de Siam pendant les années 1687 et 1688. Paris : Archives Nationales, 1688.

CHANTRAINE, Michel et les autres. Thaïlande. Italie : Lloyd, 2006.

CHAUMONT, chevalier de. Relation de l'ambassade de Monsieur le chevalier de Chaumont à la cour de roi de Siam avec ce qui s'est passé de plus remarquable Durant son voyage. Paris : A. Seneze et D. Hothemels, 1686.

CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Aventures de l'abbé de Choisy habillé en femme. Quatre fragments inédits à l'exception du dernier qui a été publié d'un avant-propos, par M.[au] L[acroix]. Paris : J.Gay, 1862.

\_\_\_\_\_. Journal du Voyage de Siam. Paris : Sébastien Mabre-Cramoisy, 1687.

\_\_\_\_\_. Journal du Voyage de Siam. Amsterdam : Pierre Mortier, 1687.

\_\_\_\_\_. Journal du Voyage de Siam. Paris : Antoine Dezallier, 1690.

\_\_\_\_\_. Journal du Voyage de Siam. Paris : Trévoux, 1741.

\_\_\_\_\_. Journal du Voyage de Siam. Précédé d'une étude par Maurice Garçon. Paris : Duchartre et VanBuggenhoudt, 1930.

\_\_\_\_\_. Journal du Voyage de Siam. Présenté et annoté par Dirk Van Der Cruysse. Paris : Fayard, 1995.

\_\_\_\_\_. Mémoire de l'abbé de Choisy habillé en femme, avec notice et bibliographie par le chevalier de Percefleure. Paris : Bibliothèque des Curieux, 1920.

\_\_\_\_\_. Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV, Suivis des Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme. Éd. Présentée et annotée par Georges Mongrédien. Paris : Mercure, 1966.

COSTET, Robert. Études et documents 17 : Siam et Laos Histoire de la mission. Paris : Églises d'Asie, 2002.

DASSE, Martial. Phra Naraï, roi de Siam et Louis XIV. Paris : Presses artistiques, 1986.

DE BÈZE, Claude. Mémoire du Père de Bèze sur la vie de Constance Phaulkon. n.p : Tokyo. Presses Saliésiennes, 1947.

DE BOURGES, Jacques. Relation du voyage de monsieur l'évêque de Beryte, vicaire apostolique du royaume de la cochinchine, par la Turquie, la Perse, les Indes, &c. jusqu'au Royaume de Siam, & autres lieux. Paris : Denys Bechet, 1688.

ÉTIENNE-GALLOIS, Auguste-Alphonse. L'ambassade de Siam au XVII<sup>e</sup> siècle. Paris : Panckoucke, 1862.

\_\_\_\_\_. L'expédition de Siam au XVII<sup>e</sup> siècle. Paris : Panckoucke, 1853.

FAUVILLE, Henri. La Thaïlande et l'Occident. Provence : Sudestasië, 1991.

\_\_\_\_\_. La Thaïlande et ses Relations avec la France. Paris : A. PEDONE, 1991.

FORBIN, chevalier de. Mémoires du Comte de Forbin, chef d'escadre, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis. Amsterdam : François Girardi, 1729. 2 vol.

GENEIÈVE, Reynes. L'abbé de Choisy ou l'ingénu libertin. Paris : Presses de la Renaissance, 1983.

GERVAISE, Nicolas. Histoire naturelle et politique du royaume de Siam. Paris : Cl. Barbin, 1688.

HENNEQUIN, Laurent. Thaïlande : Ressources documentaires françaises. Paris : Indes Savantes, 2006.

HOSKIN, John. Thaïlande, le fascinant royaume du Siam. Bangkok : Asia book, 1988.

JACQ-HERGOUALC'H, Michel. Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam." Paris : éditions Recherche sur les civilisations, 1987.

\_\_\_\_\_. Le Siam. Paris : Les Belles Lettres, 2004.

\_\_\_\_\_. L'Europe et le Siam du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Paris : L'Harmattan, 1993.

JUMEAU Godefroy-Philippe. Le journal de voyage au Siam de l'abbé de Lionne. Paris : Indica, Colombes, 2001.

KOR. SRISUWAN, Waraporn. La société thaïe et les siamois au milieu de XIX<sup>e</sup> siècle d'après Henri Mouhot. Mémoire de maîtrise en études françaises Université Silpakorn, 2002.

LA LOUBÈRE (Simon de). Du Royaume de Siam par Monsieur de La Loubère, envoyé extraordinaire du roi auprès du roi de Siam en 1687-1688. Paris : Chez Jean Baptiste Coignard, 1691.

- LANIER, Lucien. Étude historique sur les relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703. Versailles : E.Aubert, 1883.
- LANNI, Dominique. Le rêve siamois du Roi soleil Récits d'une fièvre exotique à la cour du très-Chrétien 1666-1727. Paris : Cosmopole, 2004.
- LAUNAY, Adrien. Histoire de la Mission de Siam 1662-1811. Documents historiques. Volume I. Paris : Anciennes Maisons Charles Douniol et Retaux, 1920.  
\_\_\_\_\_. Siam et les missionnaires français. Tours : Alfred Mame et Fils Éditeur, 1896.
- LEMIRE, Charles. La France et le Siam. Nos relations de 1662 à 1903. Paris : Saint-Étienne, 1903.
- LISLE, Claude. Relation historique du royaume de Siam. Paris : Chez Guillaume de Luyne, 1684.
- MATHIEX, Jean. Histoire de France. Paris : Hachette, 1981.
- MARTIN, Nathalie. L'astrologie dans la vie quotidienne en Thaïlande. Thèse de doctorat, Institut National des Langues et Civilisations Orientales, 2001.
- MÉLIA, Jean. L'Étrange existence de l'abbé de Choisy de l'académie française. Paris : Émile-Paul frères, 1921.  
\_\_\_\_\_. La Vie amoureuse de l'abbé de Choisy de l'académie française et doyen de cathédrale. Paris : Mercure, 1934.
- MICHAUD, Guy et Torrès, Georges. Le Nouveau Guide France, Manuel de Civilisation française. Paris : Hachette, 1983.
- MISLER, Jean. Un original à l'académie : L'Abbé de Choisy. Paris : Institut de France, 1977.
- MOUSSAY, Gérard et les autres. Les Missions Étrangères en Asie et dans l'océan Indien. Paris : Les Indes savants, 2009.
- ORLÉANS, Pierre-Joseph de. Histoire de M.Constance, premier ministre du roi de Siam et de la dernière révolution de cet État. Paris : Daniel Horthemels, 1690.
- OUTRIVE, Van et les autres. Le Grand guide de Thaïlande. Singapour : Gallimard, 1998.
- PALLU, François. Relation abregée des missions et des voyages des évêques français, envoyés aux Royaumes de la Chine, Cochinchine, Tonquin, & Siam. Paris : Denys Bechet, 1688.

PHISPHUMVIDHI, Predee. La Révolution française de 1688 au Siam d'après des sources militaires françaises. Mémoire de maîtrise en études françaises, Université Silpakorn, 2002.

POURADIER, Gérard. La Thaïlande aujourd'hui. Paris : Jaguar, 1992.

REZNIKOFF, Nathalie. Un homme de robes à la cour du roi soleil : l'extravagante histoire de l'Abbé de Choisy. Paris : Ramsay, 1988.

RITTHICHAN, Ratchadaporn. Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle au Siam, un nouveau pas dans le système scolaire : l'école des missionnaires français. Mémoire de maîtrise en études françaises, Université Silpakorn, 1999.

ROBERT-MARTIGNAN, Léopold. La monarchie absolue siamoise de 1350 à 1926. Cannes : n.p., 1939.

SENAWONG, Pornpimol. Les liens qui unissent les Thaïs. Bangkok : Samaphan, 2007.

SOONTORNANTAKIT, Tarinee. La religion des Siamois au temps du Roi Narai le Grand l'après l'Histoire Naturelle et Politique du Royaume de Siam de Nicolas Gervaise. Mémoire de maîtrise en études françaises, Université Silpakorn, 2002.

SUBAMONKALA, Kongsri. La Thaïlande et ses Relations avec la France. Paris : A. PEDONE, 1940.

TACHARD, Guy. Voyage de Siam des Pères Jésuites, Envoyés par le Roy, aux Indes & à la chine. Paris : A. Seneuze et D. Horthemels, 1686.

\_\_\_\_\_. Second Voyage du Père Tachard. Paris : Chez Daniel Horthemels, 1689.

VAN DER CRUYSSSE, Dirk. L'abbé de Choisy Androgyne et mandarin. Paris : Fayard, 1995.

\_\_\_\_\_. Louis XIV et le Siam. Paris : Librairie Arthème Fayard, 1991.

VINCENEUX, Louis Marie Jacques. Étude de psychopathologie historique. Les Ambigus. L'Abbé de Choisy. thèse de doctorat, Paris : A.Clerc, 1929.

WIRTH, Bernard. La Stratégie d'évangélisation des prêtres des Missions Étrangères de Paris à Siam, 1662-1688. thèse de doctorat, Université Lyon II, 1988.

### **Les articles en français**

AUMALE, (d'). "L'abbé de Choisy et son voyage au Siam." Revue des Deux Mondes, no. XVII (1960) : 115-132.

CHOISY-PERRAULT. "Histoire de la marquis de Banneville". Mercure de France, 1<sup>er</sup> (février 1928) : 545.

GAIDE. "La première ambassade au Siam avec le comte de Forbin et l'abbé de Choisy." Mémoires d'l'Académie de Vaucluse, 3e série (1939) : 63-79.

GAUTIER, P. "La beau voyage au Siam par l'abbé de Choisy." Le Figaro, (26 Juillet 1930) : 6.

LAIGNEL-LAVASTINE, (Dr.). "Le féminisme de l'abbé de Choisy." Paris medical, (5 Juillet 1919) : 2-4.

MISTLER, Jean. "Cette curieuse abbé de Choisy," Historia, (juin 1978) : 24-30.

NIQUET, Pradère. "L'ambassade de Louis XIV au roi de Siam." La Géographie, no.XLII (1924) : 241-260.

PAILLERON, Marie-Louise. "L'abbé de Choisy." La Revue universelle, no. IV (1921) : 420-436.

RIVERAIN, Jean. "L'abbé de Choisy au Siam." Miroir de l'Histoire n.d. : 95-104.

VAN DER CRUYSSSE, Dirk. "L'abbé de Choisy, historien du Siam et de l'Asie du Sud-Est." Aséanie Sciences humaines en Asie du Sud-Est, no.I (mars 1998) : 107-122.

### **Les ouvrages en anglais**

B.J. Terwiel. Thailand's political history. Bangkok : River Books, 2005.

GARNIER, Derick. AYUTTHAYA Venice of the East. Bangkok: Amarin Printing, 2004.

NA POMBEJRA, Dhiravat. Siamese court life in the seventeenth century as depicted in european sources. Bangkok : Chulalongkorn University Printing House, 2001.

SMITHIES, Michael. The chevalier de Chaumont and The abbé de Choisy aspects of the embassy to Siam 1685. Bangkok : O.S. Printing House, 1997.

QUARITCH-Wales and HORACE Geoffrey. Siamese state ceremonies their history and function. London : Bernard Quaritch, 1931.

W.A.R. Wood. A History of Siam. Bangkok : Chalermnit, 1959.

### Les articles en anglais

GIBLIB, (R.W). “The Abbé de Choisy. Libertine, Missionary, Academicien.” Journal of the Siam Society, no.8 (1911) : 1-16.

HUTCHINSON, (E.W.). “The French Foreign Mission in Siam during the XVII<sup>e</sup> Century.” Journal of the Siam Society, no.XXVI (1933) : 1-71.

PARISH, Richard. “A Contemporary’s Accounts of the French Embassy to Siam in 1685 : the Journal and Mémoires of the Abbé de Choisy.” Revue française d’histoire d’outre-mer, no.LXIV (1977) : 293-307.

SMITHIES, Michael. “The travels in France of the siamese ambassadors.” Journal of the Siam Society, no.77 (1989) : 59-70.

### Les ouvrages en thaïs

กรรณิกา จรรย์แสง และคณะ. สถานภาพเอกสารด้านฝรั่งเศส-ไทยศึกษาในประเทศไทยจนถึง พ.ศ. 2536. นครปฐม: สถาบันวิจัยและพัฒนา มหาวิทยาลัยศิลปากร, 2546. (Kanika Chansang. Étude des documents franco-thaïs en Thaïlande. Département de français, Faculté des Lettres, Université Silpakorn, Nakornpathom. 1993.)

ขจร สุขพานิช. คำบรรยายประวัติศาสตร์ไทย พ.ศ. 1600-2310. พระนคร: แสงรุ่งการพิมพ์, 2521. (Khajohn Sookphanit. L’histoire du Siam entre 1057 et 1767. Bangkok : Sangroong Karnpim, 1978.)

\_\_\_\_\_. ออกญาวิไชยรินทร์หรือการต่างประเทศในรัชกาลสมเด็จพระนารายณ์. พระนคร: ก้าวหน้า, 2506. (Khajohn Sookphanit. Okya Vichayen ou les missions étrangères sous le règne du roi Naraï. Bangkok : Kaow Nar, 1963.)

เจริญ ไชยชนะ. สมเด็จพระนารายณ์มหาราช. กรุงเทพฯ: ดวงดีการพิมพ์, 2533. (Charoen Chaichana. Le roi Naraï. Bangkok : Duangdee Karnpim, 1990.)

ชาญวิทย์ เกษตรศิริ. อยุธยา Discovering Ayutthaya. กรุงเทพฯ : มูลนิธิโครงการตำราสังคมศาสตร์และมนุษยศาสตร์, 2550. (Charnvit Kasetsiri. Discovering Ayutthaya. Bangkok : Fondation des livres sociologies et anthropologie, 2007.)

แซร์แวงส, นิโกลาส์. ประวัติศาสตร์ธรรมชาติและการเมืองแห่งราชอาณาจักรสยาม แปลโดย สันต์ ท.โกมลบุตร พระนคร: ก้าวหน้า, 2506. (GERVAISE, Nicolas. Histoire naturelle et politique du royaume de Siam. traduit par San Tor Komolbutr. Bangkok : Kaona, 1963.)

दनัย ไชยโยธา. ประวัติศาสตร์ไทย : อาณาจักรอยุธยา. กรุงเทพฯ : โอเดียนสโตร์, 2546. (Danai Chaiyayotha. L'histoire thaïe : l'époque d'Ayutthaya. Bangkok : Odientstore, 2003.)

เดอ ชัวซีย์, บาทหลวง. จดหมายเหตุรายวันการเดินทางไปสู่ประเทศสยามในปี ค.ศ. 1685 และ 1686. แปลโดย อำมาตย์ตรี หลวงสันทานวิทยาสิทธิ์ (กำจาย พलगูร) กรุงเทพฯ: จันทนะพะละลิน, 2472 (CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du voyage de Siam. traduit par Kamjai Phalangkool. Bangkok : Chantanaphalin, 1929.)

\_\_\_\_\_. จดหมายเหตุรายวันการเดินทางไปสู่ประเทศสยามในปี ค.ศ. 1685 และ 1686. กรุงเทพฯ : พระจันทร์, 2477. (CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du voyage de Siam. seconde édition. traduit par Kamjai Phalangkool. Bangkok : Phrachan, 1934.)

\_\_\_\_\_. จดหมายเหตุรายวันการเดินทางไปสู่ประเทศสยามในปี ค.ศ. 1685 และ 1686 ฉบับสมบูรณ์. แปลโดย สันต์ ท.โกมลบุตร. กรุงเทพฯ: ก้าวหน้า, 2516. (CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du voyage de Siam. traduit par San Thor Komolabutr. Bangkok : Kaona, 1973.)

\_\_\_\_\_. จดหมายเหตุรายวันการเดินทางไปสู่ประเทศสยามในปี ค.ศ. 1685 และ 1686. แปลโดย สันต์ ท.โกมลบุตร. กรุงเทพฯ: ศรีปัญญา, 2516. (CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du voyage de Siam. traduit par San Thor Komolabutr. Bangkok : Sripanya, 1973.)

\_\_\_\_\_. จดหมายเหตุรายวันการเดินทางไปสู่ประเทศสยามในปี ค.ศ. 1685 และ 1686. กรุงเทพฯ: เฉลิมนิจ, 2528. (CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du voyage de Siam. Traduit par San Thor Komolabutr. Bangkok : Chalermnit, 1985.)

\_\_\_\_\_. จดหมายเหตุรายวันการเดินทางไปสู่ประเทศสยามในปี ค.ศ. 1685 และ 1686. แปลโดย สันต์ ท.โกมลบุตร. กรุงเทพฯ: ศรีปัญญา, 2550. (CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du voyage de Siam. traduit par San Thor Komolabutr. Bangkok : Sripanya, 2007.)

เดอ ลาลูแบร์, ซีมง. จดหมายเหตุลาลูแบร์ฉบับสมบูรณ์ เล่ม 1. แปลโดย สันต์ ท. โกมลบุตร. กรุงเทพฯ : ก้าวหน้า, 2510. (LA LOUBÈRE, Simon de. Du royaume de Siam vol I. traduit par San Thor Komolabutr. Bangkok : Kaona, 1967.)

เดอ ลาลูแบร์, ซีมง. จดหมายเหตุลาลูแบร์ฉบับสมบูรณ์ เล่ม 2. แปลโดย สันต์ ท. โกมลบุตร. กรุงเทพฯ : ก้าวหน้า, 2510. (LA LOUBÈRE, Simon de. Du royaume de Siam vol II. Traduit par San Thor Komolabutr. Bangkok : Kaona, 1967.)

ดำรงราชานุภาพ, สมเด็จพระนครินทราธิราช. คำให้การชาวกรุงเก่า คำให้การขุนหลวงหาวัด และพระราชพงสาวดารกรุงเก่า ฉบับหลวงประเสริฐอักษรนิติ์. พระนคร : คลังวิทยา, 2510.

(Damrongrachanupharp, Somdet Kromphraya. Kamhaikarnchawkrugkao Kamhaikarnkhunluanghawwat et Phraratchapongsawadarnkrugkao chabab LuangPrasertaksornnit. Phranakorn : Klangwittaya, 1967)

ทัศนีย์ กระจ่างอินทร์. “โคลงเฉลิมพระเกียรติสมเด็จพระนารายณ์ : ศึกษาเฉพาะกรณี” ในงานวันที่ระลึกสมเด็จพระนารายณ์, 50-51. ม.ป.ท., 2530. (Tatsanee Kratai-In. le poème “ChalermPrakiat Phra Narai” dans le cas particulier dans la fête de la commémoration pour le roi Phra Narai, 2530)

ธนิต อยู่โพธิ์. เรื่องสมเด็จพระนารายณ์มหาราชและนักปราชญ์ราชกวีในรัชสมัย. กรุงเทพฯ : กรมศิลปากร, 2521. (Thanit Yoopho. Le roi Narai et les sages sous son règne. Bangkok : Kromsilpakorn, 1978.)

รัชชชัย องค์วุฒิเมธย์, วิลรัตน์ ยังรอด. เรียบเรียง. ออยุธยา. กรุงเทพฯ : มิวเซียมเพรส, 2550. (Thawatchai Ongwutthiwet et Wiliarat Yaungrot. Ayutthaya. Bangkok : Museumpress, 2007.)

นิตติ เอียวศรีวงศ์. การเมืองไทยสมัยพระนารายณ์. กรุงเทพฯ : มติชน, 2549. (Nidhi Oewsriwong. La politique thaïe sous le règne du roi Narai. Bangkok : Matichon, 2006.)

ประชุมพงสาวดารภาคที่ 32 อธิบายเรื่องเบื้องต้นที่ไทยจะเป็นไมตรีกับฝรั่งเศส, กรุงเทพฯ : ศึกษาภัณฑ์พาณิชย์, 2508. (Chronique Tome 32. Histoire de la relation entre la Thaïlande et la France, Bangkok : Imprimerie de Suksaphan Phanitch, 1965.)

ประชุมพงสาวดารภาคที่ 39 (ต่อ)-40 จดหมายเหตุของพวกบาทหลวงฝรั่งเศส ตอน แผ่นดินสมเด็จพระนารายณ์มหาราช, กรุงเทพฯ : ศึกษาภัณฑ์พาณิชย์, 2511. (Chronique Tome 39 (suite)-40. Journal des missionnaires français sous le règne du roi Narai, Bangkok : Imprimerie de Suksaphan Phanitch, 1968.)

ประชุมพงศาวดารภาคที่ 41 (ต่อ)-42-43 จดหมายเหตุของคณะพ่อค้าฝรั่งเศส ซึ่งเข้ามาตั้งครั้งกรุงศรีอยุธยา ตอนแผ่นดินสมเด็จพระนารายณ์มหาราช, กรุงเทพฯ: ตีพิมพ์ที่พานิช, 2511. (Chronique Tome 40 (suite)-41. Journal des commerçants français sous le règne du roi Narai, Bangkok : Imprimerie de Suksaphan Phanitch, 1968.)

ประยูร พิศนาคะ. สมเด็จพระนารายณ์มหาราช. พระนคร: ป.พิศนาคะการพิมพ์, 2520. (Prayoon Pidnakha. Le roi Narai le Grand. Bangkok : P. Pitnakha Karnpim, 1977.)

ปรีดี้ พิศภูมिवิถี. จากบางเจ้าพระยาสู่ปารีส. กรุงเทพฯ: มติชน, 2551. (Predee Phisphumvidhi. De Bangchoa-phraya à Paris. Bangkok : Matichon, 2008.)

\_\_\_\_\_. ย้อนรอยโกษาปาน “ต้นทางฝรั่งเศส” นิราศสยามต่างแดนเล่มแรก. กรุงเทพฯ: กรมศิลปากร, 2544. (Predee Phisphumvidhi. Sur les traces de Kosa Pan “Voyage en France” : Premier Journal du voyage des Siamois en France. Bangkok : Département des Beaux-Arts, 2001.)

พลับพลึง มูลศิลป์. ความสัมพันธ์ไทย-ฝรั่งเศส สมัยอยุธยา. กรุงเทพฯ: บรรณกิจ, 2523. (Plabplueng MOOLSILPA. Les relations franco-thaïes à l'époque d'Ayutthaya. Bangkok : Bunnakij, 1980.)

มานพ ถนอมศรี. ราชทูตและบาทหลวงฝรั่งเศสในกรุงสยาม. กรุงเทพฯ: สำนักพิมพ์เลิฟแอนด์ลิปเพรส, 2535. (Manop Thanomsri. Les ambassadeurs et les missionnaires au Siam. Bangkok : Love and lip press, 1992.)

มานพ ถาวรวัฒน์สกุล. ขุนนางอยุธยา. กรุงเทพฯ: มหาวิทยาลัยธรรมศาสตร์, 2536.

(Manop Thawornwatsakul. Les mandarins siamois dans l'époque d'Ayutthaya. Bangkok : Université Thammasat, 1993.)

วรพร ภู่งศ์พันธ์. “ความเป็นสังคมนานาชาติของพระนครศรีอยุธยาตั้งแต่คริสต์ศตวรรษที่ 16 ถึง ค.ศ. 1767.” วิทยานิพนธ์อักษรศาสตร์มหาบัณฑิต สาขาวิชาประวัติศาสตร์เอเชียตะวันออกเฉียงใต้ บัณฑิตวิทยาลัย มหาวิทยาลัยศิลปากร, 2542. (Woraporn Phooongphan. Société internationale d'Ayutthaya de 16<sup>e</sup> siècle à 1767. Mémoire de maîtrise, Université Silpakorn, 1998.)

\_\_\_\_\_. “ศึกษาลักษณะสังคมไทยวิเคราะห์จากบทลงโทษในกฎหมายตราสามดวง.” วิทยานิพนธ์อักษรศาสตร์ดุสิตบัณฑิต สาขาวิชาประวัติศาสตร์ ภาควิชาประวัติศาสตร์ คณะอักษรศาสตร์ จุฬาลงกรณ์มหาวิทยาลัย, 2549. (Woraporn Phooongphan. La loi ancienne de Siam en tant que le témoin de l'histoire thaï dans l'époque d'Ayutthaya jusqu'en 1805. Thèse de doctorat, Université Chulalongkorn, 2006.)

วริยา สีวะศรียานนท์ และ ทวีวัฒน์ ปุณฺฑริกวิวัฒน์. บุคลิกภาพและลักษณะนิสัยของคนไทยในทัศนะของชาวตะวันตก สมัยอยุธยา-พ.ศ. 2475. กรุงเทพฯ : ไทยวัฒนาพานิช, 2523. (Wariya Siwasariyanondha et Taweewat Pundharikwiwat. La physionomie et le caractère des Siamois d'après les Occidentaux depuis l'époque d'Ayutthaya jusqu'en 1932. Bangkok : Thai Wattapanich, 1980.)

วิบูล วิจิตรวาทการ. แผ่นดินสมเด็จพระนารายณ์. กรุงเทพฯ : สร้างสรรค์บุ๊คส์, 2544. (Wiboon Wichitwathakarn. Le règne du roi Naraï. Bangkok : Sangsanbook, 2001.)

ศรีศักร วัลลิโภดม. กรุงศรีอยุธยาของเรา. กรุงเทพฯ : มติชน, 2543. (Srisak Wanlipodom. Notre Ayutthaya. Bangkok : Matichon, 2000.)

เสรี พงศ์พิศ. กาทอลิกกับสังคมไทย. กรุงเทพฯ : เจริญวิทย์การพิมพ์, 2527. (Seri Pongpit. Le Catholique et la société thaïe. Bangkok : Charoenwit karnpim, 1984.)

สมเด็จพระนารายณ์มหาราช (กรุงเทพฯ : อีคิวพลัส, 2547) (Le roi Naraï le grand (Bangkok : E.Q.plus, 2004.) )

สิริกอร์ มณีรินทร์. อยุธยา. กรุงเทพฯ : จุฬาลงกรณ์มหาวิทยาลัย, 2550. (Sirikorn Maneerin. Ayutthaya. Bangkok : Université Chulalongkorn, 2007.)

สุภาพรรณ ณ บางช้าง. ขนบธรรมเนียมประเพณี : ความเชื่อและแนวการปฏิบัติในสมัยสุโขทัยถึงสมัยอยุธยาตอนกลาง. กรุงเทพฯ : จุฬาลงกรณ์มหาวิทยาลัย, 2535. (Supaphan Na Bangchang. Les coutumes et croyances dans l'époque de Sukhothai jusqu'au milieu de l'époque d'Ayutthaya. Bangkok : Université Chulalongkorn, 1992.)

อนงคณา มานิตพิสิฐกุล. ไทยกับชาติตะวันตกสมัยอยุธยา. กรุงเทพฯ : พีรามิด, 2545. (Anongkhana Manitpisitkul. La Thaïlande et les pays occidentaux à l'époque d'Ayutthaya. Bangkok : Pyramide, 2002.)

### บทความในวารสารภาษาไทย

De Frondeville, Henri. “การเข้าเฝ้าสมเด็จพระนารายณ์มหาราชอย่างเป็นทางการครั้งแรกของคณะธรรมทูตฝรั่งเศส.” แปลโดย วิทยา เศรษฐวงษ์ *ศิลปวัฒนธรรม* 8,3 (มกราคม 2530) : 104-107.

(Henri De Frondeville. “L’audience royale officielle des missionnaires français”. traduit en thaï par Witthaya Setthawong. *Journal de l’art et de la culture* 8,3 (janvier 1987), pp.104-107.)

DELOUCHE, Gilles. “ความสัมพันธ์ระหว่างไทยและฝรั่งเศส สมัยกรุงศรีอยุธยา ความบังเอิญและความจำเป็น.” ใน เอกสารสัมมนาทางวิชาการเรื่อง “300 ปี ความสัมพันธ์ไทย-ฝรั่งเศส”. กรุงเทพฯ : มหาวิทยาลัยรามคำแหง, 2527 : 61-75. (Gilles Delouche. “La coincidence et la nécessité des relations entre la Thaïlande et la France à l’époque d’Ayutthaya.” in Documents du colloque “300 ans de relation france-thaïe”. Bangkok : Université Ramkhamhaeng, 1984, pp. 61-75.)

กรรณิกา จรรย์แสง และ Morgan Sportès. “โกษาปานต้านฝรั่งเศสยึดสยาม.” *ศิลปวัฒนธรรม* 14,1 (พฤศจิกายน 2536) : 164-173. (Kanika Chansang et Morgan Sportès. “L’effort de Kosa Pan pour contrer la domination de la France au Siam.” *Journal de l’art et de la culture* 14,1 (novembre 1993), pp. 164-173.)

ขจร สุขพานิช. “บาทหลวงเยซูอิตชาวฝรั่งเศสสู่ประเทศสยาม.” *ข้อมูลประวัติศาสตร์สมัยอยุธยา* (กรุงเทพฯ: โรงพิมพ์มหาวิทยาลัยธรรมศาสตร์, 2523) : 176-190. (Khajohn Sookphanit. “Les pères jésuites voyagent au Siam.” In Histoire à l’époque d’Ayutthaya (Bangkok : Université Thammasart, 1980), pp.176-190.)

\_\_\_\_\_. “รัชกาลสมเด็จพระนารายณ์โดยสังเขป.” *วารสารประวัติศาสตร์สมัยอยุธยา* 3,1 (มกราคม-เมษายน 2521) : 93-126. (Khajohn Sookphanit. “Précis d’histoire sur le règne du roi Naraï.” in *Revue d’histoire* 3,1 (janvier-avril 1978), pp. 93-123.)

จ้านง เทพหัสดิน ณ อยุธยา. “นายฟอว์บิง ชาวฝรั่งเศส.” *ศิลปวัฒนธรรม* 28,4 (กุมภาพันธ์ 2550) : 48-50. (Chamnong Thephassadin Na Ayutthaya. “Le chevalier de Forbin”. *Journal de l’art et de la culture* 28,4 (février 2007), pp. 48-50.)

### สื่ออิเล็กทรอนิกส์

CLOUTIER, Bernard. *Les Royaumes de l’Asie du Sud-Est* [Online]. 16 mai 2009. <http://berclo.net/page00/00fr-sea-history.html>

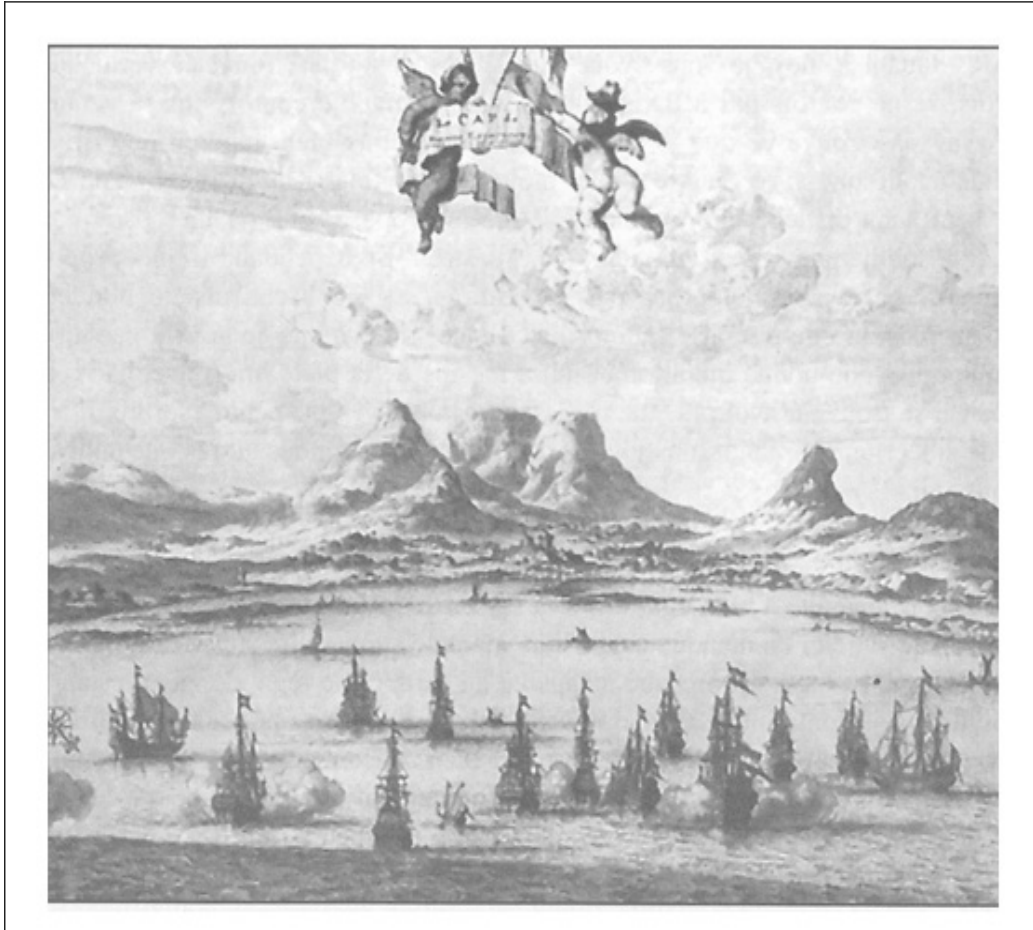
สมชาย สุรชาติ. หน้าต่างศาสนา [Online]. 13 มีนาคม 2553. [http://202.28.18.239/article/article\\_105.html](http://202.28.18.239/article/article_105.html) (Somchai Surachatri. *La fenêtre de la religion* [online]. 13 mai 2010. [http://202.28.18.239/article/article\\_105.html](http://202.28.18.239/article/article_105.html))

ANNEXE  
Illustrations



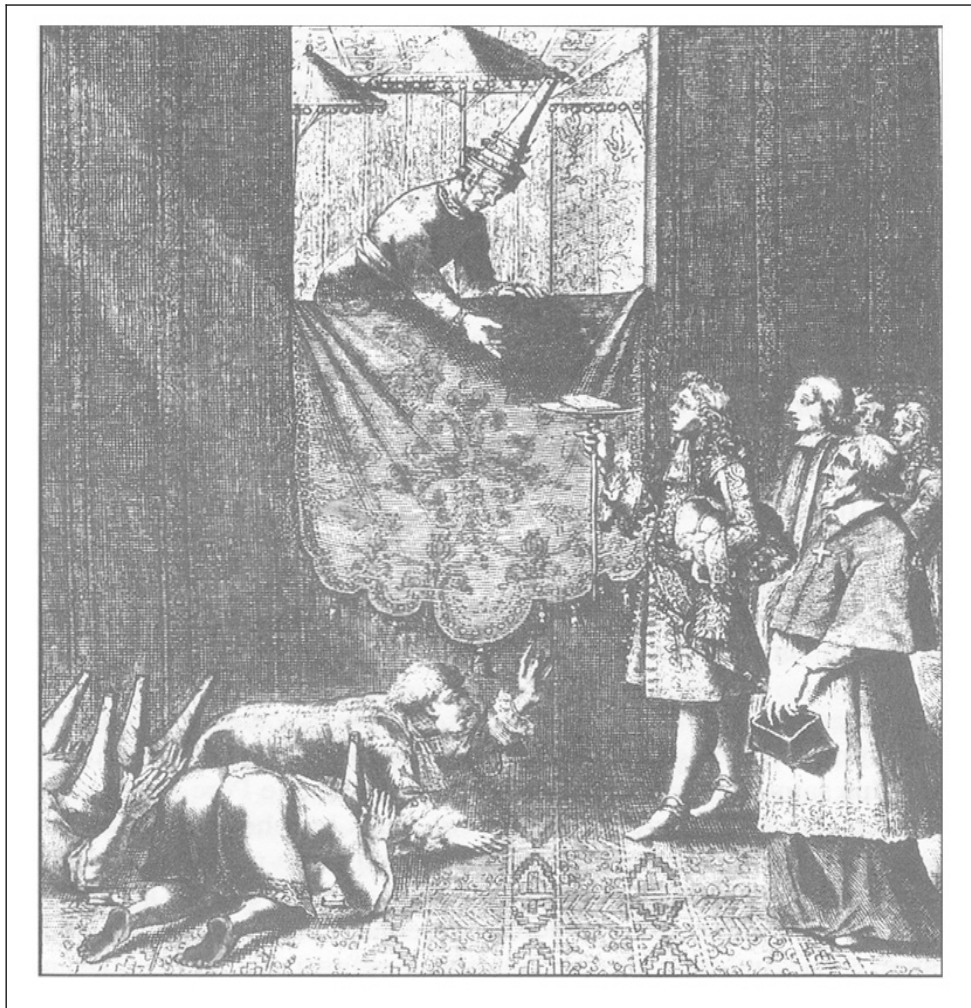
Gravure des *Quatre Dialogues* de l'abbé de Choisy

( Source : JUMEAU Godefroy-Philippe. Le journal de voyage au Siam de l'abbé de Lionne. Paris : Indica, Colombes, 2001, p. 55.)



Le cap de Bonne Espérance au XVII<sup>e</sup> siècle

( Source : JUMEAU Godefroy-Philippe. Le journal de voyage au Siam de l'abbé de Lionne. Paris : Indica, Colombes, 2001, p. 41.)



Audience donnée par le roi de Siam au chevalier de Chaumont, le 18 octobre 1685. L'abbé de Choisy est représenté derrière l'ambassadeur qui offer la lettre de Louis XIV au roi de Siam. L'évêque de Métellopolis est le personnage représenté debout au Premier plan à droite. L'aventurier Constance Faulcon est le personnage prosterné qui élève le bras gauche

( Source : CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du Voyage de Siam.

Précédé d'une étude par Maurice Garçon.

Paris : Duchartre et VanBuggenhoudt, 1930, n. pag.)

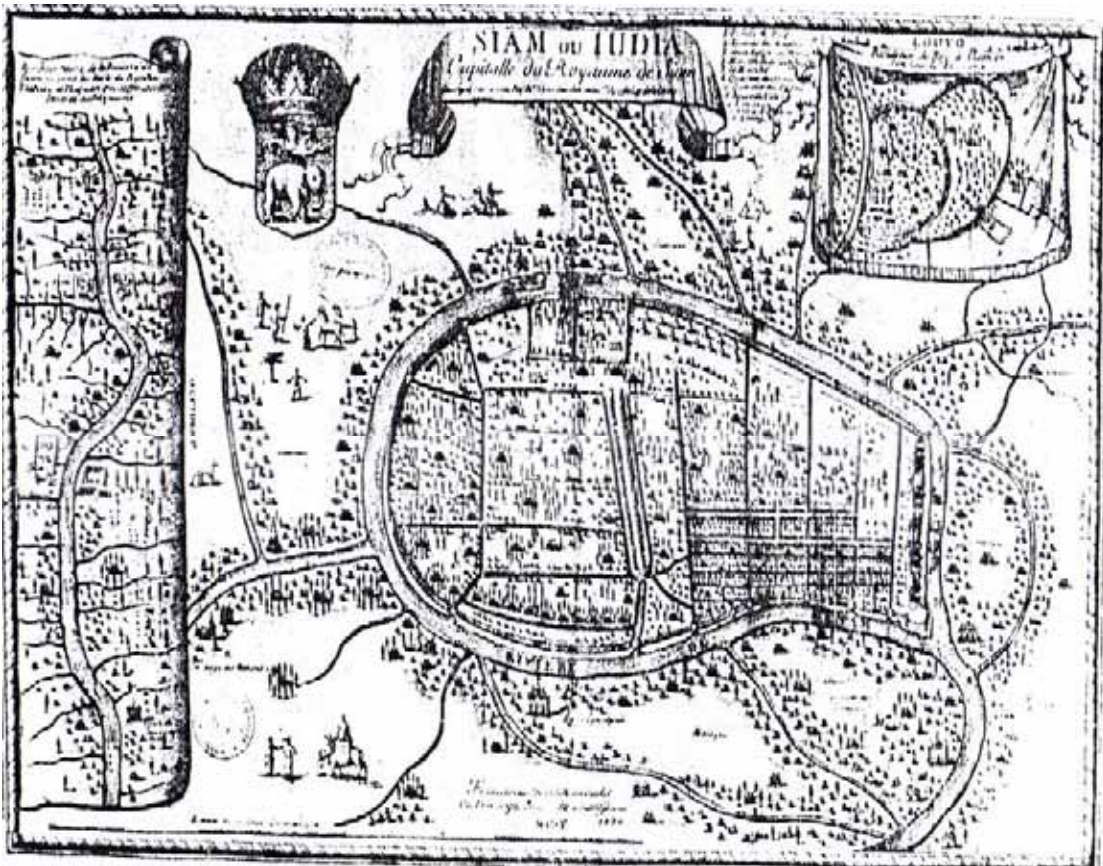


Les souverains de Siam vus par les graveurs de la rue Saint-Jacques à Paris. Curieux mélange de fantaisie et de documentation sérieuse, bon exemple de l'iconographie "exotique" du XVII<sup>e</sup> siècle.

( Source : CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du Voyage de Siam.

Précédé d'une étude par Maurice Garçon.

Paris : Duchartre et VanBuggenhoudt, 1930, p. VI.)



Carte représentant “Siam ou Iudia, capitale du royaume de Siam, dessinée sur le lieu par M. Courtaulin, missionnaire apostolique de la Chine”. En haut et à droite “Louvo, résidence du roi de Siam, ou son Lieu de plaisir”. À gauche “Embouchure de la Rivière de Siam”.

Carte gravée par François Jollan en 1686.

( Source : CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du Voyage de Siam.

Précédé d’une étude par Maurice Garçon.

Paris : Duchartre et VanBuggenhoudt, 1930, p. X.)

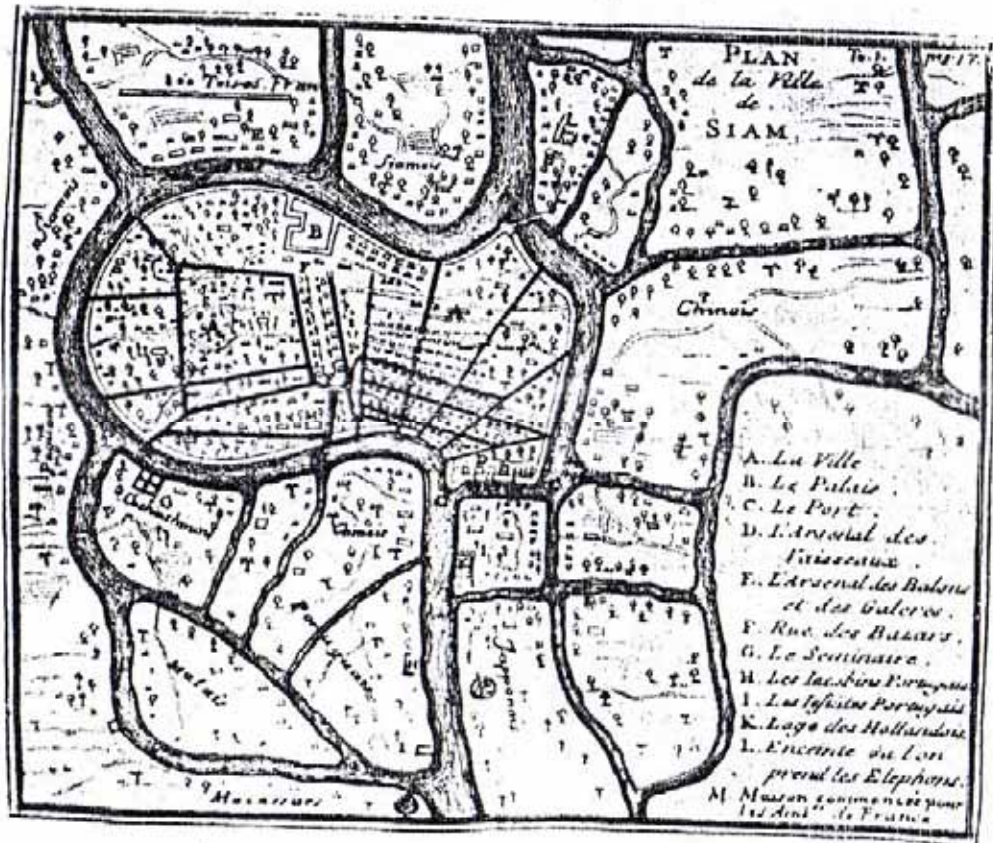


Ambassade siamoise à la cour de France. Frontispice du “Voyage de Siam des Pères Jésuites, envoyés par le Roi aux Indes et à la Chine”.

( Source : CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du Voyage de Siam.

Précédé d’une étude par Maurice Garçon.

Paris : Duchartre et VanBuggenhoudt, 1930, p. XXVI.)

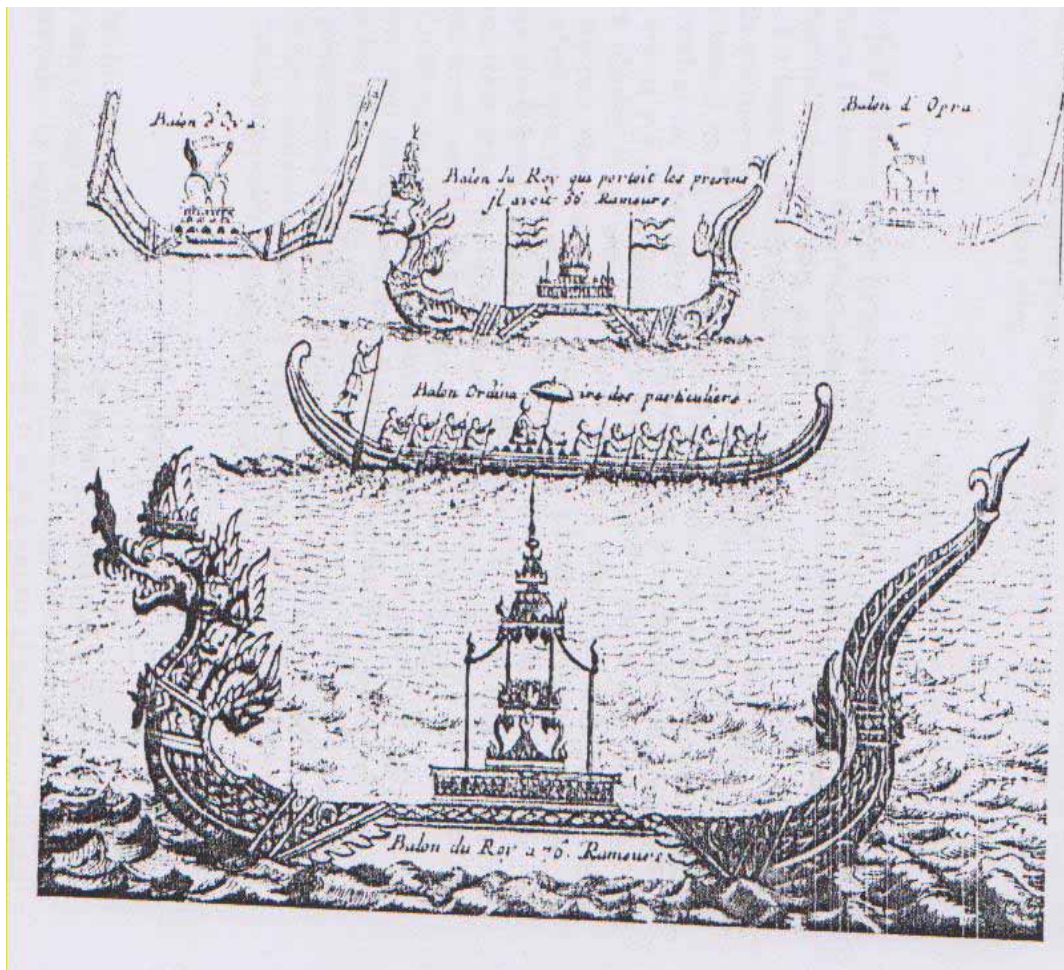


Le plan de la ville de Siam

( Source : CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du Voyage de Siam.

Précédé d'une étude par Maurice Garçon.

Paris : Duchartre et VanBuggenhoudt, 1930, p. XLII.)



Divers “ballons”, dont celui du roi de Siam.

( Source : CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du Voyage de Siam.

Précédé d’une étude par Maurice Garçon.

Paris : Duchartre et VanBuggenhoudt, 1930, p. 12.)

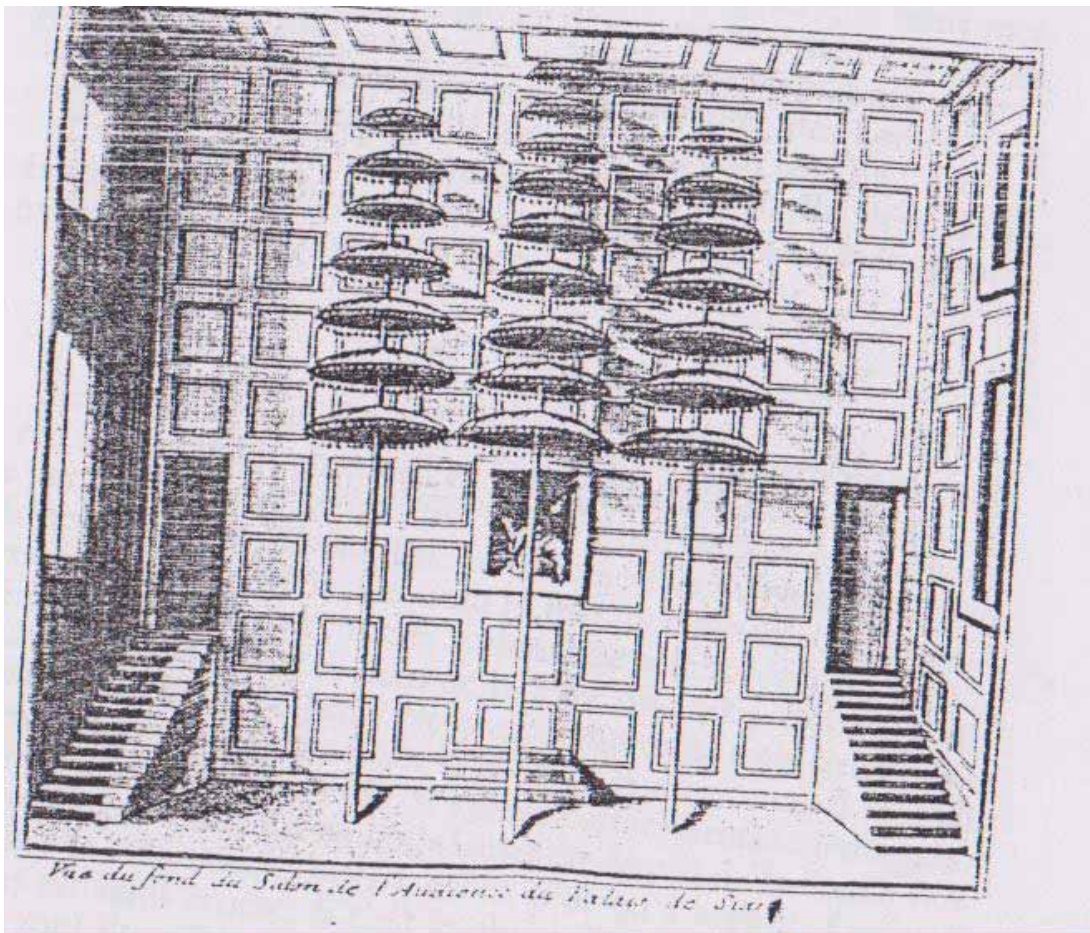


Mandarin siamois.

( Source : CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du Voyage de Siam.

Précédé d'une étude par Maurice Garçon.

Paris : Duchartre et VanBuggenhoudt, 1930, p. 76.)



“Vue du fond du salon de l’audience du Palais de Siam”.

( Source : CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du Voyage de Siam.

Précédé d’une étude par Maurice Garçon.

Paris : Duchartre et VanBuggenhoudt, 1930, p. 92.)

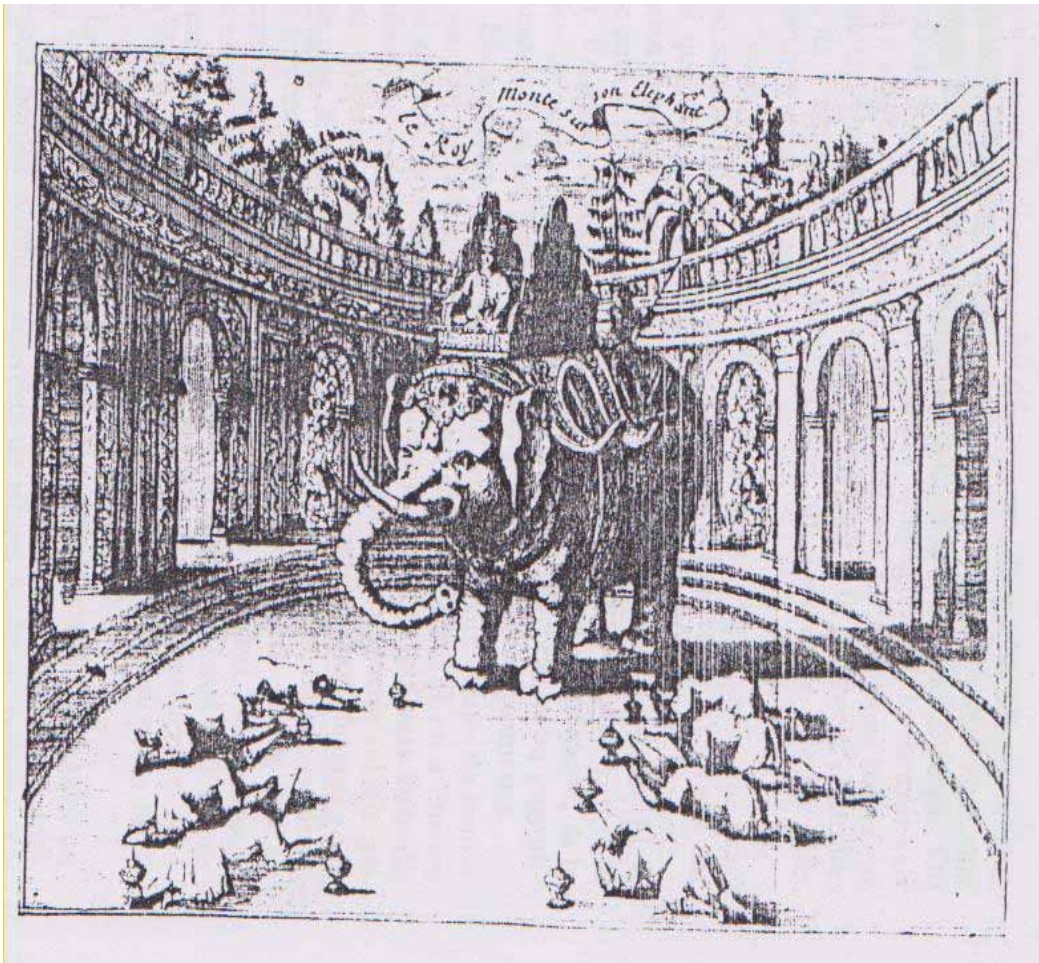


Portrait du comte de Forbin en costume d'amiral de Siam.

( Source : CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du Voyage de Siam.

Précédé d'une étude par Maurice Garçon.

Paris : Duchartre et VanBuggenhoudt, 1930, p. 124.)

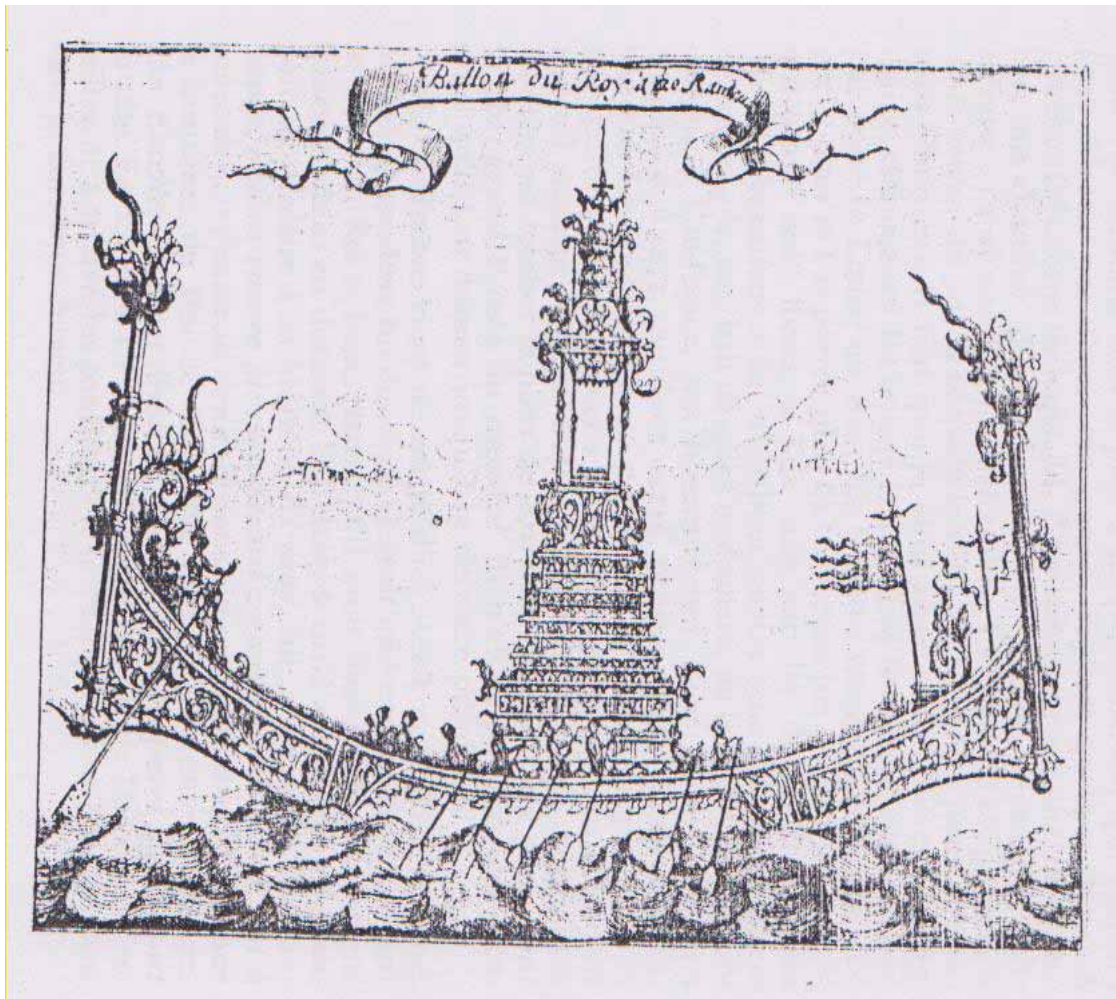


Le roi de Siam monte sur son éléphant.

( Source : CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du Voyage de Siam.

Précédé d'une étude par Maurice Garçon.

Paris : Duchartre et VanBuggenhoudt, 1930, p. 140.)



“Ballon du roi de Siam à cent et vingt rameurs”.

( Source : CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du Voyage de Siam.

Précédé d'une étude par Maurice Garçon.

Paris : Duchartre et VanBuggenhoudt, 1930, p. 156.)



Portrait des ambassadeurs envoyés par le roi de Siam à Louis XIV.  
 Partis de Siam le 22 décembre 1685, arrivés à Brest le 18 juin 1686,  
 et reçus en audience publique à Versailles le 1er septembre.

( Source : CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du Voyage de Siam.

Précédé d'une étude par Maurice Garçon.

Paris : Duchartre et VanBuggenhoudt, 1930, p. 172.)

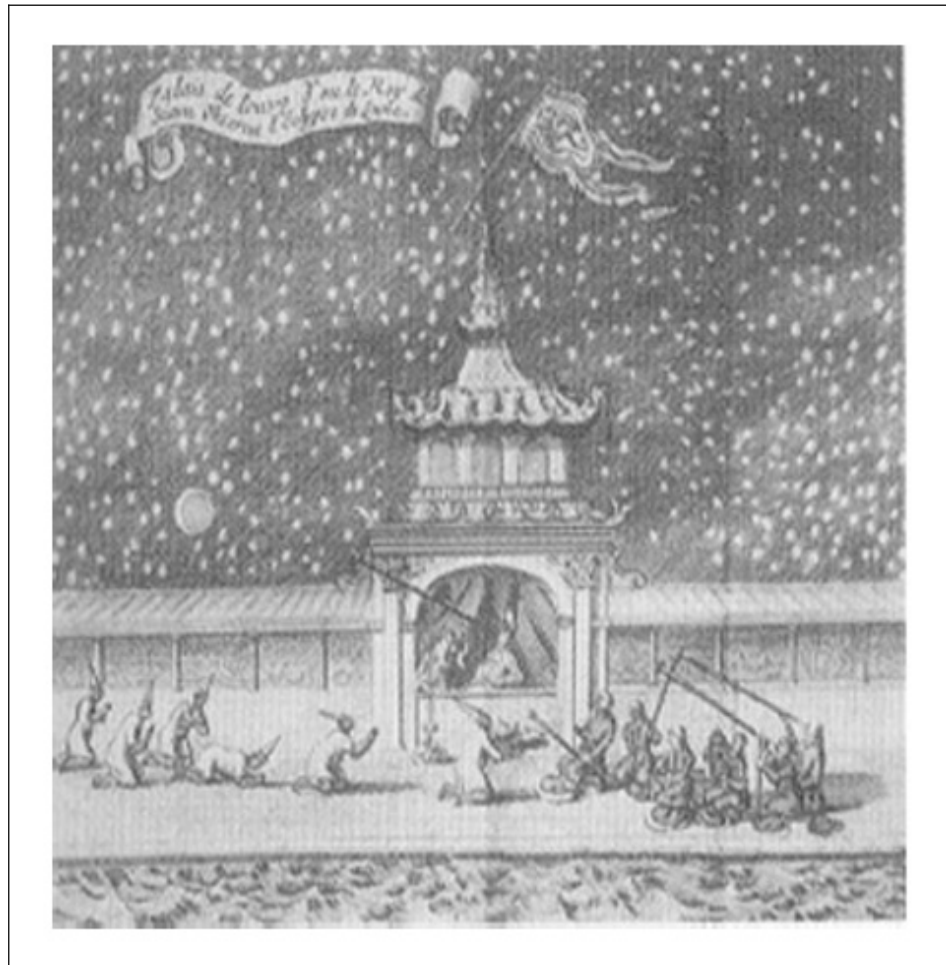


Femme siamoise avec son enfant.

( Source : CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du Voyage de Siam.

Précédé d'une étude par Maurice Garçon.

Paris : Duchartre et VanBuggenhoudt, 1930, p. 188.)



“Palais de Louvo d’où le roi de Siam observe l’éclipse de lune”.

À droite les Pères astronomes.

( Source : CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du Voyage de Siam.

Précédé d’une étude par Maurice Garçon.

Paris : Duchartre et VanBuggenhoudt, 1930, p. 204.)



“Talapoin allant par la ville”.

( Source : CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du Voyage de Siam.

Précédé d’une étude par Maurice Garçon.

Paris : Duchartre et VanBuggenhoudt, 1930, p. 204.)



Richesses végétales du Siam.

( Source : CHOISY, François-Timoléon, abbé de. Journal du Voyage de Siam.

Précédé d'une étude par Maurice Garçon.

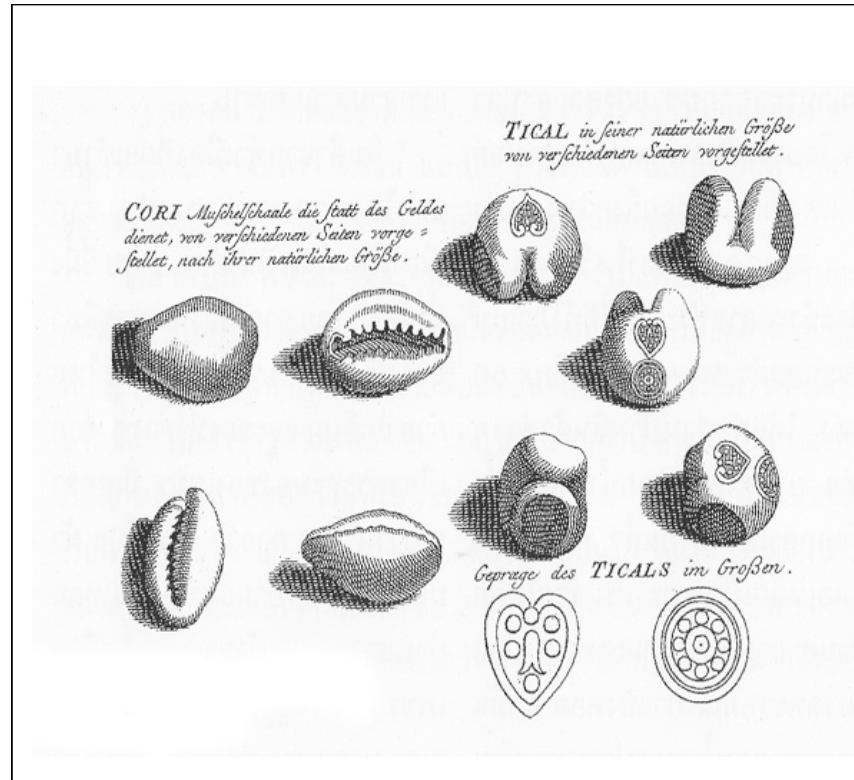
Paris : Duchartre et VanBuggenhoudt, 1930, p. 236.)



### La Maison d'un Siamois

( Source : JACQ-HERGOUALC'H, Michel. Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam".

Paris : éditions Recherche sur les civilisation, 1987, p. 196.)



### La monnaie des Siamois

( Source : JACQ-HERGOUALC'H, Michel. Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam". Paris : éditions Recherche sur les civilisations, 1987, p. 283.)



M. Constance

(Source : COSTET, Robert, Études et documents 17 : Siam et Laos Histoire de la mission. Paris : Églises d'Asie, 2002, p. 82.)



Le carte du royaume de Siam et des pays voisins

(Source : COSTET, Robert, Études et documents 17 : Siam et Laos Histoire de la mission. Paris : Églises d'Asie, 2002, p. 8.)

**CURRICULUM VITAE**

Nom	Phanjit DUANGCHAN
Adresse	171/413 rue Phrapinklao Arun-amarin Bangkoknoi Bangkok 10700
Formation	
1998-2000	Lycée Triam Udom Suksa
2001-2004	Licence-ès-Lettres en Français, Université Thammasat
2007-2009	Maîtrise-ès-Lettres en Études françaises, Université Silpakorn